

Accélérer
le commerce :
avantages et défis
de la mise en œuvre
de l'Accord de l'OMC
sur la facilitation
des échanges

RAPPORT SUR LE COMMERCE MONDIAL 2015



Qu'est-ce que le
Rapport sur le
commerce mondial ?

Le Rapport sur le commerce mondial est une publication annuelle qui vise à permettre de mieux comprendre les tendances du commerce international, les questions de politique commerciale et le système commercial multilatéral.

Comment utiliser
le rapport

Le Rapport sur le commerce mondial 2015 est divisé en deux grandes parties. La première décrit sommairement la situation du commerce en 2014 et au début de 2015. La seconde examine les avantages et défis de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.

Pour en savoir plus

Site Web : www.wto.org/fr
Questions générales :
enquiries@wto.org
Téléphone : +41 (0)22 739 51 11

Table des matières

Remerciements et Avertissement	2
Avant-propos du Directeur général	3
Résumé analytique	4
I L'économie mondiale et le commerce en 2014 et au début de 2015	12
II Accélérer le commerce : avantages et défis de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges	32
A Introduction	34
1. Pourquoi la facilitation des échanges ?	36
2. Définition de la facilitation des échanges	37
3. Structure du rapport	39
B La facilitation des échanges : contexte	40
1. La facilitation des échanges à l'OMC	42
2. La facilitation des échanges dans les accords commerciaux régionaux	47
3. La facilitation des échanges dans les autres organisations internationales	54
4. Conclusions	58
C Théorie et mesure de la facilitation des échanges	60
1. La facilitation des échanges dans les modèles du commerce international	62
2. Justification économique d'un accord international sur la facilitation des échanges	66
3. Mesurer la facilitation des échanges	69
4. Conclusions	74
D Estimation des avantages de l'Accord sur la facilitation des échanges	76
1. Réduction des coûts du commerce	78
2. Augmentation des flux commerciaux et du PIB	83
3. Impact différencié de la facilitation des échanges	95
4. Effets induits de la mise en œuvre de la facilitation des échanges	100
5. Conclusions	106
E Les défis de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges	114
1. Aperçu des défis liés à la mise en œuvre	116
2. Évaluation des besoins des pays en développement en matière de mise en œuvre	116
3. Coûts de mise en œuvre des réformes axées sur la facilitation des échanges	124
4. Le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges (TFAF)	134
5. Quels enseignements tirer des expériences nationales réussies en matière de réformes ?	136
6. Suivi de la mise en œuvre de l'AFE	142
7. Conclusions	143
F Conclusions	146
Bibliographie	148
Notes techniques	153
Abréviations et symboles	157
Liste des figures, tableaux et encadrés	159
Membres de l'OMC	164
Précédents rapports sur le commerce mondial	165

Remerciements

Le *Rapport sur le commerce mondial 2015* a été établi sous la responsabilité générale de Xiaozhun Yi, Directeur général adjoint de l'OMC, et de Robert Koopman, Directeur de la Division de la recherche économique et des statistiques. Cette année, la rédaction du rapport a été coordonnée par Coleman Nee et Robert Teh. Les auteurs du rapport sont Marc Auboin, Marc Bacchetta, Cosimo Beverelli, John Hancock, Christian Henn, Alexander Keck, Jose-Antonio Monteiro, Coleman Nee, Simon Neumueller, Roberta Piermartini et Robert Teh (Division de la recherche économique et des statistiques); et Nora Neufeld (Division de l'accès aux marchés).

La partie I du rapport, qui traite de l'évolution du commerce en 2014 et au début de 2015, a été rédigée par Coleman Nee, sur la base des données statistiques fournies par les membres de la Section des statistiques du commerce international, sous la supervision d'Andreas Maurer. Chahir Zaki, Lionel Fontagné, Gianluca Orefice, Nadia Rocha et Álvaro Espitia Rueda ont rédigé les documents de base pour la partie II. Des simulations d'équilibre général calculable ont été effectuées en étroite collaboration avec Lionel Fontagné de l'École d'économie de Paris (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) et Jean Fouré du Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII). Evdokia Moïsé et Silvia Sorescu de l'OCDE ont fourni des estimations désagrégées de la réduction des coûts du commerce sur la base des indicateurs de facilitation des échanges de l'OCDE. D'autres contributions écrites ont été fournies par Hubert Escaith, par Thomas Verbeet sous la supervision de Jürgen Richter, et par Sheri Rosenow. Michela Esposito, Hyounghmin Han, Etienne Michaud, Sebastien Peytrignet, Rohit Ticku, Matthias Van Den Heuvel et Luis Vivas ont contribué aux travaux de recherche. Dolores Halloran (Division de l'accès aux marchés) et Rainer Lanz et Théo Mbise (Division du développement) ont fourni des graphiques et des données supplémentaires.

Plusieurs divisions du Secrétariat de l'OMC ont apporté de précieuses contributions et formulé des observations sur les projets de texte. En particulier, les collègues de la Division de l'accès aux marchés, notamment Nora Neufeld et Sheri Rosenow, et ceux de la Division du développement, notamment Rainer Lanz et Michael Roberts, ont été étroitement associés aux différents stades de la préparation du rapport. Les auteurs souhaitent aussi exprimer leur reconnaissance à leurs collègues de la Division de la recherche économique et des statistiques (Hubert Escaith et Mark Koulen) et du Bureau du Directeur général (Aegyoung Jung, David Tinline, Tim Yeend) pour tous les conseils qu'ils ont reçus.

En outre, les personnes ci-après, extérieures au Secrétariat de l'OMC, ont fait des observations fort utiles sur les premières versions du rapport: Jean-François Arvis, Ken Ash, Yann Duval, Andrew Grainger, Russell Hillberry, Bernard Hoekman, Jann Hoffmann, Gary Hufbauer, Marion Jansen, Patrick Low, Catherine Mann, Evdokia Moïsé, Maria Persson, Ben Shepherd, Robert Staiger, Marinos Tsigas, Christian Volpe, John Whalley et Yoto Yotov.

Paulette Planchette, de la Division de la recherche économique et des statistiques, a assuré la production du rapport, en collaboration avec Anthony Martin, Heather Sapey-Pertin et Helen Swain de la Division de l'information et des relations extérieures. Le texte du rapport a été mis au point par Helen Swain. Les traducteurs de la Division des services linguistiques, de la documentation et de la gestion de l'information ont fait un travail considérable pour respecter les délais très serrés.

Avertissement

Le Rapport sur le commerce mondial et les opinions qui y sont exprimées relèvent de la seule responsabilité du Secrétariat de l'OMC. Ils ne prétendent pas refléter les vues des Membres de l'OMC. Les principaux auteurs du rapport souhaitent aussi exonérer ceux qui les ont aidés par leurs commentaires de toute responsabilité quant à d'éventuelles erreurs ou omissions.

Avant-propos du Directeur général

En achevant les négociations sur l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) à Bali en décembre 2013, les Membres de l'OMC ont établi le premier accord multilatéral conclu depuis la création de l'OMC, près de 20 ans auparavant. Cela a montré que l'élaboration de règles mondiales permettait effectivement de surmonter les obstacles au commerce international. Autant que les efforts faits pour libéraliser les politiques commerciales, la simplification, l'accélération et la coordination des procédures commerciales contribuent à l'expansion du commerce international et aident les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) à s'intégrer dans l'économie mondiale d'aujourd'hui.

Bien que d'autres études aient été réalisées précédemment sur la facilitation des échanges, le présent rapport est la première grande étude, depuis la conclusion de l'Accord, qui propose une analyse détaillée des avantages et des défis liés à la mise en œuvre de l'AFE.

Les estimations de la croissance globale du commerce présentées ici sont conformes aux résultats antérieurs, mais elles montrent aussi clairement que les bénéfices de l'AFE peuvent être beaucoup plus importants, en particulier pour les pays en développement et les PMA, et dépendent de l'ampleur et du rythme de la mise en œuvre de l'Accord. Plus la mise en œuvre sera large et rapide, plus les gains seront élevés. La mise en œuvre de l'AFE pourrait avoir un effet plus important sur le commerce international que l'élimination de tous les droits de douane restants.

Le rapport donne une idée précise des nombreux avantages pouvant découler de l'AFE, en plus de l'augmentation des exportations mondiales. La mise en œuvre de l'Accord aidera les pays en développement et les PMA à diversifier leurs exportations, en leur permettant de vendre un plus large assortiment de produits et d'accéder à un plus grand nombre de marchés étrangers. En simplifiant les procédures commerciales, l'Accord pourrait accroître la participation des petites et moyennes entreprises au commerce international. La réduction des délais de livraison et leur plus grande prévisibilité permettront aux pays pauvres de participer davantage aux chaînes de valeur mondiales. Comme il existe généralement une relation positive entre le degré de facilitation des échanges et les entrées d'investissements étrangers directs, il y a lieu de penser que la mise en œuvre de l'AFE permettra aux pays en développement d'attirer plus d'investissements. Elle réduira les retards à la frontière, ce qui augmentera le volume des marchandises passant par les douanes

et réduira l'incidence de la corruption, permettant aux gouvernements des pays en développement d'accroître la collecte de recettes publiques.

Pour récolter tous ces avantages, il sera essentiel que l'AFE soit mis en œuvre de manière complète et rapide. La ratification de l'Accord doit s'accélérer considérablement pour que nous puissions passer rapidement à la mise en œuvre.

D'après des enquêtes menées auprès des Membres de l'OMC, la mise en œuvre de la facilitation des échanges est une priorité majeure pour les pays en développement et les PMA. C'est là un point important car une forte volonté politique aux plus hauts niveaux et un engagement en faveur du processus de facilitation des échanges sont les principaux facteurs de succès d'une réforme dans ce domaine. Cela ne signifie pas que le manque de capacités et de ressources ne constituera pas un défi pour les pays pauvres dans la mise en œuvre de l'Accord.

Cela étant, de nombreux pays donateurs et de nombreuses organisations internationales sont prêts à fournir, comme ils l'ont fait dans le passé, une assistance pour le renforcement des capacités en vue d'assurer la facilitation des échanges. Pour faire en sorte que les pays en développement et les PMA reçoivent le soutien dont ils ont besoin pour mettre en œuvre l'Accord, le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges a été mis en place en 2014. Il a pour mission de coordonner la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour le renforcement des capacités de mise en œuvre dans le domaine de la facilitation des échanges, complétant l'action des organismes régionaux et multilatéraux, des donateurs bilatéraux et des autres parties prenantes.

Enfin, la mise en œuvre effective de l'Accord exigera que nous suivions de près les progrès accomplis après son entrée en vigueur. Des indicateurs de bonne qualité, davantage de données et de meilleurs outils d'analyse sont nécessaires pour réaliser cette tâche efficacement. L'OMC, les autres organisations internationales et les banques régionales de développement ont toutes un rôle important à jouer à cet égard.



Roberto Azevêdo
Directeur général

Résumé analytique

A. Introduction

La facilitation des échanges revêt une importance cruciale pour réduire les coûts du commerce, qui restent élevés malgré la forte baisse du coût des transports, les progrès des technologies de l'information et de la communication et la réduction des obstacles au commerce dans de nombreux pays.

Dans l'économie mondiale interconnectée d'aujourd'hui, les efforts faits pour simplifier, accélérer et coordonner les procédures commerciales, et aussi pour libéraliser davantage les politiques commerciales, contribueront à l'expansion des échanges mondiaux et aideront les pays à s'intégrer dans un système de production toujours plus mondialisé, au lieu de rester en marge du commerce mondial. Le *Rapport sur le commerce mondial 2015* examine pourquoi l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) est important, quel sera son impact économique et comment l'OMC prend des mesures importantes et novatrices pour aider les pays à maximiser les avantages de l'Accord.

L'AFE pourrait réduire considérablement les coûts du commerce et accroître les échanges et le PIB mondiaux.

L'économie mondiale peine encore à se relever presque sept ans après la crise financière mondiale. Le commerce international n'est pas épargné par cette stagnation. Cela a amené à se demander si le ralentissement des échanges n'était pas dû à un problème plus structurel que cyclique et ne laissait pas présager l'avenir. Le *Rapport sur le commerce mondial 2013*, consacré à l'examen des principaux facteurs déterminant l'avenir du commerce, considérait les coûts du commerce comme l'un de ces facteurs (les autres étant notamment la démographie, l'accumulation de capital, les ressources naturelles et la technologie). Étant donné le rôle fondamental des coûts du commerce, une réduction significative de ces coûts permettra d'atténuer les pressions qui s'exercent actuellement sur l'économie mondiale ; elle pourrait en outre infléchir positivement sa trajectoire.

Cependant, il faut se rappeler que, comme le montre le Rapport 2013, les modifications des flux commerciaux sont dues à de nombreux facteurs, dont certains, comme les progrès technologiques, l'accumulation de capital et l'évolution de la main-d'œuvre peuvent avoir des effets beaucoup plus marqués sur ces flux que les modifications des droits de douane ou des coûts du commerce. Cette étude estime les effets potentiels

isolés de l'évolution des coûts du commerce due à l'AFE, mais il faut garder à l'esprit que les flux commerciaux sont influencés aussi par d'autres facteurs qui peuvent amplifier ou contrebalancer les effets estimés ici.

Les définitions de la facilitation des échanges utilisées par les organisations internationales et dans la littérature académique varient considérablement, mais elles ont au moins deux dimensions. Les définitions étroites incluent uniquement l'amélioration des procédures administratives à la frontière, tandis que les définitions plus larges englobent aussi les modifications apportées aux mesures prises à l'intérieur des frontières. Certaines définitions se limitent aux investissements dans l'infrastructure immatérielle, tandis que d'autres incluent aussi les investissements dans l'infrastructure matérielle.

Les Membres de l'OMC se sont toujours abstenus de définir formellement la facilitation des échanges, non seulement parce qu'ils ne parvenaient pas à s'entendre sur une définition, mais aussi parce qu'ils ne voulaient exclure aucun aspect potentiel des travaux futurs. Sur la base d'un mandat de négociation adopté en août 2004, l'Accord améliore et clarifie les articles V, VIII et X de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et introduit de nouvelles dispositions sur la coopération douanière visant à « accélérer encore le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit ».

Voir page 34

B. La facilitation des échanges : contexte

Les travaux de l'OMC sur la facilitation des échanges ont traversé différentes étapes, passant d'un mandat assez limité au lancement d'un processus de négociation ambitieux pour arriver enfin à un nouvel accord multilatéral.

Avec la mondialisation des réseaux de production, les pays ont de plus en plus reconnu la nécessité de règles mondiales concernant la facilitation des échanges. Des réformes visant à faciliter le commerce ont été envisagées dans d'autres instances internationales, mais la logique multilatérale de la facilitation des échanges a finalement conduit à l'intensification des négociations à l'OMC qui ont abouti à l'AFE.

Certains articles de l'AFE visent à améliorer et à clarifier le cadre pertinent du GATT en précisant

les prescriptions existantes. D'autres ont un lien thématique plus large avec le GATT, tandis que d'autres encore s'inspirent de mesures énoncées dans d'autres accords de l'OMC.

Les disciplines de l'AFE concernent la publication et la disponibilité des renseignements (article premier), la possibilité de présenter des observations avant l'entrée en vigueur de lois et réglementations nouvelles/modifiées (article 2), les décisions anticipées (article 3), les procédures de recours (article 4), la non-discrimination et la transparence (article 5), les redevances et impositions (article 6), la mainlevée et le dédouanement des marchandises (article 7), la coopération entre les organismes présents aux frontières (article 8), le mouvement des marchandises (article 9), les formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit (article 10), la liberté de transit (article 11) et la coopération douanière (article 12).

Pour permettre sa mise en œuvre, l'AFE adopte une approche novatrice du traitement spécial et différencié (TSD) en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA).

L'AFE introduit un système de catégories, qui permet à chaque pays en développement et pays moins avancé Membre de déterminer lui-même quand il mettra en œuvre les différentes dispositions et de quel soutien il aura besoin à cette fin en termes de renforcement des capacités.

La catégorie A contient les dispositions que les pays en développement et les PMA Membres choisissent de mettre en œuvre au moment de l'entrée en vigueur de l'AFE (ou dans un délai d'un an dans le cas des PMA). La catégorie B contient les dispositions que les pays en développement et les PMA Membres mettront en œuvre après une période de transition suivant l'entrée en vigueur de l'Accord. Enfin, la catégorie C contient les dispositions que les pays en développement et les PMA Membres mettront en œuvre après une période de transition « et exigeant l'acquisition de la capacité de mise en œuvre grâce à la fourniture d'une assistance et d'un soutien pour le renforcement des capacités ».

Outre des flexibilités additionnelles, y compris le droit pour les pays en développement et les PMA de transférer des dispositions de la catégorie B à la catégorie C, l'AFE propose une philosophie de mise en œuvre novatrice, permettant aux Membres d'adapter la mise en œuvre à leur situation particulière.

Les négociations sur l'AFE étant achevées, l'attention des Membres se tourne maintenant vers la ratification et la mise en œuvre.

Les Membres sont convenus d'une feuille de route pour l'entrée en vigueur de l'AFE. Les premières étapes ont

été franchies lorsque les délégations ont achevé l'examen juridique du texte de Bali et qu'elles ont adopté le protocole d'amendement. Cela a ouvert la voie au processus de ratification interne. Certains Membres ont déjà déposé leurs instruments d'acceptation, l'AFE devant être ratifié par les deux tiers des Membres pour prendre effet.

La facilitation des échanges est à l'ordre du jour de l'OMC mais elle est aussi présente dans de nombreux accords commerciaux régionaux (ACR).

Plusieurs enseignements importants se dégagent de la comparaison des dispositions des ACR relatives à la facilitation des échanges et de celles de l'AFE. Les ACR ne couvrent généralement qu'une partie des domaines visés par l'AFE. Cependant, les ACR utilisent souvent une définition plus large de la facilitation des échanges et peuvent donc englober des domaines qui ne figurent pas dans l'AFE. En revanche, les ACR ne couvrent généralement pas un domaine très important de l'AFE, à savoir le traitement spécial et différencié et l'assistance technique. Il y a aussi de grandes disparités entre les ACR du point de vue du champ d'application des dispositions et du niveau d'engagement. En outre, certaines dispositions des ACR relatives à la facilitation des échanges pourraient avoir des effets discriminatoires, même s'il existe peu de preuves tangibles d'une discrimination effective.

Pris ensemble, ces faits donnent à penser que, une fois l'AFE mis en œuvre, les disciplines de base concernant la facilitation des échanges s'appliqueront à de nombreux pays et, à l'intérieur des pays, à de nombreux domaines qui ne sont pas encore couverts par les ACR. Dans les pays et les domaines déjà couverts par les ACR, les disciplines de l'AFE ne se substitueront pas à celles des ACR.

L'absence de dispositions relatives au TSD et à l'assistance technique dans la plupart des ACR, souvent conjuguée à la faiblesse des mécanismes d'exécution, donne à penser que l'AFE jouera un rôle beaucoup plus important dans la facilitation des échanges grâce à l'accent mis sur la mise en œuvre.

L'AFE réduira les inefficiences en établissant des normes communes pour les mesures de facilitation des échanges et en réduisant les redondances réglementaires dans les pays qui sont parties à plusieurs ACR. Il réduira aussi la discrimination là où elle existe. Dans le même temps, la complémentarité entre le niveau régional et le niveau multilatéral restera forte. Les dispositions des ACR concernant la facilitation des échanges qui sont plus ambitieuses ou plus spécifiques que celles de l'AFE continueront de compléter l'AFE.

Plusieurs organisations internationales s'occupent de la facilitation des échanges et complètent le rôle de l'OMC.

La Banque mondiale, avec son expertise en matière de renforcement des capacités, soutient le processus de mise en œuvre en fournissant un financement aux pays en développement, en recueillant des données et en élaborant des indicateurs et des outils d'analyse concernant la facilitation des échanges. L'Organisation mondiale des douanes (OMD) a établi de multiples outils de facilitation des échanges et des recommandations sur les procédures et elle renforce les capacités des pays en développement et des PMA. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) apporte aussi une importante contribution à la facilitation des échanges grâce au Système douanier automatisé SYDONIA, qu'elle a mis au point et diffusé très largement pour accélérer le dédouanement. Enfin, beaucoup d'autres organisations, comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ont contribué au renforcement des connaissances techniques sur les mesures douanières en élaborant des indicateurs de la facilitation des échanges et en partageant les résultats de la recherche.

Voir page 40

C. Théorie et mesure de la facilitation des échanges

Les modèles du commerce international existants peuvent être utilisés pour mieux comprendre les effets commerciaux et économiques de l'AFE.

La facilitation des échanges vise à réduire les coûts du commerce, qui comprennent tous les coûts, hormis les coûts de production, liés à l'acheminement des produits du producteur jusqu'au consommateur final. Même si les modèles du commerce diffèrent dans leurs hypothèses, leurs conclusions sur les avantages économiques résultant de la réduction des coûts du commerce sont complémentaires à bien des égards.

Le cadre le plus simple qui peut être utilisé pour comprendre l'effet de la facilitation des échanges est le modèle de l'«iceberg», qui établit une analogie entre la façon dont les coûts du commerce réduisent la valeur des marchandises pour les exportateurs comme pour les importateurs et la façon dont un iceberg fond à mesure qu'il se déplace dans l'océan. L'inefficacité des procédures commerciales pèse plus lourdement sur les économies que les droits de douane car, dans le cas d'un droit de douane, une partie de la différence entre ce que paie l'importateur et ce que reçoit l'exportateur revient aux États sous forme de recettes fiscales.

Si un pays améliore ses procédures commerciales de sorte que les coûts du commerce sont ramenés à zéro, cet écart de prix disparaît. En conséquence, les importateurs bénéficient d'un prix plus bas et les exportateurs d'un prix plus élevé pour le produit échangé. La facilitation des échanges accroît le bien-être des pays exportateurs et des pays importateurs en améliorant leurs termes de l'échange, ce qui aboutit à un résultat «gagnant-gagnant».

L'analyse du modèle de l'«iceberg» peut être appliquée à un cadre plus général établissant des interactions complexes entre les produits, les marchés et les économies.

Les théories du commerce de Ricardo et d'Heckscher-Ohlin supposent que les différences de productivité ou de dotation en facteurs de production, respectivement, sont la base sur laquelle s'appuient les pays pour se spécialiser dans la production et l'exportation du produit pour lequel ils ont un avantage comparatif. Dans les deux modèles, la facilitation des échanges augmente les possibilités de spécialisation et d'échange entre les pays. En outre, selon le modèle d'Heckscher-Ohlin, la facilitation des échanges peut améliorer le revenu réel des travailleurs dans les pays en développement ayant une main-d'œuvre abondante.

La «nouvelle théorie du commerce» associée à Krugman suppose que les coûts du commerce élevés entraînent à la fois une diminution des échanges et une concentration de la production manufacturière dans les pays développés. Cela s'explique en partie par les rendements d'échelle croissants de la production manufacturière – le coût de production moyen diminue à mesure que le volume de production augmente. Cette théorie économique suggère que les petits pays en développement qui souhaitent ne pas être trop tributaires du secteur agricole ou du secteur des ressources naturelles devraient avoir un intérêt important à mettre en œuvre des réformes de facilitation des échanges dans la mesure où la baisse des coûts du commerce augmente la demande de produits manufacturés des produits en développement et réduit la concentration de la production sur les plus grands marchés.

Les dernières recherches sur la théorie du commerce mettent en avant l'hétérogénéité des entreprises et les chaînes de valeur mondiales. La «nouvelle théorie du commerce» cherche à expliquer pourquoi seules quelques grandes entreprises productives peuvent entrer sur le marché d'exportation, tandis que d'autres ne vendent que sur le marché intérieur. Selon cette théorie, la facilitation des échanges réduit à la fois les coûts variables du commerce (coûts qui varient en fonction du volume des échanges) et les coûts fixes du commerce (coûts qui doivent être supportés avant d'entrer sur le marché d'exportation), comme

ceux qui sont liés à l'apprentissage des procédures commerciales d'un pays. Cela permet aux exportateurs existants d'élargir leur part du marché d'exportation et aux entreprises qui ont un niveau de productivité plus faible d'entrer sur le marché d'exportation.

Les modèles des chaînes d'approvisionnement tiennent compte du fait que les composants constituant un produit final complexe sont fabriqués dans de nombreux pays différents. Ce mode d'organisation de la production mondiale entraîne une accumulation des coûts du commerce qui s'amplifient le long de la chaîne de valeur, de sorte que les procédures inefficaces aux frontières ont un effet dissuasif marqué sur le commerce. Inversement, l'effet positif de la facilitation des échanges sur le commerce associé aux chaînes de valeur est amplifié et les pays se spécialiseront davantage dans les stades de production où ils disposent d'un avantage comparatif.

Compte tenu des multiples avantages de la facilitation des échanges, chaque pays devrait être incité à entreprendre lui-même des réformes. Mais la signature de l'AFE montre que le fait d'incorporer la facilitation des échanges dans un accord multilatéral crée des avantages additionnels par rapport à ceux qui peuvent être obtenus de manière unilatérale.

L'AFE confère une plus grande sécurité juridique aux réformes des procédures commerciales. Il permet l'adoption d'approches communes des questions douanières et des questions connexes, qui devraient accroître encore les gains découlant de la facilitation des échanges en harmonisant les procédures douanières au niveau mondial. En prévoyant que les Membres plus riches apporteront une assistance et un soutien pour le renforcement des capacités aux pays en développement et aux pays les moins avancés pour les aider à mettre en œuvre l'AFE, ce dernier aide à mieux apparier l'offre et la demande de renforcement des capacités. L'AFE pourrait aussi aider les gouvernements à remédier à un problème de crédibilité en intégrant leurs engagements en matière de facilitation des échanges dans une institution dotée d'un mécanisme d'exécution efficace.

Compte tenu des différentes définitions de la facilitation des échanges employées par les organisations internationales et dans la littérature académique, un large éventail d'indicateurs de la facilitation des échanges ont été élaborés.

Au dernier décompte, on dénombrait plus d'une douzaine d'indicateurs de la facilitation des échanges, ce qui témoigne de l'importance du sujet et de sa complexité. Il s'agit, entre autres, des indicateurs « *Doing Business* » et de l'indice de performance logistique (IPL) de la

Banque mondiale, de l'« *Enabling Trade Index* » (ETI) du Forum économique mondial et des indicateurs de facilitation des échanges (IFE) de l'OCDE.

Les indicateurs « *Doing Business* » mesurent les incidences de la réglementation commerciale et de la protection des droits de propriété sur les entreprises, notamment sur les petites et moyennes entreprises, y compris les coûts liés aux activités normales d'importation et d'exportation (par le biais de l'indicateur du « commerce transfrontalier »). L'IPL mesure la convivialité de la logistique des pays, en les classant selon les critères suivants : douanes, infrastructure, facilité d'organiser des expéditions, qualité des services logistiques, suivi, traçabilité et rapidité. L'ETI évalue la mesure dans laquelle les économies ont des institutions, des politiques, des infrastructures et des services qui facilitent les flux de marchandises à travers les frontières jusqu'à leurs destinations.

Les IFE de l'OCDE sont élaborés sur la base de l'AFE de l'OMC, ce qui permet de relier presque les indicateurs aux dispositions pertinentes de l'AFE. Ils sont donc bien adaptés pour analyser les effets commerciaux et économiques de la mise en œuvre de l'Accord et ce sont les principaux indicateurs utilisés à cette fin dans le présent rapport.

Voir page 60

D. Estimation des avantages de l'Accord sur la facilitation des échanges

Les coûts du commerce sont élevés, en particulier dans les économies à faible revenu.

Les coûts du commerce dans les pays en développement équivalent à l'application d'un droit *ad valorem* de 219 % sur les échanges internationaux. Même dans les pays à revenu élevé, ils équivalraient à un droit *ad valorem* de 134 %.

Les estimations globales des coûts du commerce masquent de grandes différences entre les secteurs et entre les régions, ce qui laisse à penser que la mise en œuvre de l'AFE aura plus d'effet sur le commerce dans certains secteurs de produits et certaines régions que dans d'autres.

En accélérant le dédouanement des marchandises à la frontière, la facilitation des échanges pourrait stimuler fortement le commerce des produits agricoles périssables. L'effet sera probablement le même pour les produits manufacturés intermédiaires qui entrent de manière prépondérante dans les chaînes de valeur

mondiales où le délai de livraison et la prévisibilité de ce délai sont essentiels.

D'après certaines estimations, la mise en œuvre complète de l'AFE pourrait entraîner une diminution des coûts du commerce de 14,3 % en moyenne.

La diminution des coûts du commerce se situerait entre 9,6 % et 23,1 %. Ce sont les pays africains et les PMA qui devraient enregistrer la plus forte réduction moyenne des coûts du commerce (plus de 16 %) grâce à la mise en œuvre intégrale de l'AFE. Celle-ci devrait réduire les coûts du commerce de 18 % pour les produits manufacturés et de 10,4 % pour les produits agricoles.

La mise en œuvre complète de l'AFE peut aussi réduire de plus d'un jour et demi les délais d'importation et de près de deux jours les délais d'exportation (soit, respectivement, une réduction de 47 % et 91 % par rapport à la moyenne actuelle).

En réduisant à la fois les coûts variables et les coûts fixes liés à l'exportation, la facilitation des échanges accroît les exportations des entreprises qui participent déjà au commerce international tout en permettant à de nouvelles entreprises d'exporter pour la première fois. Par ailleurs, la mise en œuvre rapide et complète de l'AFE permet d'accroître les gains en termes de commerce et de production.

Les deux méthodes économiques les plus utilisées pour estimer l'effet des réformes de facilitation des échanges sur le commerce sont le modèle de gravité et le modèle d'équilibre général calculable (EGC). Le présent rapport recourt à des estimations fondées sur ces deux méthodes afin de garantir la cohérence des résultats et d'apporter un point de vue complémentaire sur les avantages de la mise en œuvre de l'AFE.

D'après les simulations du modèle EGC, les gains d'exportation découlant de l'AFE seraient compris entre 750 milliards et plus de 1 000 milliards de dollars EU par an. Selon les estimations tirées du modèle de gravité, la pleine mise en œuvre de l'AFE pourrait se traduire par une augmentation des exportations mondiales de l'ordre de 1 800 milliards à 3 600 milliards de dollars EU. Dans les deux cas, l'ampleur des gains est plus importante avec une mise en œuvre intégrale et rapide de l'AFE.

Étant donné que les coûts du commerce font partie des facteurs qui influent sur le commerce mondial, la mise en œuvre de l'AFE donnera une vigoureuse impulsion à l'économie mondiale, impulsion bien nécessaire aujourd'hui, mais qui pourrait se prolonger longtemps dans l'avenir. À l'horizon 2015-2030, la mise en œuvre de l'AFE peut entraîner une augmentation de 2,7 % par

an de la croissance des exportations mondiales et une augmentation de plus de 0,5 % par an de la croissance du PIB mondial.

Les pays en développement sont ceux qui ont le plus à gagner de la mise en œuvre rapide et complète de l'AFE.

Les exportations des pays en développement devraient s'accroître de l'ordre de 170 milliards à 730 milliards de dollars par an. De plus, les simulations du modèle EGC indiquent qu'à l'horizon 2015-2030, la mise en œuvre intégrale et rapide de l'AFE pourrait augmenter de 0,9 % par an la croissance économique des pays en développement et stimuler leurs exportations de 3,5 % supplémentaires chaque année.

Quant aux estimations du modèle de gravité, elles indiquent que le volume des exportations des produits d'exportation traditionnels des PMA vers les marchés existants peut s'accroître de l'ordre de 13 à 36 %. En outre, pour les pays en développement, en particulier pour les PMA, les réformes en matière de facilitation des échanges peuvent aussi procurer des gains importants en termes de diversification des exportations. Celle-ci permet de protéger les pays en développement et les PMA contre les chocs commerciaux dans certains secteurs ou sur certains marchés d'exportation. La mise en œuvre complète de l'AFE par les PMA pourrait augmenter de 36 %. De même, les PMA pourraient augmenter de près de 60 % le nombre de destinations d'exportation par produit si l'AFE est pleinement mis en œuvre.

La facilitation des échanges est particulièrement importante pour le commerce des produits sensibles au facteur temps.

La rapidité et la prévisibilité des délais de livraison sont essentielles pour la bonne gestion des chaînes de valeur mondiales ainsi que pour le commerce des produits agricoles périssables et pour le commerce des textiles et des vêtements, soumis aux cycles rapides de la mode. La facilitation des échanges stimule le commerce de ces produits car elle réduit le temps nécessaire pour exporter et accroît la prévisibilité des délais de livraison.

Il apparaît de plus en plus clairement que la facilitation des échanges stimule la participation des petites et moyennes entreprises (PME) au commerce.

La pesanteur des procédures commerciales, des formalités douanières et des réglementations commerciales est souvent citée comme un obstacle majeur à la participation des PME aux exportations. En effet, les grandes entreprises, en particulier les sociétés multinationales, sont mieux armées face à des environnements réglementaires complexes. Il est établi, par exemple, que plus les délais d'exportation

sont longs, plus les exportations sont dominées par les grandes entreprises.

En réduisant les délais d'exportation, l'AFE peut renforcer le rôle des PME dans les exportations. Sur la base des données provenant de l'enquête de la Banque mondiale sur les entreprises, qui couvre près de 130 pays en développement, le Rapport constate que, d'après les données statistiques, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises ont beaucoup plus de chances d'exporter et d'accroître leur part des exportations que les grandes entreprises lorsque les délais de dédouanement sont réduits.

Les pauvres ont beaucoup à gagner de la facilitation des échanges.

Non seulement les pays à faible revenu ont plus à gagner avec la facilitation des échanges que les pays à revenu élevé, mais celle-ci peut aussi avoir des effets de redistribution au niveau national dont les pauvres peuvent bénéficier. En réduisant les retards et l'incertitude de la livraison, les réformes visant à faciliter les échanges profitent aux producteurs ruraux pauvres qui exportent des denrées périssables. En outre, la facilitation des échanges entraîne la simplification des réglementations, ce qui est un avantage considérable pour les petits commerçants, les commerçants informels et les femmes commerçantes qui, bien souvent, n'ont pas la capacité ou les ressources nécessaires pour se conformer à des prescriptions complexes concernant les documents requis.

Les autres avantages de la facilitation des échanges sont notamment qu'elle permet d'attirer davantage d'investissements étrangers directs, d'améliorer la collecte de recettes publiques et de réduire la corruption.

Dans le cas des petites économies, la facilitation des échanges entraîne non seulement une augmentation du commerce mais aussi une augmentation des flux d'IED. Ce phénomène est confirmé par l'analyse empirique, qui montre qu'il existe une corrélation positive et statistiquement significative entre la facilitation des échanges et les flux d'IED entrants, sur la base d'un ensemble de données portant sur 141 pays et sur une période de 10 ans (2004-2013).

Les réformes destinées à faciliter les échanges permettent d'accroître les recettes publiques en augmentant les flux commerciaux, ce qui élargit l'assiette fiscale, améliore le recouvrement des taxes à tous les niveaux d'importation et renforce la détection de la fraude douanière et de la corruption.

L'adoption plus large des technologies de l'information et de la communication et l'automatisation de la gestion douanière sont parmi les mesures les plus efficaces

pour faciliter les échanges et améliorer la collecte de recettes.

Plus les procédures commerciales prennent du temps, plus il y a d'incitations à recourir à des pratiques frauduleuses à la frontière. Le fait que la facilitation des échanges est censée réduire la durée des procédures offre la possibilité de limiter l'incidence de la corruption liée au commerce.

Voir page 76

E. Mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges

D'après des enquêtes menées auprès des Membres de l'OMC, la facilitation des échanges est une priorité majeure pour les pays en développement et les PMA. Mais ces pays expriment aussi une grande incertitude quant aux avantages et aux coûts de l'AFE. Les pays et les organismes donateurs envisagent d'augmenter l'aide pour la facilitation des échanges mais ils craignent que la volonté politique fasse défaut dans les pays partenaires.

Dans un questionnaire sur l'Aide pour le commerce, près de 65 % des économies en développement et 77 % des pays en développement sans littoral ont cité la facilitation des échanges parmi leurs 3 principales priorités en matière d'aide, entre 12 options possibles. S'agissant des mesures particulières, les pays en développement ont tendance à donner la priorité absolue aux réformes plus ambitieuses, comme l'établissement d'un guichet unique et la coopération entre les organismes présents aux frontières. Toutefois, à la question de savoir quelle incidence l'AFE aurait sur leurs coûts du commerce, près de la moitié des pays en développement ont répondu qu'ils ne savaient pas ou qu'ils n'étaient pas en mesure de l'estimer.

La majorité des pays en développement (55 %) et des PMA (près de 60 %) ont cité la coopération entre les organismes présents aux frontières comme la disposition de l'AFE qui serait pour eux la plus difficile à mettre en œuvre. S'agissant de l'Accord dans son ensemble, ce sont les pays à faible revenu et les pays africains qui s'attendaient à rencontrer les plus grandes difficultés de mise en œuvre. Pour leur part, les économies développées ont cité l'absence de volonté politique comme un obstacle majeur à la mise en œuvre de l'AFE.

On dispose d'assez peu de renseignements sur les coûts de mise en œuvre des réformes pour faciliter les échanges.

Les coûts de mise en œuvre de la facilitation des échanges sont difficiles à évaluer pour deux raisons principales. Premièrement, les réformes sont rarement menées indépendamment d'autres objectifs plus larges, comme la modernisation des douanes. Deuxièmement, les coûts peuvent varier considérablement selon le type de mesures de facilitation des échanges qui sont envisagées. Les principales catégories de coûts sont les suivantes : 1) coûts de diagnostic, 2) coûts liés à la réglementation, 3) coûts institutionnels, 4) coûts de formation, 5) coûts d'équipement et d'infrastructure, 6) coûts des activités de sensibilisation, 7) coûts politiques, et 8) coûts opérationnels.

En tenant compte des lacunes des données, le présent rapport présente des statistiques sur la mise en œuvre de précédentes réformes en matière de facilitation des échanges qui peuvent aider à comprendre la nature et l'ampleur des coûts de la mise en œuvre de l'AFE.

Les données disponibles sur les coûts de la facilitation des échanges confirment que l'importance des coûts initiaux varie en fonction des mesures examinées. Les coûts initiaux d'une mesure donnée varient aussi considérablement entre les pays en fonction de la situation initiale en matière de facilitation des échanges, des besoins et des priorités et du niveau d'ambition.

Les coûts liés aux ressources humaines et à la formation sont souvent considérés comme l'élément le plus important dans la mise en œuvre de mesures de facilitation des échanges car les réformes en la matière consistent principalement à modifier les pratiques et les comportements des organismes présents aux frontières.

Les mesures de facilitation des échanges relatives à la transparence et à la mainlevée et au dédouanement des marchandises ont généralement des coûts de mise en œuvre plus faibles que les mesures relatives à la coopération entre les organismes présents aux frontières et aux formalités, qui peuvent nécessiter des investissements dans les technologies de l'information, l'infrastructure et les équipements.

Bien que des investissements dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) et dans les équipements et l'infrastructure ne soient pas indispensables pour appliquer la plupart des mesures de facilitation des échanges, ces éléments des réformes sont généralement les plus coûteux. Il est important de noter cependant que, dans bien des cas, les investissements dans les TIC ont aussi d'autres

objectifs outre la facilitation des échanges, notamment l'amélioration du respect des règlements par la lutte contre la corruption et la contrebande, l'augmentation de la productivité des opérations douanières et l'amélioration de la collecte de recettes.

Les réformes en matière de facilitation des échanges sont, en moyenne, moins coûteuses que les initiatives plus larges, comme la modernisation des douanes, l'amélioration des infrastructures de transport telles que les routes et les voies ferrées et la modernisation des ports.

Les dispositions de l'AFE relatives au TSD permettent aux pays en développement et aux PMA de mettre en œuvre l'Accord dans la mesure où ils acquièrent la capacité de le faire.

Cela est conforme au principe économique qui veut que les pays en développement puissent adapter leurs engagements commerciaux compte tenu de leur taille souvent petite, de leurs ressources très limitées et de l'existence de nombreuses défaillances du marché.

Les pays en développement et les PMA ont besoin d'une assistance pour le renforcement des capacités compte tenu des avantages économiques qui découleront de l'amélioration des procédures commerciales. Les pays développés Membres, quant à eux, ont intérêt à fournir cette assistance dans la mesure où l'accélération des procédures commerciales et leur plus grande efficacité partout dans le monde profiteront aux plus grands pays commerçants.

Le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges (TFAF) joue un rôle essentiel de coordination pour apparier la demande de renforcement des capacités des pays en développement et des PMA et l'offre d'assistance en la matière de la part des donateurs. En outre, il peut servir à diffuser les meilleures pratiques internationales en matière de procédures commerciales. Bien que les pays puissent établir individuellement des procédures commerciales, il sera beaucoup plus efficace de disposer d'approches communes en vue de réduire le temps nécessaire aux acteurs du commerce pour se familiariser avec les procédures douanières des différents pays et les coûts qui en résultent.

Les fonctions du TFAF seront les suivantes :

- aider les PMA et les pays en développement à évaluer leurs besoins spécifiques et à identifier les partenaires de développement susceptibles de les aider à répondre à ces besoins ;

- assurer les meilleures conditions possibles pour la circulation de l'information entre les donateurs et les bénéficiaires, grâce à la création d'une plate-forme d'échanges de renseignements sur la demande et l'offre d'assistance technique en matière de facilitation des échanges ;
- diffuser les meilleures pratiques pour la mise en œuvre de mesures de facilitation des échanges ;
- fournir un soutien afin de trouver des sources d'assistance pour la mise en œuvre, y compris en demandant formellement au Directeur général de jouer le rôle de facilitateur afin d'obtenir des fonds pour l'exécution de projets spécifiques ;
- fournir des dons pour l'élaboration de projets dans les cas où un Membre a identifié un donateur potentiel mais n'a pas été en mesure d'élaborer un projet à lui soumettre, et n'a pas pu trouver d'autres sources de financement pour soutenir l'élaboration d'une proposition de projet ; et
- fournir des dons pour l'exécution de projets liés à la mise en œuvre des dispositions de l'AFE dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir des fonds d'autres sources. Ces dons seront limités aux projets d'infrastructure immatérielle, comme la modernisation des lois douanières grâce à des services de consultation, à des ateliers dans le pays et à la formation des fonctionnaires.

Les données empiriques indiquent que la possibilité de disposer de ressources financières durables est certes un facteur essentiel mais ce n'est pas une condition suffisante pour assurer le succès des initiatives de facilitation des échanges. D'autres facteurs interdépendants jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre réussie des réformes axées sur la facilitation des échanges.

Une forte volonté politique aux plus hauts niveaux et un engagement en faveur du processus de la facilitation des échanges sont souvent cités comme les principaux facteurs de réussite des réformes. La volonté politique est souvent le facteur prépondérant dont dépendent la plupart des autres facteurs.

Outre l'appropriation nationale, les principaux facteurs de réussite sont la coopération et la coordination entre les ministères et les organismes de gestion des frontières, la participation du secteur privé et l'adéquation des ressources humaines et matérielles, y compris l'assistance technique.

Un autre facteur essentiel pour la réussite des initiatives de facilitation des échanges est

l'échelonnement approprié des réformes. Il est souvent nécessaire d'avoir du temps pour préparer le terrain, réunir toutes les parties prenantes et renforcer les capacités internes par des activités de communication et de formation et des investissements supplémentaires. En outre, l'importance des coûts de mise en œuvre de certaines mesures de facilitation peut dépendre de leur échelonnement et de la rapidité de leur application. Dans ce contexte, la transparence et le suivi des progrès accomplis et les difficultés rencontrées peuvent aussi contribuer au succès des réformes.

Le suivi de la mise en œuvre de l'AFE devrait comprendre l'examen et l'évaluation des résultats sur le plan économique.

Le suivi de la mise en œuvre des Accords de l'OMC est l'une des principales fonctions de l'OMC. Dans le cadre de l'AFE, un comité de la facilitation des échanges sera créé pour examiner le fonctionnement et la mise en œuvre de l'Accord quatre ans après son entrée en vigueur, puis périodiquement. Le Secrétariat peut compléter les efforts de suivi des Membres de l'OMC grâce à la collecte de données économiques et à l'évaluation des résultats économiques.

Même si les gouvernements des pays pauvres sont en mesure de transposer leurs engagements multilatéraux dans la législation et la pratique nationales, il se peut que les capacités administratives ne soient pas suffisantes pour les mettre en œuvre effectivement, ce qui créerait un décalage entre les attentes et les résultats. Le suivi économique permettra d'identifier rapidement les problèmes qui empêchent les pays en développement et les PMAS d'acquérir les capacités de mise en œuvre et de trouver des solutions. Enfin, l'évaluation économique devrait permettre aux Membres d'avoir une meilleure idée de la façon dont l'AFE contribue à la réduction des coûts du commerce et à l'augmentation des échanges.

Un plus grand nombre de données, notamment sur les coûts de mise en œuvre, de meilleurs indicateurs et des outils d'analyse de bonne qualité sont nécessaires pour évaluer convenablement l'impact économique de l'AFE. Les autres organisations internationales et les banques régionales de développement doivent mettre en commun leurs ressources et leur expertise afin d'améliorer les indicateurs, les données et les outils d'analyse existants et, en cas de besoin, d'en élaborer de nouveaux pour suivre et évaluer efficacement la mise en œuvre de l'AFE.

Voir page 114

I. L'économie mondiale et le commerce en 2014 et au début de 2015

La croissance du commerce mondial est restée modeste dans les premiers mois de 2015 après trois ans de faible expansion. L'augmentation annuelle du commerce des marchandises en volume a été très faible pendant cette période, n'atteignant que 2,5% en 2014, 2,5% en 2013 et 2,2% en 2012. Les exportations des économies en développement et émergentes ont augmenté plus rapidement que celles des pays développés en 2014, de 3,1% et 2,0%, respectivement. Dans le même temps, les importations des pays en développement ont progressé plus lentement que celles des pays développés, de 1,8% contre 2,9%. Les indices trimestriels du volume des échanges, corrigés des variations saisonnières, pour le premier trimestre de 2015 montrent que la demande d'importations s'est accélérée dans les pays développés mais a ralenti dans les pays en développement.

Sommaire

1	Introduction	14
2	Évolution du commerce en 2014	15
3	Le commerce au premier semestre de 2015	20
4	Autres perspectives sur l'évolution du commerce	21
	Figure de l'appendice : Exportations et importations de marchandises de certaines économies, janvier 2010-avril 2015	24
	Tableaux de l'appendice : Commerce mondial des marchandises et des services commerciaux	26

1. Introduction

En 2014, la modeste augmentation de 2,5% du volume du commerce mondial des marchandises a été à peu près égale à la hausse de 2,5% du PIB mondial pendant l'année (voir la figure 1). Elle a aussi marqué la troisième année consécutive où la croissance des échanges mondiaux a été inférieure à 3% en volume. Entre 2012 et 2014, la croissance du commerce n'a été que de 2,4% en moyenne, ce qui est le plus faible taux enregistré sur trois ans en période de croissance des échanges (en excluant des années comme 1975 et 2009, où le commerce mondial a diminué).

Plusieurs facteurs ont contribué à l'atonie du commerce et de la production en 2014 et au premier semestre de 2015, notamment le ralentissement de la croissance du PIB des économies émergentes, la reprise inégale dans les pays développés et la montée des tensions géopolitiques.

Les fortes fluctuations des taux de change, notamment l'appréciation d'environ 15% du dollar EU par rapport à un large panier de monnaies depuis le début de 2014, ont encore compliqué la situation et les perspectives du commerce.

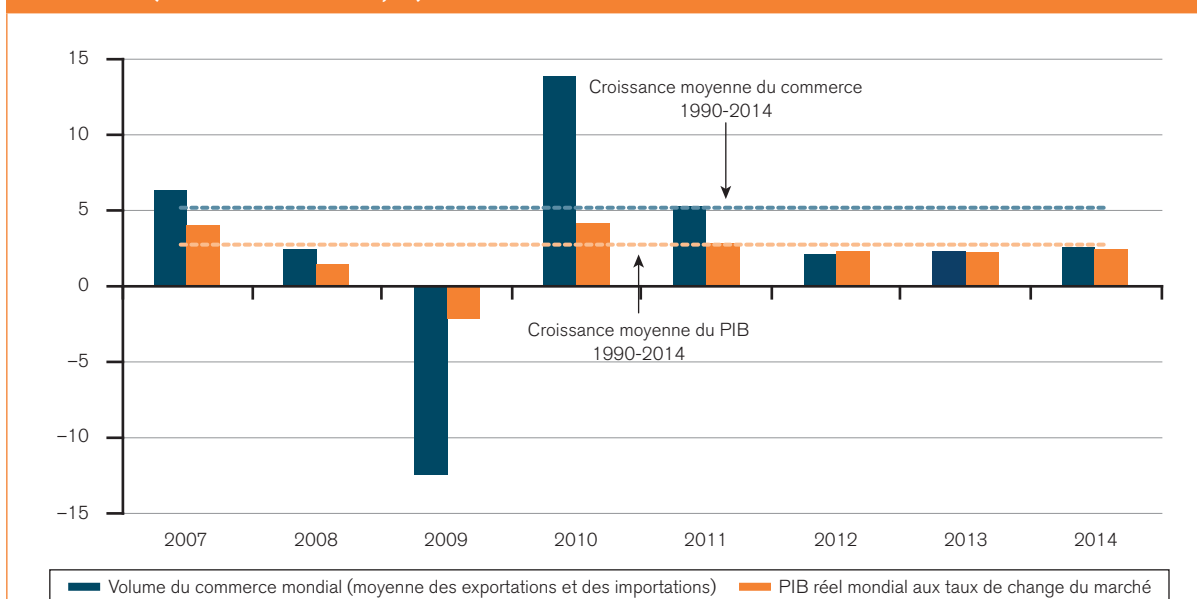
L'effondrement des prix mondiaux du pétrole en 2014 (-47% entre le 15 juillet et le 31 décembre) et la faiblesse des prix des autres produits de base se sont répercutés sur les recettes d'exportation et ont réduit la demande d'importations dans les pays exportateurs, mais ils ont

aussi dopé les revenus réels et les importations dans les pays importateurs. À la fin du deuxième trimestre, on ne savait pas encore si cette évolution s'avèrerait positive ou négative pour le commerce mondial en 2015. L'augmentation de 3,5% en glissement annuel au premier trimestre donne à penser que la croissance du commerce pendant l'année pourrait être légèrement supérieure à celle de 2014 (tout en restant en deçà de la moyenne) mais les perspectives pour le deuxième semestre ont été assombries par plusieurs facteurs de risque, notamment la crise de la dette souveraine grecque, le ralentissement de la croissance des économies émergentes et la possibilité d'une hausse des taux d'intérêt aux États-Unis.

Le taux de croissance du commerce mondial en 2014, de l'ordre de 2,5%, correspond à la moyenne des exportations et des importations de marchandises en volume, c'est-à-dire qu'elle est ajustée pour tenir compte des différences de taux d'inflation et de taux de change entre les pays. En 2014, la croissance du commerce a été au bout du compte très inférieure aux prévisions faites par les analystes en début d'année. Plusieurs facteurs, dont la plupart n'étaient pas prévisibles, ont contribué aux surestimations initiales.

La forte baisse des prix des produits de base depuis juillet 2014 n'était pas prévue et n'était pas prise en compte dans les premières prévisions économiques. La chute des prix du pétrole a été due à la forte augmentation de la production en Amérique du Nord, mais la contraction de la demande sur les marchés émergents y a aussi contribué.

Figure 1 : Croissance du commerce mondial des marchandises, en volume, et du PIB réel, 2007-2014 (Variation annuelle, %)



Source : Secrétariat de l'OMC pour le commerce et estimations consensuelles pour le PIB réel aux taux de change du marché.

Au début de 2014, la plupart des économistes prévoyaient que la croissance du PIB serait supérieure à la tendance aux États-Unis et proche de la tendance dans la zone euro. Ces deux prévisions permettaient d'espérer une augmentation du commerce, mais aucune ne s'est vérifiée, car, aux États-Unis, la croissance n'a été que modérée pendant l'année par suite des résultats trimestriels fluctuants du PIB, tandis que dans la zone euro, l'activité est restée morose.

Les tensions géopolitiques et les phénomènes naturels ont également pesé sur la croissance du commerce en 2014. La crise en Ukraine a persisté tout au long de l'année, pesant sur les relations commerciales entre la Russie, d'une part, et les États-Unis et l'Union européenne de l'autre. Le conflit au Moyen-Orient a lui aussi accentué l'instabilité régionale, de même que l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola en Afrique de l'Ouest. Enfin, le commerce et la production ont reculé au premier trimestre aux États-Unis en raison d'un hiver exceptionnellement rigoureux et d'une grève dans les ports.

Pendant les premiers mois de 2015, diverses données économiques, y compris les statistiques trimestrielles du PIB et les enquêtes sur la confiance des entreprises ont indiqué un raffermissement de la reprise dans l'Union européenne, un ralentissement de la croissance de la production aux États-Unis et une modération de l'activité dans les économies émergentes. La zone euro a enregistré une augmentation du PIB de 1,6% (taux annualisé) au dernier trimestre de 2014 et au premier trimestre de 2015, après avoir enregistré une croissance de 0,7% en moyenne au cours des trois trimestres précédents. Dans le même temps, la croissance est devenue légèrement négative aux États-Unis au premier trimestre, après trois trimestres de croissance solide. Des résultats tout aussi contrastés ont été observés dans les économies émergentes. La croissance du PIB de la Chine a ralenti pour la troisième année consécutive au premier trimestre de 2015 mais elle est restée forte par rapport aux autres pays, à environ 5,5% (taux annualisé). Dans le même temps, la croissance de l'Inde s'est accélérée, atteignant 8,7% tandis que l'économie brésilienne a enregistré une baisse de 0,8%. Par ailleurs, l'activité économique en Russie a été faible tout au long de 2014 et au début de 2015.

Au deuxième trimestre de 2015, la divergence des politiques monétaires aux États-Unis et dans la zone euro a été considérée comme un risque important pour le commerce et la production dans le monde au deuxième semestre, la Réserve fédérale envisageant de relever les taux d'intérêt alors même que la Banque centrale européenne engageait une phase d'assouplissement monétaire. La hausse des taux d'intérêt aux États-Unis pourrait avoir des répercussions imprévisibles dans

les pays en développement, entraînant la volatilité des marchés financiers, des taux de change et des flux d'investissements.

Le rapport d'environ 2 pour 1 observé pendant de nombreuses années entre la croissance du commerce mondial en volume et la croissance du PIB mondial semble avoir disparu, comme le montre le fait que le commerce et la production ont progressé à peu près au même rythme au cours des trois dernières années. D'après les résultats du premier trimestre de 2015, une légère reprise du commerce mondial et de la production semble s'être amorcée au premier semestre de 2015, ce qui donne à penser que ce rapport ne changera guère sur l'ensemble de l'année.

2. Évolution du commerce en 2014

Les données annuelles sur le commerce des marchandises et des services commerciaux en dollars EU courants sont présentées dans les tableaux 1 à 6 de l'appendice. Ces tableaux montrent que la valeur en dollars du commerce mondial des marchandises a stagné en 2014, les exportations n'ayant augmenté que de 0,6%, à 18 930 milliards de dollars. Ce taux de croissance est inférieur à celui du commerce des marchandises en volume mentionné ci-dessus (2,5% pour la moyenne des exportations et des importations), conséquence de la baisse des prix des exportations et des importations d'une année sur l'autre, notamment pour les produits primaires.

Par comparaison, la croissance de la valeur en dollars des exportations mondiales de services commerciaux a été plus forte, à 4% en 2014, soit une valeur de 4 850 milliards de dollars. Il faut noter que la valeur des services commerciaux est calculée sur la base d'une nouvelle classification des services dans la balance des paiements. Les chiffres ne sont donc pas directement comparables à ceux des années précédentes.¹

La valeur du commerce des marchandises en 2014 dénote de manière frappante la faiblesse des flux commerciaux dans les régions exportatrices de ressources naturelles. La valeur en dollars des exportations de l'Amérique du Sud, de la Communauté d'États indépendants (CEI), de l'Afrique et du Moyen-Orient a diminué, respectivement, de 5,8%, 5,8%, 7,6% et 4,4%, la baisse des prix des produits de base ayant réduit les recettes d'exportation. La contraction des importations en Amérique du Sud (4,6%) a été la conséquence de la récession dans les grandes économies régionales, tandis que le recul plus marqué encore des importations dans la CEI (11,4%) est dû à une combinaison de facteurs, parmi lesquels la chute des prix du pétrole et le conflit régional.

a) Évolution trimestrielle du commerce des marchandises

Pour les grands agrégats de pays et les régions qui n'exportent pas principalement des ressources naturelles, les statistiques du commerce en volume peuvent donner une image plus claire de l'évolution des échanges. L'OMC et la CNUCED établissent conjointement diverses statistiques du commerce à court terme, y compris des indices trimestriels du volume du commerce des marchandises corrigés des

variations saisonnières. Ces indices sont indiqués dans la figure 2 par niveau de développement.

Les exportations mondiales en volume n'ont augmenté que de 2% au premier semestre de 2014 par rapport à la même période de 2013, mais la croissance au second semestre en glissement annuel a atteint 3,4%. Les exportations des économies développées et des économies en développement/émergentes ont été faibles au premier semestre (1,7% et 2,6%, respectivement), mais celles des pays

Figure 2 : Volume des exportations et des importations de marchandises selon le niveau de développement, 2010T1-2014T4
(Indices du volume corrigés des variations saisonnières, 2010T1 = 100)



en développement/émergents ont augmenté plus rapidement au second semestre (2,4% pour les pays développés et 4,8% pour les pays en développement).

La faible demande d'importations dans l'Union européenne a pesé lourdement sur le commerce mondial au cours des dernières années en raison de la part importante de l'UE dans les importations mondiales (32% en 2014, avec le commerce entre les pays membres de l'UE, et 15% sans ce commerce). L'évolution trimestrielle du volume du commerce de l'UE est indiquée dans la figure 3.

Les exportations extra-UE en volume ont stagné pendant la majeure partie de 2014 en raison du fléchissement de la demande chez les partenaires commerciaux. Dans le même temps, les importations de l'UE ont repris, les importations totales (intra-UE plus extra-UE) ayant progressé de 3,2% par rapport à l'année précédente. Mais elles ont marqué le pas vers la fin de l'année, enregistrant une croissance nulle au quatrième trimestre avant de reprendre leur trajectoire ascendante. Il faudra peut-être une vigoureuse reprise économique en Europe avant que l'on puisse espérer voir une hausse des taux de croissance du commerce mondial.

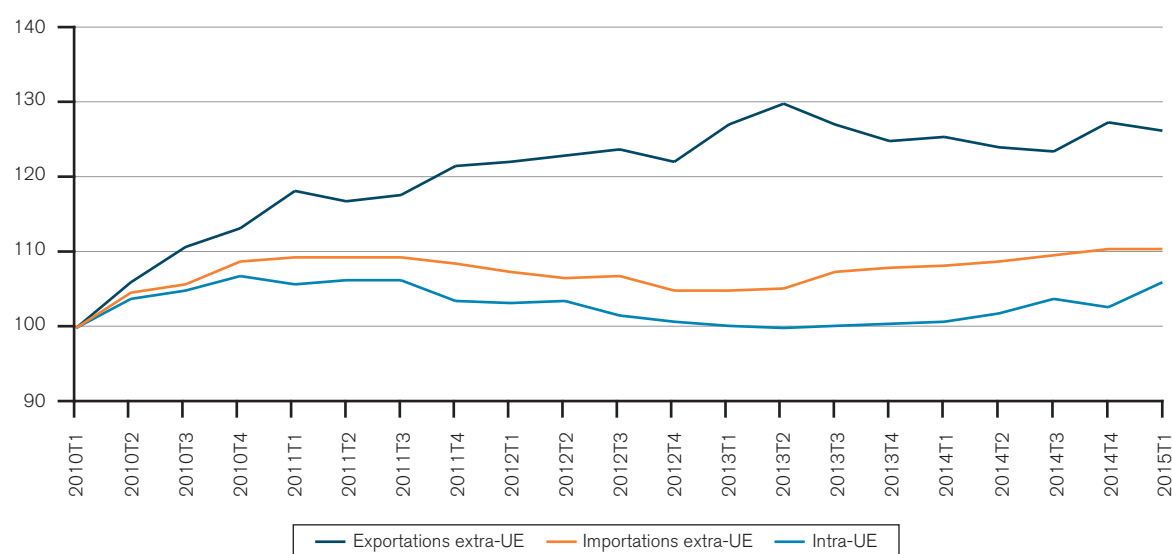
L'évolution du commerce régional en volume est indiquée dans la figure 4. L'Asie et l'Amérique du Nord ont connu la plus forte croissance des exportations en 2014. Les expéditions de l'Amérique du Sud et

des autres régions (Afrique, CEI et Moyen-Orient) ont pratiquement stagné, ce qui n'est pas étonnant vu que les quantités de pétrole et d'autres ressources naturelles échangées ont tendance à être insensibles aux variations des prix. Les exportations européennes ont augmenté plus lentement en raison de la faible demande d'importations dans la région.

Les importations de l'Amérique du Nord en volume ont augmenté régulièrement en 2014, de même que les importations de l'Asie, après un repli au deuxième trimestre. Les importations des autres régions (Afrique, Moyen-Orient et CEI) ont également augmenté au second semestre, malgré la baisse des prix des produits de base, mais les importations de l'Amérique du Sud sont restées orientées à la baisse, après avoir culminé au deuxième trimestre de 2013. Les importations de l'Amérique du Sud ont fortement rebondi au premier trimestre de 2015, mais il reste à voir si cette reprise sera durable. Enfin, les importations européennes sont restées faibles et n'ont dépassé que récemment leur niveau du troisième trimestre de 2011.

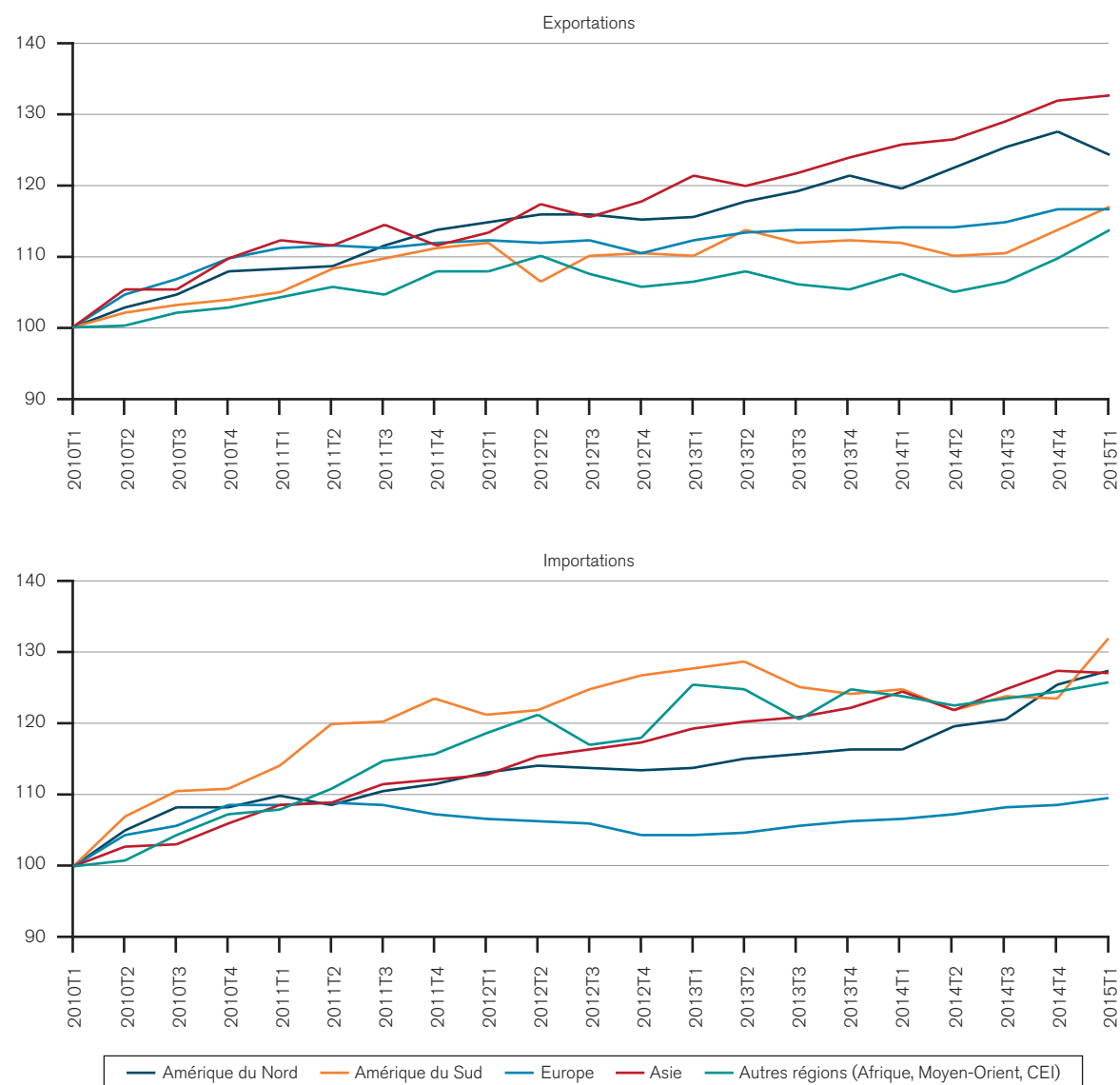
La figure 5 indique la croissance estimée, en glissement annuel, de la valeur en dollars du commerce mondial pour certaines catégories de produits manufacturés. Au quatrième trimestre de 2014, le commerce du fer et de l'acier avait augmenté de 2,4% par rapport au même trimestre de 2013, tandis que les expéditions de matériel de bureau et de télécommunication étaient en hausse de 3%. Par contre, la croissance en glissement

Figure 3 : Volume des exportations et des importations de marchandises de l'Union européenne, 2010T1-2014T4
(Indices du volume corrigés des variations saisonnières, 2010T1 = 100)



Source : Secrétariats de l'OMC et de la CNUCED.

Figure 4 : Volume des exportations et des importations de marchandises par région, 2010T1-2014T4
(Indices du volume corrigés des variations saisonnières, 2010T1 = 100)



Source : Secrétariats de l'OMC et de la CNUCED.

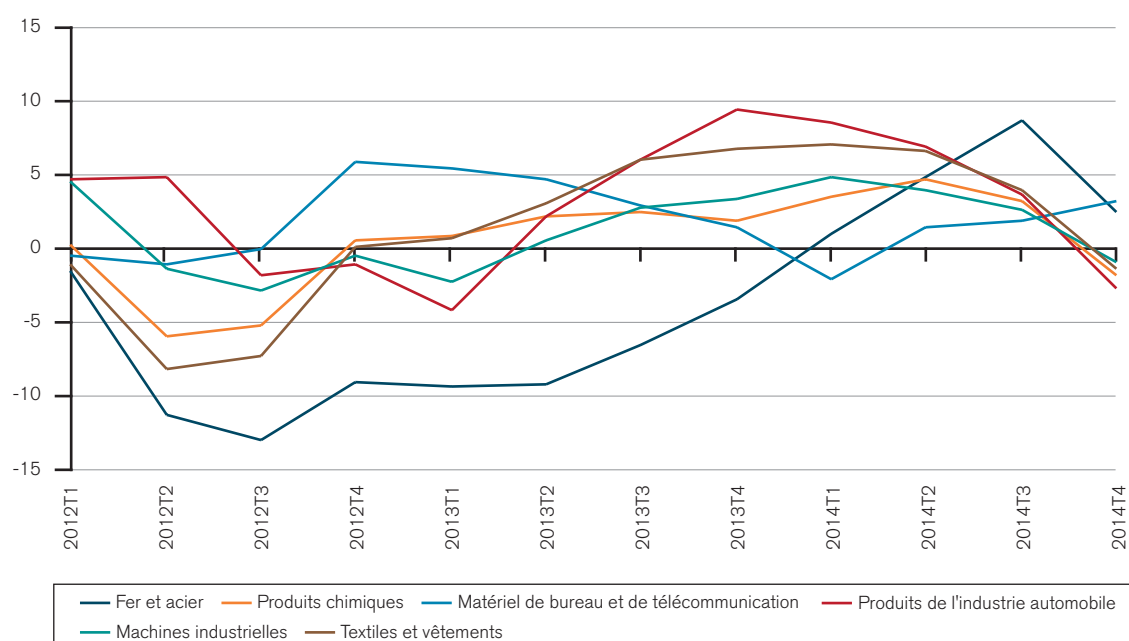
annuel de la valeur en dollars du commerce des autres produits manufacturés est devenue négative au quatrième trimestre, avec des baisses de l'ordre de 1 à 3%.

Depuis la crise financière de 2008-2009, le commerce des produits de l'industrie automobile est généralement considéré comme un indicateur avancé du commerce mondial, tandis que le commerce du fer et de l'acier est un indicateur différé. En raison de la contraction

de la demande d'automobiles, les exportateurs d'acier, comme la Chine, pourraient être confrontés à une baisse de la demande pour leurs produits à l'étranger.

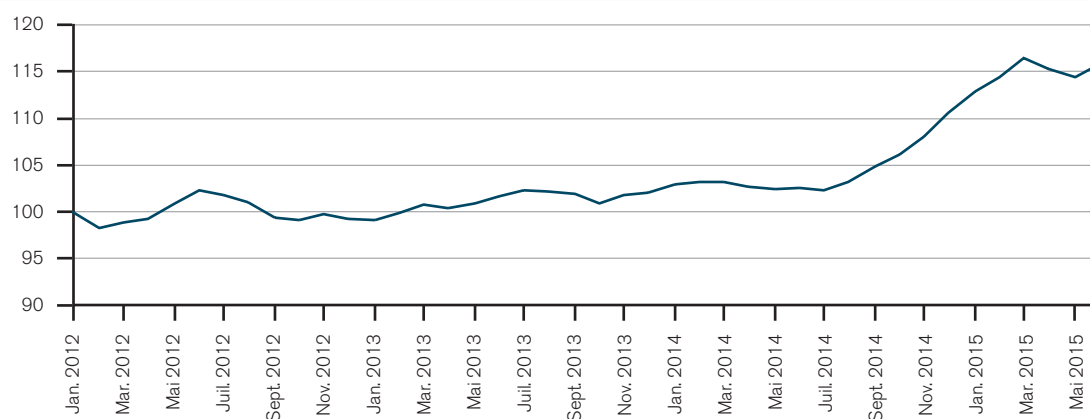
Les chiffres du commerce des marchandises en dollars doivent être interprétés avec prudence car ces données sont fortement influencées par les taux de change, y compris l'appréciation du dollar EU depuis le milieu de l'année dernière (d'environ 12% en moyenne entre juillet 2014 et juin 2015, voir la figure 6).

Figure 5 : Exportations mondiales trimestrielles de produits manufacturés, par produit, 2012T1-2014T4
(Variation en % en glissement annuel, en \$EU)



Source : du Secrétariat de l'OMC, d'après les données miroir disponibles pour les pays déclarants dans la base de données Global Trade Atlas de Global Trade Information Services.

Figure 6 : Indice du dollar EU pondéré en fonction des échanges (indice large), janvier 2012 - juin 2015
(indice, janvier 2012 = 100)



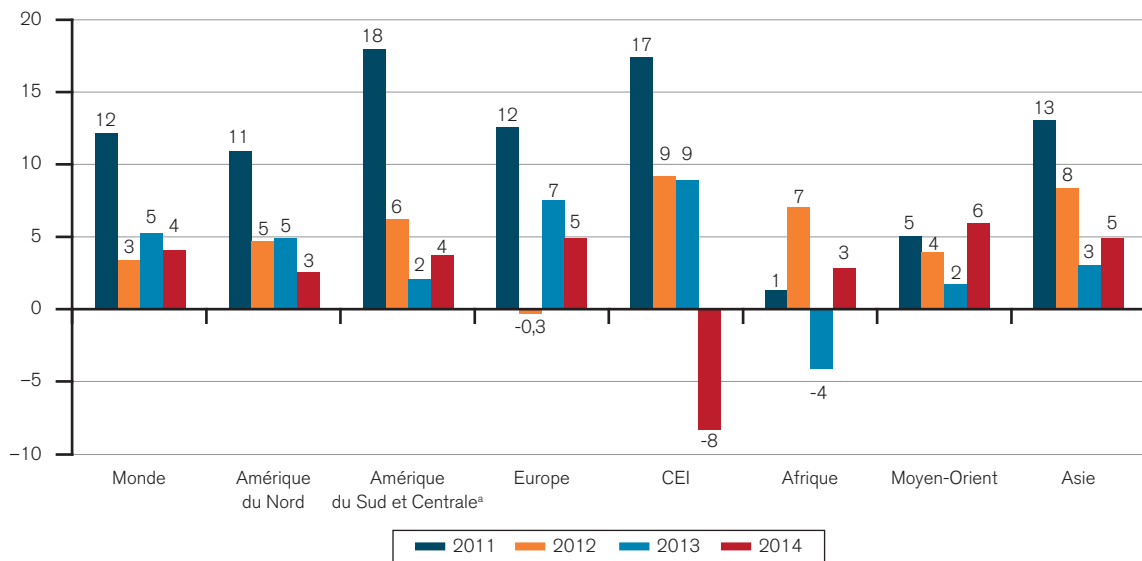
Source : Banque de la Réserve fédérale de Saint-Louis (États-Unis).

b) Évolution du commerce des services commerciaux

La figure 7 ci-après donne une ventilation des exportations de services commerciaux par région géographique de l'OMC. En 2014, toutes les régions ont enregistré une légère augmentation des exportations de services, comprise entre 1% et 5%, sauf la CEI, qui a enregistré une forte baisse de 7%,

notamment pour les services de transport (-2,3%), les voyages (-12,1%) et les autres services commerciaux (-6,3%). Les importations ne sont pas indiquées sur la figure 6, mais l'évolution est analogue, toutes les régions enregistrant une modeste augmentation, sauf la CEI, qui a enregistré une baisse de 2%.

Au niveau mondial, la composante la plus faible du commerce des services en 2014 a été celle des

Figure 7 : Croissance des exportations de services commerciaux en valeur par région, 2011-2014 (Variation annuelle, %)

Note : Les données sont établies conformément à la sixième édition du Manuel de la balance des paiements du FMI (MBP6) et ne sont pas comparables aux chiffres des années précédentes.

^a Y compris les Caraïbes.

Source : Secrétariats de l'OMC et de la CNUCED.

services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers, qui ont enregistré une baisse de 7,6% mesurée par les exportations. Dans le même temps, les exportations d'autres services commerciaux, qui comprennent les services financiers et qui représentent plus de la moitié (52%) du commerce mondial des services commerciaux, ont augmenté de 5,1% l'an dernier.

3. Le commerce au premier semestre de 2015

Les statistiques mensuelles du commerce des marchandises en dollars courants sont disponibles plus rapidement que les statistiques trimestrielles en volume et elles concernent un plus grand nombre de pays. Elles sont présentées dans la figure 1 de l'appendice pour la période allant de janvier 2010 à avril 2015.

Les flux commerciaux en dollars ont fortement diminué dans de nombreux pays au premier semestre de 2015. Par exemple, la valeur en dollars des exportations extra-UE a reculé d'environ 12% en glissement annuel en avril et les importations ont diminué de 19% pendant la même période. En janvier, les exportations extra-UE ont atteint leur plus bas niveau en dollars depuis avril 2010, tandis que les importations pour le mois ont également reculé de 19% en avril. Néanmoins,

cette baisse peut être attribuée en grande partie à l'appréciation du dollar, qui sous-évalue le commerce libellé dans d'autres monnaies, et à la baisse des prix du pétrole, qui réduit la valeur en dollars de toute quantité de pétrole exporté ou importé. Par comparaison, si la valeur du commerce est exprimée en euros, les exportations extra-UE ont en fait augmenté de 12% en avril par rapport au même mois de 2014, tandis que les importations extra-UE ont augmenté de 4%.

Les taux de change et les prix du pétrole n'expliquent pas entièrement les baisses nominales enregistrées au premier trimestre de 2015, certains pays étant entrés dans une phase difficile au premier semestre de l'année. Toutefois, la croissance du commerce mondial en volume, en glissement trimestriel, a en fait été légèrement positive, à 0,7%, au premier trimestre, ce qui équivaut à un taux annuel de 2,9%. L'écart entre les statistiques du commerce en valeur et en volume souligne la nécessité d'interpréter avec prudence les données du commerce libellées en dollars compte tenu des fortes variations de prix observées depuis le milieu de 2014.

Pour en revenir à la figure 2, on voit que la demande d'importations a ralenti en volume dans les économies en développement au premier trimestre de 2015, tandis que la croissance des importations est restée stable dans les pays développés. Pour ce qui est des exportations, les expéditions des économies

développées ont diminué tandis que celles des pays en développement ont augmenté. Dans l'ensemble, la croissance du commerce mondial a ralenti, passant de 1,8% au quatrième trimestre de 2014 à 0,7% au premier trimestre de 2015, mais elle est restée positive. Cette décélération a en partie son origine en Asie, où la croissance des importations est passée de 2,1% au quatrième trimestre de 2014 à -0,3% au premier trimestre de 2015, mais l'Amérique du Nord et d'autres régions ont aussi vu leur demande d'importations diminuer (voir la figure 4).

4. Autres perspectives sur l'évolution du commerce

Le commerce mondial a continué de croître à un rythme modéré au premier trimestre de 2015, mais les perspectives pour le deuxième semestre ont été assombries par de nombreux facteurs de risque, dont beaucoup sont orientés à la baisse. La croissance du PIB des États-Unis a fluctué entre un taux très négatif et un taux très positif depuis le début de 2014. Une croissance continue de l'économie des États-Unis pourrait soutenir la demande mondiale et renforcer la reprise du commerce. Inversement, si les résultats des États-Unis sont insuffisants, il n'y aura guère d'autres sources de croissance de la demande d'importations. La croissance du PIB des États-Unis pourrait être décevante si le resserrement des conditions monétaires et la baisse des prix du pétrole découragent l'investissement, notamment dans le secteur énergétique.

Dans l'Union européenne, les conditions économiques se sont améliorées au début de 2015, mais le chômage reste élevé (9,7% en avril), tandis que les retombées de la crise de la dette grecque menacent de raviver l'instabilité financière.

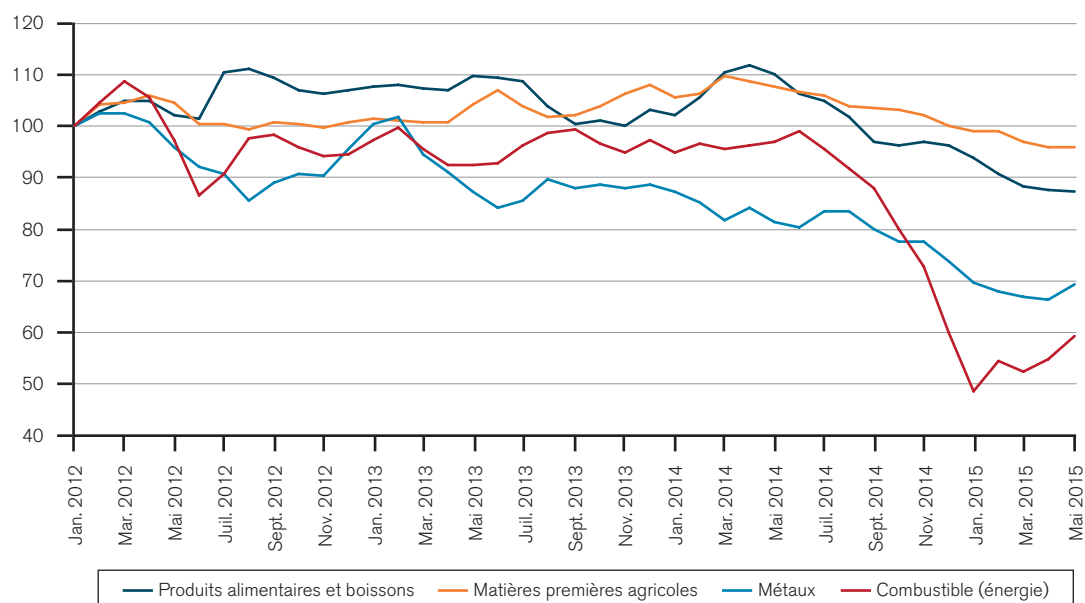
Les perspectives pour la Chine semblent aussi moins certaines qu'avant, l'activité de la plus grande économie du monde (mesurée en parité de pouvoir d'achat) ayant fléchi avec le temps. La hausse de 7,4% du PIB chinois en 2014 a été la plus faible depuis 24 ans, et les responsables chinois ont revu à la baisse leurs objectifs de production pour l'avenir. Il est possible que la croissance de la Chine continue de dépasser celle des autres grandes économies pendant quelque temps mais il est probable que la marge sera plus faible que dans le passé. La demande d'importations en Chine devrait donc ralentir, et non s'accélérer.

La baisse des prix du pétrole et des autres produits primaires pourrait stimuler le PIB mondial et le commerce dans l'avenir si son effet positif sur les importateurs nets de ces produits est supérieur à son effet négatif sur les exportateurs nets. L'ampleur de la baisse récente des prix des produits primaires est illustrée par la figure 8. Le commerce mondial pourrait aussi croître plus vite que prévu si la reprise économique est plus forte dans la zone euro grâce au programme actuel d'assouplissement monétaire de la Banque centrale européenne. Une reprise de la demande dans l'Union européenne aurait un impact disproportionné sur les statistiques du commerce mondial du fait que le commerce entre les membres de l'UE est pris en compte dans les totaux mondiaux.

Les estimations de l'OMC concernant la croissance annuelle du volume du commerce et les estimations consensuelles du PIB réel mondial aux taux de change du marché de 2010 à 2014 sont indiquées dans le tableau 1. On a beaucoup parlé du fait que le rapport d'environ 2 pour 1 entre la croissance du commerce mondial et celle du PIB mondial, observé pendant de nombreuses années, semble avoir disparu, le commerce et la production ayant augmenté à peu près au même rythme au cours des trois dernières années. Le ralentissement récent de la croissance du commerce peut s'expliquer, entre autres, par des conditions macroéconomiques défavorables, par la maturation des chaînes d'approvisionnement mondiales et par l'accumulation de mesures protectionnistes après la crise.

Aucune explication définitive n'a été trouvée, mais on peut au moins discerner quelques faits stylisés. Premièrement, le ratio de la croissance du commerce mondial à la croissance du PIB mondial (appelé «élasticité-revenu du commerce mondial») a atteint son plus haut niveau dans les années 1990, bien avant la crise financière, mais il a ensuite diminué (voir la figure 9). Deuxièmement, il est normal que le commerce mondial croisse lentement pendant un certain temps après un choc économique mondial, avant que sa croissance reprenne (par exemple, les crises pétrolières des années 1970 et du début des années 1980). Enfin, une plus faible élasticité du commerce mondial n'implique pas un plus faible ratio commerce mondial/PIB, ce dernier restant à ou proche d'un niveau record. Ces faits laissent penser que le ralentissement du commerce est dû à une combinaison de facteurs cycliques et structurels.

Figure 8 : Prix des produits primaires, janvier 2012 - mai 2015
(Indices, janvier 2012 = 100)



Source: FMI, Primary Commodity Prices.

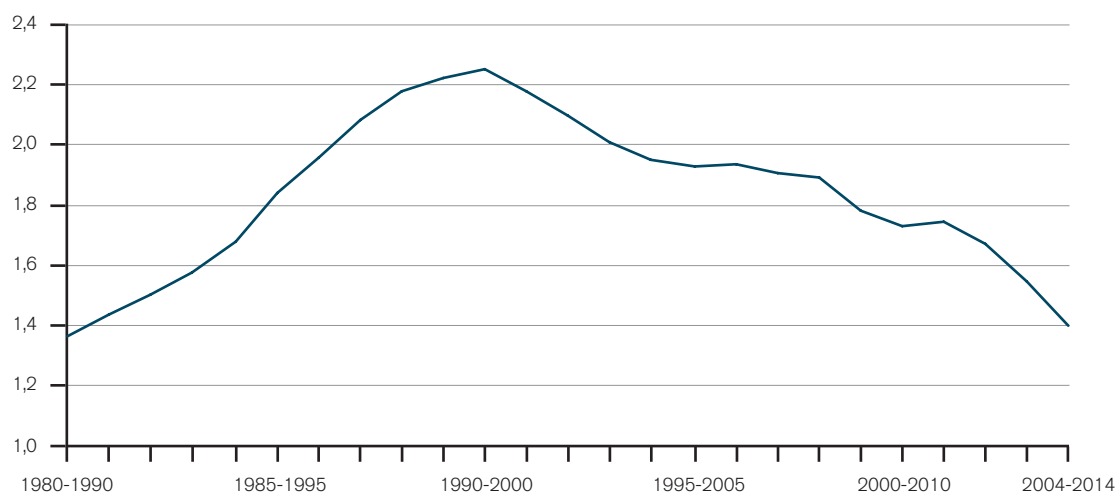
Tableau 1 : Volume du commerce des marchandises et PIB réel aux taux de change du marché, 2010-2014
(Variation annuelle en %)

	2010	2011	2012	2013	2014
Volume du commerce mondial des marchandises	13,9	5,3	2,2	2,5	2,5
Exportations					
Économies développées	13,4	5,1	1,1	2,2	2,0
Économies en développement et émergentes ^a	15,2	5,9	3,7	3,8	3,1
Amérique du Nord	14,9	6,6	4,4	2,7	4,2
Amérique du Sud et centrale	4,5	6,4	0,9	1,9	-1,3
Europe	11,5	5,5	0,8	2,4	1,6
Communauté d'États indépendants (CEI)	6,3	1,6	0,8	1,1	0,0
Afrique	6,5	-7,3	6,6	-2,0	-3,3
Moyen-Orient	5,3	7,9	4,8	1,7	0,7
Asie	22,8	6,4	2,7	5,0	4,7
Importations					
Économies développées	10,9	3,4	0,0	-0,1	2,9
Économies en développement et émergentes ^a	18,2	7,7	4,9	5,2	1,8
Amérique du Nord	15,8	4,3	3,2	1,2	4,6
Amérique du Sud et centrale	21,8	12,1	2,3	3,4	-2,4
Europe	9,9	3,2	-1,8	-0,2	2,3
Communauté d'États indépendants (CEI)	18,2	16,9	6,5	-1,2	-9,8
Afrique	8,0	4,0	13,3	5,0	4,2
Moyen-Orient	8,4	4,4	9,9	7,4	1,8
Asie	18,3	6,5	3,7	4,8	3,4
PIB réel mondial aux taux de change du marché	4,1	2,9	2,3	2,3	2,5
Économies développées	2,6	1,5	1,1	1,2	1,7
Économies en développement et émergentes ^a	7,5	5,9	4,7	4,6	4,2
Amérique du Nord	2,7	1,9	2,4	2,2	2,4
Amérique du Sud et centrale	6,3	5,1	2,8	3,3	1,0
Europe	2,3	2,0	-0,2	0,3	1,4
Communauté d'États indépendants (CEI)	4,6	4,9	3,5	2,1	0,6
Afrique	5,4	1,1	5,3	3,6	3,4
Moyen-Orient	5,2	6,4	3,2	2,8	3,1
Asie	7,2	4,2	4,4	4,5	4,0

^a Inclut toutes les économies qui ne sont pas classées comme développées.

Source: Secrétariat de l'OMC.

Figure 9 : Élasticité du volume du commerce mondial des marchandises par rapport au PIB mondial aux taux de change du marché, 1980-2014



Note: Les élasticités sont calculées au moyen d'une régression du logarithme du volume du commerce mondial des marchandises sur le logarithme du PIB mondial aux taux du marché sur 10 ans.

Source: *Statistiques du commerce international de l'OMC pour le commerce*, base de données des Perspectives de l'économie mondiale du FMI pour le PIB aux taux de change du marché sur 10 ans.

Note

- 1 Les données annuelles, trimestrielles et mensuelles détaillées relatives au commerce des marchandises et des services commerciaux peuvent être téléchargées sur le site Web de l'OMC à l'adresse suivante : <http://www.wto.org/statistics>.

Figure de l'appendice

Figure 1 de l'appendice : Exportations et importations de marchandises de certaines économies, janvier 2010 – avril 2015 (milliards \$EU)



Source: Statistiques financières internationales du FMI, base de données GTA de Global Trade Information Services, statistiques nationales.

Figure 1 de l'appendice : Exportations et importations de marchandises de certaines économies, janvier 2010-avril 2015 (milliards \$EU) (suite)

Source : Statistiques financières internationales du FMI, base de données GTA de Global Trade Information Services, statistiques nationales.

Tableaux de l'appendice

**Tableau 1 de l'appendice : Commerce mondial des marchandises par région et pour certaines économies, 2014
(milliards de \$EU et %)**

	Exportations					Importations				
	Valeur	Variation annuelle en %				Valeur	Variation annuelle en %			
	2014	2005-14	2012	2013	2014	2014	2005-14	2012	2013	2014
Monde	18 422	7	0	2	1	18 569	6	0	1	1
Amérique du Nord	2 493	6	4	2	3	3 300	4	3	0	3
États-Unis	1 621	7	4	2	3	2 413	4	3	0	4
Canada ^a	475	3	1	1	4	475	4	2	0	0
Mexique	398	7	6	3	5	412	7	5	3	5
Amérique du Sud et centrale^b	695	7	-1	-2	-6	739	10	3	3	-5
Brésil	225	7	-5	0	-7	239	13	-2	7	-5
Autres pays d'Amérique du Sud et centrale ^b	470	7	1	-3	-5	500	9	5	0	-5
Europe	6 739	5	-4	4	1	6 722	4	-6	1	2
Union européenne (28)	6 162	5	-5	5	1	6 133	4	-6	1	2
Allemagne	1 508	5	-5	3	4	1 216	5	-7	2	2
France	583	3	-5	2	0	678	3	-6	1	-1
Pays-Bas	672	6	-2	2	0	588	5	-1	0	0
Royaume-Uni	506	3	-7	14	-7	684	3	2	-5	4
Italie	529	4	-4	3	2	472	2	-13	-2	-2
Communauté d'États indépendants (CEI)	735	9	2	-2	-6	506	10	6	0	-11
Fédération de Russie ^a	498	8	1	-1	-5	308	10	4	2	-10
Afrique	555	7	5	-6	-8	642	11	9	3	1
Afrique du Sud	91	7	-8	-4	-5	122	8	2	-1	-3
Afrique sans l'Afrique du Sud	464	7	8	-6	-8	520	12	11	4	2
Pays exportateurs de pétrole ^c	286	5	11	-11	-13	202	12	10	10	0
Pays non exportateurs de pétrole	178	9	1	3	0	318	11	11	0	3
Moyen-Orient	1 288	10	6	0	-4	784	10	8	6	0
Asie	6 426	9	2	3	2	6 325	9	4	2	0
Chine	2 342	13	8	8	6	1 959	13	4	7	0
Japon	684	2	-3	-10	-4	822	5	4	-6	-1
Inde	322	14	-2	6	2	463	14	5	-5	-1
Économies nouvellement industrialisées (4) ^d	1 312	7	-1	1	1	1 316	7	0	0	1
Pour mémoire										
MERCOSUR ^e	316	7	-5	1	-8	328	12	-3	7	-6
ASEAN ^f	1 295	8	1	2	2	1 235	8	6	2	-1
Commerce extra-UE (28)	2 262	6	0	7	-2	2 232	5	-4	-3	0
Pays les moins avancés (PMA)	207	11	1	4	-2	266	13	11	9	5

^a Importations f.a.b. (« franco à bord »).

^b Y compris les Caraïbes.

^c Algérie, Angola, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Libye, Nigéria, Soudan, Tchad.

^d Hong Kong, Chine ; République de Corée ; Singapour ; Taipei chinois.

^e Calculs prenant en compte l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Paraguay.

^f Association des nations de l'Asie du Sud-Est : Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire Lao, Singapour, Thaïlande, Viet Nam.

Source : Secrétariat de l'OMC.

I. L'ÉCONOMIE MONDIALE ET LE COMMERCE EN 2014 ET AU DÉBUT DE 2015

Tableau 2 de l'appendice : Commerce mondial des services commerciaux par région et pour certains pays, 2014
(milliards de \$EU et %)

	Exportations					Importations				
	Valeur	Variation annuelle en %				Valeur	Variation annuelle en %			
	2014	2005-14	2012	2013	2014	2014	2005-14	2012	2013	2014
Monde	4 860	7	3	5	4	4 740	7	4	6	5
Amérique du Nord	793	7	5	5	3	593	6	4	3	3
États-Unis	686	8	4	5	3	454	6	4	3	4
Amérique du Sud et centrale^a	156	9	6	2	4	202	12	6	7	1
Brésil	40	12	5	-2	6	87	17	7	7	5
Europe	2 349	6	0	7	5	1 988	6	-1	8	5
Union européenne (28)	2 153	...	...	8	5	1 810	...	...	8	5
Allemagne	267	6	-3	8	5	327	5	-2	13	1
Royaume-Uni	329	4	1	3	4	189	1	2	4	-1
France	263	6	0	7	4	244	7	0	14	6
Pays-Bas	156	...	-4	8	11	165	10	-4	6	8
Espagne	133	5	12	9	10	142	2	3	16	8
Communauté d'États indépendants (CEI)	110	10	9	9	-8	169	12	18	15	-4
Fédération de Russie	66	10	7	12	-5	119	13	19	18	-5
Ukraine	14	4	4	2	-35	12	6	10	11	-23
Afrique	94	6	7	-4	3	169	10	2	1	5
Égypte ^b	19	3	12	-16	7	16	6	18	-4	11
Afrique du Sud	14	3	2	-6	0	15	3	-11	-7	-5
Nigéria	1	0	-10	-7	-22	22	15	0	-8	9
Moyen-Orient	124	...	4	2	6	271	...	5	5	9
Émirats arabes unis ^{b, c}	17	...	18	15	...	72	...	12	12	...
Arabie saoudite, Royaume d'	12	...	-5	5	7	60	...	-9	4	17
Asie	1 236	10	8	3	5	1 349	9	8	4	6
Chine	222	11	17	-4	8	382	18	18	17	16
Japon	158	5	-3	1	19	190	4	5	-8	12
India	154	13	5	2	4	124	11	4	-3	-1
Singapour	133	12	7	4	2	130	10	9	4	0
Corée, République de	106	9	14	0	3	114	8	6	1	4
Hong Kong, Chine	107	9	8	7	2	78	4	3	0	2
Australie	52	6	3	0	0	62	8	6	3	-7
Pour mémoire										
Commerce extra-UE (28)	994	...	5	9	7	739	...	-2	7	6

^a Y compris les Caraïbes.^b Estimations du Secrétariat.^c Données établies selon la méthode du MBP5 (cinquième édition du Manuel de la balance des paiements du FMI).

... Chiffres non disponibles ou non comparables.

Note : Des données provisoires pour l'ensemble de l'année étaient disponibles à la mi-mars pour quelque 50 pays représentant plus des deux tiers du commerce mondial des services commerciaux, mais les estimations pour la plupart des autres pays reposent sur des données relatives aux trois premiers trimestres.

Sources : Secrétariats de l'OMC et de la CNUCED.

Tableau 3 de l'appendice : Principaux exportateurs et importateurs de marchandises, 2014 (milliards de \$EU et %)

Rang	Exportateurs	Valeur	Part	Variation annuelle (%)	Rang	Importateurs	Valeur	Rang	Variation annuelle (%)
1	Chine	2 342	12,4	6	1	États-Unis	2 413	12,7	4
2	États-Unis	1 621	8,6	3	2	Chine	1 959	10,3	0
3	Allemagne	1 508	8,0	4	3	Allemagne	1 216	6,4	2
4	Japon	684	3,6	-4	4	Japon	822	4,3	-1
5	Pays-Bas	672	3,6	0	5	Royaume-Uni	684	3,6	4
6	France	583	3,1	0	6	France	678	3,6	-1
7	Corée, République de	573	3,0	2	7	Hong Kong, Chine	601	3,2	-3
8	Italie	529	2,8	2		– importations définitives	151	0,8	6
9	Hong Kong, Chine	524	2,8	-2	8	Pays-Bas	588	3,1	0
	– exportations de produits nationaux	16	0,1	-20	9	Corée, République de	526	2,8	2
	– réexportations	508	2,7	-1	10	Canada ^a	475	2,5	0
10	Royaume-Uni	506	2,7	-7	11	Italie	472	2,5	-2
11	Fédération de Russie	498	2,6	-5	12	Inde	463	2,4	-1
12	Canada	475	2,5	4	13	Belgique	452	2,4	0
13	Belgique	471	2,5	1	14	Mexique	412	2,2	5
14	Singapour	410	2,2	0	15	Singapour	366	1,9	-2
	– exportations de produits nationaux	216	1,1	-1		– importations définitives ^b	173	0,9	-5
	– réexportations	194	1,0	1	16	Espagne	358	1,9	5
15	Mexique	398	2,1	5	17	Fédération de Russie ^a	308	1,6	-10
16	Émirats arabes unis ^c	360	1,9	-5	18	Taipei chinois	274	1,4	2
17	Arabie saoudite, Royaume d' ^c	354	1,9	-6	19	Émirats arabes unis ^c	262	1,4	4
18	Espagne	325	1,7	2	20	Turquie	242	1,3	-4
19	Inde	322	1,7	2	21	Brésil	239	1,3	-5
20	Taipei chinois	314	1,7	3	22	Australie ^c	237	1,2	-2
21	Australie	241	1,3	-5	23	Thaïlande	228	1,2	-9
22	Suisse	239	1,3	4	24	Pologne	220	1,2	6
23	Malaisie	234	1,2	3	25	Malaisie	209	1,1	1
24	Thaïlande	228	1,2	0	26	Suisse	203	1,1	1
25	Brésil	225	1,2	-7	27	Autriche	182	1,0	-1
26	Pologne	217	1,1	6	28	Indonésie	178	0,9	-5
27	Autriche	178	0,9	2	29	Arabie saoudite, Royaume d' ^c	163	0,9	-3
28	Indonésie	176	0,9	-3	30	Suède	163	0,9	1
29	République tchèque	174	0,9	7					
30	Suède	164	0,9	-2					
	Total ^d	15 542	82,1	-		Total ^d	15 592	82,0	-
	Monde ^d	18 930	100,0	1		Monde ^d	19 018	100,0	1

^a Importations f.a.b.^b Les importations définitives de Singapour s'entendent des importations moins les réexportations.^c Estimations du Secrétariat.^d Comprend les réexportations importantes ou les importations destinées à la réexportation.

Source: Secrétariat de l'OMC.

I. L'ÉCONOMIE MONDIALE ET LE COMMERCE EN 2014 ET AU DÉBUT DE 2015

Tableau 4 de l'appendice : Principaux exportateurs et importateurs de marchandises (non compris les échanges intra-UE28), 2014 (milliards de \$EU et %)

Rang	Exportateurs	Valeur	Part	Variation annuelle (%)	Rang	Importateurs	Valeur	Part	Variation annuelle (%)
1	Chine	2 342	15,6	6	1	États-Unis	2 413	16,0	4
2	Exportations extra-UE (28)	2 262	15,1	-2	2	Importations extra-UE (28)	2 232	14,8	0
3	États-Unis	1 621	10,8	3	3	Chine	1 959	13,0	0
4	Japon	684	4,5	-4	4	Japon	822	5,4	-1
5	Corée, République de	573	3,8	2	5	Hong Kong, Chine	601	4,0	-3
6	Hong Kong, Chine	524	3,5	-2		– importations définitives	151	1,0	6
	– exportations de produits nationaux	16	0,1	-20	6	Corée, République de	526	3,5	2
	– réexportations	508	3,4	-1	7	Canada ^a	475	3,1	0
7	Fédération de Russie	498	3,3	-5	8	Inde	463	3,1	-1
8	Canada	475	3,2	4	9	Mexique	412	2,7	5
9	Singapour	410	2,7	0	10	Singapour	366	2,4	-2
	– exportations de produits nationaux	216	2,9	-1		– importations définitives ^b	173	1,1	-5
	– réexportations	194	1,3	1	11	Fédération de Russie ^a	308	2,0	-10
10	Mexique	398	2,6	5	12	Taipei chinois	274	1,8	2
11	Émirats arabes unis ^c	360	2,4	-5	13	Émirats arabes unis ^c	262	1,7	4
12	Arabie saoudite, Royaume d' ^c	354	2,4	-6	14	Turquie	242	1,6	-4
13	Inde	322	2,1	2	15	Brésil	239	1,6	-5
14	Taipei chinois	314	2,1	3	16	Australie ^c	237	1,6	-2
15	Australie	241	1,6	-5	17	Thaïlande	228	1,5	-9
16	Suisse	239	1,6	4	18	Malaisie	209	1,4	1
17	Malaisie	234	1,6	3	19	Suisse	203	1,3	1
18	Thaïlande	228	1,5	0	20	Indonésie	178	1,2	-5
19	Brésil	225	1,5	-7	21	Arabie saoudite, Royaume d' ^c	163	1,1	-3
20	Indonésie	176	1,2	-3	22	Viet Nam	149	1,0	13
21	Turquie	158	1,0	4	23	Afrique du Sud ^c	122	0,8	-3
22	Viet Nam	150	1,0	14	24	Norvège	89	0,6	-1
23	Norvège	144	1,0	-7	25	Israël	75	0,5	1
24	Qatar ^c	132	0,9	-4	26	Chili	72	0,5	-9
25	Koweït ^c	104	0,7	-9	27	Philippines	68	0,4	4
26	Nigéria ^c	97	0,6	-7	28	Égypte ^c	67	0,4	16
27	Afrique du Sud	91	0,6	-5	29	Argentine	65	0,4	-11
28	Iran ^c	89	0,6	8	30	Colombie	64	0,4	8
29	Iraq ^c	85	0,6	-6					
30	Venezuela, République bolivarienne du ^c	80	0,5	-10					
	Total ^d	13 608	90,5	-		Total ^d	13 585	89,9	-
	Monde ^d (non compris les échanges intra-UE(28))	15 030	100,0	0		Monde ^d (non compris les échanges intra-UE(28))	15 118	100,0	0

^a Importations f.a.b.^b Les importations définitives de Singapour s'entendent des importations moins les réexportations.^c Estimations du Secrétariat.^d Comprend les réexportations importantes ou les importations destinées à la réexportation.

Source: Secrétariat de l'OMC.

Tableau 5 de l'appendice : Principaux exportateurs et importateurs de services commerciaux, 2014
(milliards de \$EU et %)

Rang	Exportateurs	Valeur	Part	Variation annuelle (%)	Rang	Exportateurs	Valeur	Part	Variation annuelle (%)
1	États-Unis	686	14,1	3	1	États-Unis	454	9,6	4
2	Royaume-Uni	329	6,8	4	2	Chine	382	8,1	16
3	Allemagne	267	5,5	5	3	Allemagne	327	6,9	1
4	France	263	5,4	4	4	France	244	5,1	6
5	Chine	222	4,6	8	5	Japon	190	4,0	12
6	Japon	158	3,3	19	6	Royaume-Uni	189	4,0	-1
7	Pays-Bas	156	3,2	11	7	Pays-Bas	165	3,5	8
8	Inde	154	3,2	4	8	Irlande	142	3,0	16
9	Espagne	135	2,8	5	9	Singapour	130	2,7	0
10	Irlande	133	2,7	9	10	Inde	124	2,6	-1
11	Singapour	133	2,7	2	11	Fédération de Russie	119	2,5	-5
12	Belgique	117	2,4	4	12	Corée, République de	114	2,4	4
13	Suisse	114	2,3	2	13	Italie	112	2,4	4
14	Italie	114	2,3	2	14	Belgique	108	2,3	4
15	Hong Kong, Chine	107	2,2	2	15	Canada	106	2,2	-5
16	Corée, République de	106	2,2	3	16	Suisse	93	2,0	2
17	Luxembourg	98	2,0	11	17	Brésil	87	1,8	5
18	Canada	85	1,7	-4	18	Hong Kong, Chine	78	1,6	2
19	Suède	75	1,5	3	19	Émirats arabes unis ^{a,b}	72	1,5	...
20	Danemark	72	1,5	2	20	Espagne	72	1,5	11
21	Fédération de Russie	66	1,4	-5	21	Luxembourg	67	1,4	13
22	Autriche	65	1,3	2	22	Suède	65	1,4	8
23	Taipei chinois ^a	57	1,2	12	23	Danemark	64	1,3	1
24	Thaïlande	55	1,1	-6	24	Australie	62	1,3	-7
25	Macao, Chine	53	1,1	-1	25	Arabie saoudite, Royaume d'	60	1,3	17
26	Australie	52	1,1	0	26	Thaïlande	53	1,1	-4
27	Turquie	50	1,0	9	27	Norvège	53	1,1	-5
28	Norvège	49	1,0	1	28	Autriche	51	1,1	3
29	Pologne	46	0,9	2	29	Taipei chinois ^a	46	1,0	8
30	Grèce	42	0,9	14	30	Malaisie	44	0,9	-2
Total		4 058	83,5	-	Total		3 871	81,7	-
Monde		4 860	100,0	4	Monde		4 740	100,0	5

^a Données établies selon la méthode du MBP5 (cinquième édition du Manuel de la balance des paiements du FMI).

^b Estimations du Secrétariat.

... Chiffres non disponibles ou non comparables.

- Sans objet.

Note : Les chiffres concernant un certain nombre de pays et territoires sont des estimations du Secrétariat. Les variations annuelles en pourcentage et les classements sont affectés par des ruptures dans les séries statistiques d'un grand nombre de pays et par une comparabilité limitée des données entre les pays.

Sources : Secrétariats de l'OMC et de la CNUCED.

I. L'ÉCONOMIE MONDIALE ET LE COMMERCE EN 2014 ET AU DÉBUT DE 2015

Tableau 6 de l'appendice : Principaux exportateurs et importateurs de services commerciaux (non compris les échanges intra-UE28), 2014 (milliards de \$EU et %)

Rang	Exportateurs	Valeur	Part	Variation annuelle (%)	Rang	Importateurs	Valeur	Part	Variation annuelle (%)
1	Exportations extra-UE (28)	994	26,8	7	1	Importations extra-UE (28)	739	20,1	6
2	États-Unis	686	18,5	3	2	États-Unis	454	12,4	4
3	Chine	222	6,0	8	3	Chine	382	10,4	16
4	Japon	158	4,3	19	4	Japon	190	5,2	12
5	Inde	154	4,2	4	5	Singapour	130	3,5	0
6	Singapour	133	3,6	2	6	Inde	124	3,4	-1
7	Suisse	114	3,1	2	7	Fédération de Russie	119	3,2	-5
8	Hong Kong, Chine	107	2,9	2	8	Corée, République de	114	3,1	4
9	Corée, République de	106	2,9	3	9	Canada	106	2,9	-5
10	Canada	85	2,3	-4	10	Suisse	93	2,5	2
11	Fédération de Russie	66	1,8	-5	11	Brésil	87	2,4	5
12	Taipei chinois ^a	57	1,5	12	12	Hong Kong, Chine	78	2,1	2
13	Thaïlande	55	1,5	-6	13	Émirats arabes unis ^{a,b}	72	2,0	...
14	Macao, Chine	53	1,4	-1	14	Australie	62	1,7	-7
15	Australie	52	1,4	0	15	Arabie saoudite, Royaume d'	60	1,6	17
16	Turquie	50	1,4	9	16	Thaïlande	53	1,4	-4
17	Norvège	49	1,3	1	17	Norvège	53	1,4	-5
18	Brésil	40	1,1	6	18	Taipei chinois ^a	46	1,2	8
19	Malaisie	38	1,0	-4	19	Malaisie	44	1,2	-2
20	Israël	34	0,9	1	20	Indonésie	33	0,9	-4
21	Philippines	24	0,7	7	21	Mexique	32	0,9	9
22	Indonésie	23	0,6	1	22	Qatar	31	0,8	24
23	Mexique	21	0,6	5	23	Turquie	23	0,6	3
24	Égypte	19	0,5	7	24	Nigéria	22	0,6	9
25	Émirats arabes unis ^{a,b}	17	0,5	...	25	Angola ^b	22	0,6	...
26	République du Liban	15	0,4	6	26	Israël	22	0,6	9
27	Maroc	15	0,4	11	27	Koweït ^b	21	0,6	...
28	Ukraine	14	0,4	-35	28	Philippines	20	0,5	23
29	Argentine	14	0,4	-3	29	Argentine	17	0,5	-8
30	Afrique du Sud	14	0,4	0	30	Venezuela, République bolivarienne du	17	0,5	-13
Total		3 429	92,6	-	Total		3 266	89,0	-
Monde (non compris les échanges intra-UE(28))		3 700	100,0	4	Monde (non compris les échanges intra-UE(28))		3 670	100,0	5

^a Données établies selon la méthode du MBP5 (cinquième édition du Manuel de la balance des paiements du FMI).^b Estimations du Secrétariat.

... Chiffres non disponibles ou non comparables.

- Sans objet.

Note : Les chiffres concernant un certain nombre de pays et territoires sont des estimations du Secrétariat. Les variations annuelles en pourcentage et les classements sont affectés par des ruptures dans les séries statistiques d'un grand nombre de pays et par une comparabilité limitée des données entre les pays.

Sources : Secrétariats de l'OMC et de la CNUCED.

II. Accélérer le commerce : avantages et défis de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges

L'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE), approuvé par les Membres de l'OMC à la Conférence ministérielle de Bali en décembre 2013, est le premier accord commercial multilatéral conclu depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce en 1995. L'AFE constitue un résultat remarquable pour l'OMC qui pourrait entraîner une augmentation du commerce mondial atteignant 1 000 milliards de dollars par an. Le *Rapport sur le commerce mondial 2015* est la première étude détaillée sur les effets potentiels de l'AFE fondée sur une analyse complète du texte final de l'Accord. Selon le Rapport, les pays en développement bénéficieront grandement de l'AFE, récoltant une grande partie des gains potentiels.

Sommaire

A	Introduction	34
B	La facilitation des échanges : contexte	40
C	Théorie et mesure de la facilitation des échanges	60
D	Estimation des avantages de l'Accord sur la facilitation des échanges	76
E	Les défis de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges	114
F	Conclusions	146

A. Introduction

Dans l'économie mondiale ouverte et interconnectée d'aujourd'hui, les efforts faits pour rationaliser, accélérer et coordonner les processus commerciaux et aussi pour libéraliser davantage les politiques commerciales contribueront à l'expansion du commerce mondial et aideront les pays à s'intégrer dans un système de production toujours plus mondialisé, au lieu de rester en marge de ce système. Alors que, dans le passé, les accords commerciaux donnaient lieu à une intégration « négative » – abaissement des obstacles tarifaires et non tarifaires par les pays –, l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) vise à une intégration positive – concertation entre les pays pour simplifier les processus, échanger des renseignements et coopérer dans la poursuite d'objectifs en matière de réglementation et de politiques. Le *Rapport sur le commerce mondial 2015* examine pourquoi l'AFE est aussi important, quel pourrait être son impact économique et comment l'OMC prend des mesures importantes et novatrices pour aider les pays à maximiser les avantages de l'Accord.

Sommaire

1	Pourquoi la facilitation des échanges ?	36
2	Définition de la facilitation des échanges	37
3	Structure du rapport	39

Faits saillants et principales constatations

- La facilitation des échanges est apparue, ces dernières années, comme une question essentielle pour le système commercial mondial. Son importance a été confirmée en décembre 2013, lorsque les Membres de l'OMC ont conclu l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) à la neuvième Conférence ministérielle à Bali, et en novembre 2014, lorsqu'ils ont adopté un Protocole d'amendement pour insérer ce nouvel accord dans l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce.
- L'AFE entrera en vigueur une fois que les deux tiers des Membres de l'OMC auront achevé leur procédure de ratification interne.
- L'AFE vise principalement à rationaliser, harmoniser et moderniser les procédures douanières. Il peut contribuer grandement à la réduction des coûts et des délais du commerce, notamment dans les pays en développement et les pays les moins avancés.
- L'AFE est un accord novateur parce qu'il prévoit une assistance en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés afin de les aider à mettre l'Accord en œuvre. Le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges, lancé par l'OMC en juillet 2014, a été conçu pour faciliter la fourniture de ce soutien.

1. Pourquoi la facilitation des échanges ?

La facilitation des échanges – c'est-à-dire la simplification, la modernisation et l'harmonisation des processus d'exportation et d'importation – est apparue comme une question centrale pour le système commercial mondial. Il y a 20 ans, elle n'était même pas à l'ordre du jour de l'OMC, mais elle est devenue l'un des principaux objectifs du Cycle de Doha – le cycle de négociations commerciales mondiales en cours à l'OMC. Cela a abouti à la décision des Membres de conclure rapidement un accord sur la facilitation des échanges, ce qui a été fait, à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, à Bali en 2013. C'est là le principal résultat du Cycle à ce jour et c'est le premier accord commercial mondial conclu en 20 ans.

L'Accord sur la facilitation des échanges est important car le paysage du commerce mondial est en train de changer, peut-être encore plus vite qu'on ne le pense. Grâce à la suppression des obstacles tarifaires, à la diminution des coûts du transport et des communications et à l'essor des marchés émergents, les entreprises produisent des marchandises et des services et créent de la valeur ajoutée dans différents pays et à travers des réseaux transnationaux complexes. La chaîne de montage du siècle dernier a cédé la place à la chaîne de valeur mondiale d'aujourd'hui. Dans cette économie mondiale très connectée, l'importance du commerce ne diminue pas, au contraire. Des différences, même faibles, dans les coûts du commerce, en particulier dans la durée des opérations commerciales, peuvent faire qu'un pays se connecte sans difficulté à un réseau intégré de production en flux tendu ou reste en marge d'une grande partie du commerce mondial.

Définie au sens large, la facilitation des échanges peut englober de nombreux éléments allant des capacités en matière de technologies de l'information aux services logistiques et de transport. Malgré cela, l'efficacité des processus administratifs des gouvernements et les prescriptions réglementaires sont un facteur clé. C'est pourquoi l'AFE, qui vise principalement à rationaliser, harmoniser et moderniser les procédures douanières, aura une incidence majeure sur la réduction des coûts et des délais du commerce.

La deuxième raison pour laquelle l'AFE revêt une importance cruciale est liée à l'environnement économique actuel. L'économie mondiale peine encore à se relever presque sept ans après la crise financière mondiale. Le commerce international n'est pas épargné par cette stagnation. Après avoir rebondi en 2010, il a crû à un rythme nettement inférieur à la moyenne historique. D'après les prévisions, il n'est pas prêt de retrouver les taux de croissance passés. Cela a amené

à se demander si le ralentissement des échanges n'était pas dû à un problème plus structurel que cyclique et ne laissait pas présager l'avenir.

Le *Rapport sur le commerce mondial 2013*, consacré à l'examen des principaux facteurs déterminant l'avenir du commerce, considérait les coûts du commerce comme l'un de ces facteurs (les autres étant notamment la démographie, l'accumulation de capital, les ressources naturelles et la technologie). Le rapport montre clairement que les modifications des flux commerciaux sont dues à de nombreux facteurs, dont certains, comme les progrès technologiques, l'accumulation de capital et l'évolution de la main-d'œuvre peuvent avoir des effets beaucoup plus importants que les modifications des droits de douane ou des coûts du commerce.

L'étude estime les effets potentiels isolés de l'évolution des coûts du commerce due à l'AFE, mais il faut garder à l'esprit que d'autres facteurs influent aussi sur les flux commerciaux et que les effets estimés ici peuvent être amplifiés ou compensés par d'autres facteurs. Étant donné le rôle fondamental des coûts du commerce dans l'évolution future l'évolution du commerce mondial, toute réduction significative de ces coûts a pour effet non seulement d'atténuer les pressions qui s'exercent actuellement sur l'économie mondiale, mais aussi de modifier l'évolution future de cette dernière. Comme le montrera clairement le rapport de cette année, l'AFE permet de réduire substantiellement les coûts du commerce et de donner une impulsion considérable au commerce international et à l'économie mondiale.

L'AFE est important aussi parce qu'il est le signe d'un changement notable dans l'orientation et le fonctionnement du système commercial multilatéral lui-même. Lorsque le commerce mondial était dominé par l'échange de produits distincts, les négociations commerciales consistaient principalement à échanger des « concessions » en matière d'accès aux marchés, et les pays ne réduisaient les droits de douane et les autres obstacles au commerce que si leurs partenaires en faisaient autant. Mais, dans un monde où les réseaux de production sont interconnectés, où les exportations des pays dépendent de leurs importations et où leur connexion au marché mondial dépend de leur connexion aux autres maillons de la chaîne de production, les pays ont davantage intérêt à coopérer pour réduire les obstacles, éliminer les goulets d'étranglement et harmoniser les processus.

Il est frappant de voir que les négociations sur la facilitation des échanges à l'OMC ont été motivées non pas par l'obtention de concessions en matière d'accès aux marchés, mais par la recherche de solutions à des problèmes communs, notamment

grâce à l'harmonisation des procédures douanières et des prescriptions en matière de documentation et à l'amélioration de l'échange de renseignements. Il était généralement admis que les Membres gagneraient plus à réformer leurs procédures commerciales collectivement qu'individuellement. Cela explique en grande partie pourquoi les négociations sur la facilitation des échanges, fondées sur une approche ascendante dans le cadre de laquelle chaque Membre a participé à la conception de l'Accord à chaque étape, ont été les plus inclusives et les plus transparentes de l'histoire de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT)/de l'OMC.

Cette approche collaborative a été encore renforcée par le fait que bon nombre des questions négociées avaient une dimension intrinsèquement mondiale, ce qui justifiait la recherche de solutions dans le cadre de l'OMC. Par exemple, il n'aurait pas été judicieux que les pays conviennent d'établir un « guichet unique »¹ sur une base bilatérale ou régionale, car si ce guichet unique avait été établi pour un partenaire commercial, il aurait automatiquement servi à tous les partenaires commerciaux. Il aurait été encore moins judicieux de simplifier les procédures douanières ou d'uniformiser les formalités administratives au niveau bilatéral ou régional, en particulier pour des produits de plus en plus « multinationaux ». Aborder ces questions à un niveau autre que multilatéral aurait compliqué les opérations transfrontières au lieu de les faciliter. Cette approche plus coopérative et plus inclusive des négociations sur l'AFE est riche d'enseignements pour aborder les autres problèmes liés à l'élaboration de règles à l'OMC.

Les Membres de l'OMC ayant un intérêt commun dans la facilitation des échanges, l'AFE a aussi un caractère novateur parce qu'il encourage et aide les pays en développement Membres à mettre en œuvre leurs engagements. C'est le premier Accord de l'OMC que les Membres peuvent mettre en œuvre selon leur propre calendrier et qui lie explicitement la mise en œuvre aux capacités techniques et financières. Bien que le programme de facilitation des échanges implique des changements de politique – en particulier en ce qui concerne la coordination et l'échange de renseignements, au sein des gouvernements et entre eux –, la modernisation des systèmes douaniers et l'adaptation de nouvelles technologies peuvent aussi nécessiter des capacités techniques et des ressources financières importantes. Dans cette optique, l'AFE établit un cadre pour la fourniture d'une assistance technique et d'un soutien au renforcement des capacités en matière de facilitation des échanges, ainsi que des procédures détaillées en matière de transparence pour assurer le suivi de ce soutien.

En outre, l'OMC a mis en place un nouveau mécanisme appelé Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges afin de compléter l'action des organismes régionaux et multilatéraux, des donateurs bilatéraux et des autres parties prenantes et, plus généralement, pour créer un point focal pour les efforts de mise en œuvre. Par son approche différenciée des obligations des Membres et son approche proactive de la mise en œuvre, l'AFE constitue aussi une innovation pour l'OMC qui pourrait en tirer des leçons pour d'autres aspects de ses travaux.

2. Définition de la facilitation des échanges

Le présent rapport examinera ces questions et d'autres encore de façon plus détaillée. Mais quelques remarques préliminaires s'imposent. Bon nombre des études qui seront citées dans le rapport emploient l'expression « facilitation des échanges », mais elles ne font pas nécessairement référence à l'AFE. Il est fort probable qu'elles donnent à cette expression des significations différentes. La facilitation des échanges a été définie différemment par certaines organisations internationales et a été abordée de diverses manières par les auteurs de certaines publications universitaires.²

Par ailleurs, de nombreux accords commerciaux régionaux (ACR) traitent de la facilitation des échanges, mais ils ne la définissent pas de manière uniforme (voir la section B.2). Parmi les diverses définitions de la facilitation des échanges, on peut distinguer au moins deux catégories :

- **Définitions larges ou étroites :** Les définitions étroites mettent l'accent sur l'amélioration des procédures administratives à la frontière, tandis que les définitions larges incluent les modifications apportées aux mesures prises à l'intérieur des frontières, comme les obstacles techniques au commerce.
- **Infrastructure matérielle ou immatérielle :** Certaines définitions limitent la facilitation des échanges à l'amélioration des procédures commerciales sans investissement dans l'infrastructure matérielle (sauf peut-être dans la modernisation du matériel informatique des douanes), alors que d'autres définitions incluaient les investissements dans l'infrastructure matérielle, par exemple dans les ports ou les réseaux de transport intérieurs (routes, voies ferrées, etc.), ainsi que dans les technologies de l'information et de la communication.

Les Membres de l'OMC ont toujours évité de définir formellement la facilitation des échanges, non seulement parce qu'ils ne parvenaient pas à s'entendre sur une définition, mais aussi parce qu'ils ne voulaient exclure aucun aspect potentiel des travaux futurs. Toutefois, le champ d'application de l'AFE adopté récemment donne une idée de la façon dont ils envisagent la portée des travaux de l'OMC dans ce domaine. Sur la base d'un mandat de négociation adopté par les Membres de l'OMC en août 2004, l'Accord améliore et clarifie les articles V, VIII et X³ du GATT et introduit de nouvelles dispositions sur la coopération douanière en vue d'*accélérer encore le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y*

compris les marchandises en transit».⁴ Il est difficile de prendre cette position de l'OMC comme référence, premièrement parce que les Membres peuvent décider de l'actualiser ultérieurement et deuxièmement parce que les définitions données en dehors de l'OMC peuvent être interprétées comme se situant entre les deux catégories susmentionnées.

Le tableau A.1 donne une liste non exhaustive des définitions élaborées par des organisations internationales ou utilisées dans la littérature académique. Étant donné la diversité des sens donnés à la facilitation des échanges, le présent rapport indiquera clairement quand il fait référence à l'AFE.

Tableau A.1 : Définitions de la facilitation des échanges

a) Littérature académique	
Auteur	Définition
Duval (2007)	La facilitation des échanges consiste à accroître l'efficacité des processus commerciaux. Il s'agit de rendre plus efficaces les douanes, les transports, les banques et les assurances (services et infrastructure). La facilitation des échanges ne peut pas se limiter aux processus à la frontière ou aux processus de contrôle douanier, car ce ne sont là que deux des nombreux processus (par exemple, paiements et logistique) qui influent sur l'efficacité des transactions commerciales.
Grainger (2011)	La facilitation des échanges concerne la manière dont les procédures et les contrôles applicables au mouvement transfrontières des marchandises peuvent être améliorés pour réduire les coûts qui leur sont associés et maximiser l'efficacité tout en préservant les objectifs réglementaires légitimes.
Persson (2013)	La facilitation des échanges consiste à faciliter le mouvement transfrontières de marchandises pour les opérateurs commerciaux en améliorant l'efficacité des procédures commerciales à la frontière.
Portugal-Perez et Wilson (2012)	Les mesures de facilitation des échanges peuvent avoir deux dimensions : une dimension « matérielle » concernant l'infrastructure physique, telle que les routes et autoroutes, les ports et les télécommunications, et une dimension « immatérielle », concernant la transparence, la gestion douanière, l'environnement commercial et d'autres aspects institutionnels immatériels.
Zaki (2014).	La facilitation des échanges comprend cinq éléments principaux : 1) la simplification des procédures et de la documentation commerciales ; 2) l'harmonisation des pratiques et des règles commerciales ; 3) l'amélioration de la transparence des renseignements et des procédures se rapportant aux flux internationaux ; 4) le recours aux nouvelles technologies pour promouvoir le commerce international ; 5) l'accès à des moyens de paiement plus sûrs pour le commerce international.
b) Organisations internationales	
Institution/source	Définition
APEC Source : APEC (2007)	La facilitation des échanges consiste à simplifier et rationaliser les procédures douanières et les autres procédures administratives qui entravent ou retardent le mouvement transfrontières des marchandises ou qui en augmentent le coût.
UE Source : http://ec.europa.eu/taxationcustoms/customs/policy_issues/trade_facilitation/index_fr.htm	On peut définir la facilitation des échanges comme la simplification et l'harmonisation des procédures en matière de commerce international, notamment les procédures d'importation et d'exportation. Dans ce contexte, on entend principalement par « procédures » : « [l]es activités (pratiques et formalités) liées à la collecte, à la présentation, à la communication et au traitement des données requises pour les mouvements de marchandises dans les échanges internationaux ».
Chambre de commerce internationale Source : Chambre de commerce internationale (2007)	Amélioration de l'efficacité des processus liés aux échanges transfrontières de marchandises.
OCDE Source : Moisé et al. (2011)	La facilitation des échanges désigne les politiques et les mesures visant à réduire les coûts du commerce en améliorant l'efficacité à chaque stade de la chaîne du commerce international.

Tableau A.1 : Définitions de la facilitation des échanges (suite)

CEE ONU Source: http://tfig.unece.org/FR/details.html	La simplification, la normalisation et l'harmonisation des procédures et des flux d'informations y afférents, qui participent au mouvement des marchandises entre le vendeur et l'acheteur et au paiement de celles-ci.
CNUCED Source: CNUCED (2006)	La facilitation des échanges vise à [...] établir un cadre général transparent et prévisible pour les transactions transfrontières, fondé sur des procédures et pratiques douanières, des formalités documentaires, des opérations de chargement/déchargement et de transit et des arrangements en matière de commerce et de transport simplifiés et normalisés.

3. Structure du rapport

La section B examine l'évolution du programme de l'OMC relatif à la facilitation des échanges et explique comment les négociations à l'OMC ont commencé, sur quoi elles ont porté et pourquoi, à quoi elles ont abouti et quelle est la situation actuelle. Elle examine aussi les dispositions de l'AFE relatives au traitement spécial et différencié et la voie à suivre pour les Membres de l'OMC. Il y est dit que, si l'OMC a abordé la question relativement tard, la logique de la coopération multilatérale dans ce domaine a rapidement généré un soutien croissant à cette initiative et un programme plus ambitieux. La section B indique aussi comment les questions relatives à la facilitation des échanges sont traitées dans d'autres organisations internationales et dans les accords commerciaux régionaux et explique que, dans le cadre de ces accords, la facilitation des échanges peut aller bien au-delà de la réforme des procédures commerciales pour inclure les mesures prises à l'intérieur des frontières et la fourniture d'infrastructures.

La section C analyse les motivations économiques de la réforme des procédures commerciales. Utilisant des modèles courants du commerce international, elle décrit les effets économiques des réformes destinées à faciliter les échanges et explique en quoi un accord multilatéral sur cette question apporte une valeur ajoutée. Elle examine aussi les divers indicateurs actuellement utilisés pour évaluer la connectivité commerciale des pays et indique celui qui représenterait le mieux la mise en œuvre de l'AFE.

Utilisant les indications données par les modèles du commerce international sur l'impact probable de la facilitation des échanges, la section D estime les avantages potentiels de la mise en œuvre de l'AFE,

en particulier pour les pays en développement. Ces avantages comprennent la réduction des coûts du commerce, l'accroissement des échanges et du PIB et la diversification accrue des exportations. À cela s'ajoute la possibilité pour les pays qui mettent en œuvre l'AFE de se connecter plus facilement aux chaînes de valeur mondiales et pour les petites et moyennes entreprises (PME) de participer davantage au commerce international. Outre ces avantages potentiels, la section D estime les gains qui pourraient résulter de la facilitation des échanges – augmentation des recettes douanières et de l'investissement étranger direct (IED) et diminution de l'incidence de la corruption. Les estimations donnent à penser que tous les Membres bénéficieront des procédures douanières et administratives plus efficaces, mais que les avantages les plus importants reviendront aux pays qui ont les systèmes les moins efficaces.

La section E examine les différents défis liés ratification et à la mise en œuvre de l'Accord. Elle identifie les principaux besoins, les coûts estimatifs et les enseignements importants à tirer des expériences passées en matière de réforme douanière et explique en quoi les dispositions de l'AFE relatives au traitement spécial et différencié (TSD) aideront les pays en développement Membres à surmonter les difficultés pratiques qu'ils rencontreront. Bien que bon nombre de ces pays soient préoccupés par les coûts financiers qu'implique la facilitation des échanges – raison pour laquelle l'Accord établit un lien explicite entre la mise en œuvre et les capacités –, ces coûts sont largement compensés par les gains potentiels en termes de commerce, d'investissement et de production qui découleront de l'Accord.

Enfin, la section F résume les principales conclusions du rapport.

Notes

- 1 Un guichet unique permet aux négociants de communiquer les documents et/ou les renseignements requis et d'être informés de toute décision concernant la mainlevée des marchandises à un point d'entrée unique.
- 2 Voir, par exemple, Iwanow et Kirkpatrick (2009), Grainger (2011), Orliac (2012) et Portugal-Perez et Wilson (2012), ainsi que le tableau A.1.
- 3 Ces articles portent, respectivement, sur la liberté de transit, les redevances et formalités se rapportant à l'importation et à l'exportation, et la publication et l'application des règlements relatifs au commerce.
- 4 Voir le document de l'OMC WT/L/579, annexe D « Modalités pour les négociations sur la facilitation des échanges ».

B. La facilitation des échanges : contexte

Les cycles successifs de négociations commerciales multilatérales qui ont culminé avec le Cycle d'Uruguay en 1994 ont permis de réduire considérablement les droits de douane et les autres obstacles au commerce international mais les coûts du commerce sont restés élevés en raison notamment des pesanteurs administratives et des procédures douanières inefficaces. Dans un monde caractérisé de plus en plus par une industrie manufacturière mondialisée, la production en flux tendu et les chaînes d'approvisionnement intégrées, la nécessité de règles mondiales pour faciliter les échanges est largement reconnue. Cette section examine comment les questions relatives à la facilitation des échanges sont abordées à l'OMC et dans d'autres instances ; elle passe en revue les négociations qui ont récemment abouti à la conclusion de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) et résume le contenu de l'Accord ; elle évalue les mesures à prendre pour faire avancer le processus et étudie les initiatives prises en faveur de la facilitation des échanges dans le cadre des accords commerciaux régionaux et des autres organisations internationales. L'objectif est de déterminer l'état actuel de la réforme en cours en matière de facilitation des échanges et de préparer le terrain pour les analyses théoriques et empiriques qui suivront.

Sommaire

1	La facilitation des échanges à l'OMC	42
2	La facilitation des échanges dans les accords commerciaux régionaux	47
3	La facilitation des échanges dans les autres organisations internationales	54
4	Conclusions	58

Faits saillants et principales constations

- Les travaux de l'OMC sur la facilitation des échanges ont abouti à l'adoption de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Bali en décembre 2013. C'est le premier accord multilatéral conclu depuis la création de l'OMC en 1995.
- L'AFE clarifie et améliore trois articles de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), qui avaient été négociés dans les années 1940 et qui ne répondaient plus aux besoins actuels du monde des affaires. En outre, l'AFE adopte une approche novatrice et personnalisée en ce qui concerne la fourniture d'assistance et de soutien aux pays en développement et pays moins avancés Membres pour les aider à mettre l'AFE en œuvre, en liant l'étendue et le calendrier de la mise en œuvre aux capacités de mise en œuvre de ces Membres.
- La facilitation des échanges a été un objet de négociation pour de nombreux accords commerciaux régionaux (ACR). C'est le cas dans plus de 90% des ACR notifiés actuellement en vigueur. En établissant des normes communes pour faciliter les échanges et réduire les chevauchements lorsque des pays sont parties à plusieurs ACR, l'AFE permettra de remédier, le cas échéant, aux inefficiences et à la discrimination.
- L'absence fréquente de dispositions relatives au traitement spécial et différencié et à l'assistance technique dans les ACR, souvent conjuguée à la faiblesse des mécanismes d'application, permet de penser que l'AFE, en mettant l'accent sur la mise en œuvre, fera toute la différence en termes de facilitation des échanges.
- De nombreuses organisations internationales sont actives dans le domaine de la facilitation des échanges, où elles viennent compléter et appuyer la tâche de l'OMC en assurant un financement, en apportant des connaissances sur les meilleures pratiques, en communiquant des données et en fournissant des outils analytiques qui aideront les Membres à mettre en œuvre l'AFE.

1. La facilitation des échanges à l'OMC

(a) Prémices

L'engagement de l'OMC dans la facilitation des échanges a commencé, à bien des égards, à la Conférence ministérielle de Singapour, en décembre 1996. Des travaux sur cette question avaient déjà eu lieu avant cela, mais dans un contexte plus large, en relation avec certains éléments de l'Accord sur l'OMC et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), comme les Accords sur l'évaluation en douane, sur les règles d'origine, sur les procédures de licences d'importation, sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et sur les obstacles techniques au commerce. Ce n'est qu'en 1996 que les Membres sont convenus de travailler dans un cadre conceptuel distinct.

Le premier mandat était assez limité, demandant au Conseil du commerce des marchandises de l'OMC d'«entreprendre des travaux exploratoires et analytiques ... au sujet de la simplification des procédures commerciales pour voir s'il y [avait] lieu d'établir des règles de l'OMC dans ce domaine». Cela tenait à ce que les Membres avaient encore des vues divergentes sur l'opportunité d'un accord sur la facilitation des échanges. Certains voulaient entamer des négociations immédiatement, tandis que d'autres n'étaient pas convaincus que l'OMC doive se lancer dans un tel exercice. En conséquence, les premières années ont été largement consacrées à un travail de plaidoyer. Les partisans de négociations sur la facilitation des échanges s'efforçaient de plaider en faveur d'un nouvel accord, espérant qu'il serait lancé à la Conférence ministérielle de Seattle en 1999.

Mais il a fallu attendre la Conférence ministérielle de Doha, en 2001, pour faire un pas de plus sur la voie de négociations. Les Ministres sont alors convenus que des «négociations aur[aient] lieu après la cinquième session de la Conférence ministérielle» – organisée à Cancún en 2003 –, mais à la condition que ces négociations soient menées «sur la base d'une décision qui ser[ait] prise, par consensus explicite ... sur les modalités des négociations». Un accord devait certes être trouvé «à cette session» – Conférence ministérielle de Cancún –, mais c'est seulement à la mi-2004 que le feu vert a été donné pour l'ouverture de négociations.

(b) Questions abordées et pourquoi ?

Après avoir étudié la possibilité d'élargir le champ des travaux, on s'est vite rendu compte qu'il fallait au contraire le limiter pour trouver un consensus sur

un mandat de négociation. À cet égard, trois articles du GATT – l'article V (Liberté de transit), l'article VIII (Redevances et formalités se rapportant à l'importation et à l'exportation) et l'article X (Publication et application des règlements relatifs au commerce) – sont apparus comme une base généralement acceptable. Ils sont devenus un élément régulier des projets de mandat de négociation établis pour diverses conférences ministérielles, à commencer par celle de Seattle, en 1999.

La concentration sur ces trois dispositions s'est renforcée au fil du temps. Elles étaient au centre du programme de travail sur la facilitation des échanges défini dans la Déclaration ministérielle de Doha, qui appelait les Membres à «examin[er] et, selon qu'il sera approprié, clarifi[er] et amélior[er] les aspects pertinents des articles V, VIII et X du GATT de 1994 [...]».

Ces articles étaient aussi au centre du mandat de négociation qui a finalement été adopté. Reprenant les termes de la Déclaration ministérielle de Doha, la décision de lancer les négociations, adoptée en 2004 par le Conseil général, disposait que «[l]es négociations viseront à clarifier et à améliorer les aspects pertinents des articles V, VIII et X du GATT de 1994 en vue d'accélérer encore le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit». Elle demandait par ailleurs de définir des «dispositions pour une coopération effective entre les autorités douanières ou toutes autres autorités appropriées sur les questions de facilitation des échanges et de respect des procédures douanières» élargissant ainsi un peu le champ des négociations.

Le souci d'améliorer ces trois articles du GATT tenait à ce qu'ils étaient jugés défectueux. On estimait que ces dispositions, négociées dans les années 1940 et inchangées depuis, ne répondaient pas aux besoins actuels du monde des affaires. De nombreux Membres estimaient que leur portée était limitée et que certaines de leurs prescriptions étaient imprécises. En outre, certains considéraient que leur niveau d'engagement était insuffisant.

(c) À quoi cela a-t-il abouti ?

Une analyse des dispositions concrètes qui ont été élaborées dans le cadre de ce mandat (voir le tableau B.1 pour un aperçu des disciplines de l'AFE) montre que les Membres ont choisi de combiner plusieurs stratégies de mise en œuvre.

Certains articles de l'AFE montrent qu'ils ont tenté directement d'améliorer et clarifier le cadre pertinent

II. ACCÉLÉRER LE COMMERCE : AVANTAGES ET DÉFIS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES

du GATT en précisant les prescriptions et en renforçant les obligations existantes (par exemple, en exigeant que les renseignements soient publiés « d'une manière non discriminatoire et facilement accessible », au lieu de l'obligation imprécise de les publier « afin de permettre aux gouvernements, aux négociants et aux autres parties intéressées d'en prendre connaissance »). Par ailleurs, certaines dispositions sont importées d'autres Accords de l'OMC et adaptées au contexte de la facilitation des échanges. C'est le cas, par exemple, de l'obligation d'établir un point d'information – analogue aux points d'information prévus par l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et par l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) – ou de rendre des décisions anticipées sur les questions autres que les règles d'origine.

Toutefois, la grande majorité des dispositions n'ont qu'un lien thématique plus large avec les trois articles du GATT en question. On peut considérer qu'elles complètent ou renforcent le cadre pertinent du GATT, sans être directement ancrées dans les articles V, VIII ou X. Cette troisième catégorie de dispositions est illustrée par l'article 7 (Mainlevée et dédouanement des marchandises), par l'article 8 (Coopération entre les organismes présents aux frontières), par l'article 9 (Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier) et par la majeure partie de l'article 10 (Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit).

Pour ce qui est du niveau d'engagement, l'AFE combine des éléments contraignants et des éléments d'effort

Tableau B.1 : Aperçu des disciplines de l'Accord sur la facilitation des échanges

Article	Disciplines
Article 1 Publication et disponibilité des renseignements	Chaque Membre devra : - publier dans les moindres délais et d'une manière facilement accessible, en les rendant disponibles sur Internet, des renseignements spécifiques relatifs à l'importation, à l'exportation et au transit, ainsi que les formulaires et documents requis, et indiquer les coordonnées des points d'information ; - disposer d'au moins un point d'information national pour traiter ces questions ; - notifier à l'OMC les supports où sont publiés les renseignements, y compris sur Internet, et indiquer les coordonnées des points d'information.
Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations	Chaque Membre devra : - consulter les négociants et les autres parties intéressées au sujet des lois et réglementations nouvelles ou modifiées relatives au mouvement, à la mainlevée et au dédouanement des marchandises ; - permettre aux négociants et aux autres parties intéressées de prendre connaissance des nouvelles lois et réglementations en les mettant à leur disposition le plus tôt possible.
Article 3 Décisions anticipées	Chaque Membre devra : - rendre une décision anticipée qui sera contraignante, d'une manière raisonnable, dans un délai donné, pour répondre à une demande écrite contenant tous les renseignements nécessaires ; - informer le requérant par écrit en cas de rejet de sa demande, en en précisant les motifs ; et informer le requérant si la décision anticipée est abrogée, modifiée ou invalidée ; - prévoir, à la demande écrite d'un requérant, un réexamen de la décision anticipée ou de la décision de l'abroger, de la modifier ou de l'invalider ; - veiller à ce que la décision anticipée soit valable pendant une période raisonnable après qu'elle aura été rendue ; - publier des renseignements concernant les prescriptions relatives à l'application d'une décision anticipée, le délai dans lequel il rendra une décision anticipée et la durée de validité de la décision anticipée ; - s'efforcer de mettre à la disposition du public tous renseignements sur les décisions anticipées dont il considérera qu'ils présentent un intérêt notable pour les autres parties intéressées, tout en protégeant les renseignements commerciaux confidentiels.
Article 4 Procédures de recours ou de réexamen	Chaque Membre devra : - prévoir que toute personne faisant l'objet d'une décision administrative rendue par les douanes a droit à un recours ou à un réexamen administratif devant l'autorité administrative compétente et/ou à un recours ou à un réexamen judiciaire ; - faire en sorte que ses procédures de recours ou de réexamen soient non discriminatoires ; - prévoir le droit de demander un autre recours ou un autre réexamen dans le cas où la décision initiale n'aura pas été rendue sans retard indu ; - faire en sorte que toute personne visée par une décision administrative se voie communiquer les raisons de cette décision, afin de permettre à cette personne d'engager des procédures de recours ou de réexamen.

Tableau B.1 : Aperçu des disciplines de l'Accord sur la facilitation des échanges (suite)

Article	Disciplines
Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence	Chaque Membre qui émet des notifications ou des orientations au sujet du relèvement du niveau des contrôles à la frontière visant les produits alimentaires, les boissons ou les aliments pour animaux devra : ▪ émettre ces notifications ou orientations sur la base du risque ; appliquer les mesures de manière uniforme, aux points d'entrée concernés ; les suspendre dans les moindres délais lorsque les circonstances qui les ont motivées n'existent plus ; et informer le négociant ou publier l'annonce de leur abrogation ou de leur suspension ; ▪ informer dans les moindres délais le transporteur ou l'importateur dans le cas où des marchandises sont retenues aux fins d'inspection ; ▪ ménager la possibilité d'un second essai en cas de conclusion défavorable du premier essai ; communiquer les coordonnées du laboratoire où l'essai peut être effectué ; et accepter les résultats du second essai effectué, si cela est approprié.
Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	Chaque Membre devra : ▪ publier des renseignements sur l'application des redevances et impositions, dans un délai suffisant avant leur entrée en vigueur ; ne pas appliquer ces redevances et impositions tant que ces renseignements n'auront pas été publiés ; examiner périodiquement les redevances et impositions ; limiter le montant des redevances et impositions aux fins du traitement douanier au montant correspondant au coût des services rendus ; ▪ faire en sorte que les pénalités soient imposées uniquement à la (aux) personne(s) responsable(s) de l'infraction et soient proportionnelles au degré et à la gravité de l'infraction ; ▪ faire en sorte de maintenir des mesures visant à éviter les conflits d'intérêt lors de la fixation et du recouvrement des pénalités et des droits et la création d'incitations à fixer ou à recouvrer des pénalités et des droits ; ▪ fournir une explication écrite à la personne à laquelle une pénalité est imposée ; ▪ considérer la divulgation volontaire, par une personne, d'une infraction à la loi comme un facteur atténuant potentiel pour l'établissement d'une pénalité à l'encontre de cette personne.
Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises	Chaque Membre devra adopter ou maintenir les procédures d'importation, d'exportation ou de transit ci-après aux fins de la mainlevée et du dédouanement des marchandises : ▪ traitement avant arrivée ; ▪ paiement par voie électronique ; ▪ séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions ; ▪ gestion des risques ; ▪ contrôle après dédouanement ; ▪ établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée ; ▪ mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés ▪ envois accélérés ; ▪ marchandises périssables.
Article 8 Coopération entre les organismes présents aux frontières	Chaque Membre devra : ▪ faire en sorte que ses autorités et ses organismes chargés des contrôles et des procédures à la frontière en ce qui concerne l'importation, l'exportation et le transit de marchandises coopèrent entre eux et coordonnent leurs activités ; dans la mesure du possible et de ce qui sera réalisable, faire en sorte qu'il y ait une coopération et une coordination avec les autorités et les organismes chargés des contrôles à la frontière des autres Membres avec lesquels il a une frontière commune. Cette coordination pourra inclure l'harmonisation des jours et des heures de travail, ainsi que des procédures et des formalités, la mise en place et le partage d'installations communes, des contrôles conjoints et l'établissement d'un guichet unique pour le contrôle à la frontière.
Article 9 Mouvement des marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier	Chaque Membre devra : ▪ dans la mesure où cela sera réalisable, autoriser le mouvement sur son territoire de marchandises destinées à l'importation sous contrôle douanier d'un bureau d'entrée à un autre bureau de douane sur son territoire.
Article 10 Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit	Destiné à réduire au minimum les effets et la complexité des formalités d'importation, d'exportation et de transit et à réduire et simplifier les prescriptions en matière de documents requis à l'importation, à l'exportation et pour le transit, cet article contient des dispositions sur les points suivants : ▪ formalités et prescriptions en matière de documents requis ; ▪ acceptation de copies ; ▪ utilisation des normes internationales ; ▪ guichet unique – un point d'entrée unique permettant aux négociants de présenter des documents aux autorités ou organismes participants ; ▪ inspection avant expédition ; ▪ recours aux courtiers en douane ; ▪ procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis ; ▪ marchandises refusées ; ▪ admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif.

II. ACCÉLÉRER LE COMMERCE : AVANTAGES ET DÉFIS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES

Tableau B.1 : Aperçu des disciplines de l'Accord sur la facilitation des échanges (suite)

Article	Disciplines
Article 11 Liberté de transit	Visant à améliorer les règles existantes en matière de transit, cet article contient des dispositions limitant les réglementations et formalités relatives au trafic en transit. Il porte sur les points suivants : ▪ redevances et impositions; ▪ mesures d'autolimitation concernant le trafic en transit; ▪ non-discrimination; ▪ infrastructure distincte pour le trafic en transit; ▪ réduction au minimum du poids des formalités, des prescriptions en matière de documents requis et des contrôles douaniers; ▪ réduction au minimum des règlements techniques et des procédures d'évaluation de la conformité au sens de l'Accord OTC; ▪ réduction au minimum des procédures de transit; ▪ dépôt et traitement préalable des documents relatifs au transit; ▪ achèvement des opérations de transit dans les moindres délais; ▪ mise à la disposition du public des garanties couvrant les transactions; ▪ convoi douanier/escorte douanière; ▪ coopération entre les Membres en vue de renforcer la liberté de transit.
Article 12 Coopération douanière	Cet article oblige les Membres à échanger des renseignements qui permettraient de renforcer la coordination des contrôles douaniers tout en respectant la confidentialité des renseignements échangés. Ses dispositions portent sur le contenu et les modalités de l'échange de renseignements, comme suit : ▪ mesures favorisant le respect des exigences et la coopération; ▪ échange de renseignements; ▪ vérification avant la présentation d'une demande; ▪ mode de présentation des demandes; ▪ protection et confidentialité; ▪ fourniture de renseignements; ▪ report de la réponse ou refus de répondre à une demande; ▪ application du principe de réciprocité; ▪ réponse aux demandes de renseignements – charge administrative; ▪ limitations concernant les renseignements présentés; ▪ utilisation ou divulgation non autorisée de renseignements; ▪ accords bilatéraux et régionaux.

maximal, souvent dans le même article. Le caractère contraignant du terme « shall » est souvent atténué par des éléments de flexibilité (tels que « dans la mesure où cela sera réalisable », « selon qu'il sera approprié » ou « dans la limite des ressources dont il dispose »). Certaines dispositions sont rédigées en termes généraux, tandis que d'autres sont plus spécifiques. On observe des différences analogues dans l'éventail des parties prenantes concernées. Il y a à la fois des articles de large portée, comme ceux qui se réfèrent aux « parties intéressées », et des dispositions visant une situation ou un groupe bien définis (par exemple, l'inspection avant expédition ou les courtiers en douane).

Les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) ont le droit de mettre en œuvre toutes les dispositions figurant dans la section I – qui contient les disciplines de fond relatives à la facilitation des échanges – en se conformant aux dispositions de vaste portée relatives au traitement spécial et différencié (TSD) contenues dans la section II. Contrairement aux trois articles du GATT, qui devaient être mis en œuvre sans aucune flexibilité particulière, les disciplines de l'AFE permettent aux pays de déterminer eux-mêmes leur calendrier d'application et leurs capacités de mise en œuvre, disposition par disposition.

(d) Comment mettre en œuvre l'Accord ?

L'applicabilité des nouvelles mesures était très présente à l'esprit des Membres lorsqu'ils ont négocié l'AFE. Dès le début, les pays en développement et les PMA ont indiqué clairement qu'ils ne s'engageraient pas à respecter des règles qu'ils n'avaient pas la capacité d'appliquer – et les pays développés Membres ne voulaient pas non plus que la mise en œuvre soit considérée comme une simple question subsidiaire.

Dans le cadre de l'« Ensemble de résultats de juillet » – texte de la décision adoptée par le Conseil général le 1^{er} août 2004 au sujet du Programme de travail de Doha –, le Conseil général a décidé par consensus explicite de commencer des négociations sur la facilitation des échanges sur la base des modalités énoncées à l'annexe D du document contenant ledit ensemble de résultats. Il a ainsi décidé ce qui suit :

« Les négociations viseront aussi à accroître l'assistance technique et le soutien pour le renforcement des capacités [...] Les résultats des négociations tiendront pleinement compte du principe du traitement spécial et différencié pour les pays en développement et les pays les moins avancés. Les Membres reconnaissent que

ce principe devrait aller au-delà de l'octroi des périodes de transition traditionnelles pour la mise en œuvre des engagements. En particulier, l'étendue des engagements et le moment auquel ils seront contractés seront liés aux capacités de mise en œuvre des Membres en développement et des Membres les moins avancés [...].»¹

Les flexibilités pour les PMA étaient encore plus larges. L'annexe D prévoit que ces pays «ne seront tenus de contracter des engagements que dans la mesure compatible avec les besoins du développement, des finances et du commerce de chacun d'entre eux ou avec leurs capacités administratives et institutionnelles».

Il a fallu près de dix ans pour traduire ces prescriptions en dispositions concrètes. Il a finalement été décidé de créer un système de catégories pour ces dispositions, permettant à chaque pays en développement ou pays moins avancé de déterminer lui-même quand il mettrait en œuvre les différentes dispositions de l'AFE et de quel soutien il aurait besoin en termes de renforcement des capacités. En contrepartie, ces pays ont accepté que toutes les dispositions de l'Accord seraient à terme appliquées par tous les Membres.

L'article 14 de l'AFE définit comme suit les catégories de dispositions :

- «(a) La catégorie A contient les dispositions qu'un pays en développement Membre ou un pays moins avancé Membre désignera pour mise en œuvre au moment de l'entrée en vigueur du présent accord, ou dans le cas d'un pays moins avancé Membre dans un délai d'un an après l'entrée en vigueur [...].
- (b) La catégorie B contient les dispositions qu'un pays en développement Membre ou un pays moins avancé Membre désignera pour mise en œuvre à une date postérieure à une période de transition suivant l'entrée en vigueur du présent accord [...].
- (c) La catégorie C contient les dispositions qu'un pays en développement Membre ou un pays moins avancé Membre désignera pour mise en œuvre à une date postérieure à une période de transition suivant l'entrée en vigueur du présent accord et exigeant l'acquisition de la capacité de mise en œuvre grâce à la fourniture d'une assistance et d'un soutien pour le renforcement des capacités [...].»

Outre la possibilité d'établir un calendrier de mise en œuvre des dispositions de l'AFE en fonction de ces catégories, les pays en développement et les PMA bénéficient d'une série de flexibilités additionnelles. L'AFE leur assure une exemption temporaire de toute

procédure de règlement des différends;² il leur donne la possibilité de demander un report des dates de mise en œuvre pour les dispositions des catégories B et C, à condition que la demande soit présentée un certain nombre de jours avant la date d'expiration de la période de mise en œuvre (mécanisme d'avertissement rapide), et il leur confère le droit de transférer des dispositions entre les catégories B et C en présentant une notification au Comité de la facilitation des échanges et après avoir fourni des renseignements sur l'assistance et le soutien nécessaires pour renforcer la capacité.

Des modalités ont également été adoptées pour la fourniture d'une assistance et d'un soutien pour le renforcement des capacités qui, aux termes de l'AFE, «pourront prendre la forme de la fourniture d'une assistance technique ou financière ou toute autre forme mutuellement convenue». ³ À cet égard, l'article 21 énonce un certain nombre de principes, comme la prise en compte du «cadre de développement global des pays ... bénéficiaires», l'inclusion d'«activités visant à résoudre les difficultés rencontrées aux niveaux régional et sous-régional», la prise en compte des initiatives du secteur privé dans les activités d'assistance et la promotion de la coordination parmi les Membres et les autres institutions pertinentes et entre les uns et les autres, pour n'en citer que quelques-uns.

Considérées ensemble, ces flexibilités vont bien au-delà du traitement spécial et différencié accordé dans le passé aux pays en développement et aux pays les moins avancés Membres. Le fait qu'elles sont adaptées aux besoins de chaque bénéficiaire témoigne aussi d'une nouvelle approche.

(e) Situation actuelle et voie à suivre

La conclusion des négociations à la Conférence ministérielle de Bali en 2013 a marqué l'aboutissement d'une initiative lancée dix ans plus tôt, mais pas la fin du projet de facilitation des échanges dans son ensemble. Il y avait encore plusieurs mesures à prendre pour que l'AFE entre en vigueur. Les Ministres avaient choisi la voie de l'amendement, consistant à intégrer le nouvel accord dans le cadre existant de l'OMC. Ils ont décidé que l'AFE entrerait en vigueur conformément à l'article X:3 de l'Accord de Marrakech, qui dispose qu'il prendra effet dès qu'il aura été accepté par les deux tiers des Membres de l'OMC.

Un programme de travail a été établi afin de lancer ce processus. Il prévoyait l'exécution de trois tâches spécifiques dans le cadre d'un vaste mandat visant à «assurer l'entrée en vigueur rapide de l'Accord et préparer le fonctionnement efficace de l'Accord dès

son entrée en vigueur».⁴ Le «Comité préparatoire de la facilitation des échanges», nouvellement créé, a été chargé de :

- (i) procéder à un examen juridique du texte de l'Accord adopté à Bali ;
- (ii) recevoir les notifications des pays en développement et des PMA relatives aux engagements qu'ils désignaient comme pouvant être mis en œuvre immédiatement (appelés «engagements de la catégorie A»); et
- (iii) élaborer l'instrument juridique (le «Protocole d'amendement») requis pour insérer le nouvel accord dans le cadre juridique existant de l'Accord sur l'OMC.

La première de ces tâches a été accomplie rapidement. Les Membres ont pu se mettre d'accord sur le texte ayant fait l'objet d'un examen juridique à peine quatre mois après la première session du Comité préparatoire. Les travaux consacrés à la deuxième tâche, à savoir la réception des notifications concernant les engagements de la catégorie A, ont commencé peu après le début du programme de travail de l'après-Bali et se sont déroulés sans difficulté. Les délégations ont présenté, avant les délais, un nombre encourageant de notifications. La troisième tâche, à savoir l'adoption du Protocole d'amendement, s'est avérée être la plus difficile. L'échéance fixée à Bali pour l'accomplissement de cette tâche – le 31 juillet 2014 – a été manquée. Le protocole n'a été adopté qu'à la fin de novembre 2014.

Cela a finalement ouvert la voie au processus de ratification interne. Les Membres ont été invités à déposer leurs instruments d'acceptation – chaque acceptation rapprochant du seuil les deux tiers des Membres requis pour l'entrée en vigueur de l'AFE. Les premiers instruments d'acceptation ont été déposés et leur nombre devrait augmenter régulièrement au cours des prochains mois.

Les Membres ont aussi continué à notifier leurs engagements de la catégorie A. Cinquante notifications avaient déjà été présentées au moment de l'adoption du Protocole d'amendement. Ces notifications permettent d'établir un calendrier pour la mise en œuvre des diverses dispositions de l'AFE par les pays en développement et les PMA, et elles peuvent aussi être considérées comme un indicateur du moment où l'AFE entrera en vigueur. Si tous les Membres qui ont déjà notifié leurs engagements de la catégorie A – malgré l'absence de prescription légale – ratifiaient le nouvel accord aussi rapidement, l'AFE pourrait entrer en vigueur dans un avenir assez proche.

2. La facilitation des échanges dans les accords commerciaux régionaux

- (a) Évaluation des dispositions des accords commerciaux régionaux (ACR) relatives à la facilitation des échanges

La facilitation des échanges est à l'ordre du jour de l'OMC mais elle est présente aussi dans de nombreux ACR. Cela soulève plusieurs questions. Premièrement, en quoi les négociations régionales et multilatérales sur la facilitation des échanges se sont-elles influencées mutuellement? L'intégration dans les ACR de dispositions relatives à la facilitation des échanges a-t-elle été stimulée par les négociations multilatérales? Y-a-t-il eu une synergie entre les deux processus? Deuxièmement, en quoi la nature des parties à un ACR influe-t-elle sur les dispositions de l'accord relatives à la facilitation des échanges? Ces dispositions occupent-elles la même place dans les ACR impliquant uniquement des pays en développement ou des pays développés ou les deux à la fois? Troisièmement, les dispositions de l'AFE et les dispositions des ACR relatives à la facilitation des échanges sont-elles complémentaires ou substituables? Si elles se complètent, quelles sont leurs contributions respectives à la facilitation des échanges? Quatrièmement, les dispositions des ACR concernant la facilitation des échanges sont-elles discriminatoires et dans quelle mesure sont-elles multilatéralisées par l'AFE?

Cette sous-section tente de répondre à toutes ces questions en examinant les dispositions des ACR en matière de facilitation des échanges et en les comparant aux disciplines de l'AFE. À cette fin, elle s'appuie largement sur Neufeld (2014) qui utilise des renseignements tirés de la base de données de l'OMC sur les ACR pour faire une description complète des dispositions des ACR existants relatives à la facilitation des échanges.

La base de données de l'OMC sur les ACR contient des renseignements détaillés sur les dispositions des accords notifiés à l'OMC au titre de l'article XXIV du GATT (Application territoriale – Trafic frontalier – Unions douanières et zones de libre-échange), de la Clause d'habilitation (Traitement différencié et plus favorable, réciprocité, et participation plus complète des pays en voie de développement, de l'article V de l'AGCS (Intégration économique) et du Mécanisme pour la transparence des accords commerciaux régionaux. Au 8 janvier 2015, environ 604 ACR avaient été notifiés au GATT/à l'OMC (en comptant séparément les marchandises, les services et les accessions). Ces chiffres de l'OMC correspondent à 446 ACR existants (en comptant ensemble les

Tableau B.2 : Mesures de facilitation des échanges contenues dans les ACR classées selon la fréquence d'occurrence (%)

Rang	Mesure	Occurrence (%)
1	Échange de renseignements douaniers	72,5
2	Simplification/harmonisation des formalités/procédures	63,6
3	Coopération sur les questions douanières et les autres questions relatives à la facilitation des échanges	63,1
4	Publication et disponibilité des renseignements	54,2
5	Recours	46,6
6	Harmonisation des règlements/formalités	42,0
7	Décisions anticipées	40,7
8	Publication avant la mise en œuvre	40,3
9	Gestion des risques	40,3
10	Automatisation/communication par voie électronique	36,9
11	Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'occasion de l'importation et de l'exportation	35,6
12	Utilisation des normes internationales	35,6
13	Possibilité de formuler des observations sur les règlements projetés	32,6
14	Liberté de transit pour les marchandises	30,9
15	Points d'information	30,1
16	Publication sur Internet	29,7
17	Admission temporaire des marchandises	25,8
18	Temps nécessaires à la mainlevée	17,4
19	Séparation de la mainlevée du dédouanement	17,0
20	Traitement avant arrivée	16,5
21	Envois accélérés	16,5
22	Disciplines en matière de pénalités	16,5
23	Opérateurs agréés	14,4
24	Obligation de consulter les négociants/entreprises	10,6
25	Courtiers en douane	6,4
26	Contrôles après dédouanement	5,9
27	Guichet unique	4,7
28	Inspection avant expédition/inspection à destination/inspections après expédition	4,2

Source : Calculs du Secrétariat fondés sur la base de données sur les ACR.

marchandises, les services et les accessions), dont 259 sont actuellement en vigueur. Les accessions à un ou plusieurs accords existants portant exclusivement sur le commerce des services n'ont pas été jugées pertinentes pour l'analyse faite dans le présent rapport et n'ont pas été prises en compte. Au total, 254 accords ont été considérés dans l'analyse.

Selon la méthode développée par Neufeld (2014), l'examen des dispositions des ACR relatives à la facilitation des échanges est limité ici aux domaines

visés par l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges. Il s'agit des 28 domaines mentionnés dans le tableau B.2, qui recouvrent en gros la liberté de transit (article V du GATT), les redevances et formalités se rapportant à l'importation et à l'exportation (article VIII du GATT) et la publication et l'application des règlements relatifs au commerce (article X du GATT).⁵ Les mesures concernant le traitement spécial et différencié et l'assistance technique dans le domaine de la facilitation des échanges sont analysées séparément.

II. ACCÉLÉRER LE COMMERCE : AVANTAGES ET DÉFIS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES

Une observation préliminaire, qu'il faut garder à l'esprit pour analyser les dispositions des ACR relatives à la facilitation des échanges, est qu'il y a de grandes disparités entre les ACR du point de vue du champ d'application des dispositions et du niveau d'engagement. Les mesures prises dans un domaine donné vont de dispositions générales demandant d'entreprendre un programme de travail non spécifié à des disciplines contraignantes détaillées.

Les principales conclusions de l'analyse sont les suivantes :

- (i) Chaque ACR ne couvre généralement qu'un sous-ensemble des domaines visés par l'AFE. La mise en œuvre de l'AFE élargira le champ de la facilitation des échanges à de nouveaux pays et régions.
- (ii) Cependant, les ACR emploient souvent une définition conceptuelle plus large de la facilitation des échanges. La complémentarité entre les niveaux régional et multilatéral restera forte.
- (iii) Il y a des disparités importantes entre les ACR du point de vue du champ d'application des dispositions et du niveau d'engagement. Le libellé peut être plus général ou plus spécifique dans les ACR ou dans l'AFE. La mise en œuvre de l'AFE devrait réduire les inefficiences dues à la multitude d'accords commerciaux qui se chevauchent.
- (iv) Certaines dispositions des ACR relatives à la facilitation des échanges pourraient être utilisées de manière discriminatoire, mais il y a peu d'éléments indiquant qu'elles ont des effets discriminatoires. La mise en œuvre de l'AFE devrait réduire la discrimination.

- (v) L'absence fréquente de dispositions relatives au traitement spécial et différencié et à l'assistance technique dans les ACR et de mécanismes d'exécution solides donne à penser que l'AFE pourrait contribuer grandement à la facilitation des échanges en mettant l'accent sur la mise en œuvre. Les renseignements sur la mise en œuvre des dispositions des ACR relatives à la facilitation des échanges tendent à confirmer cette observation.

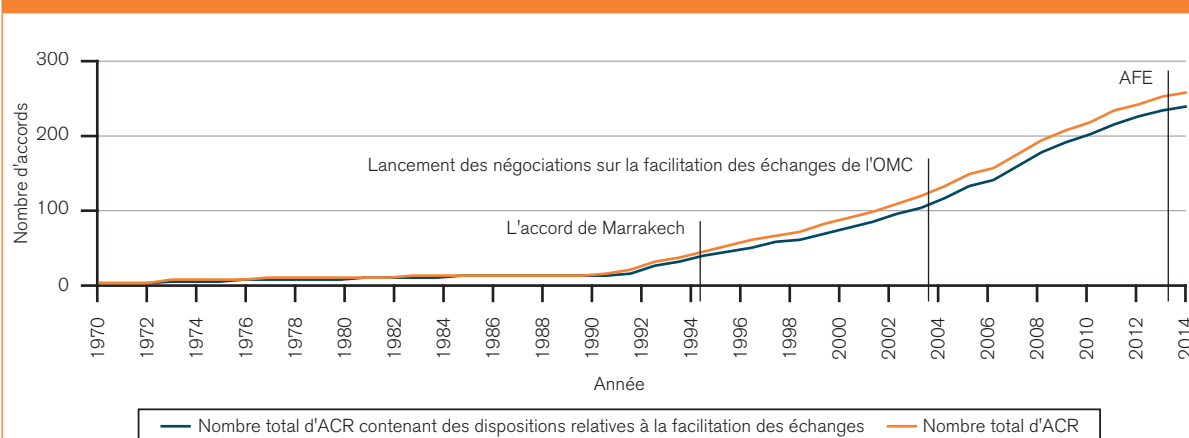
(b) Tendances

Depuis le début des années 1990, le nombre d'ACR contenant des dispositions relatives à la facilitation des échanges a augmenté très rapidement (voir la figure B.1). Cette tendance reflète deux tendances plus générales observées au cours des 25 dernières années (OMC, 2011). L'une est la prolifération des ACR et l'autre est l'élargissement de leur contenu en termes de portée et de profondeur. Entre 1990 et février 2015, 244 ACR sont entrés en vigueur, contre 11 entre 1970 et 1990.⁶ Dans le même temps, le pourcentage d'ACR contenant des dispositions en matière de facilitation des échanges a augmenté à tel point que la facilitation des échanges est maintenant incluse dans la plupart des accords (voir la figure B.2).

Au fil des ans, le champ de la facilitation des échanges dans les ACR s'est élargi. Suivant l'approche utilisée par Neufeld (2014), il a été comparé avec celui de l'AFE. La figure B.3 montre que le nombre moyen de domaines visés par l'AFE qui sont couverts par les ACR a augmenté depuis 1990.

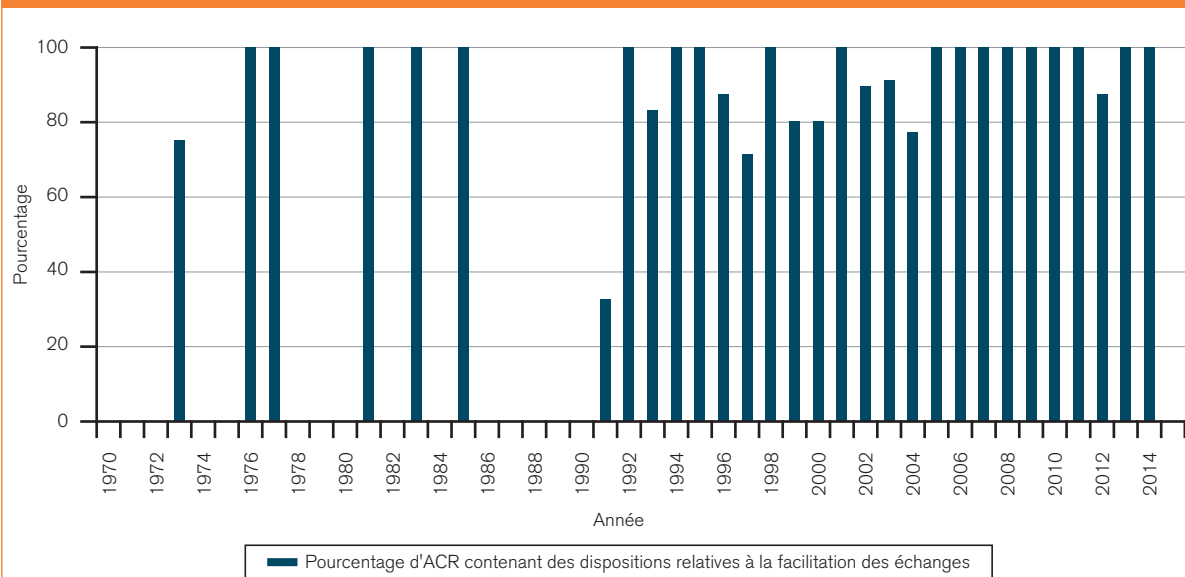
L'augmentation du nombre total d'ACR couvrant la facilitation des échanges a été due à l'augmentation du

Figure B.1 : Nombre total d'ACR et d'ACR contenant des dispositions relatives à la facilitation des échanges



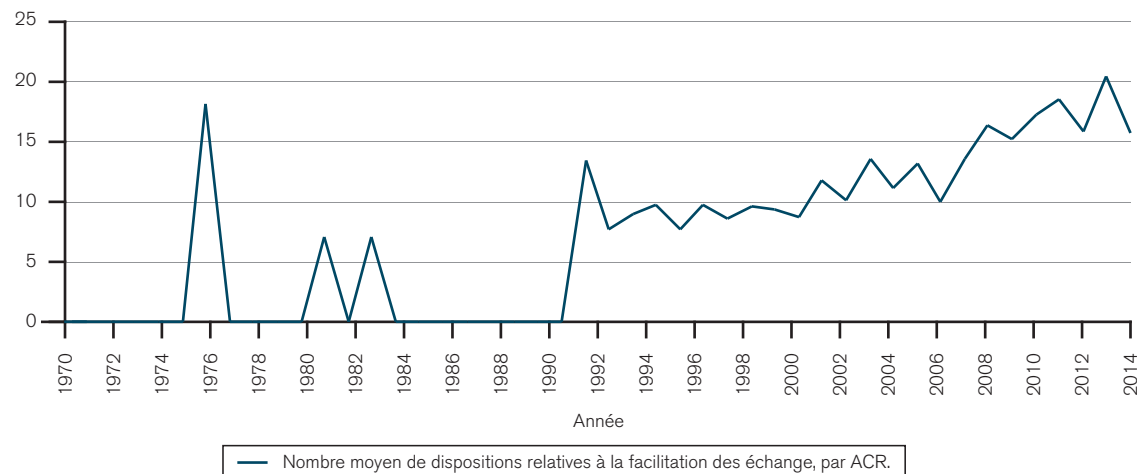
Note : Tendances cumulatives.

Source : Calculs du Secrétariat fondés sur la base de données de l'OMC sur les ACR.

Figure B.2 : Pourcentage d'ACR contenant des dispositions relatives à la facilitation des échanges

Note : Le nombre total d'ACR par année correspond à la somme des ACR entrés en vigueur pendant l'année considérée. Le nombre total d'ACR ayant une composante facilitation des échanges par année correspond à la somme des ACR en question entrés en vigueur pendant l'année considérée. Les chiffres ne sont pas cumulatifs. La date de clôture pour ces données est le 8 janvier 2015.

Source : Calculs du Secrétariat fondés sur la base de données de l'OMC sur les ACR.

Figure B.3 : Évolution du nombre de dispositions relatives à la facilitation des échanges dans les ACR

Source : Calculs du Secrétariat fondés sur la base de données de l'OMC sur les ACR.

nombre d'ACR impliquant des pays en développement. L'augmentation marquée du nombre total d'ACR est liée à la forte augmentation du nombre d'ACR entre pays en développement (Sud-Sud) et entre pays développés et pays en développement (Nord-Sud). Comme le montre la figure B.4, le nombre d'ACR Sud-Sud traitant de la facilitation des échanges et le nombre d'ACR Nord-Sud couvrant cette question ont suivi une tendance analogue au moins au cours des 15 dernières années et il y a aujourd'hui plus de 100 ACR de chaque type.

Globalement, à partir des années 1970, on peut distinguer trois grandes périodes. Avant 1990, peu d'ACR ont été conclus et, à quelques exceptions près, ces ACR ne comportaient pas de dispositions en matière de facilitation des échanges. Entre 1990 et 2004, le nombre d'ACR a régulièrement augmenté et la facilitation des échanges est devenue un élément récurrent des accords régionaux, mais avec une portée relativement limitée. Après 2004, le nombre d'ACR a continué d'augmenter, mais le lancement des négociations sur

II. ACCÉLÉRER LE COMMERCE : AVANTAGES ET DÉFIS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES

la facilitation des échanges à l'OMC en 2004 a amené à inclure des dispositions relatives à la facilitation des échanges dans la grande majorité des ACR.

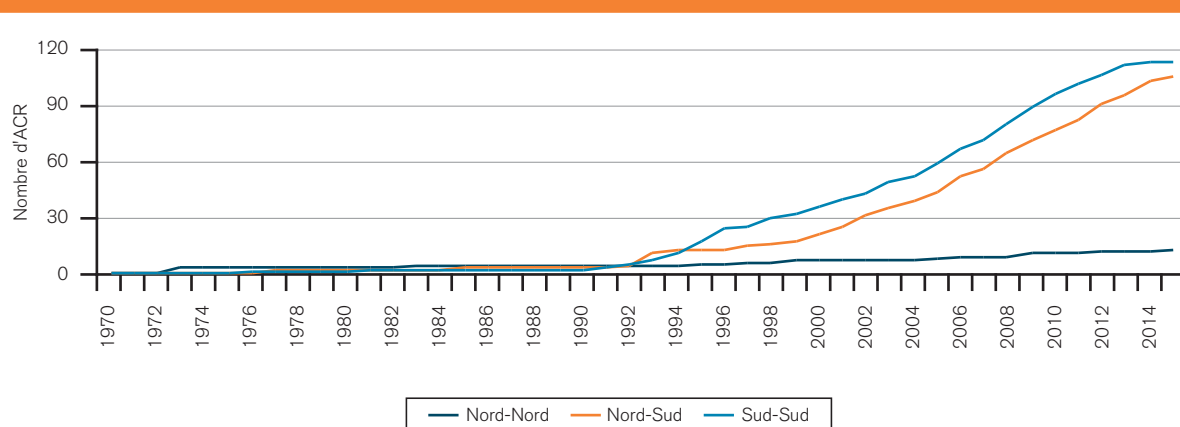
En outre, comme l'a noté Neufeld (2014), de nombreux accords régionaux signés après 2004 comportaient des mesures de facilitation semblables, et dans certains cas quasiment identiques, aux disciplines examinées à l'OMC. Pendant cette dernière période, les approches de la facilitation des échanges ont convergé à la fois entre les ACR et entre les initiatives régionales et multilatérales.

(c) Caractéristiques principales

Cette sous-section donne un aperçu des dispositions des ACR relatives à la facilitation des échanges et les compare aux disciplines de l'AFE. Une attention particulière est accordée à la dimension potentiellement discriminatoire des mesures prises dans certains domaines.

S'agissant de la portée, de nombreux ACR ne couvrent qu'une petite partie du champ de l'AFE et aucun ACR n'en couvre la totalité. La figure B.5 montre que de

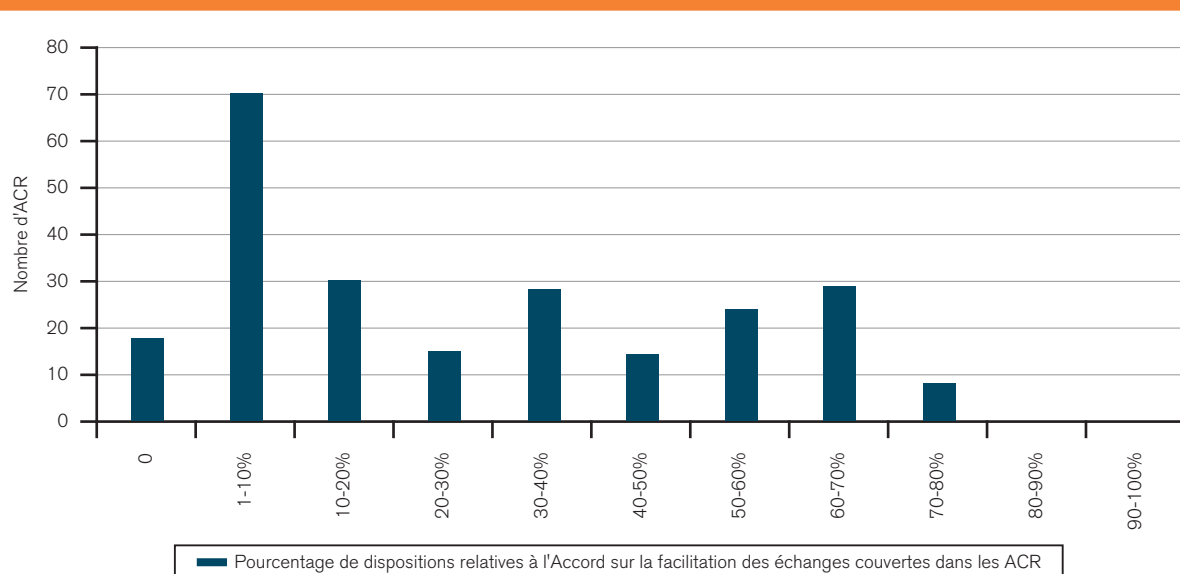
Figure B.4 : Nombre total d'accords Nord-Nord, Nord-Sud et Sud-Sud couvrant la facilitation des échanges



Note : Les chiffres sont cumulatifs. La date de clôture pour ces données est le 8 janvier 2015.

Source : Calculs du Secrétariat fondés sur la base de données de l'OMC sur les ACR

Figure B.5 : Histogramme de distribution de la portée



Source : Calculs du Secrétariat fondés sur la base de données de l'OMC sur les ACR.

nombreux ACR couvrent moins d'un cinquième des domaines visés par l'AFE, tandis que seuls quelques-uns en couvrent presque la totalité. Cependant, les ACR s'étendent souvent à des domaines de la facilitation des échanges qui ne sont pas couverts par l'AFE. Ceux qui couvrent le plus de domaines sont généralement des accords récents conclus entre des pays développés et des pays en développement, comme ceux entre l'UE, la Colombie et le Pérou, entre l'UE et la République de Corée, entre la Suisse et la Chine, et entre l'UE et la Géorgie.

Comme il ressort du tableau B.2, les quatre domaines les plus fréquemment couverts dans les ACR sont :

- (i) l'échange de renseignements douaniers ;
- (ii) la simplification des formalités et des procédures ;
- (iii) la coopération sur les questions douanières et les questions relatives à la facilitation des échanges ;
- (iv) la publication et la disponibilité des renseignements.

Chacun de ces quatre domaines est couvert dans plus de la moitié des ACR considérés. L'échange de renseignements et la coopération douanière sont peut-être les domaines où les différences de portée entre les ACR et entre les ACR et l'AFE sont les plus prononcées. La coopération, par exemple, reflète différents niveaux d'ambition dans différents ACR et sa portée peut considérablement varier entre les accords. Dans au moins trois domaines, il est possible d'utiliser les dispositions de manière discriminatoire. Par exemple, plusieurs ACR exigent que leurs signataires se communiquent mutuellement les renseignements pertinents, sans exiger qu'ils les communiquent à tous leurs partenaires commerciaux.

À l'autre extrémité, les quatre domaines de la facilitation des échanges mentionnés dans le tableau B.2 qui sont le moins fréquemment inclus dans les ACR sont :

- (i) les courtiers en douane ;
- (ii) le contrôle après dédouanement ;
- (iii) le guichet unique ; et
- (iv) l'inspection avant expédition.

Ces domaines sont visés dans moins de 10 % des accords. Plusieurs autres domaines, qui ne figurent pas dans la liste utilisée par Neufeld (2014), n'ont jamais été couverts ou ne l'ont été que très rarement. Il s'agit, entre autres, de la notification de contrôles ou d'inspections renforcés, de la rétention, des procédures d'essai, des marchandises périssables, du transit intérieur, de l'acceptation de copies, des marchandises refusées et des mesures liées aux

unions douanières. L'une des raisons pour lesquelles ces dernières mesures ne sont généralement pas couvertes dans les ACR est peut-être qu'elles ne sont généralement pas considérées comme des mesures de facilitation des échanges. Quant à l'inspection avant expédition, le fait qu'elle n'est couverte que dans moins de 5 % des ACR n'est pas particulièrement surprenant, étant donné que très peu de pays utilisent encore cet instrument.

Une autre observation importante est que très peu d'accords contiennent des dispositions relatives au traitement spécial et différencié et seulement un accord sur cinq environ contient des dispositions concernant l'assistance technique et le soutien pour le renforcement des capacités.

Enfin, une autre considération importante est que les ACR n'ont pas le même mécanisme d'exécution que l'OMC. Si la plupart des ACR établissent des procédures pour résoudre les différends entre leurs signataires, seuls leurs mécanismes de règlement des différends ne sont opérationnels que dans très peu de cas (Chase *et al.*, 2013).

Selon Neufeld (2014), la plupart des ACR emploient une définition plus large de la facilitation des échanges et par conséquent, ils portent souvent sur des domaines de la facilitation des échanges qui ne sont pas visés par l'AFE. Par exemple, la question de l'authentification des documents juridiques par les consulats est abordée dans un cinquième des ACR mais ne l'est pas dans l'AFE. De plus, il arrive que les sections des ACR concernant la facilitation des échanges abordent aussi des questions relatives aux mesures SPS, aux OTC, aux règles d'origine et parfois à d'autres domaines. Par exemple, le chapitre 4 de l'ACR entre le Canada et la Corée (2015) inclut des mesures de facilitation des échanges dans les dispositions concernant les règles d'origine. En particulier, cet accord fait référence à la confidentialité (article 4.8), aux pénalités (article 4.9), aux décisions anticipées (article 4.10), aux réexamens et aux recours (article 4.11) et à la coopération (article 4.13).

En outre, les chapitres relatifs aux mesures SPS peuvent contenir des dispositions en matière de facilitation des échanges. Par exemple, l'article 6.5 de l'Accord entre Hong Kong, Chine et le Chili (2014) fait référence à la transparence et à l'échange de renseignements, à la coopération et aux points de contact en rapport avec les mesures SPS. De même, un article du chapitre consacré aux OTC dans l'ACR entre la Nouvelle-Zélande et le Taipei chinois (2013) contient des dispositions relatives à la facilitation des échanges et à la coopération prévoyant des mécanismes pour faciliter l'acceptation des résultats de l'évaluation de

la conformité (à savoir des procédures techniques permettant de confirmer que les produits respectent les prescriptions réglementaires) (article 7.7.1) et pour favoriser l'harmonisation des réglementations et l'élimination des OTC dans la région (article 7.7.2).

La profondeur et l'ampleur des dispositions en matière de facilitation des échanges varient aussi considérablement d'un ACR à l'autre et dans certains cas, elles sont en deçà des dispositions de l'AFE, tandis que dans d'autres, elles imposent des disciplines plus strictes. Il y a des domaines dans lesquels de nombreux ACR ont une portée plus large et/ou un libellé plus précis que l'AFE. Certains accords, par exemple, énoncent des prescriptions concrètes, parfois assez ambitieuses, concernant le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises, fixant souvent un délai maximal de 48 heures, tandis que l'AFE ne contient pas de prescriptions analogues. En outre, les dispositions des ACR relatives aux droits de recours et de réexamen ont tendance à aller plus loin, en termes de spécificité et de portée, que celles de l'AFE.

En ce qui concerne les redevances et impositions, de nombreux ACR font directement référence à l'article VIII du GATT (sur les redevances et formalités se rapportant à l'importation et à l'exportation), mais certains vont au-delà dudit article et de l'AFE. L'accord entre l'UE et la République de Corée interdit, par exemple, de calculer les redevances et impositions sur une base *ad valorem*, disposition qui ne figure pas dans l'AFE (Neufeld, 2014).

Les normes internationales sont un autre cas où les ACR sont plus spécifiques que l'AFE. Les ACR font souvent référence aux normes internationales de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) ou des Nations Unies, telles que la Convention de Kyoto révisée, la Déclaration d'Arusha et l'UN/EDIFACT (règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport), tandis que l'AFE ne fait pas référence à ces instruments. En revanche, seuls quelques ACR reprennent les disciplines de l'AFE concernant les pénalités (article 6.3).

Pour ce qui est de la mainlevée et du dédouanement des marchandises, Neufeld (2014) constate que, si quelques ACR contiennent certaines prescriptions plus strictes, aucun n'atteint le degré d'exhaustivité et de détail des différents éléments prévus dans l'AFE.

Enfin, les dispositions des ACR concernant l'assistance technique et le soutien pour le renforcement des capacités sont généralement peu développées et ont une portée limitée. Aucune n'est comparable à celles de l'AFE. De même, les dispositions des ACR relatives

au traitement spécial et différencié sont généralement faibles.

Si plusieurs disciplines du programme de facilitation des échanges sont non discriminatoires par nature ou par nécessité, d'autres peuvent avoir un effet discriminatoire. Les prescriptions concernant la publication sur Internet et la plupart des autres prescriptions en matière de publication ne peuvent pas être appliquées de manière discriminatoire. De même, le remplacement du dédouanement manuel par le dédouanement automatisé a un caractère *erga omnes*. En revanche, d'autres mesures, comme le guichet unique, pourraient en principe être utilisées de manière discriminatoire. Toutefois, dans la pratique, cela n'aurait guère de sens, d'un point de vue économique, de limiter l'accès au guichet à certains partenaires commerciaux et de maintenir un système parallèle moins efficace et coûteux. Il en va de même pour l'utilisation des normes internationales, la simplification des formalités liées à l'exportation et à l'importation, l'utilisation des communications électroniques ou les mesures visant à améliorer la coordination entre les organismes présents aux frontières.

Par contre, le droit à des décisions anticipées ou les droits de recours, ou le traitement accéléré des envois exprès et des opérateurs agréés ne peuvent être accordés qu'aux signataires des ACR. De même, des redevances et des impositions différentes peuvent être imposées aux membres et aux non-membres des ACR. En outre, l'échange de renseignements et la coopération peuvent être limités aux signataires des ACR. Neufeld (2014) identifie plusieurs cas dans lesquels les ACR accordent un traitement préférentiel à leurs signataires. Par exemple, comme cela a déjà été mentionné, un certain nombre d'ACR exigent que leurs signataires se communiquent entre eux les renseignements pertinents, sans exiger qu'ils les communiquent à tous leurs partenaires commerciaux. Certains ACR prévoient des consultations, mais seulement entre les parties contractantes, et non avec un public plus large, et parfois, les points d'information sont réservés exclusivement aux parties contractantes.⁷

Il faut noter cependant que, même dans les cas où une discrimination *de jure* est possible, les dispositions relatives à la facilitation des échanges peuvent être *de facto* non discriminatoires. Cela signifie qu'en l'absence d'éléments supplémentaires concernant l'utilisation discriminatoire des dispositions des ACR relatives à la facilitation des échanges et ses effets, il est difficile d'évaluer l'ampleur de la distorsion.

La mise en œuvre est un élément important dans la comparaison entre les dispositions régionales et multilatérales en matière de facilitation des échanges,

qui mérite une plus grande attention. Comme cela est indiqué dans d'autres parties du rapport, l'AFE met un accent particulier sur la mise en œuvre de ses dispositions. Sa section II prévoit que l'étendue et le moment de la mise en œuvre des dispositions de l'accord seront liés aux capacités de mise en œuvre des pays en développement et des PMA. Elle dispose également que les pays donateurs devraient fournir une assistance et un soutien pour le renforcement des capacités afin d'aider ces pays à mettre en œuvre l'accord. En revanche, les ACR contiennent rarement des dispositions concernant la mise en œuvre, le traitement spécial et différencié ou l'assistance technique.

Une conclusion que l'on peut tirer de cette différence est que les ACR peuvent être appliqués plus directement et plus rapidement que l'AFE. En revanche, de nombreux ACR ne semblent pas avoir de mécanisme de règlement des différends contraignant et il se peut donc qu'ils n'aient pas de mécanisme d'exécution efficace. En conséquence, la question qui se pose est de savoir si et dans quelle mesure les dispositions des ACR relatives à la facilitation des échanges sont appliquées. Les éléments empiriques très limités dont on dispose donnent à penser que les mesures de facilitation des échanges pourraient n'être appliquées que partiellement dans les pays en développement.⁸

L'analyse des dispositions des ACR relatives à la facilitation des échanges a montré que, à la fin de la période de mise en œuvre de l'AFE, les disciplines de base concernant la facilitation des échanges s'appliqueront à de nombreux pays et, à l'intérieur des pays, à de nombreux domaines qui ne sont pas encore couverts par les ACR. Dans les pays et les domaines déjà visés par des ACR, l'AFE ne remplacera pas simplement les disciplines imposées précédemment par les ACR par ses propres disciplines. Il peut permettre la mise en œuvre de mesures qui n'avaient jamais été appliquées auparavant. Il réduira les inefficiences en établissant des normes communes pour les mesures de facilitation des échanges et en réduisant les doubles emplois dans les cas où les pays font partie de plusieurs ACR.⁹ Il réduira la discrimination dans les domaines où elle existe. Dans le même temps, les disciplines des ACR concernant la facilitation des échanges dont la portée est plus grande que celle de l'AFE et/ou qui sont plus spécifiques continueront de compléter utilement l'AFE.

3. La facilitation des échanges dans les autres organisations internationales

Plusieurs organisations internationales s'occupent de la facilitation des échanges. Cette sous-section

examine leurs activités et montre comment elles complètent le rôle de l'OMC.

Ces organisations ne sont pas les seules institutions actives dans ce domaine. Par exemple, même si leur rôle n'est pas analysé en détail dans cette sous-section, les banques régionales de développement comme la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque africaine de développement (BAfD) et la Banque asiatique de développement (BAsD), avec le Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale (CAREC), jouent aussi un rôle important dans la mise en œuvre de mesures de facilitation des échanges. Une grande partie des données sur les coûts de mise en œuvre utilisées dans la section E proviennent des projets qu'elles financent.

(a) Organisation mondiale des douanes (OMD)

La mission de l'OMD consiste à assumer le rôle de chef de file et fournir des orientations et un appui aux administrations des douanes en vue de sécuriser et faciliter les échanges légitimes, d'assurer le recouvrement des recettes, de protéger la société et de renforcer les capacités.

L'OMD a élaboré un certain nombre d'instruments relatifs à la facilitation des échanges. Les plus importants sont : la Convention de Kyoto initiale et la Convention de Kyoto révisée, le système A.T.A.¹⁰ (Conventions A.T.A. et Istanbul) et la Convention douanière relative aux conteneurs. La Convention internationale pour la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers, ou Convention de Kyoto, est entrée en vigueur en 1974 et la Convention révisée et mise à jour est entrée en vigueur en 2006. Les principaux principes énoncés dans la Convention de Kyoto révisée sont les suivants :

- (i) transparence et prévisibilité des actions des administrations des douanes ;
- (ii) standardisation et simplification des déclarations de marchandises et de leurs pièces justificatives ;
- (iii) procédures simplifiées pour les personnes autorisées ;
- (iv) utilisation maximale des technologies informatiques ;
- (v) contrôles douaniers nécessaire minimisés pour assurer la conformité avec les règlements ;
- (vi) application des techniques de gestion et d'évaluation des risques dans les contrôles ;
- (vii) coordination des interventions avec d'autres agences en douane ;
- (viii) partenariat avec les entreprises.¹¹

Le système A.T.A. vise à faciliter l'accomplissement des formalités relatives à l'importation temporaire en franchise de marchandises et l'adoption d'un modèle type pour les documents d'admission temporaire (document unique appelé carnet A.T.A. qui est assorti d'un système de garantie international). La Convention douanière relative aux conteneurs (1972) prévoit que l'importation temporaire de conteneurs est effectuée en franchise des droits et taxes à l'importation, sous réserve de leur réexportation dans les trois mois et ce, sans production de documents douaniers ou constitution d'une garantie.

L'OMD a élaboré d'autres instruments, notamment : l'Étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée, qui mesure et indique le temps pris par les douanes pour effectuer la mainlevée des marchandises importées (c'est le seul instrument mentionné dans l'AFE, voir ci-après) ; le Modèle de données de l'OMD, qui réunit les jeux de données relatifs aux différents régimes douaniers ; le Recueil sur la gestion des risques, qui fournit aux douanes une approche structurée et systématique pour gérer les risques ; ou encore le Dossier SAFE de l'OMD, qui est un cadre de normes visant à sécuriser et à faciliter les échanges commerciaux internationaux.

Outre l'élaboration d'outils et de procédures de facilitation des échanges, l'OMD joue un rôle important dans le renforcement des capacités. Son objectif est de promouvoir la mise en œuvre effective de toutes les conventions relatives à la facilitation des échanges et de fournir aux hauts fonctionnaires des douanes les renseignements détaillés dont ils ont besoin pour s'impliquer davantage dans la conduite des discussions/négociations avec les organismes donateurs et les fonctionnaires gouvernementaux.

L'OMD est également présente sur le terrain pour aider à mettre en œuvre les programmes. Un exemple de ces activités est l'Étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée dans la Communauté de l'Afrique de l'Est. Dans le cadre de ce programme, on a étudié le mouvement des marchandises le long d'un corridor international allant du port maritime de Mombasa au Kenya à un bureau de douane intérieur à Kampala, en Ouganda. De nombreux goulets d'étranglement ont été observés et des recommandations ont été faites pour y remédier.

L'OMD joue aussi un rôle dans la coordination des activités de renforcement des capacités avec des outils tels que la Carte des projets de l'OMD, qui fournit aux donateurs des renseignements sur le soutien apporté afin d'éviter les doublons dans la fourniture de l'aide.

L'OMD et l'OMC sont fortement complémentaires dans le domaine de la facilitation des échanges. Elles

collaboraient déjà avant la conclusion de l'AFE. L'OMD dirige les comités techniques établis dans le cadre de deux accords importants de l'OMC : l'Accord sur la mise en œuvre de l'article VII (Accord sur l'évaluation en douane), et l'Accord sur les règles d'origine. L'OMD a participé aux discussions préliminaires et aux cycles de négociations qui ont abouti à la conclusion de l'AFE. Son grand savoir-faire technique en fait un partenaire idéal pour les initiatives actuelles de l'OMC dans le domaine de la facilitation des échanges.

L'OMD fournit des renseignements et un soutien pour le renforcement des capacités en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés Membres. En 2013, la Commission de politique générale de l'OMD a adopté la Résolution de Dublin, dans laquelle il est indiqué que l'OMD :

*«est résolument attachée à la mise en œuvre effective de l'Accord sur la facilitation des échanges ; [...] aidera ses Membres à identifier leurs besoins, y compris le recours aux financements par les donateurs, pour consolider le renforcement des capacités aux fins de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges ; intensifiera, de concert avec les autres organisations internationales et le secteur privé, la fourniture d'une assistance technique/un renforcement des capacités [...]».*¹²

Le Programme Mercator, qui a pour vocation d'aider ses membres à mettre en œuvre l'AFE en utilisant les instruments et outils essentiels de l'OMD tels que la Convention de Kyoto révisée et d'apporter une assistance technique sur mesure, a été adopté en juin 2014. Dans le même temps, l'OMD tire parti de l'impulsion donnée par l'AFE aux réformes douanières, de son effet sur le respect des exigences et du nouvel élan qu'il donne au renforcement des capacités et à la coopération entre les organismes présents aux frontières.

(b) Banque mondiale

La Banque mondiale est également active dans le domaine de la facilitation des échanges. Au cours de l'exercice 2013, par exemple, elle a dépensé environ 5,8 milliards de dollars pour des projets de facilitation des échanges, concernant notamment la gestion des douanes et des frontières, la simplification des prescriptions en matière de documents, l'investissement dans l'infrastructure commerciale, l'efficacité des ports, la sûreté des transports, les services de logistique et de transport, la facilitation des échanges régionaux et les corridors commerciaux, ou encore le transit et le transport multimodal.¹³

La Banque mondiale mène aussi des travaux d'analyse comme les audits de facilitation du commerce et des

transports qui « [sont] un outil pratique pour identifier les obstacles à la fluidité des chaînes d'approvisionnement commercial ». ¹⁴

La Banque mondiale est plus qu'un organisme de prêt. Grâce à ses compétences, c'est un acteur essentiel du processus de renforcement des capacités. Le Programme d'appui à la facilitation des échanges de juin 2014, par exemple, qui accordera des prêts pour aider les pays en développement à appliquer des mesures de facilitation des échanges, vise à la fois à aider ces pays à réformer leur législation, leurs procédures et leurs systèmes en conformité avec l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, et à contribuer au développement d'outils de connaissance, d'apprentissage et de mesure. ¹⁵ Dans le même esprit, l'OMC et la Banque mondiale ont annoncé, en octobre 2014, qu'elles renforceraient leur coopération pour aider les pays en développement et les PMA à mieux utiliser les programmes de facilitation des échanges. ¹⁶

Enfin, la Banque mondiale est un important fournisseur de données sur la facilitation des échanges. Trois de ses bases de données – Enquêtes sur les entreprises, « *Doing Business* » et Indice de performance logistique – sont largement utilisées par les chercheurs. Cette masse d'informations a permis d'estimer plus précisément les coûts et les avantages de la facilitation des échanges.

(c) Commissions régionales des Nations Unies

Parmi les cinq commissions régionales, la Commission économique pour l'Europe (CEE-ONU) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) sont les plus actives dans le domaine de la facilitation des échanges.

Créée en 1947 pour promouvoir le développement et la croissance économique en Europe, la CEE-ONU sert de forum de discussion et offre un cadre pour la négociation d'instruments juridiques internationaux couvrant de nombreux domaines, dont le commerce. Bon nombre des normes internationales et des recommandations qu'elle a élaborées depuis plus de 60 ans dans le domaine du commerce sont reconnues et appliquées au niveau mondial. La CEE-ONU s'occupe de nombreux domaines liés au commerce, comme la facilitation des échanges, la coopération en matière de réglementation, les normes du commerce électronique, la capacité d'offre, le transport et les infrastructures de transport. Son Groupe de travail n° 4, créé en 1960, était chargé de la facilitation des procédures commerciales, et il avait un mandat mondial. Il a été remplacé, en 1996, par le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU).

Aujourd'hui, par le biais du CEFACT-ONU, la CEE-ONU s'occupe de 35 recommandations internationales, comme celle qui concerne l'établissement d'un cadre juridique pour un guichet unique pour le commerce international. Le CEFACT-ONU supervise également diverses normes portant sur les documents et les transactions électroniques, notamment l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport (EDIFACT-ONU).

Dans le domaine de la facilitation des échanges, l'EDIFACT-ONU est un instrument reconnu qui englobe un ensemble de normes, de répertoires et de lignes directrices convenus à l'échelon international pour l'échange électronique de données structurées entre des systèmes informatiques autonomes. ¹⁷ La CEE-ONU, avec l'Union internationale des transports routiers (IRU), administre la Convention TIR de 1975 (TIR 2005) qui prévoit un régime de transit douanier simplifié pour les pays signataires. ¹⁸

La CEE-ONU fournit aussi une assistance technique. Cependant, bien que les normes soient élaborées et utilisées au niveau mondial, cette assistance est destinée principalement aux pays d'Europe de l'Est et du Sud-Est à faible et à moyen revenu, ainsi qu'aux pays du Caucase et de l'Asie centrale. Dans le même temps, la CEE-ONU accorde une assistance à des pays extérieurs à la région et à d'autres organisations internationales qui utilisent ses normes, par le biais de lignes directrices, d'outils et de conseils. La CEE-ONU a élaboré un Guide de la facilitation du commerce qui fait référence à toutes les sections de l'AFE et les met en correspondance avec les résultats d'EDIFACT-ONU et d'autres organisations. ¹⁹

La CESAP, quant à elle, fournit une assistance technique, en particulier aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral, et les aide à renforcer leurs capacités en matière de facilitation des échanges. Elle mène ses activités principalement par le biais du Réseau d'Experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNEX). ²⁰

En outre, la CESAP encourage la recherche sur la facilitation des échanges à l'aide de son Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales (ArtNet) et elle fournit une plateforme régionale ouverte pour le dialogue sur la facilitation des échanges entre les parties prenantes régionales en organisant le Forum annuel de l'Asie Pacifique sur la facilitation du commerce (APTFF), en collaboration avec la Banque asiatique de développement (BAD). ²¹

(d) CNUCED

Le mandat de la CNUCED dans le domaine de la facilitation du commerce remonte à l'Acte final de la

toute première Conférence ministérielle, qui s'est tenue en 1964. Depuis lors, elle intervient activement dans le domaine de la facilitation des échanges où ses travaux ont abouti à l'adoption de la Déclaration ministérielle de Columbus sur l'efficacité commerciale, qui a amené à inclure la facilitation des échanges à l'ordre du jour de la première Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Singapour en 1996.²² La CNUCED aide les pays en développement à identifier leurs besoins et leurs priorités en matière de facilitation des échanges et des transports et à planifier l'application des mesures spécifiques visant à faciliter les transports et le commerce. La CNUCED fournit aussi une assistance technique et diffuse des informations pertinentes et des matériels de formation.²³

Elle a créé un système de gestion des douanes automatisé, appelé SYDONIA (pour SYstème DOuaNier Automatisé), qui a été adopté par plus de 90 pays. SYDONIA vise à accélérer le dédouanement en informatisant et en simplifiant les procédures, et à réduire ainsi au minimum les dépenses administratives pour les entreprises et l'économie des pays. Le système traite les manifestes, les déclarations de douane, les procédures de comptabilité, le transit et les régimes suspensifs.²⁴

En application de l'article premier de l'AFE, la CNUCED a créé un portail électronique, appelé eRegulations, sur lequel les fonctionnaires nationaux des douanes peuvent publier et mettre à jour les procédures commerciales, les formulaires, les documents et les coordonnées des points d'information. Cela aide les gouvernements à rendre leurs règles et procédures pleinement transparentes. Un autre outil, eRegistrations, fonctionne comme un guichet unique électronique. Conformément à l'article 10.4 de l'AFE, il permet aux négociants de consulter en ligne, au moyen d'une interface unique, l'ensemble des données et des documents requis par les diverses entités participant aux opérations de commerce extérieur. Tous ces outils font partie de ce que la CNUCED appelle « [ses] Activités d'assistance technique [en matière de facilitation du commerce] offertes aux Membres de l'OMC ». ²⁵

(e) Centre du commerce international

Le Centre du commerce international (ITC) est l'organisme conjoint de l'Organisation mondiale du commerce et des Nations Unies chargé de travailler avec les entreprises et en particulier avec les petites et moyennes entreprises (PME). Il travaille avec les pays en développement et les PMA pour les aider à tirer pleinement parti du récent Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, afin d'améliorer la compétitivité de leur secteur privé.²⁶

Plus précisément, l'ITC aide les pays à respecter les exigences à court terme de l'AFE (comme la catégorisation et la notification des obligations au titre de l'AFE, la ratification, la préparation de projets pour obtenir une assistance technique et financière); à renforcer la participation des PME au dialogue public-privé et à améliorer la coordination entre les agences (par exemple, en établissant des comités nationaux de la facilitation des échanges); à mettre en œuvre certaines dispositions de l'AFE (par exemple, création de portails nationaux pour la facilitation des échanges, établissement de points d'information, mise en place d'un système de « guichet unique » et élaboration de cadres pour la gestion des risques); et à renforcer la capacité du secteur privé de bénéficier des nouvelles règles (par exemple, renforcement de la capacité des PME de respecter les prescriptions réglementaires des organismes présents aux frontières).

En outre, l'ITC collabore avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECS) et la Communauté économique et commerciale micronésienne (MTEC) pour élaborer des approches régionales de mise en œuvre de l'AFE afin de maximiser la contribution de l'Accord à l'intégration économique régionale.

(f) OCDE

La Direction des échanges de l'OCDE contribue à la recherche économique quantitative sur les coûts et les bénéfices de la facilitation des échanges à l'aide de ses indicateurs de facilitation des échanges (IFE).²⁷ Ces indicateurs, qui suivent la structure de l'AFE, aideront à identifier les domaines qui devraient faire l'objet en priorité de mesures de facilitation des échanges et à mobiliser l'assistance technique des donateurs de manière ciblée. Les IFE permettent également de suivre et de comparer les performances, les forces et les faiblesses et l'évolution des pays.²⁸ En outre, le soutien des donateurs aux programmes de facilitation des échanges est enregistré dans le Système de notification des pays créanciers de l'OCDE (SNPC).

Toutes les organisations mentionnées ici coordonnent leurs efforts²⁹ et travaillent de concert pour faire en sorte que l'assistance technique et le soutien au renforcement des capacités soient fournis là où ils sont le plus nécessaires, soient mieux coordonnés et fassent l'objet d'un suivi efficace.³⁰ Outre les organisations mentionnées précédemment, nombre d'organisations internationales sectorielles jouent aussi un rôle important dans le domaine de la facilitation des échanges. L'Association internationale de fret

aérien (TIACA), l'Union internationale des transports routiers (IRU), l'Organisation maritime internationale (OMI) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) cherchent toutes à améliorer l'efficacité de leur système de transport. Enfin, la Chambre de commerce internationale, par l'intermédiaire de sa Commission des douanes et facilitation du commerce, soutient la mise en œuvre de l'AFE en encourageant une coopération plus étroite entre les douanes et les entreprises au niveau national.

4. Conclusions

La présente section donne un aperçu de l'état d'avancement des réformes en matière de facilitation des échanges dans le cadre de l'OMC et dans d'autres

contextes. Elle montre que l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges s'inscrit dans un contexte plus large de réformes en matière de facilitation des échanges, mais que, par certains de ses éléments, il se distingue des accords commerciaux régionaux. Étant un accord multilatéral, l'AFE rend impossible d'utiliser la facilitation des échanges de façon discriminatoire. En outre, il prévoit un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en leur permettant de mettre en œuvre certaines dispositions de l'Accord seulement lorsqu'ils auront acquis la capacité de le faire, ce qui constitue une nouveauté par rapport aux autres accords sur la facilitation des échanges. Les avantages du multilatéralisme et la flexibilité de la mise en œuvre de l'AFE sont des points sur lesquels nous reviendrons dans d'autres sections.

Notes

- 1 Voir l'annexe D du document de l'OMC WT/L/579, «Programme de travail de Doha – Décision adoptée par le Conseil général le 1^{er} août 2004».
- 2 L'article 18 (Mise en œuvre de la catégorie B et de la catégorie C) dispose que : «[...] si un pays en développement Membre ou un pays moins avancé Membre [...] détermine lui-même que sa capacité à mettre en œuvre une disposition relevant de la catégorie C demeure insuffisante, ce Membre notifiera au Comité son incapacité à mettre en œuvre la disposition pertinente. [...] Le Membre ne fera pas l'objet de procédures au titre du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends à ce sujet depuis le moment où le pays en développement Membre notifiera au Comité son incapacité à mettre en œuvre la disposition pertinente et jusqu'à la première réunion du Comité après qu'il aura reçu la recommandation du Groupe d'experts.»
- 3 Voir la note de bas de page 16 de l'AFE.
- 4 Déclaration ministérielle du 7 décembre 2013, paragraphe 2.
- 5 L'authentification par les consulats a été retirée de la liste utilisée par Neufeld (2014).
- 6 Deux accords sont entrés en vigueur avant 1970 et un accord a été notifié mais n'est pas entré en vigueur.
- 7 Voir Neufeld (2014), notes de bas de page 64 et 65, page 20.
- 8 Voir, par exemple, CNUCED (2014) et CESAP (2014). Il faut noter que ces études n'analysent pas spécifiquement la mise en œuvre des dispositions des ACR relatives à la facilitation des échanges, mais examinent plutôt le niveau de mise en œuvre des mesures prévues dans l'AFE.
- 9 CNUCED (2011) met l'accent sur cet effet.
- 10 D'après le site Web de l'OMD : «l'acronyme A.T.A. résulte de la combinaison des initiales de l'expression française 'Admission temporaire' et de l'expression anglaise 'Temporary admission'» (voir http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/conventions/pf_ata_system_conven.aspx).
- 11 http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/conventions/pf_revised_kyoto_conv.aspx
- 12 http://www.wcoomd.org/en/topics/wco-implementing-the-wto-atf/~/_media/44542CEBFB76401CB5E3F5794C2F134F.ashx
- 13 <http://www.worldbank.org/en/topic/trade/brief/trade-facilitation-and-logistics>
- 14 Banque mondiale (2010).
- 15 www.tradefacilitationssupportprogram.org/
- 16 https://www.wto.org/english/news_e/pres14_e/pr725_e.htm
- 17 Voir <http://www.unece.org/trade/untdid/welcome.html>
- 18 Voir https://www.iru.org/en_news_item?story=3337 et pages associées.
- 19 <http://tfi.unece.org/index.html>
- 20 <http://www.unescap.org/our-work/trade-investment/trade-facilitation/about> et <http://unnex.unescap.org/>
- 21 <http://tfi.unece.org/contents/org-unescap.htm>
- 22 http://unctad.org/en/PublicationsLibrary/domtcs2014d1_en.pdf
- 23 <http://unctad.org/en/Pages/DTL/TTL/Trade-Facilitation.aspx>
- 24 <http://www.asycuda.org/>
- 25 http://unctad.org/fr/PublicationsLibrary/domtcs2014d1_fr.pdf
- 26 Voir <http://www.intracen.org/itc/trade-facilitation-programme/>
- 27 Voir <http://www.oecd.org/tad/facilitation/>
- 28 Deux outils interactifs en ligne permettent d'effectuer une comparaison des pays : <http://www.compareyourcountry.org/trade-facilitation> et une simulation de politique <http://oe.cd/tfi>
- 29 Ces organisations font partie d'un groupe appelé partenaires mentionnés à l'Annexe D+. En juillet 2014, lors du lancement du Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges, elles ont publié une déclaration commune pour réaffirmer leur engagement de fournir, de manière coordonnée, une assistance technique, un renforcement des capacités et d'autres formes d'assistance aux pays en développement, aux pays en transition et aux pays les moins avancés afin de les aider à mettre en œuvre des dispositions de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.
- 30 <http://www.gfptt.org/tfa-coordination/>

C. Théorie et mesure de la facilitation des échanges

Cette section présente d'abord un cadre conceptuel permettant de comprendre les effets économiques de la facilitation des échanges, c'est-à-dire comment l'amélioration des procédures commerciales réduit les coûts du commerce et comment cela influe sur la structure et le volume des échanges, l'allocation des ressources et le bien-être économique. Étant donné que la facilitation des échanges peut en principe être mise en œuvre unilatéralement, la section examine les raisons pour lesquelles les pays voudraient qu'elle fasse l'objet d'un accord commercial multilatéral. Enfin, elle examine les indicateurs – des indicateurs restreints concernant les douanes aux indicateurs plus larges concernant la réglementation et l'infrastructure – qui ont été élaborés pour mesurer la facilitation des échanges et elle identifie celui ou ceux qui permettent le mieux d'estimer les avantages économiques découlant de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE).

Sommaire

1	La facilitation des échanges dans les modèles du commerce international	62
2	Justification économique d'un accord international sur la facilitation des échanges	66
3	Mesurer la facilitation des échanges	69
4	Conclusions	74

Faits saillants et principales constatations

- Les modèles existants du commerce international, y compris les modèles récents qui tiennent compte de l'accroissement des coûts du commerce tout au long des chaînes d'approvisionnement, peuvent aider à mieux comprendre les effets commerciaux et économiques de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE). Par exemple, le modèle dit de l'«iceberg» établit une analogie entre la réduction de la valeur des marchandises due aux coûts du commerce, pour les exportateurs et pour les importateurs, et la fonte d'un iceberg à mesure qu'il se déplace sur l'océan.
- Si un pays améliore ses procédures commerciales de manière à réduire les coûts du commerce, les importateurs bénéficient d'une baisse des prix tandis que les exportateurs reçoivent un prix plus élevé pour les produits qu'ils exportent. Ainsi, la facilitation des échanges profite à la fois aux pays exportateurs et aux pays importateurs.
- L'incorporation de la facilitation des échanges dans un accord multilatéral apporte des avantages supplémentaires par rapport à ce que permettrait une action unilatérale. Un accord multilatéral confère une plus grande sécurité juridique, aide les gouvernements réformateurs à rallier le soutien des parties prenantes nationales, facilite l'adoption de procédures commerciales analogues et permet de coordonner le soutien des donateurs aux pays en développement ayant des capacités limitées.
- De nombreux indicateurs de la facilitation des échanges ont été élaborés par des organisations internationales et dans la littérature académique. En particulier, les indicateurs de la facilitation des échanges (IFE) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) se prêtent bien à l'analyse des effets commerciaux et économiques de la mise en œuvre de l'AFE, car ils ont été établis en fonction des dispositions de l'Accord.

1. La facilitation des échanges dans les modèles du commerce international

La facilitation des échanges a pour but de réduire les coûts du commerce, qui comprennent, au sens le plus large, tous les coûts, hormis le coût de production, liés à l'acheminement des produits du producteur jusqu'au consommateur final (Anderson et van Wincoop, 2004), y compris les frais de transport, les droits de douane et les coûts induits par les mesures non tarifaires et les procédures commerciales inefficaces. La section commence par une analyse graphique de l'impact de la facilitation des échanges utilisant un modèle d'équilibre partiel de l'offre et de la demande. Mais comme la facilitation des échanges sur un marché particulier peut avoir des retombées sur d'autres marchés, l'analyse est étendue à un contexte d'équilibre général au moyen de modèles standards du commerce international qu'il s'agisse des modèles classiques ou des modèles les plus récents des chaînes de valeur mondiales.

Les modèles classiques expliquent pourquoi le commerce se développe entre des pays dissemblables (échanges interindustriels) sur la base des différences de productivité (Ricardo, 1817) ou de dotation en facteurs de production (Heckscher, 1949; Ohlin, 1934). Ces premiers modèles ne tenaient pas compte explicitement des coûts du commerce, contrairement aux modèles postérieurs. La nouvelle théorie du commerce (Krugman, 1979; 1980) explique que le

commerce a lieu entre des pays semblables (échanges intra-industriels) en raison de la demande de variété et des rendements d'échelles croissants dans la production. Enfin, une série de modèles plus récents tient compte des différences de productivité des entreprises qui font que seules certaines d'entre elles peuvent supporter les coûts commerciaux fixes liés à l'entrée sur les marchés d'exportation (Melitz, 2003). Une autre série de modèles est axée sur la production fragmentée et les chaînes de valeur et montrent que les coûts du commerce sont particulièrement pernicious car ils se cumulent et s'amplifient tout au long de la chaîne d'approvisionnement (Yi, 2010).

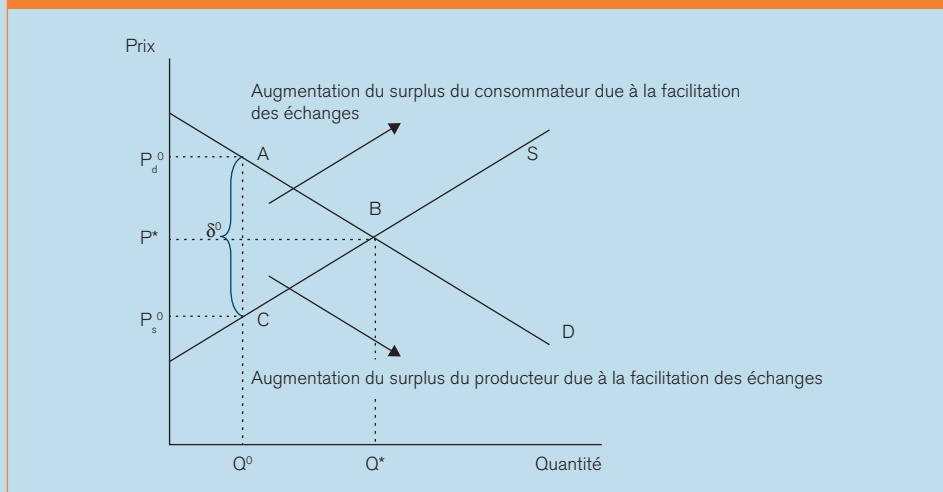
(a) Un modèle simple d'équilibre partiel de type « iceberg »

Le modèle de l'« iceberg » de Samuelson (Samuelson, 1954) est utile pour analyser l'effet des coûts du commerce, bien qu'il ait été conçu à l'origine pour modéliser les coûts de transport (voir l'encadré C.1). Les procédures commerciales inefficaces augmentent le coût du commerce et créent un écart entre le prix perçu par le producteur et le prix payé par le consommateur. Cela représente une « perte sèche » pour l'économie, analogue à la partie de la masse de l'iceberg qui fond à mesure qu'il se déplace dans l'océan. Dans ce modèle, les coûts du commerce sont proportionnels à la valeur des produits expédiés, mais les principaux résultats restent valables même si, au contraire, les coûts du commerce sont additifs.¹

Encadré C.1 : Le modèle de type « iceberg »

La figure C.1 illustre le modèle de l'iceberg pour un produit importé. Pour plus de simplicité, on suppose que ce produit n'est pas fabriqué dans le pays. La demande intérieure est représentée par la ligne D, et l'offre étrangère par la ligne S. Dans l'équilibre initial du marché, les coûts du commerce, représentés par δ^0 , sont élevés. Les consommateurs intérieurs paient un prix P_d^0 , et les producteurs étrangers perçoivent un prix P_s^0 , diminué des coûts du commerce δ^0 , tandis que la quantité totale importée est égale à Q^0 .

Figure C.1 : Modèle d'équilibre partiel de type « iceberg »



Encadré C.1 : Le modèle de type « iceberg » (suite)

Supposons que le pays améliore ses procédures commerciales de sorte que les coûts du commerce sont ramenés à zéro. La quantité de produits importés en situation d'équilibre augmente pour atteindre Q^* , les prix intérieurs diminuent pour s'établir à P^* , et les prix étrangers augmentent pour s'établir aussi à P^* . L'écart de prix causé par les coûts du commerce disparaît. Le bien-être des consommateurs intérieurs et celui des producteurs étrangers augmentent, respectivement, dans les proportions indiquées par les aires trapézoïdales $P_d^0ABP^*$ et $P_s^0CBP^*$. On remarquera que la facilitation des échanges améliore les termes de l'échange des deux pays, car elle réduit le prix payé par les consommateurs intérieurs pour les importations tout en augmentant le prix perçu par les exportateurs étrangers. Cette amélioration des termes de l'échange dans les deux pays (résultat « gagnant-gagnant ») due à la facilitation des échanges sera examinée du nouveau dans la sous-section C.3 qui traite de la justification économique d'un accord multilatéral sur la facilitation des échanges. Les gains procurés par la facilitation des échanges seront inférieurs à ceux qu'indique la figure C.1 si des procédures commerciales inefficaces créent des rentes que s'approprient certains agents économiques, plutôt que de simples pertes sèches (Dee, 2006). L'analyse ne tient pas compte non plus du coût de mise en œuvre des réformes de facilitation des échanges, qui réduira les gains indiqués dans la figure C.1.

(b) Modèles classiques d'équilibre général du commerce international

Jusqu'à présent, l'analyse ne portait que sur un marché et était donc partielle. Il serait utile de savoir si ces résultats sont modifiés ou si l'on obtient des indications supplémentaires lorsque l'analyse est étendue à un contexte d'équilibre général.

Dans les modèles classiques, le commerce procure des gains parce que les pays sont supposés avoir des productivités relatives différentes (Ricardo, 1817) ou des dotations différentes en facteurs de production tels que la main-d'œuvre, le capital et le sol (Heckscher,

1949; Ohlin, 1934). Dans ces modèles, les pays se spécialisent dans les biens pour lesquels ils ont un avantage technologique comparatif par rapport aux autres pays ou dans les biens qui utilisent de façon plus intensive les facteurs qu'ils ont en abondance. Ils importent alors les autres biens de leurs partenaires commerciaux. Ces modèles expliquent les échanges interindustriels (par exemple un pays exporte des automobiles et importe du blé) mais pas les échanges intra-industriels (par exemple un pays exporte des voitures de sport et importe des véhicules utilitaires). L'encadré C.2 présente une analyse plus détaillée des effets des coûts du commerce dans les modèles classiques du commerce.

Encadré C.2 : Effets des coûts du commerce dans les modèles classiques du commerce

Les théories classiques du commerce expliquent le commerce des biens homogènes dans des conditions de rendements d'échelle constants et de concurrence parfaite. Elles supposent que les facteurs de production sont mobiles entre les secteurs à l'intérieur d'un pays, mais immobiles entre les pays. Les versions de base de ces modèles supposent que deux biens finals différents sont produits.

Le modèle ricardien

Ce qui motive le commerce dans le modèle ricardien, c'est que les pays sont supposés avoir des productivités relatives du travail différentes. Cela signifie que, dans des conditions d'autarcie, c'est-à-dire en l'absence de commerce international, le prix relatif d'un bien exprimé par rapport à un autre bien diffère entre les pays.

Dans un monde hypothétique où il n'y a pas de coûts du commerce, cette différence de prix relatifs permet des échanges internationaux améliorant le bien-être à un prix mondial se situant entre les deux prix d'autarcie, qui est déterminé par les préférences de consommation des pays et par leur taille relative (Markusen *et al.*, 1995). Au moins un pays se spécialise entièrement dans la production du bien pour lequel il a un avantage comparatif.

Des procédures commerciales inefficaces entraînent des coûts commerciaux qui creusent un écart entre les prix relatifs pour les deux pays. Ceux-ci sont désormais face à des prix internationaux plus proches de leurs prix d'autarcie respectifs. Ils peuvent continuer à se spécialiser, mais il y aura moins de consommation et d'échanges, et donc moins de bien-être économique. Si les coûts du commerce deviennent suffisamment élevés, le prix international pour un pays peut devenir moins favorable que son prix d'autarcie, et les échanges cessent complètement, de sorte que les deux pays reviennent à leur équilibre d'autarcie. La taille relative des pays influence sur la probabilité que cela se produise. Si un pays est beaucoup plus grand, le prix international sans friction est déjà proche de son prix d'autarcie, et les échanges cessent pour des coûts de transaction plus faibles.

Encadré C.2 : Effets des coûts du commerce dans les modèles classiques du commerce (suite)*Le modèle d'Heckscher-Ohlin*

Contrairement à celui de Ricardo, le modèle d'Heckscher-Ohlin suppose la même productivité dans les deux pays. Il y a deux facteurs de production, par exemple le capital et le travail, et la dotation en ces facteurs varie entre les pays, de sorte que l'un a une main-d'œuvre abondante et l'autre un capital abondant. Il y a deux secteurs produisant deux biens différents ; l'un, par exemple le secteur automobile, utilise du capital de manière plus intensive, et l'autre, par exemple, le secteur des textiles, utilise de la main-d'œuvre de manière plus intensive.

En autarcie, les prix relatifs dans les deux pays sont différents en raison des différences de dotation en facteurs. Le prix des textiles par rapport à celui des automobiles est plus bas dans le pays où la main-d'œuvre est abondante et plus élevé dans le pays où le capital est abondant. Si le commerce est ouvert et qu'il n'y a pas de coûts commerciaux, les deux pays produisent davantage et exportent le bien qui utilise de façon intensive leur facteur abondant, c'est-à-dire que le pays ayant une main-d'œuvre abondante exporte des textiles et le pays ayant un capital abondant exporte des automobiles. Mais, contrairement au modèle ricardien, la spécialisation complète est peu probable. Les pays commerceront à un prix mondial situé entre les deux prix d'autarcie, ce qui signifie que le prix mondial des textiles par rapport aux automobiles sera supérieur au prix d'autarcie dans le pays riche en main-d'œuvre et sera plus bas que le prix d'autarcie dans le pays riche en capital. Un autre résultat important du libre-échange est la convergence des prix des facteurs dans les deux pays (égalisation des prix des facteurs).

Les coûts du commerce creusent un écart entre les prix relatifs pour les deux pays, ce qui crée une situation dans laquelle ils sont tous deux face à des prix internationaux plus proches de leur prix d'autarcie. Ils seront moins spécialisés, et le commerce et la consommation seront plus faibles que dans un monde sans friction. Cela se répercutera, là aussi, sur le bien-être économique. En outre, cet écart entre les prix relatifs pour les deux pays signifie qu'il y a une divergence entre les prix des facteurs.

Dans ces modèles classiques du commerce, les coûts commerciaux obéissent au même mécanisme, quelles que soient leurs différences. Les procédures commerciales inefficaces creusent un écart entre les prix relatifs pour les deux pays commerçants. Ces prix relatifs se rapprochent du prix d'autarcie initial, ce qui réduit les possibilités de spécialisation et d'échange. En conséquence, les possibilités de consommation diminuent, de même que le bien-être économique.

Un résultat intéressant du modèle d'Heckscher-Ohlin concerne la manière dont la facilitation des échanges améliore le revenu réel du facteur de production abondant. En réduisant les coûts du commerce, elle entraîne une plus grande spécialisation dans le secteur qui utilise de façon plus intensive le facteur abondant. Cela accroît la demande pour le facteur abondant et son rendement réel. Si l'un des pays est un pays en développement ayant une main-d'œuvre abondante, la facilitation des échanges peut améliorer la situation des travailleurs.

(c) La nouvelle théorie du commerce –
la concurrence monopolistique

À la différence des théories classiques, la nouvelle théorie du commerce (Krugman, 1979 ; 1980) explique pourquoi les pays s'engagent dans des échanges intra-industriels. C'est un résultat précieux, car l'essentiel du commerce mondial consiste en échanges intra-industriels plutôt qu'interindustriels. La théorie

peut expliquer cette caractéristique du commerce mondial grâce à un certain nombre d'hypothèses : les consommateurs préfèrent la variété, le marché est peuplé d'entreprises qui vendent différentes variétés d'un produit, et il y a des rendements d'échelle (internes) croissants dans la production, ce qui signifie que le coût de production moyen d'une entreprise diminue à mesure que le volume de sa production augmente.

La théorie prédit que les coûts du commerce peuvent avoir un effet négatif disproportionné sur les petites économies en développement. Celles-ci ont généralement un secteur agricole ou un secteur des ressources naturelles important, caractérisé par des rendements d'échelle constants, et seulement un petit secteur manufacturier. En revanche, les grandes économies développées ont un grand secteur manufacturier qui a des rendements d'échelle croissants. Dans ce contexte, les coûts du commerce entraînent à la fois moins d'échanges et une relocalisation disproportionnée des activités manufacturières dans les grands pays développés (« effet du marché intérieur »). Dans le même temps, les petits pays en développement se concentrent sur le secteur agricole ou sur les ressources naturelles.

Cela s'explique principalement par la tension entre la recherche de la variété par les consommateurs et les rendements d'échelle croissants. Avec un commerce ouvert et des coûts du commerce nuls, les consommateurs du grand pays développé achètent des produits manufacturés étrangers et nationaux en

raison de leur préférence pour la variété. Toutes choses égales par ailleurs, la recherche de la variété entraîne un accroissement des échanges. En revanche, les rendements d'échelle croissants donnent un avantage de coût aux entreprises manufacturières du pays développé en raison de la taille du marché et de l'échelle de production plus importante des entreprises. Toutes choses égales par ailleurs, les consommateurs du pays développé préfèrent acheter des variétés nationales moins chères que des variétés étrangères plus coûteuses.

Les procédures commerciales inefficaces qui augmentent les coûts du commerce perturbent cet équilibre en rendant plus coûteux les achats (importations) de variétés étrangères. En conséquence, les consommateurs du pays développé remplacent les variétés étrangères par des variétés nationales. Ce déplacement de la demande vers les produits manufacturés nationaux accroît encore plus l'influence des facteurs d'échelle. Le secteur manufacturier du grand pays développé s'étend davantage, tandis que celui du petit pays en développement se rétrécit. Cette analyse montre que les petits pays en développement qui veulent diversifier leur économie ont fortement intérêt à réduire les coûts du commerce, car cela réduit les incitations à concentrer l'activité manufacturière sur les plus grands marchés.

(d) La nouvelle théorie du commerce – les entreprises hétérogènes

Dans les théories classiques du commerce, l'intérêt et l'analyse se concentrent sur les pays. Au cours de la dernière décennie, de nouveaux modèles d'échanges sont apparus, qui mettent plutôt l'accent sur les entreprises – c'est ce qu'on appelle la littérature sur les «entreprises hétérogènes» (Melitz, 2003). Ces modèles s'appuient sur des études empiriques qui révèlent la grande diversité des entreprises en termes de taille, de productivité et de participation au commerce international (Bernard *et al.*, 2007a ; 2007b).

Ces études constatent que seul un petit nombre d'entreprises exportent et que la grande majorité ne peut vendre sa production que sur le marché intérieur. La raison de cette disparité est que les entreprises n'ont pas la même productivité : celles qui ont une faible productivité ne survivent pas à la concurrence, celles qui sont plus productives peuvent soutenir la concurrence, mais seulement sur le marché intérieur, et les entreprises les plus productives peuvent entrer en concurrence sur les marchés d'exportation. Il y a deux seuils de productivité : le niveau minimum nécessaire à une entreprise pour survivre et le niveau auquel une entreprise commence à exporter une partie de sa production.

La littérature sur les entreprises hétérogènes montre principalement que la réduction des coûts du commerce

rapproche les deux seuils l'un de l'autre, en élargissant l'éventail des entreprises éliminées par la concurrence et l'éventail de celles qui entrent sur les marchés d'exportation. Cela profite à l'économie, en permettant aux ressources (capital et travail) des entreprises les moins productives de se réorienter vers les entreprises les plus productives.

Bien qu'il paraisse évident que la réduction des coûts du commerce augmentera les exportations d'un pays, la littérature montre que les coûts du commerce peuvent diminuer de deux façons distinctes et que les exportations peuvent augmenter en conséquence de plusieurs façons (Chaney, 2006). Les coûts du commerce peuvent être classés en coûts variables et en coûts fixes. Les coûts variables du commerce sont les coûts perçus sur chaque unité d'exportation. Les droits de douane en sont un exemple majeur, l'importateur devant payer des droits sur chaque unité qu'il importe. Les coûts fixes du commerce sont les coûts encourus indépendamment du volume exporté. Une entreprise qui décide d'entrer sur un marché particulier aura peut-être un coût à supporter pour apprendre à connaître les procédures commerciales en vigueur dans le pays. Ces coûts sont encourus avant même qu'un seul produit ait été expédié sur le marché étranger.

Une augmentation des exportations peut avoir deux dimensions ou deux marges : la marge intensive et la marge extensive. La marge intensive signifie que les exportateurs existants augmentent le volume de leurs exportations, tandis que la marge extensive désigne l'augmentation des exportations résultant de l'entrée de nouvelles entreprises sur le marché d'exportation.

Une réduction des coûts variables du commerce influe à la fois sur la marge extensive et sur la marge intensive du commerce. Elle permet aux exportateurs existants d'élargir leur part du marché d'exportation et aux entreprises qui ont un niveau de productivité inférieure d'entrer sur ce marché. Une réduction des coûts fixes du commerce influe seulement sur la marge extensive. La facilitation des échanges réduit à la fois les coûts fixes et les coûts variables du commerce en permettant aux exportateurs en place d'élargir leur part du marché international et aux entreprises qui n'ont jamais exporté de commencer à le faire.

Si la facilitation des échanges réduit à la fois les coûts fixes et les coûts variables du commerce, cette analyse signifie qu'il y a une expansion des échanges aux deux marges. Les entreprises déjà engagées dans le commerce international en tant qu'exportateurs augmenteront très probablement le volume de leurs exportations. Et celles qui étaient exclues des marchés étrangers pourront entrer sur ces marchés et commencer à exporter. Ces nouvelles entreprises sont peut-être plus petites et moins productives que

les entreprises en place, mais la réduction des coûts du commerce leur donne désormais la possibilité de participer au commerce international.

(e) Modèles des chaînes d'approvisionnement

Les modèles des chaînes d'approvisionnement sont apparus à peu près en même temps que la littérature sur les entreprises hétérogènes.² Alors que la théorie classique du commerce suppose que chaque produit final est produit entièrement dans un pays, les modèles des chaînes d'approvisionnement reconnaissent que les parties et composants qui constituent un produit final complexe, comme les produits électroniques ou les véhicules automobiles, sont fabriqués dans de nombreux pays.

Ce mode d'organisation de la production mondiale accroît les coûts du commerce (Yi, 2010), par effet de « cumul » et d'« amplification ». Les coûts du commerce se cumulent aux différents stades de la chaîne de valeur, car les produits traversent les frontières nationales à de multiples reprises au cours de leur fabrication. Et ils s'amplifient, car les coûts à chaque stade doivent être prélevés sur la part de la valeur ajoutée dans le coût de production.

L'existence d'effets de cumul et d'amplification signifie que les coûts du commerce ont un effet beaucoup plus dissuasif sur le commerce lié aux chaînes de valeur mondiales que sur le commerce des seuls produits finals. Plus les coûts du commerce sont élevés, moins il y a de possibilités de faire du commerce à travers les chaînes d'approvisionnement. Dans le cas extrême où les coûts du commerce sont très élevés, il n'est pas intéressant de répartir la production entre différents pays, et seuls des produits finals sont échangés. Cela signifie que la facilitation des échanges est cruciale pour la viabilité des chaînes de valeur mondiales car elle permet une plus grande spécialisation dans les stades de production où les pays ont un avantage comparatif. Cela veut dire que toute réduction des coûts du commerce telle qu'elle résulterait de l'AFE est également amplifiée en sens inverse. Les effets de cumul et d'amplification mentionnés précédemment se manifestent également, mais de manière positive, en réduisant les obstacles et en permettant à un plus grand nombre de pays en développement de participer aux chaînes de valeur mondiales.

Baldwin et Venables (2013) ont analysé des modes de production plus complexes au sein des CVM. Ils font une distinction entre les « serpents », c'est-à-dire les processus de production séquentiels où chaque opération ajoute de la valeur dans un ordre prédéterminé, et les « araignées », qui combinent différents intrants

intermédiaires à un stade d'assemblage. Chaque CVM peut être considérée comme une combinaison des araignées et des serpents. Étant donné ces différences de structure, l'impact de la facilitation des échanges sur les CVM et le commerce sera plus compliqué et dépendra de la structure de ces chaînes. Les entreprises doivent trouver un compromis entre l'établissement de sites de fabrication dans différents pays pour réduire les coûts de production et le maintien de la production dans un seul pays pour limiter les coûts du commerce. Dans le cas des CVM de type serpent, la baisse des coûts du commerce entraînerait une fragmentation et une délocalisation plus grandes de la production et une expansion des échanges, alors que, dans le cas des CVM de type araignée, les résultats sont moins clairs.

2. Justification économique d'un accord international sur la facilitation des échanges

Étant donné les multiples avantages de la facilitation des échanges, tous les pays devraient être incités à entreprendre des réformes. La question est donc de savoir pourquoi la facilitation des échanges est encore au programme de nombreux pays et pourquoi ces pays ont décidé de procéder aux réformes en signant l'AFE. Les données examinées dans le présent rapport tendent à montrer que la facilitation des échanges peut stimuler le commerce, encourager la diversification et à accroître le bien-être général. Elles montrent aussi que la facilitation des échanges profite à la fois à l'économie qui prend les mesures de facilitation et à ses partenaires commerciaux. Jusqu'à présent, l'analyse semblait indiquer que les gouvernements n'avaient pas besoin de coopérer pour retirer des avantages de la facilitation des échanges et qu'ils pouvaient en bénéficier en procédant unilatéralement aux réformes. Or, la signature de l'AFE montre qu'il y a des raisons pour que l'incorporation de la facilitation des échanges dans un accord international procure des avantages supplémentaires.

Les économistes ont identifié plusieurs raisons pour lesquelles les pays concluent des accords commerciaux. La première est que ces accords peuvent être un moyen d'échapper au dilemme du prisonnier lié aux termes de l'échange.³ Les pays ayant un pouvoir de marché suffisant sont incités à imposer des droits de douane qui améliorent leurs termes de l'échange, c'est-à-dire le prix (non taxé) de leurs exportations par rapport au prix (non taxé) de leurs importations, mais en diminuant les termes de l'échange de leurs partenaires commerciaux. En l'absence de coopération, cela peut conduire à une guerre commerciale, c'est-à-dire à une situation de dilemme du prisonnier dans laquelle les pays imposent des droits de douane trop élevés et

le volume des échanges est faible et inefficent. Un accord commercial, selon la théorie des termes de l'échange, permet aux pays de retirer des avantages d'une réduction réciproque de leurs droits de douane, échappant ainsi au dilemme du prisonnier.

Cette explication vaut aussi pour un accord sur la facilitation des échanges. Premièrement, si les procédures et pratiques douanières peuvent être manipulées de façon à générer une rente et si le

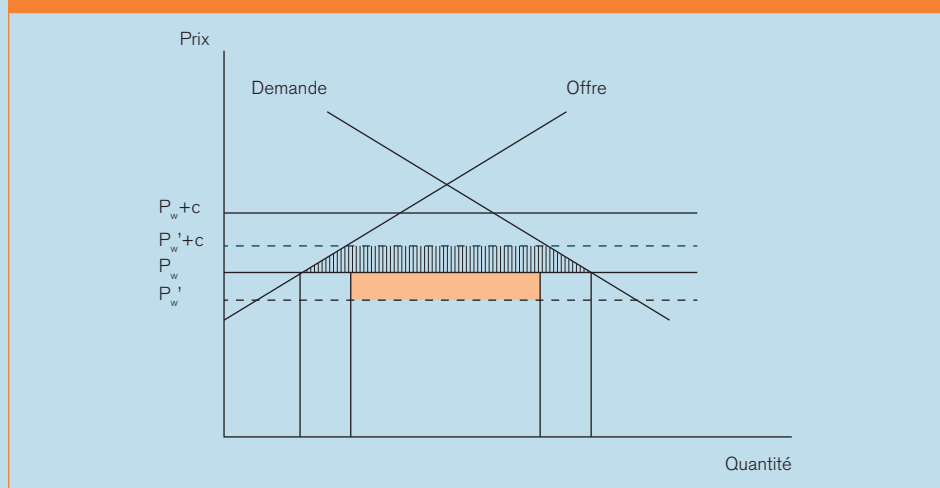
gouvernement peut être capté par des intérêts privés, les pays peuvent se retrouver dans un dilemme du prisonnier lié aux termes de l'échange analogue à celui qui vient d'être décrit. Toutefois, même si les inefficiences à la frontière engendrent des coûts plutôt que des rentes, une version légèrement modifiée de l'explication par les termes de l'échange peut éclairer les raisons justifiant un accord sur la facilitation des échanges si la mise en œuvre de mesures de facilitation est coûteuse (voir l'encadré C.3).

Encadré C.3 : Effet des procédures douanières inefficaces sur une économie

Considérons tout d'abord l'effet des procédures douanières inefficaces. Comme le montre la figure C.2, ces procédures augmentent les coûts du commerce et le prix des importations d'un grand pays, réduisant ses termes de l'échange, et elles entraînent une détérioration des termes de l'échange de son partenaire.⁴ Les procédures inefficaces augmentent le prix intérieur dans le pays importateur jusqu'à $P_w + c$ et réduisent la demande d'importations, ce qui, si le pays est suffisamment grand, peut faire baisser le prix mondial de P_w à P_w' – le prix reçu par les exportateurs. Alors que, dans le cas d'un droit de douane, cette baisse du prix mondial entraîne une amélioration des termes de l'échange égale à la surface du rectangle orange, elle entraîne une perte égale à cette surface dans le cas de procédures douanières inefficaces. Globalement, pour le pays importateur, l'effet de l'inefficacité sur le bien-être représente une perte sèche importante, égale à la somme des surfaces du trapèze (marqué par des lignes verticales) et du rectangle orange.

Considérons à présent l'effet de la facilitation des échanges. En éliminant les inefficiences qui engendrent des coûts, la facilitation des échanges génère un gain de bien-être pour le pays importateur et pour son fournisseur. Mais, dans le même temps, la mise en œuvre de mesures de facilitation des échanges est coûteuse. Le pays importateur est incité à investir dans la facilitation des échanges dans la mesure où le gain l'emporte sur le coût de mise en œuvre. Toutefois, comme on l'a expliqué, l'élimination des inefficiences profite aussi au pays exportateur, créant une externalité positive pour les exportateurs étrangers. Cette externalité justifie la coopération internationale en matière de facilitation des échanges. Sans un accord sur la facilitation des échanges (c'est-à-dire si les décisions d'investir dans l'amélioration de l'efficacité des procédures douanières sont prises unilatéralement), cette externalité positive n'incitera pas les grands pays importateurs à investir suffisamment dans l'amélioration des procédures douanières. Une situation du type dilemme du prisonnier peut alors apparaître si deux grands pays importateurs n'investissent pas suffisamment dans la facilitation des échanges, s'imposant ainsi des coûts mutuellement. Un accord sur la facilitation des échanges peut aider les pays à internaliser ces externalités positives (termes de l'échange) et peut amener ainsi à investir davantage dans des procédures douanières efficaces.

Figure C.2 : Impact des procédures douanières inefficaces sur le bien-être



La deuxième raison identifiée par les économistes est que les accords commerciaux peuvent aider les gouvernements à remédier à un problème de crédibilité. En effet, les gouvernements voient dans les accords commerciaux un moyen de s'allier contre les groupes d'intérêt et de résister à leurs pressions.⁵ Selon Hoekman (2014), cette théorie n'aide guère à comprendre la raison d'être d'un accord sur la facilitation des échanges vu que les partenaires commerciaux ne seraient pas en mesure de le faire respecter en menaçant de retirer des concessions. Il serait en effet difficile pour un gouvernement de revenir de manière sélective sur des mesures de facilitation des échanges pour faire appliquer l'accord. Toutefois, si l'accord prévoit la possibilité de recourir à d'autres moyens d'exécution, comme c'est le cas de l'AFE de l'OMC, il peut permettre aux gouvernements de s'allier contre les groupes d'intérêt opposés à la facilitation. Autrement dit, l'engagement peut être une des justifications de l'AFE.

Une autre explication possible proposée par Hoekman (2014) est que l'AFE reflète des considérations de coordination internationale et d'action collective. Comme on l'a déjà dit, la mise en œuvre unilatérale

de mesures de facilitation des échanges procure des gains économiques importants, car les procédures douanières deviennent plus transparentes, plus prévisibles et plus efficaces. Toutefois, si les pays adoptent des approches, des normes et des procédures différentes, il y aura des redondances dans les prescriptions en matière de documents et les contrôles à la frontière. Si les procédures sont différentes d'un pays à l'autre, les exportateurs et les importateurs devront se familiariser avec des normes multiples, ce qui peut engendrer un coût d'apprentissage élevé. L'adoption de procédures communes peut réduire le temps nécessaire pour se familiariser avec les procédures douanières des différents pays et les coûts qui en résultent, tout en améliorant l'efficacité et la durée du passage en douane des marchandises dans le monde entier. La coordination entre les Membres de l'OMC dans le contexte de l'AFE et l'adoption d'approches communes des questions douanières et des questions connexes pourraient accroître encore les gains découlant de la facilitation des échanges en harmonisant les procédures douanières au niveau mondial. Ce problème de coordination internationale a été conceptualisé dans un cadre de théorie des jeux par Snidal (1985) (voir l'encadré C.4).

Encadré C.4 : Explication des problèmes de coordination

Les jeux/problèmes de coordination sont des situations dans lesquelles chaque personne gagne à adopter le même comportement que les autres. Nous sommes confrontés à ce type de problèmes de coordination dans notre vie. Imaginons en effet que Michel et sa femme Lucie veulent passer la soirée dehors. Michel aimerait aller au cinéma, alors que Lucie voudrait assister à une pièce de théâtre, mais tous deux préféreraient passer la soirée ensemble plutôt que seuls. S'ils ne se coordonnent pas et si Michel va au cinéma et Lucie au théâtre, ils seront plus satisfaits que s'ils étaient restés chez eux (ils retireront tous deux une satisfaction de 1, mais beaucoup moins que s'ils étaient allés ensemble au cinéma ou au théâtre (s'ils vont tous deux au cinéma, la satisfaction de Lucie sera de 3 et celle de Michel de 4, car il préfère le cinéma, et inversement s'ils vont tous deux au théâtre). Par conséquent, la coordination et la négociation peuvent conduire à un résultat tel que Michel et Lucie seront plus satisfaits que s'ils ne s'étaient pas coordonnés. Le tableau C.1 formalise ce jeu de coordination.

Tableau C.1 : Problème de coordination entre Michel et Lucie			
Soirée dehors		Michel	
		Cinéma	Théâtre
Lucie	Cinéma	3 ; 4	0 ; 0
	Théâtre	1 ; 1	4 ; 3

Snidal (1985) a conceptualisé ce jeu de coordination dans le contexte des régimes internationaux. Il met en relief la différence entre un problème d'action collective et un problème de coordination. Le dilemme du prisonnier lié aux termes de l'échange exposé précédemment dans cette sous-section est un bon exemple du premier problème. Dans ce cas, une fois qu'un accord tarifaire a été mis en œuvre, il faut mettre en place des mécanismes pour le faire respecter, afin d'empêcher les pays de relever à nouveau leurs droits de douane, ce qui servirait leurs intérêts à court terme. En revanche, dans le cas d'un problème de coordination, les deux pays souhaitent adopter le même comportement et ne seront pas incités à s'écarter du comportement qu'ils ont choisi. Autrement dit, il ne faut rien de plus que de la communication et du bon sens pour obtenir un résultat optimal au niveau individuel et collectif. Ce problème de coordination se pose dans le contexte de la facilitation des échanges.

Encadré C.4 : Explication des problèmes de coordination (suite)

En effet, si le pays 1 prévoit de mettre en œuvre des mesures de facilitation des échanges X, et le pays 2 des mesures de facilitation des échanges Y, ils en retireront tous deux des gains. Toutefois, s'ils réussissent à se coordonner et à mettre en œuvre tous les deux des mesures X ou Y, ils étendront l'harmonisation des procédures douanières au niveau mondial et augmenteront les gains qu'ils retirent de la facilitation des échanges. Par conséquent, en offrant une instance de négociation et de discussion sur les meilleurs outils et normes disponibles, l'AFE peut aider les pays à se coordonner et à maximiser les avantages découlant de la facilitation des échanges. Un tel scénario est exposé dans le tableau C.2.

Tableau C.2 : Problème de coordination entre les pays 1 et 2

Mesures de facilitation des échanges		Pays 1	
		X	Y
Pays 2	X	4 ; 4	1 ; 1
	Y	1 ; 1	4 ; 4

La seule difficulté tient au fait que le pays 1 peut préférer normaliser ses procédures douanières au moyen de la méthode X, tandis que le pays 2 pourrait choisir la méthode Y. Mais cette difficulté peut être aisément résolue par la négociation, car les deux pays bénéficieront de l'adoption de normes communes, quelle que soit la méthode finalement retenue.

Un raisonnement analogue peut s'appliquer au problème de coordination lié à l'asymétrie des coûts et des capacités de mise en œuvre. L'AFE prévoit en effet que les Membres plus riches apporteront une assistance et un soutien en matière de renforcement des capacités aux pays en développement et aux pays les moins avancés pour les aider à mettre en œuvre l'Accord.⁶ Sans l'Accord, de nombreux pays ne se seraient peut-être pas engagés dans la facilitation des échanges, préférant peut-être affecter leurs ressources limitées à d'autres priorités, ce qui aurait entraîné une situation non optimale pour tous les Membres. Les avantages de la coordination peuvent donc expliquer la coopération internationale en matière de facilitation des échanges. Il se peut cependant que cette explication ne suffise pas pour comprendre la raison d'être de l'AFE. En effet, si un accord sur la facilitation des échanges ne servait qu'à la coordination, il n'y aurait pas besoin de procédures de règlement des différends pour le faire respecter.

3. Mesurer la facilitation des échanges

Comme on l'a vu dans la section A, il existe diverses définitions de la facilitation des échanges qui diffèrent par le fait qu'elles incluent ou non l'infrastructure logicielle ou matérielle et qu'elles se limitent aux mesures à la frontière ou englobent aussi les mesures prises à l'intérieur des frontières. En conséquence, il existe de nombreux indicateurs de la facilitation des échanges qui reflètent ces différences de définition (voir l'encadré C.5 sur ce qui fait un bon indicateur).

La section B.3 a décrit comment les activités de diverses organisations internationales dans le domaine de la facilitation des échanges complètent le rôle de l'OMC. La sous-section C.4 a) va décrire les principaux indicateurs établis par des organisations internationales et la sous-section C.4 b) indiquera lequel reflète le mieux les dispositions de l'AFE et lequel a été utilisé comme base des estimations et des simulations présentées dans la suite du rapport.

Encadré C.5 : Qu'est-ce qu'un indicateur et qu'est-ce qui fait un bon indicateur ?

D'après Walz (2000) et Heink et Kowarik (2010), « un indicateur est une variable qui décrit l'état d'un système ». Il permet d'établir des points de référence, de faire des comparaisons entre pays et d'assurer le suivi de l'état d'un système par différents agents. Il peut fonctionner comme un système d'alerte rapide, indiquant aux acteurs qu'il est nécessaire d'apporter des améliorations à l'état du système (Mainguet et Baye, 2006). Un bon indicateur devrait :

- être pertinent du point de vue des politiques ;
- être robuste, c'est-à-dire insensible aux fluctuations accidentelles et utilisables à long terme ;

Encadré C.5 : Qu'est-ce qu'un indicateur et qu'est-ce qui fait un bon indicateur ? (suite)

- être en rapport avec les priorités et les principales questions ;
- être cohérent avec les autres indicateurs relatifs au même sujet ;
- être applicable, ce qui suppose la disponibilité des sources de données nécessaires ;
- être accessible ;
- être valide, ce qui signifie qu'il devrait avoir un lien avec la question étudiée – la validité est mesurée par la corrélation entre l'indicateur et le concept à analyser (Pierce, 2008) ;
- être fiable, en limitant les erreurs de mesures (Kimberlin et Winterstein, 2008) ;
- donner une mesure précise, de façon à être proche de la valeur réelle.

Les indicateurs devraient être actualisés régulièrement pour tenir compte des nouvelles difficultés, des nouvelles questions et des améliorations apportées aux techniques de mesure et à la disponibilité des données (Brown, 2009).

(a) Mesures de la facilitation des échanges

Selon Orliac (2012), il y a plus de 12 indicateurs de la facilitation des échanges, ce qui témoigne de l'importance de la facilitation des échanges et de sa complexité. Comme il n'est pas possible de passer en revue ici tous les indicateurs, on mettra l'accent sur ceux qui ont été utilisés fréquemment dans la littérature économique pour déterminer l'impact économique des réformes en matière de facilitation des échanges. Il s'agit des indicateurs « *Doing Business* » (DB) du Groupe de la Banque mondiale, en particulier de ceux qui concernent le commerce transfrontalier, de l'indice de performance logistique (IPL) de la Banque mondiale ; des indicateurs de facilitation des échanges (IFE) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) ; et de l'« *Enabling Trade Index* » (ETI) du Forum économique mondial.

Il peut être utile de faire une distinction entre les indicateurs qui mesurent les contributions aux politiques et ceux qui mesurent les résultats des politiques. Les décideurs devraient évidemment s'intéresser aux deux, puisqu'ils sont complémentaires et ils devraient aussi s'intéresser aux résultats de la facilitation des échanges et chercher à savoir quelles politiques permettent d'obtenir les résultats souhaités. Bien que ce ne soit pas une catégorisation parfaite, l'indice DB mesure les résultats, les IFE de l'OCDE mesurent les contributions aux politiques, et l'IPL et l'ETI sont une combinaison des deux.

(i) Indicateurs « *Doing Business* » (DB) du Groupe de la Banque mondiale

Les indicateurs « *Doing Business* » mesurent l'effet de la réglementation commerciale et de la protection des droits de propriété sur les entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises nationales (Banque

mondiale, 2014). Ils sont basés sur des enquêtes auprès d'« experts locaux », tels que des juristes, des consultants, des comptables, des transitaires, des fonctionnaires gouvernementaux et d'autres professionnels couramment chargés d'administrer les prescriptions juridiques et réglementaires ou de donner des avis à leur sujet. Ces enquêtes, réalisées chaque année depuis 2004, couvrent actuellement 189 économies. Dans la plupart des cas, les données recueillies concernent les entreprises situées dans la principale ville d'affaires. Le dernier rapport « *Doing Business* » contient onze indicateurs qui mesurent la complexité du processus réglementaire et, en particulier, avec l'indicateur du « commerce transfrontalier », les coûts liés aux activités normales d'importation et d'exportation. Le tableau C.3 donne la liste des indicateurs inclus dans le rapport, qui sont résumés par deux indices :

- i) l'indice de la facilité de faire des affaires, qui classe les pays selon leur performance relative (Banque mondiale, 2014) ;
- ii) le score de la distance à la frontière, qui indique dans quelle mesure, en moyenne, une économie est éloignée, à un moment donné, de la meilleure pratique, c'est-à-dire de l'économie la plus performante.

(ii) L'indice de performance logistique (IPL) de la Banque mondiale

L'IPL mesure la convivialité de la logistique des pays. Il classe les pays en fonction de six critères : douanes ; infrastructure ; facilité d'organiser des expéditions ; qualité des services logistiques ; suivi et traçabilité ; et rapidité. Les indicateurs IPL peuvent être groupés selon qu'ils concernent les apports à la chaîne d'approvisionnement (douanes, infrastructure et qualité des services) ou les résultats (rapidité, expéditions internationales, suivi et traçabilité).⁷

II. ACCÉLÉRER LE COMMERCE : AVANTAGES ET DÉFIS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES

Tableau C.3 : Liste des indicateurs et des indices

	Indicateurs	Indices
Coût de l'activité commerciale (DB)	1) Création d'entreprise 2) Octroi de permis de construire 3) Raccordement à l'électricité 4) Transfert de propriété 5) Paiement des taxes et impôts 6) Commerce transfrontalier 7) Obtention de prêts 8) Protection des investisseurs minoritaires 9) Exécution des contrats 10) Règlement de l'insolvabilité 11) Réglementation du marché du travail	Deux indices principaux : 1) Distance à la frontière 2) Facilité de faire des affaires
Indice de performance logistique (IPL)	1) Dédouanement 2) Infrastructure 3) Organisation des expéditions 4) Qualité des services logistiques 5) Suivi et traçabilité 6) Respect des délais	L'IPL est construit à partir de 6 indicateurs au moyen d'une analyse en composantes principales (ACP). Les notes obtenues sont une moyenne pondérée des 6 mesures, les pondérations étant les poids des composantes.
Indicateurs de facilitation des échanges (IFE)	1) Disponibilité des renseignements (a) ; 2) Implication des négociants (b) ; 3) Décisions anticipées (c) ; 4) Procédures d'appel (d) ; 5) Redevances et impositions (e) ; 6) Formalités – documents (f) ; 7) Formalités – automatisation (g) ; 8) Formalités – procédures (h) ; 9) Coopération – interne (i) ; 10) Coopération – externe (j) ; 11) Authentification par les consulats (k) ; 12) Gouvernance et impartialité (l) ; 13) Redevances et impositions au titre du transit (m) ; 14) Formalités de transit (n) ; 15) Garanties de transit (o) ; 16) Accords et coopération en matière de transit (p).	Il y a 16 indicateurs basés sur 97 variables. Les variables ont été normalisées au moyen d'un système de notation « binaire multiple » (voir Moisé <i>et al.</i> (2011) et Moisé et Sorescu, (2013)).
« <i>Enabling Trade Index</i> » (ETI)	56 indicateurs classés en 7 piliers : 1) Accès au marché intérieur 2) Accès aux marchés étrangers 3) Efficacité et transparence des administrations à la frontière 4) Disponibilité et qualité de l'infrastructure de transport 5) Disponibilité et qualité des services de transport 6) Disponibilité et utilisation des TIC 7) Environnement opérationnel Les 7 piliers sont ensuite regroupés en 4 domaines ou sous indices : 1) Marchés 2) Administration à la frontière 3) Infrastructure 4) Environnement opérationnel	L'ETI est la moyenne non pondérée des divers indicateurs

Les données sont recueillies au moyen d'une enquête en ligne auprès des opérateurs chargés d'assurer le transport et le commerce des marchandises (Gogoneata, 2008). Cette enquête est réalisée tous les deux ans depuis 2007. En 2014, les données concernaient 160 pays. L'enquête est divisée en deux parties : une partie internationale et une partie nationale. Dans la partie internationale, les opérateurs interrogés évaluent la convivialité de la logistique d'un pays sur huit marchés étrangers sélectionnés. Dans la partie nationale, ils fournissent des données qualitatives et quantitatives sur l'environnement logistique du pays dans lequel ils opèrent (Arvis *et al.*, 2014).

Les six indicateurs sont regroupés dans l'IPL au moyen d'une analyse en composantes principales (ACP), technique statistique employée pour réduire la dimensionnalité d'un ensemble de données. L'IPL est donc la moyenne pondérée des notes attribuées à chaque indicateur, les pondérations étant déterminées par l'ACP. L'indice va de 1 (plus mauvaise note) à 5 (meilleure note).

(iii) Indicateurs de facilitation des échanges de l'OCDE

Les IFE de l'OCDE correspondent aux principaux domaines faisant l'objet de négociations à l'OMC. Les indicateurs (il y a environ 97 variables groupées en 16 indicateurs) peuvent ainsi être reliés aux dispositions pertinentes de l'AFE (voir le tableau C.4). La base de données de l'OCDE, lancée en 2012 et mise à jour en 2015, contient des renseignements sur 152 pays. Les renseignements utilisés pour les IFE sont obtenus au moyen de questionnaires adressés aux gouvernements et au secteur privé. Les variables permettent non seulement de rendre compte du cadre réglementaire des pays concernés, mais aussi d'évaluer, dans la mesure du possible, l'état de la mise en œuvre de diverses mesures de facilitation des échanges. Chaque variable suit un système de notation « binaire multiple » dans lequel la note 2 correspond au meilleur résultat, 0 correspond au plus mauvais résultat, et 1 à un résultat intermédiaire.⁸

Tableau C.4 : IFE et articles de l'AFE

Indicateur de facilitation des échanges	Article de l'Accord sur la facilitation des échanges
(a) Disponibilité des renseignements	Article 1 : Publication et disponibilité des renseignements
(b) Implication des négociants	Article 2 : Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations
(c) Décisions anticipées	Article 3 : Décisions anticipées
(d) Procédures d'appel	Article 4 : Procédures de recours ou de réexamen
(e) Redevances et impositions	Article 6 : Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités
(f) Formalités – documents	Article 10 : Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit
(g) Formalités – automatisation	Article 7 : Mainlevée et dédouanement des marchandises Article 10 : Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit
(h) Formalités – procédures	Article 7 : Mainlevée et dédouanement des marchandises Article 10 : Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit
(i) Coopération – interne	Article 8 : Coopération entre les organismes présents aux frontières
(j) Coopération – externe	Article 8 : Coopération entre les organismes présents aux frontières
(l) Gouvernance et impartialité	Article 5 : Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non discrimination et la transparence
(m) Redevances et impositions au titre du transit	Article 11 : Liberté de transit
(n) Formalités de transit	Article 11 : Liberté de transit
(o) Garanties de transit	Article 11 : Liberté de transit
(p) Accords et coopération en matière de transit	Article 11 : Liberté de transit

Note : Les IFE de l'OCDE comportent un point k), Authentification par les consulats, mais il n'y a pas de disposition correspondante dans l'AFE.

(iv) «*Enabling Trade Index*» (ETI) du Forum
économique mondial

L'ETI évalue la mesure dans laquelle les économies ont des institutions, des politiques, des infrastructures et des services qui facilitent les flux de marchandises à travers les frontières jusqu'à leurs destinations (WEF, 2014). Il contient des données annuelles relatives à 79 indicateurs recueillies de 2010 à 2014 pour 138 pays.⁹ Les données relatives à 56 de ces indicateurs proviennent d'organisations internationales, tandis que les données relatives aux indicateurs restants sont issues de l'enquête d'opinion du WEF auprès des grands dirigeants d'entreprises. Les 79 variables sont classées de 1 à 7, 7 correspondant au meilleur résultat possible. Elles sont réparties en sept piliers, qui sont ensuite groupés en quatre domaines : accès aux marchés ; administration à la frontière ; infrastructure ; et environnement opérationnel (voir le tableau C.3). Le score ETI correspond à la moyenne arithmétique des 79 indicateurs et va donc de 1 à 7.

(b) Choix de l'indicateur de facilitation
des échanges

Comme le présent rapport porte sur l'Accord sur la facilitation des échanges qui a servi de base aux IFE de l'OCDE, ces indicateurs seront utilisés pour mesurer la facilitation des échanges et la performance des pays. Ils seront notamment utilisés dans la section D pour estimer et simuler l'impact économique de la mise en œuvre de l'AFE.¹⁰

D'après les critères examinés dans l'encadré C.5, les IFE remplissent bon nombre des conditions d'un bon indicateur. Ils sont pertinents du point de vue des politiques, précisément parce qu'ils sont basés sur l'AFE, que les Membres se sont engagés à mettre en œuvre. Cela en fait aussi un indicateur utile pour suivre la mise en œuvre de l'Accord. La robustesse statistique des IFE a été améliorée grâce à l'étude des liens sous-jacents de l'ensemble de données et elle a été testée avec des indicateurs traditionnels (Moisé *et al.*, 2011). Les IFE sont également robustes par rapport aux fluctuations temporaires de l'activité économique, car ils ne varient qu'en fonction des efforts de mise en œuvre de chaque pays. De plus, ils sont cohérents et corrélés avec les autres indicateurs de facilitation des échanges largement utilisés (bien que certains mesurent les résultats plutôt que les contributions aux politiques). Le tableau C.5 montre la corrélation entre les IFE, l'élément commerce transfrontalier de l'indice DB, l'IPL et l'ETI pour la dernière année disponible. Le score moyen selon les IFE est corrélé positivement avec les mesures de l'IPL et de l'ETI. Comme on peut s'y attendre, la moyenne des IFE est corrélée négativement avec les indicateurs DB concernant le coût des exportations/importations et

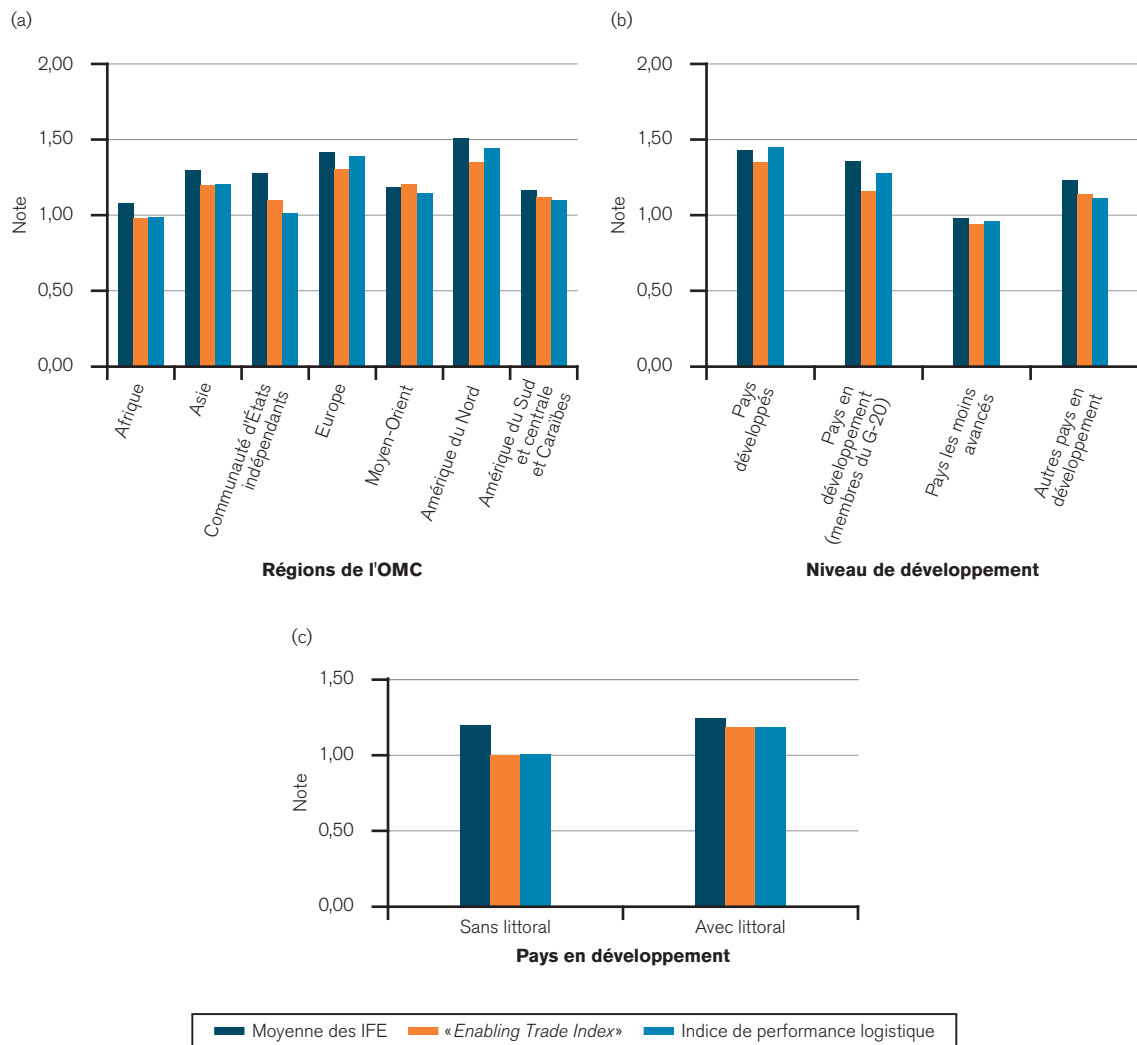
le nombre de jours nécessaires pour exporter/importer. Les coefficients de corrélation sont tous significatifs au niveau de 5 %.

On peut aussi comparer la notation des résultats des pays en matière de facilitation des échanges selon les différents indices pour voir s'il y a des écarts importants. La figure C.3 compare trois indices de facilitation des échanges : la moyenne des IFE, l'IPL et l'ETI.¹¹ Les pays sont classés selon les régions de l'OMC, le niveau de développement et le fait qu'il s'agit ou non de pays en développement sans littoral. Il faut noter que, quand on tient compte du niveau de développement et du fait que les pays sont avec ou sans littoral, les trois indices notent en général les pays de la même manière. Les groupes les mieux notés d'après la moyenne des IFE obtiennent aussi les meilleurs résultats sur la base de l'ETI et de l'IPL. Parmi les régions de l'OMC, l'Amérique du Nord et l'Europe sont celles qui obtiennent les meilleurs résultats selon tous les indices.

Tableau C.5 : Corrélation entre les Indicateurs «*Doing Business*», l'Indice de performance logistique, l'«*Enabling Trade Index*» et les Indicateurs de facilitation des échanges

Indicateur	Moyenne des IFE
DB: Commerce transfrontalier – coût de l'exportation	-0,25*
DB: Commerce transfrontalier – coût de l'importation	-0,29*
DB: Commerce transfrontalier – nombre de jours nécessaires pour exporter	-0,42*
DB: Commerce transfrontalier – nombre de jours nécessaires pour importer	-0,47*
DB: Commerce transfrontalier – nombre de documents nécessaires à l'exportation	-0,47*
DB: Commerce transfrontalier – nombre de documents nécessaires à l'importation	-0,45*
IPL – Note	0,43*
IPL – Dédouanement	0,41*
IPL – Respect des délais	0,42*
« <i>Enabling Trade Index</i> »	0,59*
ETI – Efficacité et transparence des administrations à la frontière	0,51*
ETI – Indice de transparence des douanes	0,43*
ETI – Efficacité du dédouanement	0,36*
ETI – Paiements irréguliers à l'importation/exportation	0,47*
ETI – Prévisibilité des délais des procédures d'importation	0,41*

*Significatif au niveau de 5 %.

Figure C.3 : Moyenne des IFE, «*Enabling Trade Index*» et Indice de performance logistique (dernière année disponible)

Note: L'échelle pour l'ETI et l'IPL a été réduite de 0 à 2 pour qu'ils soient comparables avec les IFE de l'OCDE.

Source: IFE de l'OCDE, ETI du WEF et IPL de la Banque mondiale.

Si l'on considère le niveau de développement, les pays développés obtiennent les notes les plus élevées. Parmi les pays en développement, les pays avec littoral obtiennent des notes plus élevées que les pays sans littoral, bien que les différences soient plus faibles pour l'IFE que pour les autres indicateurs (DB, IPL et ETI). Ce résultat indique que les pays en développement sans littoral supportent une double charge: non seulement ils sont isolés des marchés mondiaux du fait de leur enclavement, mais encore ils ont des procédures commerciales inefficaces qui entravent encore plus leur commerce.

4. Conclusions

Cette section a montré que des modèles du commerce de toutes les générations peuvent être adaptés pour tirer des conclusions intéressantes et complémentaires au sujet de l'impact de la facilitation des échanges. Cependant, l'intérêt accru des universitaires et des décideurs pour la facilitation des échanges devrait encourager les chercheurs à élaborer des modèles économiques plus spécifiques de la facilitation des échanges, qui incorporent les principales caractéristiques de la conduite actuelle du commerce

international. Par exemple, aucun des modèles examinés ci-dessus ne tient compte du rôle des délais dans les coûts du commerce, et pourtant, des travaux récents montrent que de longs délais d'expédition imposent des coûts significatifs aux entreprises qui font du commerce (Hummels et Schaur, 2013).

Outre la question des délais, il y a aussi des travaux empiriques sur les chaînes de valeur mondiales qui indiquent que les commerçants sont préoccupés par la fiabilité globale des chaînes d'approvisionnement et que les mesures prises pour se prémunir contre l'incertitude des délais de livraison représentent un élément important des coûts de la logistique dans de nombreux pays en développement (Arvis *et al.*, 2007a; 2007b). Les travaux de l'OMC et de l'OCDE sur les chaînes de valeur mondiales et le commerce en valeur ajoutée ont amené les chercheurs à s'intéresser beaucoup plus au rôle du commerce des services. Qu'y a-t-il à dire sur la relation entre la facilitation des échanges et le commerce des services? Une hypothèse est que la facilitation des échanges devrait aussi accroître le commerce des services, puisque les activités de logistique et de transport ont des chances d'augmenter avec le commerce des marchandises. On peut aussi supposer que les retards à la frontière entraînent une augmentation du commerce des services en augmentant les coûts d'expédition et les autres coûts de transport. Si tel est le cas, la facilitation

des échanges devrait réduire en partie le commerce des services, même si elle accroît le commerce des marchandises.

Les recherches futures pourraient aussi faire une distinction entre les effets de différents types de mesures de facilitation des échanges, considérer le rôle du contexte national comme le propose Duval (2007) et examiner la contribution des politiques complémentaires à la réussite des réformes de facilitation des échanges (Iwanow et Kirkpatrick, 2007; Francois et Hoekman, 2010; Borchert *et al.*, 2012).

Dans cette section, on a examiné quatre grands indicateurs de la facilitation des échanges: les indicateurs «*Doing Business*» et l'Indice de performance logistique de la Banque mondiale, l'indice «*Enabling Trade Index*» du Forum économique mondial et les Indicateurs de facilitation des échanges de l'OCDE. La principale différence entre eux est la portée des mesures de facilitation des échanges qu'ils prennent en compte. Le présent rapport utilise les IFE de l'OCDE comme indicateurs pour l'AFE, car ils ont été construits sur la base de l'AFE, ils satisfont aux critères d'un bon indicateur, ils sont corrélés avec les autres grands indicateurs et, si l'on tient compte du niveau de développement et des caractéristiques géographiques des pays, ils sont cohérents avec les autres indicateurs dans le classement qu'ils donnent.

Notes

- 1 Le lecteur est néanmoins invité à lire Hummels et Skiba (2004) et Hummels (2007), qui examinent très en détail comment les coûts du commerce additifs ou non proportionnels influent sur la structure des échanges.
- 2 Parmi les contributions récentes figurent Yi (2003), Yi (2010) et Baldwin et Venables (2013).
- 3 Voir Bagwell et Staiger (1999; 2002) et OMC (2012).
- 4 Voir aussi l'exposé de la sous-section C.1.
- 5 Voir Maggi et Rodriguez-Clare (1998); Maggi et Rodriguez-Clare (2007); Matsuyama (1990); Staiger et Tabellini (1987); et OMC (2012).
- 6 Voir la section E.4.
- 7 Arvis *et al.* (2014).
- 8 Un système de notation qui attribue des valeurs numériques discrètes en fonction de certaines mesures des résultats oblige à déterminer des seuils pour ce qui est le meilleur, le moins bon ou entre les deux. Parfois, il y a des seuils «naturels», comme pour la variable «établissement d'un site Web des douanes». Dans ce cas, un pays qui n'a pas de site Web des douanes recevra la note 0; un pays qui a un site Web des douanes recevra la note 1; et un pays ayant un site Web des douanes qui donne un minimum de renseignements

sur les procédures d'importation et d'exportation dans l'une des langues officielles de l'OMC recevra la note 2. Dans d'autres cas, il n'existe aucun seuil naturel. Si la variable est de nature numérique, la note pourra alors être déterminée par l'écart par rapport à la moyenne de l'échantillon ou par son classement en centiles. Voir Orliac (2012).

- 9 Le nombre de pays couverts a augmenté en 2014. Avant, il était de 132.
- 10 Pour l'analyse présentée dans cette sous-section et les simulations de la section D, nous utilisons la base de données de l'OCDE sur les IFE de 2009, qui contient des renseignements sur 133 pays, dont 26 sont membres de l'OCDE et 107 n'en sont pas membres. Comme les études précédentes sur les effets économiques de la facilitation des échanges basées sur les IFE de l'OCDE ont utilisé les données de 2009, l'utilisation des mêmes données dans la présente analyse permet une comparaison avec ces études. Les 26 membres de l'OCDE sont également Membres de l'OMC. Sur les 107 pays qui ne font pas partie de l'OCDE, 96 sont Membres de l'OMC et 11 sont observateurs auprès de l'OMC.
- 11 Les indicateurs concernant la facilité de faire des affaires et le commerce transfrontalier n'ont pas été pris en compte car ils servent simplement à classer les pays.

D. Estimation des avantages de l'Accord sur la facilitation des échanges

Cette section tente de quantifier les différents avantages pouvant résulter des réformes axées sur la facilitation des échanges, et en particulier de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges, pour l'économie mondiale. Tout d'abord, on estime dans quelle mesure la mise en œuvre de l'AFE pourrait réduire les coûts du commerce et on détermine quel groupe de pays et quelles régions pourraient bénéficier de la plus forte réduction. On estime ensuite les effets de l'AFE sur les exportations, sur la diversification des exportations et sur le PIB, calculés au moyen des méthodes économiques classiques. Pour présenter un éventail d'estimations, plusieurs scénarios de mise en œuvre sont considérés. Les différents effets de la facilitation des échanges sont analysés pour donner des indications sur la manière dont les avantages globaux de la mise en œuvre de l'AFE sont répartis entre les groupes de pays (pays développés, pays en développement et PMA), les entreprises et les groupes de produits. Enfin, on examine les effets induits de la facilitation des échanges sur l'investissement étranger direct, le recouvrement des recettes à la frontière et la réduction de la corruption liée au commerce et des autres formes de corruption.

Sommaire

1	Réduction des coûts du commerce	78
2	Augmentation des flux commerciaux et du PIB	83
3	Impact différencié de la facilitation des échanges	95
4	Effets induits de la mise en œuvre de la facilitation des échanges	100
5	Conclusions	106
	Tableaux de l'appendice	109

Faits saillants et principales constatations

- Les coûts du commerce sont élevés, en particulier dans les pays en développement. La mise en œuvre complète de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) réduira les coûts du commerce mondial de 14,3% en moyenne. Ce sont les pays africains et les pays les moins avancés (PMA) qui devraient enregistrer la plus forte réduction moyenne des coûts du commerce.
- Ces coûts font partie des facteurs fondamentaux déterminant l'évolution du commerce. Leur réduction significative permettrait d'atténuer les pressions qui s'exercent actuellement sur le commerce mondial et pourrait infléchir positivement sa trajectoire.
- D'après les simulations d'équilibre général calculable (EGC), les gains à l'exportation découlant de l'AFE seraient compris entre 750 milliards et plus de 1 000 milliards de dollars par an, en fonction du calendrier et de l'ampleur de la mise en œuvre. À l'horizon 2015-2030, la mise en œuvre de l'AFE entraînera une augmentation d'environ 2,7% par an de la croissance des exportations mondiales et ajoutera plus de 0,5% par an à la croissance du PIB mondial.
- D'après les estimations du modèle de gravité, les gains pour le commerce découlant de l'AFE pourraient être encore plus importants, avec une augmentation des exportations mondiales de l'ordre de 1 100 milliards à 3 600 milliards de dollars, selon le degré de mise en œuvre des dispositions de l'AFE.
- Les pays en développement sont ceux qui ont le plus à gagner de la mise en œuvre rapide et complète de l'AFE, étant donné que la croissance des exportations et du PIB sera plus importante dans ces pays que dans les pays développés.
- La mise en œuvre de l'AFE devrait se traduire par des gains importants en termes de diversification des exportations pour les pays en développement, et en particulier pour les PMA. Elle devrait permettre aux pays en développement qui le mettent en œuvre de participer davantage aux chaînes de valeur mondiales. En outre, les données statistiques montrent que, grâce aux réformes axées sur la facilitation des échanges, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises ont plus de chances d'exporter et d'accroître leur part des exportations que les grandes entreprises. La mise en œuvre de l'AFE par les pays en développement et les PMA devrait aussi permettre à ces pays d'attirer davantage d'investissements étrangers directs, d'accroître la collecte des recettes publiques et de réduire l'incidence de la corruption.

1. Réduction des coûts du commerce

(a) Mesure des coûts du commerce

Comme cela a été dit dans la section C, les coûts du commerce comprennent tous les coûts liés à la fourniture d'un produit à l'utilisateur final autres que le coût de production lui-même (Anderson et van Wincoop, 2004). Les coûts du commerce comprennent les frais de transport, les mesures tarifaires et non tarifaires, les coûts d'information, les redevances et impositions douanières, le coût des délais, etc. Certains coûts du commerce sont faciles à mesurer (par exemple les redevances et impositions aux fins du traitement douanier), mais pour d'autres, cela est plus difficile (par exemple le coût des retards dans le dédouanement).

Il y a deux façons principales de mesurer les coûts du commerce : directement et indirectement. Une manière de les mesurer directement consiste à recueillir des données sur les redevances douanières ou sur les frais de transport. Par contre, les méthodes de mesure indirecte déduisent l'importance des coûts du volume des flux commerciaux ou des différences de prix entre pays. La mesure directe des coûts du commerce et de leurs composants pourrait sembler préférable, mais elle souffre du manque de données. Par exemple, il

est difficile d'obtenir des renseignements sur les coûts de transport pour tous les trajets possibles auprès des compagnies ferroviaires, maritimes et aériennes. En outre, la qualité de ces données peut laisser à désirer (Hummels, 2001). L'avantage de la méthode indirecte est la plus grande disponibilité des données, par exemple sur les flux commerciaux, qui sont utilisées pour déduire les coûts du commerce. Cela permet d'estimer ces coûts pour davantage de pays et d'années. La méthode indirecte nécessite l'utilisation d'un modèle économique solide, en l'occurrence, le modèle de gravité,¹ élargi par Anderson et van Wincoop (2003), Novy (2011) et Chen et Novy (2011), qui est l'outil moderne de l'économie empirique du commerce (Head et Mayer, 2014). Dans la suite de cette section, toutes les estimations des coûts du commerce s'appuient sur des études qui utilisent ce modèle. La méthode employée pour déduire l'importance des coûts du commerce à l'aide du modèle de gravité est décrite plus en détail dans l'encadré D.1 ci-après.

D'après les éléments dont on dispose, les coûts du commerce restent élevés. Sur la base des données d'Arvis *et al.* (2013), les coûts du commerce en 2010 dans les pays en développement équivalaient à l'application d'un droit *ad valorem* de 219% sur le commerce international.² Cela signifie que, à chaque

Encadré D.1 : Déduction des coûts du commerce à partir des flux commerciaux

Étant donné les difficultés rencontrées pour mesurer directement les coûts du commerce, les chercheurs se sont tournés vers des méthodes indirectes pour déduire les coûts du commerce en comparant les niveaux des flux commerciaux. L'idée qui sous-tend cette approche est que, si les échanges entre deux pays sont importants, les coûts du commerce entre ces deux pays doivent être relativement faibles, toutes choses égales par ailleurs.

Novy (2011) s'appuie sur cette idée pour calculer un ratio entre le commerce «intérieur» et le commerce international dans un secteur donné. Le commerce intérieur consiste en l'échange de marchandises entre différentes régions d'un même pays et sert de référence pour le commerce sans frontières. En revanche, les exportations d'un pays vers un autre sont soumises à toutes les frictions pouvant agir sur le commerce international. Le calcul de ce ratio permet de saisir tout ce qui pourrait restreindre le commerce entre deux partenaires, en plus de l'effet des obstacles intranationaux.

L'équation suivante résume cette approche et permet d'obtenir les coûts du commerce en équivalents tarifaires *ad valorem*, c'est-à-dire en pourcentage du prix :

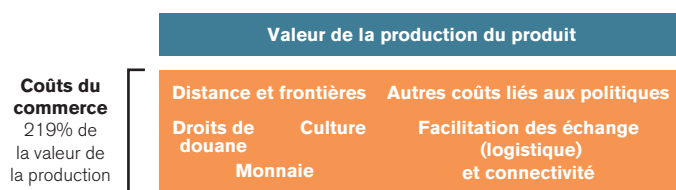
$$\text{Coûts du commerce}_{ij} = \left(\frac{\text{Commerce intérieur}_{ij}}{\text{Exportations}_{ij}} \frac{\text{Commerce intérieur}_{jj}}{\text{Exportations}_{jj}} \right)^{\gamma} - 1$$

L'indice ij indique un flux du pays i vers le pays j , et γ est un paramètre représentant l'hétérogénéité des produits. Par exemple, Novy (2011) estime qu'en 2000 les coûts du commerce entre les États-Unis et l'Allemagne équivalaient à un droit de douane de 70% en moyenne, tandis que les coûts du commerce entre les États-Unis et le Canada équivalaient à un droit de 25%. Ces coûts sont liés à la distance, aux contingents, aux coûts de transport, aux différences culturelles et à tout autre facteur susceptible de décourager le commerce international. En fait, cette mesure capte même l'effet du biais national dans les préférences des consommateurs. L'équivalent tarifaire est en fait la moyenne des coûts du commerce dans les deux sens, ce qui signifie qu'un changement est difficile à attribuer à l'action de l'un ou l'autre des partenaires. En outre, aucune distinction n'est faite entre les coûts d'importation et les coûts d'exportation pour chaque pays.

Encadré D.1 : Déduction des coûts du commerce à partir des flux commerciaux (suite)

L'équation permet d'estimer les coûts du commerce international, c'est-à-dire essentiellement tous les coûts liés à l'acheminement d'un produit de la frontière de i jusqu'à la frontière de j. Cependant, comme on l'a dit précédemment, elle n'inclut pas les coûts du commerce intranational – les coûts liés au transport du produit du lieu de production dans le pays i jusqu'à sa frontière ou de la frontière de j jusqu'au lieu de consommation final. Ces coûts sont dus à divers facteurs, tels que l'absence de concurrence dans la distribution et la mauvaise qualité de l'infrastructure. Les coûts du commerce intranational peuvent être très élevés, même dans les pays développés. Agnosteva *et al.* (2014) estiment que les coûts du commerce intranational de produits manufacturés au Canada équivalent à l'application d'une taxe *ad valorem* de 109 %. Atkin et Davidson (2014) indiquent que les coûts du commerce intranational dans certains pays d'Afrique subsaharienne sont quatre à cinq fois plus élevés que dans les pays développés.

Figure D.1 : Composition des coûts du commerce dans les pays en développement



Source : Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base des données d'Arvis *et al.* (2013).

dollar dépensé pour fabriquer un produit, s'ajoute un montant de 2,19 dollars EU sous la forme de coûts du commerce. Même dans les pays à revenu élevé, les coûts du commerce sont importants, le coût supplémentaire étant de 1,34 dollar EU pour le même produit.³

La figure D.1 illustre l'importance des coûts du commerce dans les pays en développement et met en évidence leurs principales composantes. La taille du rectangle représentant les coûts du commerce est proportionnelle aux coûts de production du produit. Outre les caractéristiques géographiques des pays (par exemple la distance qui les sépare des principaux marchés), les obstacles liés aux politiques, y compris la facilitation des échanges (logistique), expliquent en grande partie la variation des coûts du commerce. L'importance de ces différentes composantes est indiquée par la taille de la police : plus celle-ci est grande, plus cette composante contribue aux coûts du commerce.

(b) Variation sectorielle des coûts du commerce

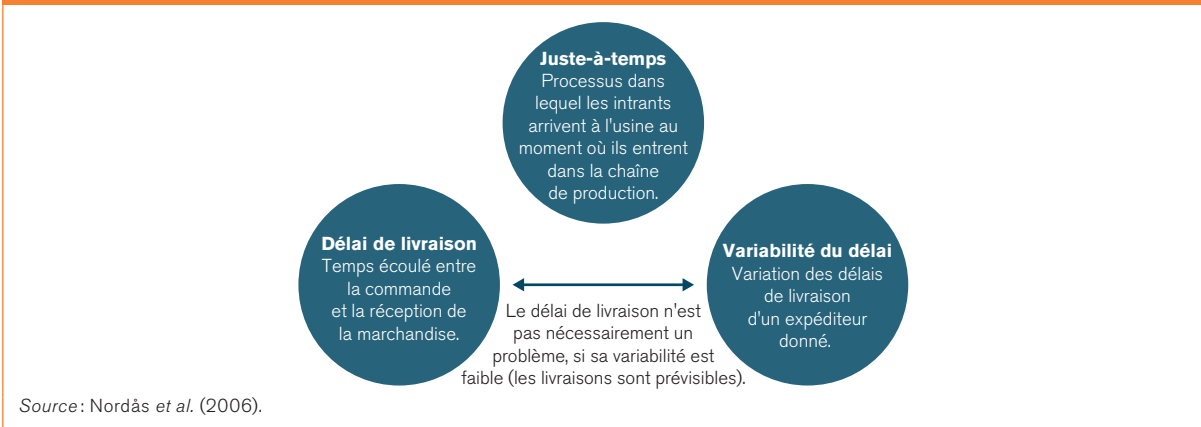
Les estimations globales des coûts du commerce examinées précédemment masquent de grandes différences entre les secteurs et les régions. Les variations sectorielles et régionales de ces coûts signifient que la mise en œuvre de l'AFE aura probablement plus d'effet sur le commerce dans certains secteurs de produits et certaines régions que dans d'autres.

(i) Agriculture et secteur manufacturier

En 2012, les coûts du commerce *ad valorem* étaient plus élevés de 68 % dans le secteur agricole que dans le secteur manufacturier.⁴ Cependant, l'absence de mesures de facilitation des échanges semble être plus préjudiciable au commerce des produits manufacturés qu'au commerce des produits agricoles. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que les produits agricoles sont commercialisés en vrac et nécessitent des moyens de transport plus lents, de sorte que les commerçants peuvent s'adapter aux retards dans le dédouanement. Les produits agricoles frais sont la seule exception, car ils sont plus sensibles au facteur temps et sont de plus en plus transportés par avion. En accélérant le dédouanement des marchandises aux frontières, la facilitation des échanges pourrait être une aubaine pour le commerce des denrées périssables.

Les coûts du commerce varient aussi selon les produits manufacturés, selon Chen et Novy (2011), qui calculent les coûts du commerce *ad valorem* pour différents secteurs en utilisant des données des États membres de l'UE. Les coûts du commerce pour les marchandises ayant un ratio poids/valeur élevé, comme les briques (avec un coût du commerce *ad valorem* de 30 000 %) ou le plâtre (800 %), sont très élevés. Le transport de ces marchandises est coûteux, le transit étant souvent facturé au kilogramme, mais leur valeur commerciale est faible. Le pain et les produits de la pâtisserie sont des denrées périssables, de sorte que les coûts du commerce pour ces produits

Figure D.2 : Dimensions du temps dans les chaînes de valeur



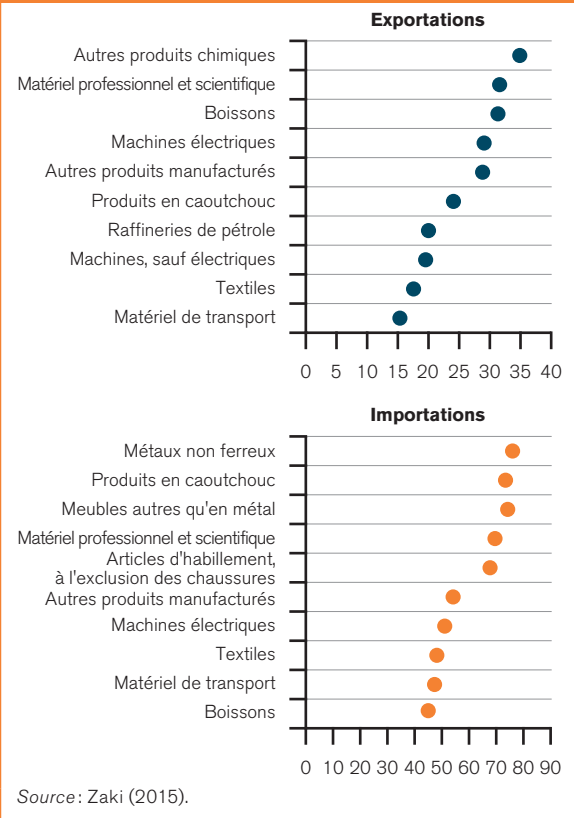
sont élevés (43 %). Enfin, Chen et Novy constatent que les coûts du commerce sont plus faibles (1,44 %) pour les industries de haute technologie comme l'industrie aéronautique et spatiale.

(ii) *Produits entrant dans des chaînes de valeur et coût du temps*

Le temps est un facteur essentiel dans le fonctionnement des chaînes de valeur mondiales (CVM). En 2013, le quatrième Examen global de l'Aide pour le commerce a signalé que les procédures douanières, les coûts du transport et les retards étaient les principaux obstacles à l'intégration des pays en développement dans les chaînes de valeur (OMC, 2014). La figure D.2 montre les différentes dimensions du temps dont dépend le succès des structures de production désagrégées où le juste-à-temps est la règle. Il s'agit notamment des délais de livraison, c'est-à-dire du temps écoulé entre la commande et la réception de la marchandise, et de la variabilité de ces délais.

Zaki (2015) confirme que les produits intermédiaires, qui occupent une large place dans les CVM, sont particulièrement sensibles au facteur temps, car ils sont plus affectés par les retards. Il calcule l'équivalent tarifaire *ad valorem* des délais pour différents secteurs de produits. C'est une mesure globale de l'effet des retards et des lenteurs administratives dans chaque secteur. De plus, pour chaque type de produit, le coût du temps est indiqué séparément pour les procédures d'exportation et d'importation. La figure D.3 montre les dix secteurs qui souffrent le plus des retards dans la livraison. En moyenne, le coût du temps est plus élevé à l'importation qu'à l'exportation. Les procédures d'importation peuvent être plus longues que les procédures d'exportation car les importations sont souvent une source de revenu et sont plus hétérogènes, vu qu'en général les pays importent une plus large gamme de produits qu'ils n'en exportent. Qu'ils soient importés ou exportés, les produits destinés à être utilisés dans les chaînes de valeur (machines

Figure D.3 : Équivalents tarifaires *ad valorem* des délais d'exportation et d'importation (%)



et appareils électriques, matériel de transport et vêtements et textiles) sont particulièrement sensibles au facteur temps.

(c) *Variation géographique des coûts du commerce*

Il est question ici de la variation géographique des coûts du commerce. Les équivalents tarifaires correspondent à tous les types d'obstacles au commerce et sont les moyennes bilatérales des coûts du commerce dans les

II. ACCÉLÉRER LE COMMERCE : AVANTAGES ET DÉFIS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES

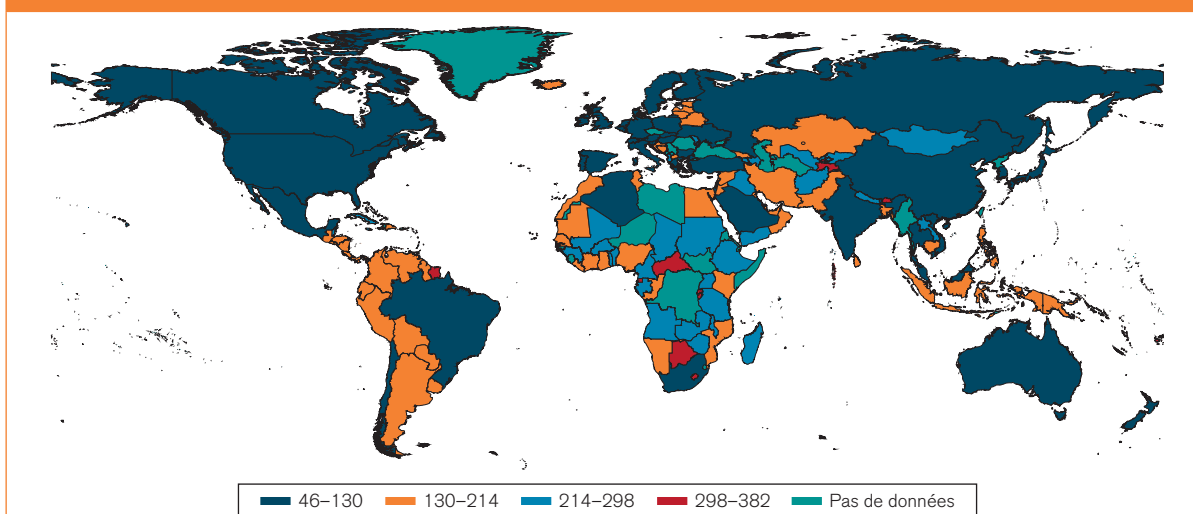
deux sens, pour chaque paire de pays. Ces équivalents *ad valorem* comprennent les coûts des procédures d'exportation et d'importation. Les données proviennent d'Arvis *et al.* (2013) et décrivent les coûts du commerce pour 178 pays de 1995 à 2012.

La figure D.4 montre la carte mondiale des coûts du commerce. Les dix pays où les coûts du commerce sont les plus faibles sont situés en Europe occidentale

et en Amérique du Nord. À l'autre extrémité, les dix pays où les coûts du commerce sont les plus élevés sont soit des pays africains, soit des petits pays en développement insulaires comme les Comores, Kiribati et le Vanuatu.

Comme le montre la figure D.5, les coûts du commerce diminuent en fonction du niveau de revenu. Par région, l'Afrique a les coûts du commerce les plus élevés,

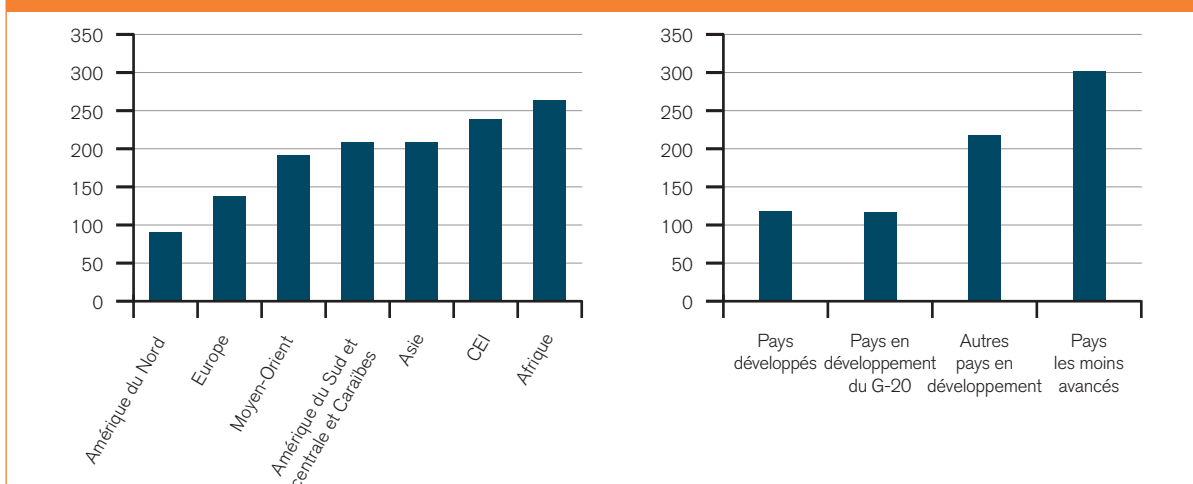
Figure D.4 : Équivalents tarifaires *ad valorem* des coûts du commerce avec les principaux importateurs mondiaux, 2010 ou dernière année pour laquelle on dispose de données (%)



Note: Le « reste du monde », pour chaque économie, est considéré comme étant composé des 10 principaux importateurs en 2010. Il s'agit des États-Unis, de la Chine, de l'Allemagne, de la France, du Japon, du Royaume-Uni, de l'Italie, du Canada, de la Corée et du Mexique. Les coûts du commerce sont exprimés en tant qu'équivalents *ad valorem*. Au moment de la rédaction du présent rapport, les données n'étaient pas disponibles pour les territoires apparaissant en vert. Les couleurs et le tracé des frontières n'impliquent aucun jugement de la part de l'OMC quant au statut juridique des frontières ou des territoires.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base des données d'Arvis *et al.* (2013).

Figure D.5 : Équivalents tarifaires *ad valorem* des coûts du commerce, par région et par niveau de développement, 2008 (%)



Note: Pour chaque économie, on entend par « reste du monde » les 10 principaux importateurs en 2010. Chaque groupe indique les coûts commerciaux en 2008 par groupe de revenu.

Source: Calculs du Secrétariat de l'OMC, sur la base des données d'Arvis *et al.* (2013).

avec un équivalent tarifaire *ad valorem* de plus de 260. L'isolement des pays sans littoral du continent est encore accentué par le fait qu'ils subissent des coûts du commerce additionnels de 40 %, ce qui n'est pas le cas des pays africains côtiers, même si des facteurs politiques peuvent aussi y contribuer (Borchert *et al.*, 2012).

(d) Estimations de la réduction des coûts du commerce résultant de la facilitation des échanges

Cette section examine les estimations de la réduction des coûts du commerce qui pourrait être obtenue si tous les pays mettaient pleinement en œuvre les dispositions de l'AFE. La première étude, de Hillberry et Zhang (2015), analyse l'incidence de la mise en œuvre complète sur le temps nécessaire pour importer et exporter dans chaque pays, mesuré en jours. La seconde étude, de Moisé et Sorescu (2013), de portée plus vaste, donne une estimation de la réduction des coûts totaux du commerce qui résulterait de la mise en œuvre complète de l'Accord. La réduction estimée des coûts du commerce, calculée par Moisé et Sorescu (2013), sera utilisée dans la dernière partie de la section D pour simuler les effets sur le commerce et les revenus de la mise en œuvre de l'AFE.

Les deux études utilisent les indicateurs de facilitation des échanges (IFE) de l'OCDE, examinés dans la section C, pour simuler la mise en œuvre complète de l'AFE. Cela suppose que tous les pays respectent des normes de bonne pratique en matière de facilitation des échanges, mesurées par 12 IFE de l'OCDE. Comme cela est expliqué dans la section C, à chaque indicateur correspond une note de 0 à 2, 2 étant la plus élevée. Dans le scénario envisageant la mise en œuvre complète, il est supposé que chaque pays obtient la meilleure note pour chacun des 12 IFE de l'OCDE.

(i) Réduction du temps nécessaire pour importer et exporter

Hillberry et Zhang (2015) examinent, entre autres questions, quel est l'effet de la facilitation des échanges sur le temps nécessaire pour importer et exporter. Ils constatent que la mise en œuvre complète de l'AFE pourrait réduire de plus d'un jour et demi (soit 47 %) le temps nécessaire pour importer et de près de deux jours (soit 91 %) le temps nécessaire pour exporter, pour les Membres de l'OMC. Le temps nécessaire pour exporter semble être plus sensible à la facilitation des échanges. Les auteurs notent que les procédures d'exportation concernent généralement un sous-ensemble de produits et sont plus simples, tandis que les procédures d'importation sont intrinsèquement plus complexes du fait de l'hétérogénéité des produits

importés. Comme cela a été dit précédemment, les pays exportent généralement moins de produits qu'ils n'en importent et les importations sont souvent une source de recettes douanières.

S'agissant de mesures de facilitation des échanges, Hillberry et Zhang (2015) constatent que la gouvernance et l'automatisation sont les réformes qui permettent de gagner le plus de temps. Par exemple, la gouvernance représente 37 % de la réduction du temps d'importation tandis que l'automatisation en représente environ 30 %, ce qui est compréhensible vu qu'elle concerne certains domaines clés de la facilitation des échanges, tels que l'échange électronique de documents et l'application de procédures de gestion des risques.

(ii) Réduction des coûts totaux du commerce

En ce qui concerne l'étude de Moisé et Sorescu, la figure D.6 montre la réduction estimée des coûts du commerce à travers le monde résultant de la mise en œuvre complète de l'AFE. La réduction des coûts du commerce est de l'ordre de 9,6 % à 23,1 %, la réduction moyenne étant égale à 14,5 %. Sans surprise, les pays dont les normes de la facilitation des échanges étaient les plus déficientes avant la mise en œuvre sont ceux qui enregistreront les réductions les plus importantes. Même l'estimation la plus basse de la réduction des coûts du commerce signifie que la mise en œuvre complète de l'AFE aura un effet plus important sur les coûts du commerce que la réduction à zéro de tous les droits de la nation la plus favorisée (actuellement estimés à environ 9 % en moyenne). Pour comprendre cela, il faut se rappeler que l'équivalent *ad valorem* estimé des coûts du commerce est de 219 % pour les pays en développement et de 134 % pour les pays à revenu élevé. Même si l'on prend l'estimation la plus basse, à savoir une réduction de 9,6 % des coûts du commerce, cela équivaut à une réduction de l'équivalent *ad valorem* des coûts du commerce de 21 points de pourcentage pour les pays en développement (de 219 % à 198 %) et de 13 points de pourcentage pour les pays à revenu élevé (de 134 % à 121 %).

Dans l'ensemble, la réduction moyenne des coûts du commerce est de 14,3 % pour tous les produits, de 18 % pour les produits manufacturés et de 10,4 % pour les produits agricoles. La figure D.7 montre que les coûts du commerce devraient diminuer dans toutes les régions, l'Afrique enregistrant la plus forte baisse (16,5 %). La comparaison de l'impact de la mise en œuvre de l'AFE sur les différents groupes de revenus donne à penser que c'est dans les pays les moins avancés (PMA) que la réduction des coûts du commerce devrait être la plus importante (16,73 %).

Figure D.6 : Réduction estimée des coûts du commerce, en équivalents tarifaires *ad valorem*, résultant de la mise en œuvre de l'AFE (Variations en %)

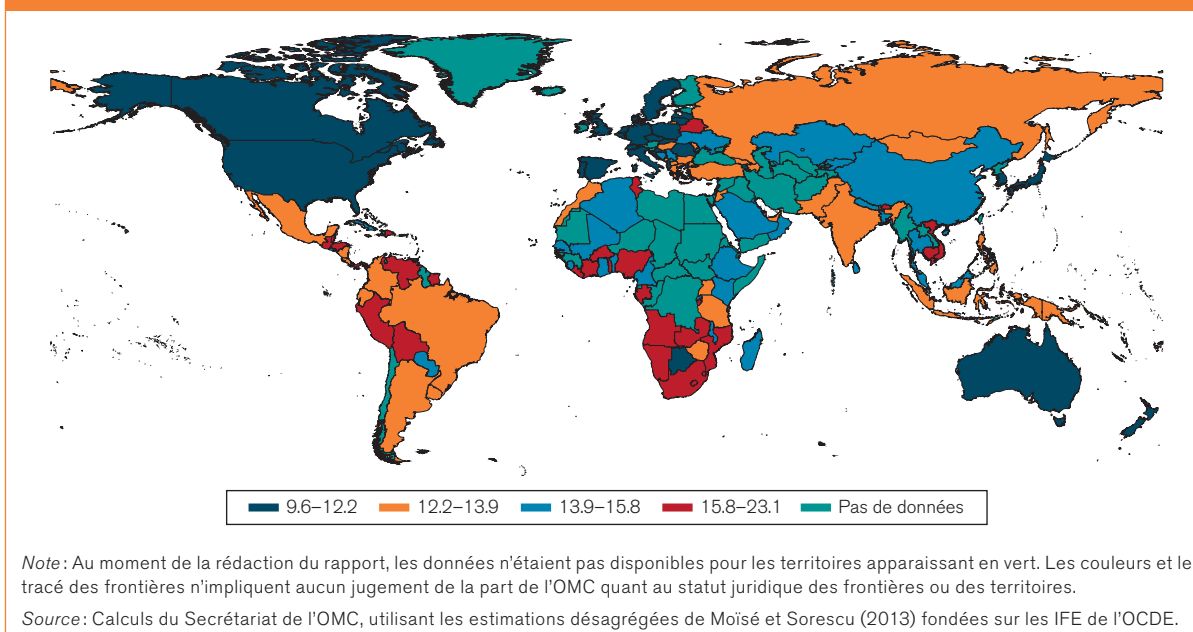
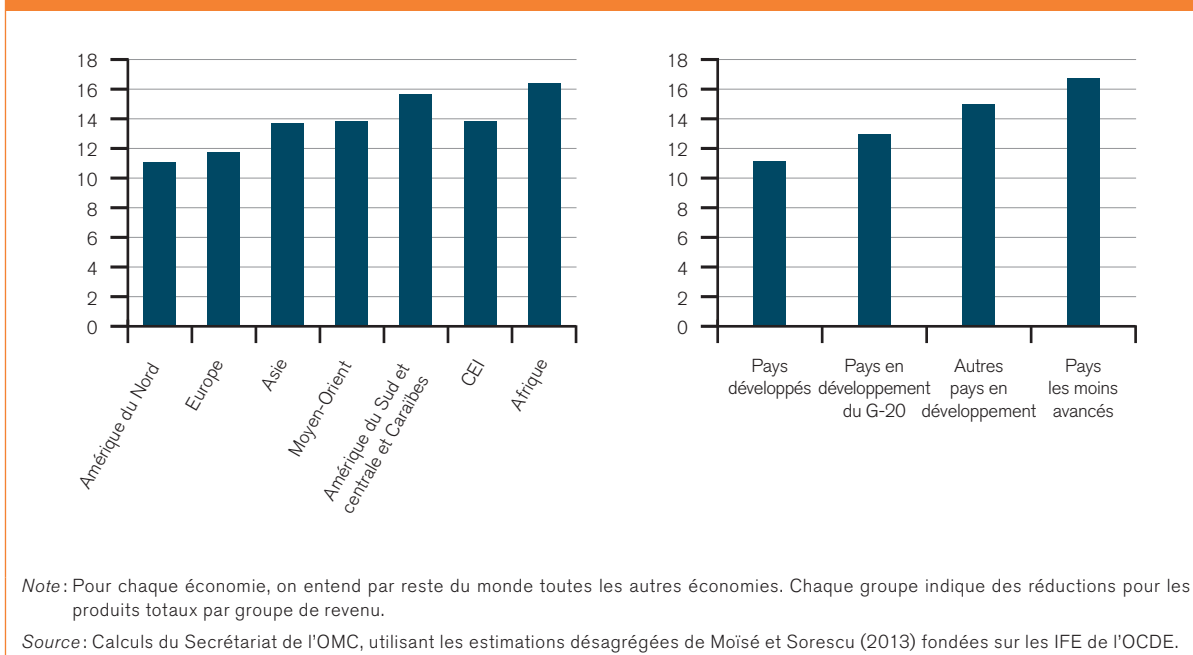


Figure D.7 : Réduction estimée des coûts du commerce, en équivalents tarifaires *ad valorem*, résultant de la mise en œuvre de l'AFE, par région et par niveau de revenu (%)



2. Augmentation des flux commerciaux et du PIB

Les deux méthodes économiques les plus utilisées pour estimer l'impact sur le commerce des réformes visant à faciliter les échanges sont le modèle de gravité et le modèle d'équilibre général calculable. Dans le présent

rapport, des estimations basées sur ces deux méthodes sont utilisées pour assurer la cohérence des résultats et proposer des perspectives complémentaires sur les avantages de la mise en œuvre de l'AFE. Avant d'examiner les résultats d'une série d'études sur ce sujet, cette section présente un bref résumé des deux méthodes (Piermartini et Teh (2005) et OMC et ONU (2012)).

Les modèles EGC sont des simulations informatiques «*ex ante*» (c'est-à-dire une analyse des résultats prospectifs) des changements dans la politique commerciale, destinées à répondre à des questions du type «que se passerait-il si ...». Ils permettent aux décideurs d'ajuster la valeur d'une variable, par exemple les procédures commerciales, pour obtenir des valeurs numériques des effets attendus sur les variables économiques, dans une perspective statique ou dynamique. Contrairement aux modèles d'équilibre partiel, les modèles EGC tiennent compte de l'interdépendance des pays, des marchés et des acteurs économiques, généralement les ménages et les entreprises. Ils font des hypothèses sur la structure du marché, les techniques de production, les préférences des consommateurs et la substituabilité des variétés de produits étrangères et nationales. Le modèle est d'abord calibré pour reproduire exactement les données observées pour une année de référence, qui est l'année de base. Pour produire le scénario contrefactuel, le changement de politique considéré est introduit dans le modèle, lequel est ensuite résolu en fixant les prix de telle manière qu'en situation d'équilibre, les consommateurs maximisent leur bien-être et les entreprises leurs profits, compte tenu des contraintes imposées par les ressources disponibles et les politiques publiques. La différence entre le scénario de référence et le scénario contrefactuel en ce qui concerne les échanges et le PIB (ou toute autre variable économique présentant un intérêt) constitue l'effet causal du changement de politique.

Les modèles de gravité sont des modèles économétriques du commerce qui utilisent des données historiques pour déterminer l'effet d'une politique passée sur les flux commerciaux. Bien que ce soient des modèles «*ex post*» – fondés sur l'analyse des résultats antérieurs – ils peuvent être utilisés après une estimation pour simuler l'effet de politiques «*ex ante*», à condition que ces politiques soient appliquées dans des circonstances comparables. Leur nom vient de leur similitude avec la théorie de la gravitation de Newton, car la principale caractéristique du modèle est que le volume du commerce entre deux pays est corrélé positivement à la taille de leur économie (mesurée généralement par le PIB) et est inversement corrélé aux coûts du commerce entre eux. En outre, le niveau du commerce entre deux pays dépend non seulement de leurs coûts commerciaux bilatéraux, mais aussi des obstacles qu'ils rencontrent et de ceux qu'ils imposent au reste du monde – ce que l'on appelle les termes de résistance multilatérale (Anderson et van Wincoop, 2003).

L'approche gravitationnelle est souvent choisie dans la littérature empirique sur le commerce en raison de son grand pouvoir explicatif, mais ce n'est pas sa seule

vertu. On a constaté qu'elle est compatible avec de nombreux modèles du commerce international, comme la théorie de l'avantage comparatif de Ricardo et la nouvelle théorie du commerce de Krugman (Head et Mayer, 2014). Dans une grande partie de la littérature sur le commerce, les simulations effectuées au moyen du modèle de gravité sont interprétées comme une analyse d'équilibre partiel, car les variations des échanges par rapport aux simulations n'affectent pas le PIB, ce qui permet de déterminer uniquement les effets sur le commerce.

Plusieurs études récentes estiment les effets de la facilitation des échanges sur le commerce au moyen de modèles de gravité, de modèles EGC ou d'une combinaison des deux (voir le tableau D.1 pour une synthèse des résultats). Hufbauer et Schott (2013) réalisent une expérience théorique dans laquelle des pays améliorent leurs mesures de facilitation des échanges jusqu'à mi-chemin des pays de la région les plus performants dans chaque catégorie.⁵ Ils estiment que les exportations totales de marchandises augmenteraient de 1 000 milliards de dollars EU par an, le commerce des pays en développement augmentant de 569 milliards de dollars EU (9,9%) et les exportations des pays développés de 475 milliards de dollars EU (4,5%). Ces estimations sont plus élevées que celles d'une étude antérieure (Hufbauer *et al.*, 2010), qui s'appuyait sur des variables de substitution de la facilitation des échanges figurant dans Wilson *et al.* (2005) et qui estimait l'augmentation des exportations à 47,3 milliards de dollars EU pour les pays en développement et à 39,5 milliards de dollars EU pour les pays développés.

Hoekman et Nicita (2011) estiment que l'augmentation en pourcentage des exportations (importations) des pays à faible revenu qui résulterait d'une convergence combinée de l'indicateur «*Doing Business*» du coût du commerce du Groupe de la Banque mondiale et de l'indice de performance logistique (IPL) de la Banque mondiale vers la moyenne des pays à revenu intermédiaire serait de 17 % (13,5%).

Decieux et Fontagné (2011) et Zaki (2014) présentent deux estimations EGC récentes de l'impact de la facilitation des échanges sur le commerce. Ils représentent les coûts du commerce comme l'équivalent *ad valorem* du temps à la frontière (procédures douanières et temps passé au port) en utilisant des données provenant des indicateurs «*Doing Business*» et d'estimations de Minor et Tsigas (2008). La réforme de facilitation des échanges est représentée par une réduction de 50 % de ces coûts. Au moyen du modèle EGC MIRAGE («*Modelling International Relationships in Applied General Equilibrium*»), les auteurs calculent une augmentation du commerce mondial d'environ 2 %,

II. ACCÉLÉRER LE COMMERCE : AVANTAGES ET DÉFIS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES

Tableau D.1: Études sur l'effet de la facilitation des échanges sur les flux commerciaux

Étude	Modèle	Hypothèse	Variable	Pays développés	Pays en développement	Monde
Decreux et Fontagné (2009)	EGC	Réduction de 50% du coût en EAV du délai à la frontière, infrastructure immatérielle et matérielle.	Exportations	n.d.	n.d.	+383 milliards de \$EU
Iwanow et Kirkpatrick (2009)	Gravité	Amélioration de 10% de l'indice de facilitation des échanges.	Exportations (secteur manufacturier)	n.d.	Afrique: +6%	+2,1 %
Hufbauer <i>et al.</i> (2010)	Autre	Amélioration des mesures de l'environnement douanier et réglementaire à mi-chemin de la moyenne mondiale.	Exportations	+39,5 milliards de \$EU	+47,3 milliards de \$EU	+86,8 milliards de \$EU
Decreux et Fontagné (2011)	EGC	Réduction de 50% du coût en EAV du temps à la frontière, infrastructure immatérielle.	Exportations	n.d.	n.d.	+359 milliards de \$EU (1,9%)
Dennis et Shepherd (2011)	Gravité	Réduction de 10% du coût 1) des exportations, 2) du transport international et 3) de l'entrée sur les marchés.	Exportations diverses	n.d.	n.d.	(1) +3 % (2) +4 % (3) +1 %
Hoekman et Nicita (2011)	Gravité	Amélioration de la facilitation des échanges jusqu'à la moyenne des pays à revenu intermédiaire.	Exportations Importations	n.d. n.d.	+17 % +13,5%	n.d. n.d.
Portugal-Perez et Wilson (2012)	Gravité	Amélioration de l'efficacité à la frontière et des transports à mi-chemin des pays de la région les plus performants.	Exportations	Effet positif diminuant avec le revenu	Tchad: +17 % Mongolie: +3 % Kazakhstan: +23 % Venezuela: +4 %	Effet positif et significatif
Ferrantino et Tsigas (2013)	Gravité et EGC	Amélioration de la facilitation des échanges à mi-chemin des meilleures pratiques mondiales.	Exportations	n.d.	n.d.	1 584 milliards de \$EU (14,5%)
		Amélioration de la facilitation des échanges à mi-chemin des meilleures pratiques régionales.				1 030 milliards de \$EU (9,4%)
Hufbauer et Schott (2013)	Gravité	Amélioration de la facilitation des échanges à mi-chemin des pays de la région les plus performants dans chaque catégorie.	Exportations	+475 milliards de \$EU (4,5%)	+569 milliards de \$EU (+9,9%)	+1 043 milliards de \$EU
Persson (2013)	Gravité	Réduction de 1% du nombre de jours nécessaires pour exporter.	Exportations diverses	n.d.	n.d.	PH: +0,3% PD: +0,6%
Feenstra et Ma (2014)	Gravité	Amélioration de 10% de l'efficacité des ports au niveau bilatéral.	Exportations diverses	n.d.	n.d.	de +1,5% à +3,4%
Zaki (2014)	Gravité et EGC (en 2 temps)	Réduction de 50% du coût en EAV du temps d'importation et d'exportation.	Exportations	UE: +10,6% États-Unis: +3,9% Japon: +2,1%	ASS: +22,3% Asie: +16,2% ALC: +16,2%	n.d.
Mevel <i>et al.</i> (à paraître)	EGC	Réduction de 25% du coût en EAV du temps d'importation et d'exportation. Effet de la facilitation des échanges après l'instauration de la ZCLE.	Exportations	UE: +164,5 milliards de \$EU États-Unis: +121,8 milliards de \$EU	AN: +11,5 milliards de \$EU MENA: +36,4 milliards de \$EU RdA: +38,4 milliards de \$EU	+1 224 milliards de \$EU

Notes: EAV = Équivalent *ad valorem*; ZCLE = Zone continentale de libre-échange africaine; PD = Produits différenciés; PH = Produits homogènes; ALC = Amérique latine et Caraïbes; AN = Afrique du Nord; RdA = Reste de l'Afrique; MENA = Moyen-Orient et Afrique du Nord; ASS = Afrique subsaharienne.

soit 359 milliards de dollars EU. Ce résultat devrait être considéré comme plus prudent que celui de Decreux et Fontagné (2009), qui incluent des variables d'infrastructure sortant du champ de l'AFE. Dans cette précédente étude, leur estimation de l'augmentation des exportations est du même ordre, à 383 milliards

de dollars EU, et la facilitation des échanges profite presque exclusivement aux pays en développement, notamment en Afrique subsaharienne.

Zaki adopte une approche en deux temps, utilisant un modèle de gravité pour calculer d'abord les équivalents

ad valorem du temps nécessaire pour exporter et importer. Dans un deuxième temps, il suppose que la réforme en matière de facilitation des échanges entraînerait une réduction de 50 % de ces coûts commerciaux *ad valorem* et il utilise aussi le modèle EGC MIRAGE pour simuler l'impact sur le commerce. Il constate que les pays en développement ont tendance à enregistrer les plus fortes augmentations des exportations et des importations. Suite à la réforme, les exportations de l'Afrique subsaharienne, de l'Asie, de l'Amérique latine et du Moyen-Orient augmentent respectivement de 22,3 %, 16,2 %, 16,2 % et 13,8 %. L'augmentation des importations est presque identique.

Mervel *et al.* (à paraître) étudient l'impact annuel à long terme de la Zone continentale de libre-échange (ZCLE) africaine et de l'AFE au moyen d'une version dynamique du modèle EGC MIRAGE couvrant 29 secteurs manufacturiers dans tous les pays d'Afrique du Nord et dans le reste du monde par sous-groupe. Ils mesurent la facilitation des échanges en utilisant le même indicateur que Decreux et Fontagné, mais considèrent seulement une réduction de 25 % du coût *ad valorem* estimé des exportations d'ici à 2017. L'augmentation supplémentaire des exportations découlant de l'AFE est estimée à 11,5 milliards de dollars EU, 36,4 milliards de dollars EU, 38,4 milliards de dollars EU, 164,5 milliards de dollars EU et 121,8 milliards de dollars EU, respectivement, pour l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient, le reste de l'Afrique, l'Union européenne et les États-Unis. Si le reste du monde est inclus, on obtient une augmentation du commerce mondial de 1 224 milliards de dollars EU.

La suite de cette sous-section présente de nouvelles estimations en utilisant des indicateurs de la facilitation des échanges qui correspondent davantage à l'AFE, en élaborant des scénarios de mise en œuvre plus réalistes et en utilisant à la fois des approches économétriques (sections D.2 b) et D.2 c)) et des simulations EGC (section D.2 d)). Elle commencera par une description des données utilisées et des détails sur la construction des scénarios de mise en œuvre.

(a) Données et scénarios de mise en œuvre de l'AFE

Dans les scénarios ci-après, les IFE de l'OCDE (moyenne des IFE (a) à (l)) sont utilisés comme valeur de substitution de la facilitation des échanges.⁶ Comme on l'a vu dans la section C, les IFE suivent de près les dispositions de l'AFE. Les IFE utilisés dans le présent rapport couvrent 133 pays. Les données commerciales utilisées dans l'estimation de gravité couvrent les années 2003 à 2011, sont ventilées par pays importateur, pays exportateur et position à six

chiffres du SH,⁷ et proviennent de la base de données BACI du CEPII (la base de données commerciales internationales du Centre d'études prospectives et d'informations internationales).

Les trois scénarios ci-après de mise en œuvre de l'AFE sont utilisés dans les simulations :

1. Scénario prudent

Ce scénario tient compte des notifications d'engagements de la catégorie A au titre de l'AFE⁸ présentées à l'OMC par 52 pays en développement jusqu'au début de janvier 2015.⁹

Pour le groupe des 52 pays en développement notifiants, les engagements, par article de l'AFE, sont traduits en IFE de l'OCDE sur la base de la correspondance entre ces indicateurs et l'AFE. Si un pays s'engage pour au moins 95 % des articles correspondant à chaque indicateur, la valeur maximale de cet indicateur est fixée à 2. La nouvelle valeur moyenne de l'IFE est calculée en conséquence.

Pour le groupe des 35 pays développés, on suppose que ces pays mettront en œuvre l'Accord intégralement. Leur IFE est donc fixé à la valeur maximale de 2.

Enfin, pour le groupe des pays en développement non notifiants, le nouveau niveau de l'IFE est prédit « hors échantillon ». La procédure est la suivante : une régression est estimée avec l'IFE comme variable dépendante, en utilisant le niveau du PIB par habitant et les régions de l'OMC comme variables explicatives, pour l'échantillon des 52 pays en développement notifiants et des 35 pays développés. Les coefficients estimés à partir de la régression sont ensuite utilisés pour correspondre aux valeurs prévues des IFE pour les pays en développement non notifiants.

2. Scénario libéral

Ce scénario est construit de la même manière que le scénario prudent, la seule différence étant que le seuil des engagements utilisé pour assigner une valeur de 2 à l'IFE correspondant est plus bas, à savoir 75 %.

3. Scénario de mise en œuvre complète

Dans ce scénario, l'IFE est fixé à sa valeur maximale de 2 pour tous les pays.

Pour aider le lecteur dans l'examen de tous les résultats des simulations, le tableau D.2 résume l'impact estimé de la mise en œuvre de l'AFE sur les exportations et le PIB selon les deux approches méthodologiques utilisées dans ce rapport.

Tableau D.2 : Impact estimé de la mise en œuvre de l'AFE sur le commerce et le PIB

Unités		Fourchette de valeurs	
I. Modèle de gravité			
Exportations	Valeur (milliards de \$EU courants)	1 133	3 565
	Variation en %	9,1	28,7
II. Modèle d'équilibre général calculable dynamique			
Exportations	Valeur (milliards de \$EU constants de 2007)	750	1 045
	% additionnel de croissance annuelle moyenne, 2015-30	2,06	2,73
PIB	Valeur (milliards de \$EU constants de 2007)	345	555
	% additionnel de croissance annuelle moyenne, 2015-30	0,34	0,54

Source : Secrétariat de l'OMC et Fontagné *et al.* (2015).

(b) Augmentation des flux d'exportation

Cette section estime l'impact de la facilitation des échanges sur la marge intensive du commerce, c'est-à-dire sur les exportations totales. Pour lisser les fluctuations dans les séries, on utilise des données portant sur les flux d'exportation moyens pour les années 2003-2011.

L'effet de la facilitation des échanges sur les *exportations totales* est positif et significatif, comme le montre le tableau D.1 de l'appendice.¹⁰ Dans ce tableau, la colonne (1) utilise (le logarithme naturel de) l'IFE du pays exportateur comme mesure de la facilitation des échanges – compte tenu des effets fixes importateur. La colonne (2) utilise une mesure de la facilitation des échanges bilatéraux, IFE_{ij} , égale à la moyenne géométrique des IFE du pays exportateur (pays *i*) et du pays importateur (pays *j*), comme dans Moïse et Sorescu (2013). Ces colonnes incluent aussi les effets fixes importateur. Bien que les coefficients ne puissent pas être comparés directement entre les différentes régressions, la facilitation des échanges bilatéraux est associée à un plus grand effet sur le commerce.

Sur la base des résultats des estimations présentés dans le tableau D.1 de l'appendice, une série d'analyses contrefactuelles a été effectuée, pour estimer l'augmentation en pourcentage de la valeur des exportations totales et ainsi leur augmentation effective en dollars dans les scénarios décrits ci-dessus. Les résultats, dont la moyenne a été calculée pour l'ensemble des groupes de revenu, sont présentés dans le tableau D.3, qui montre que l'augmentation des exportations est généralement plus élevée dans les scénarios IFE_{ij} , ce qui n'est pas surprenant car cela correspond à une augmentation multilatérale de l' IFE_i de l'exportateur et de l' IFE_j de l'importateur. Dans les deux premiers scénarios (« prudent » et « libéral »), les augmentations estimées vont de 7 % à 18 %. On note, sans grande

surprise, que la plus forte augmentation est observée dans le scénario de mise en œuvre « complète », avec une augmentation des exportations allant jusqu'à 36 % pour les PMA. Les variations correspondantes des valeurs d'exportation mesurées en milliards de dollars EU sont également indiquées dans le tableau D.3. Au niveau mondial, l'estimation de l'accroissement des exportations va de 1 132,6 milliards de dollars EU dans le scénario « prudent » à 3 564,87 milliards de dollars EU dans le scénario de mise en œuvre « complète ».

Ces simulations peuvent poser problème car elles sont basées sur l'effet moyen de la facilitation des échanges, estimé égal pour les pays qui mettent en œuvre l'AFE et ceux qui ne le font pas dans le scénario concerné. Les effets pourraient être non linéaires dans l'échantillon. Par exemple, l'effet de la facilitation des échanges pourrait être plus grand pour les valeurs basses de facilitation des échanges que pour les valeurs hautes. Diverses approches ont été étudiées pour traiter ces problèmes.¹¹ La conclusion générale de l'étude de ces diverses approches est que les résultats présentés dans le tableau D.1 de l'appendice et utilisés pour les simulations sont peu affectés.

Il est important de souligner que les simulations effectuées ici sur la base du modèle de gravité sont de type équilibre partiel, car elles n'incluent que les effets directs de l'expérience concernant les politiques (mise en œuvre de l'AFE). Une analyse d'équilibre général conditionnel inclurait les effets secondaires à travers les termes de résistance multilatérale. La littérature sur les effets des accords commerciaux préférentiels (ACPr) sur le commerce a constaté que les résultats d'équilibre partiel l'emportent sur le résultat d'équilibre général conditionnel. En particulier, Anderson *et al.* (2014) ont montré que, dans le cas de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), la différence est de l'ordre de 2.

Tableau D.3 : Estimation de l'augmentation des exportations, selon le niveau de développement, dans différents scénarios de mise en œuvre de l'AFE, au moyen de simulations basées sur des régressions
(Variation en % et augmentation en milliards de \$EU courants)

	TFI _i		TFI _{ij}	
	Variation en %	Milliards de \$EU	Variation en %	Milliards de \$EU
Scénario « prudent »				
Pays développés	10	697,11	16	1 453,77
Pays en développement du G-20	7	264,86	12	601,66
PMA	13	11,15	10	16,67
Autres pays en développement	9	159,44	12	320,59
Total		1 132,6		2 392,7
Scénario « libéral »				
Pays développés	10	697,11	18	1,514,70
Pays en développement du G-20	9	387,86	15	778,05
PMA	13	12,06	12	19,21
Autres pays en développement	11	207,64	15	404,96
Total		1 304,7		2 716,9
Scénario « mise en œuvre complète »				
Pays développés	10	697,11	26	1,664,71
Pays en développement du G-20	12	629,20	27	1,168,48
PMA	35	40,06	36	47,44
Autres pays en développement	20	421,95	31	684,23
Total		1 788,32		3 564,87

Source : Secrétariat de l'OMC.

Toutefois, la libéralisation discriminatoire du commerce, inscrite dans un ACP, est différente de la facilitation des échanges. Dans un ACP, les coûts commerciaux bilatéraux ne sont réduits que pour les partenaires. Cela signifie que les non-membres sont plus éloignés des membres, ce qui modifie les effets de l'accroissement du commerce en équilibre partiel à travers les termes de résistance multilatérale. Par contre, dans le cas de la facilitation des échanges, les coûts commerciaux bilatéraux sont réduits pour toutes les paires possibles de pays. Les pays conservent donc tous la même distance relative les uns par rapport aux autres. Cela veut dire qu'il n'y a peut-être pas beaucoup de différence entre les résultats d'équilibre partiel et d'équilibre général conditionnel. Les simulations EGC, examinées dans la sous-section D.2 d), donnent en fait des résultats comparables à l'extrémité inférieure des estimations, les estimations de l'accroissement du commerce allant de 750 milliards à 1 000 milliards de dollars EU.

(c) Diversification des exportations :
nouveaux marchés et nouveaux produits

La facilitation des échanges a probablement des effets à la fois sur les coûts variables et sur les coûts fixes à l'exportation. Les formalités et les prescriptions

douanières d'un pays doivent être respectées à chaque fois qu'une expédition franchit la frontière. Mais il y a aussi des coûts non renouvelables, comme les coûts d'acquisition d'informations sur les procédures à la frontière pour une entreprise. Le nombre et la complexité des documents requis pour le dédouanement peuvent aussi être considérés comme un coût fixe. Les commerçants doivent apprendre à remplir les formulaires, ce qui constitue un coût non renouvelable. Ils peuvent aussi être obligés d'acheter des systèmes informatiques spécialisés et d'engager du personnel pour s'occuper des questions douanières (Grainger, 2008). Comme l'AFE de l'OMC exige que les pays publient et mettent à disposition des renseignements sur les procédures à la frontière et réduisent et simplifient les prescriptions en matière de documents requis, il devrait réduire les coûts fixes et créer de nouvelles possibilités commerciales. Les entreprises qui n'exportaient pas auparavant pourraient désormais le faire, puisque leurs recettes couvriront les coûts fixes plus bas liés à l'exportation (Melitz, 2003). La facilitation des échanges peut donc entraîner une diversification des exportations.

Les données empiriques sur les effets de la facilitation des échanges sur la diversification des exportations sont très limitées par rapport aux données concernant

II. ACCÉLÉRER LE COMMERCE : AVANTAGES ET DÉFIS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES

ses effets sur les flux commerciaux existants. Nordås *et al.* (2006) ont été parmi les premiers à montrer les effets négatifs du temps d'exportation sur la probabilité d'exporter. Dennis et Shepherd (2011) estiment l'effet de divers indicateurs « *Doing Business* » du Groupe de la Banque mondiale sur le nombre de produits que les pays en développement exportent et importent à destination et en provenance de l'Union européenne. Ils constatent qu'une facilitation des échanges insuffisante a un effet négatif sur la diversification des exportations des pays en développement. Feenstra et Ma (2014) utilisent une autre approche. Ils associent l'efficacité des ports à la facilitation des échanges et montrent qu'elle a des effets positifs et significatifs sur la variété des exportations. Enfin, Persson (2013) fait une distinction entre les effets de la facilitation des échanges (mesurée par le nombre de jours nécessaires pour exporter d'après les indicateurs « *Doing Business* » du Groupe de la Banque mondiale) sur les produits homogènes et sur les produits différenciés. Elle constate que la facilitation des échanges a un effet plus important sur les produits différenciés. La baisse des coûts de transaction à l'exportation augmente de 0,7 % le nombre de produits différenciés et de 0,4 % le nombre de produits homogènes.

Cette section présente des données concernant l'impact de l'AFE sur la diversification des exportations, sur la base de la méthode décrite dans Beverelli *et al.* (2015). Deux indicateurs de la diversification des exportations sont considérés : le nombre de produits exportés par destination et le nombre de destinations à l'exportation par produit. Le nombre de produits exportés, npd_{ij} , correspond au nombre de sous-positions à six chiffres du Système harmonisé (SH) dans lesquelles figurent les produits qu'un pays i exporte vers un pays j . Dans la

classification du SH2002 utilisée pour cet exercice, il y a 5 224 sous-positions. Pour chaque paire de pays, npd_{ij} peut donc théoriquement être compris entre 0 (pas de commerce) et 5 224 (le pays i exporte tous les produits vers la destination j).¹² Le nombre de destinations à l'exportation, ndp_{ik} , est le nombre de destinations des exportations du produit k effectuées par le pays i . Le nombre de destinations à l'exportation est limité par le nombre de pays figurant dans la base de données BACI du CEPII, qui est la source des données commerciales.

Le tableau D.4 présente des statistiques descriptives pour npd_{ij} et ndp_{ik} pour des groupes de pays ayant différents niveaux de développement économique. Il montre que le degré de diversification des pays en développement du G-20 est comparable à celui des pays développés. Les autres pays en développement sont loin derrière. C'est notamment le cas des PMA qui, en moyenne, exportent seulement 23 des 4 795 produits possibles vers une destination donnée et desservent seulement un marché sur les 202 destinations possibles pour un produit donné.

Les estimations économétriques de l'impact de la facilitation des échanges par un exportateur sur le nombre de produits exportés par destination et sur le nombre de destinations à l'exportation par produit sont présentées dans le tableau D.2 de l'appendice. La facilitation des échanges a un effet positif et significatif sur le nombre de produits exportés par destination et le nombre de destinations d'exportation par produit.

Les résultats présentés dans le tableau D.2 de l'appendice ont été utilisés pour effectuer une analyse contrefactuelle permettant de cerner les avantages potentiels de la mise en œuvre de l'AFE en termes de

Tableau D.4 : Statistiques descriptives sur la diversification des exportations, par niveau de développement

Niveau de développement	Moyen	Médian	Écart type	Maximum
Panel (a) : Nombre de produits exportés par destination (npd_{ij})				
Pays développés	717	233	1 009,4	4 795
Pays en développement du G-20	672	250	900,1	4 320
PMA	19	1	60,7	1 109
Autres pays en développement	101	6	297,0	4 144
Total	271	13	650,1	4 795
Panel (b) : Nombre de destinations d'exportation par produit (ndp_{ik})				
Pays développés	25	11	32,6	202
Pays en développement du G-20	24	10	32,8	193
PMA	1	0	3,0	104
Autres pays en développement	4	0	9,9	177
Total	10	1	21,9	202

Notes : Les statistiques descriptives du panel (a) sont obtenues à partir de l'échantillon de la colonne (1) du tableau D.2 de l'appendice. Les statistiques descriptives du panel (b) sont obtenues à partir de l'échantillon de la colonne (3) du tableau D.2 de l'appendice.

Source : Secrétariat de l'OMC.

diversification des exportations. Les augmentations en pourcentage du nombre de destinations à l'exportation et du nombre de produits exportés ont été estimées pour les trois scénarios décrits dans la sous-section D.2 (a).¹³ Le tableau D.5 présente les résultats concernant le nombre de produits par destination, sur la base des estimations figurant dans les colonnes (1) et (2) du tableau D.2 de l'appendice. Le tableau D.6 présente les résultats concernant le nombre de destinations par produit, sur la base des estimations figurant dans les colonnes (3) et (4) du tableau D.2 de l'appendice. Dans ces tableaux, tous les résultats sont agrégés par niveau de développement.¹⁴

On estime que la réforme en matière de facilitation des échanges pourrait entraîner des gains substantiels en termes de diversification des exportations, pour les pays en développement, en particulier pour les PMA. Ces gains sont indiqués dans le tableau D.5. La première colonne présente les estimations «de référence» dans lesquelles la variable dépendante (nombre de produits du SH à six chiffres exportés) est construite au moyen des données commerciales pour 2009. La deuxième colonne utilise uniquement le nombre de produits du SH à six chiffres qui n'étaient pas exportés avant 2008 («nouveaux produits du SH à six chiffres») dans la construction de la variable dépendante. Le but est

de traiter les problèmes de causalité inverse, c'est-à-dire la possibilité que le nombre de produits exportés par un pays n'entraîne des changements en termes de facilitation des échanges. En utilisant uniquement le nombre de nouveaux produits du SH à six chiffres, on parvient à réduire, voire à éliminer entièrement, cette possibilité de causalité inverse.

Comme le montre le tableau D.5, dans le scénario «prudent» de mise en œuvre partielle de l'AFE, les PMA augmenteraient le nombre de produits exportés par destination de 11,8 % à 12,8 % en moyenne. Les gains seraient beaucoup plus importants dans le scénario de mise en œuvre complète, à savoir de 32,9 % à 35,6 %. Les autres pays en développement enregistreraient également des gains importants, l'augmentation estimée du nombre de produits exportés par destination allant de 8,4 à 9,1 % (scénario «prudent» de mise en œuvre partielle) à 18,4 à 20 % (scénario de mise en œuvre complète).

Les résultats seraient analogues pour le nombre de destinations par produit (voir le tableau D.6). Les grands gagnants seraient les autres pays en développement et (surtout) les PMA. La première colonne présente des estimations «de référence» dans lesquelles la variable dépendante (nombre de destinations d'exportation)

Tableau D.5 : Estimation de l'augmentation du nombre de produits par destination due à la mise en œuvre de l'AFE, par niveau de développement (Variation en %)

	Valeur de référence	Nouveaux produits du SH à 6 chiffres
Scénario «prudent»		
Pays développés	9,1	9,8
Pays en développement du G-20	6,2	6,7
PMA	11,8	12,8
Autres pays en développement	8,4	9,1
Scénario "libéral"		
Pays développés	9,1	9,8
Pays en développement du G-20	8,4	9,1
PMA	12,1	13,1
Autres pays en développement	10,5	11,3
Scénario «mise en œuvre complète»		
Pays développés	9,1	9,8
Pays en développement du G-20	10,7	11,6
PMA	32,9	35,6
Autres pays en développement	18,4	20,0

Notes: Les chiffres indiquent la variation en % de npd_{ij} (le nombre de produits exportés par destination) dans le scénario considéré. La première colonne présente des estimations «de référence» dans lesquelles la variable dépendante (nombre de produits du SH à 6 chiffres exportés) est construite au moyen des données commerciales pour 2009. La deuxième colonne utilise uniquement le nombre de produits du SH à 6 chiffres qui n'étaient pas exportés avant 2008 («nouveaux produits du SH à 6 chiffres») dans la construction de la variable dépendante. Le but est de traiter les problèmes de causalité inverse, c'est-à-dire la possibilité que le nombre de produits exportés par un pays n'entraîne des changements en termes de facilitation des échanges. En utilisant uniquement le nombre de nouveaux produits du SH à 6 chiffres, on parvient à réduire, voire à éliminer entièrement, cette possibilité de causalité inverse. Les «valeurs de référence» sont basées sur la colonne (1) du tableau D.2 de l'appendice. Les «nouveaux produits du SH à 6 chiffres» sont basées sur la colonne (2) du tableau D.2 de l'appendice.

Source: Secrétariat de l'OMC.

Tableau D.6 : Estimation de l'augmentation du nombre de destinations par produit due à la mise en œuvre de l'AFE, par niveau de développement (Variation en %)

	Valeur de référence	Nouvelles destinations
Scénario « prudent »		
Pays développés	10,7	16,2
Pays en développement du G-20	7,4	11,2
PMA	14,1	21,3
Autres pays en développement	10,0	15,1
Scénario « libéral »		
Pays développés	10,7	16,2
Pays en développement du G-20	10,0	15,1
PMA	14,5	21,9
Autres pays en développement	12,5	18,8
Scénario « mise en œuvre complète »		
Pays développés	12,5	19,0
Pays en développement du G-20	12,8	19,4
PMA	39,2	59,3
Autres pays en développement	22,0	33,2

Notes : Les chiffres indiquent la variation en pourcentage de ndp_{ik} (le nombre de destinations à l'exportation par produit) dans le scénario considéré. La première colonne présente des estimations « de référence » dans lesquelles la variable dépendante (nombre de destinations d'exportation) est construite au moyen des données commerciales pour 2009. La deuxième colonne utilise uniquement le nombre de destinations vers lesquelles il n'y avait pas d'exportations avant 2008 (« nouvelles destinations ») dans la construction de la variable dépendante. Le but est de traiter les problèmes de causalité inverse, c'est-à-dire la possibilité que le nombre de destinations d'exportation d'un pays n'entraîne des changements en termes de facilitation des échanges. En utilisant uniquement le nombre de nouvelles destinations, on parvient à réduire, voire à éliminer entièrement, cette possibilité de causalité inverse. Les « valeurs de référence » sont basées sur la colonne (3) du tableau D.2 de l'appendice. Les « nouvelles destinations » sont basées sur la colonne (4) du tableau D.2 de l'appendice.

Source : Secrétariat de l'OMC.

est construite au moyen des données commerciales pour 2009. La deuxième colonne utilise uniquement le nombre de destinations vers lesquelles il n'y avait pas d'exportations avant 2008 (« nouvelles destinations ») dans la construction de la variable dépendante. Comme on l'a expliqué plus haut, le but est de traiter les problèmes de causalité inverse, c'est-à-dire la possibilité que le nombre de destinations d'exportation d'un pays n'entraîne des changements en termes de facilitation des échanges. En utilisant uniquement le nombre de nouvelles destinations, on parvient à réduire, voire à éliminer entièrement, cette possibilité de causalité inverse.

Considérons de nouveau le scénario « prudent » de mise en œuvre partielle de l'AFE. L'augmentation du nombre de destinations par produit serait comprise entre 10 % et 15,1 % pour les autres pays en développement et entre 14,1 % et 21,3 % pour les PMA. Dans le scénario de mise en œuvre complète, les gains seraient compris entre 22 % et 33,2 % pour les autres pays en développement et entre 39,2 % et 59,3 % pour les PMA.

Il faut noter que, pour les pays en développement du G-20, les gains seraient plus faibles et comparables à ceux des pays développés. Cela tient à ce qu'ils ont en

moyenne des niveaux de facilitation des échanges très semblables à ceux des pays développés, comme on l'a montré dans la section C.2.

(d) Simulations d'équilibre général calculable (EGC)

Outre les estimations basées sur le modèle de gravité, des estimations EGC ont été employées pour évaluer l'impact économique et commercial de la facilitation des échanges. Bien que les études examinées dans l'introduction aillent dans le même sens que les résultats des estimations présentées ci-après, le fait que le présent rapport réalise ses propres estimations EGC confère à celui-ci plusieurs avantages. Premièrement, contrairement aux études précédentes qui reposent sur des mesures plus générales des coûts du commerce, il est possible d'isoler l'impact des réductions de ces coûts dues spécifiquement à l'AFE, comme l'indiquent les estimations décomposées par pays et par secteurs effectuées par Moisé et Sorescu (2013) utilisant les IFE de l'OCDE.¹⁵ Deuxièmement, on peut tenir compte de divers scénarios de mise en œuvre en termes de portée des dispositions adoptées par les différents pays et de calendrier de mise en œuvre des engagements. De cette façon, il est possible d'illustrer la sensibilité

des résultats à différents niveaux d'« ambition ». On peut aussi ventiler les résultats selon les groupes de pays couramment utilisés à l'OMC. Troisièmement, on peut employer une approche dynamique qui combine un scénario macroéconomique de référence (avec le modèle MaGE (« *Macroeconometrics of the Global Economy* »)) et des simulations de politique

commerciale dans un cadre EGC (MIRAGE), suivant la méthode décrite dans l'encadré D.2. Non seulement il en résulte une approche cohérente au niveau interne et entièrement traçable des simulations de politique à long terme, mais encore cela permet de tenir compte de la relation entre un environnement économique changeant et l'impact de l'AFE.

Encadré D.2 : Principaux éléments du modèle MIRAGE

La dernière version du modèle MIRAGE (« *Modelling International Relationships in Applied General Equilibrium* ») utilisée ici est décrite dans Fontagné *et al.* (2013), le modèle original étant décrit de façon complète dans Bchir *et al.* (2002) et Decreux et Valin (2007).

Du côté de l'offre, chaque secteur est modélisé comme une entreprise représentative combinant de la valeur ajoutée et de la consommation intermédiaire en parts fixes. La valeur ajoutée est un composite à élasticité de substitution constante (CES) de facteurs primaires imparfaitement substituables (capital, travail qualifié et non qualifié, terre et ressources naturelles). La demande des entreprises en facteurs de production est organisée comme un agrégat CES de terre, de ressources naturelles, de travail non qualifié et d'un composite d'autres facteurs. Ce composite est un agrégat CES imbriqué de travail qualifié et de capital (considérés comme relativement plus complémentaires).

Le modèle MIRAGE suppose le plein emploi des facteurs primaires. La population, la participation au marché du travail et le capital humain évoluent dans chaque pays (ou région de l'économie mondiale) selon les données démographiques incorporées dans les projections macroéconomiques. Cela détermine la main-d'œuvre et sa composition en termes de qualifications (qualifiée/non qualifiée). La main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée est parfaitement mobile entre les secteurs, mais immobile entre les pays. Les ressources naturelles sont spécifiques à un secteur, tandis que la terre est mobile entre les secteurs agricoles. Les ressources naturelles pour le secteur minier et le total des terres pour les secteurs agricoles sont à leur niveau de 2007 : les prix adaptent la demande à cette offre fixe. Les ressources naturelles pour les secteurs primaires de production de combustibles fossiles sont calibrées comme étant constantes. Le capital installé est supposé immobile (spécifique à un secteur), tandis que les investissements sont répartis entre les secteurs en fonction de leur taux de rendement.

Le stock total de capital évolue en combinant la formation de capital et un taux d'amortissement constant du capital de 6% qui est le même que dans les modèles de croissance à long terme. L'investissement brut est déterminé par la combinaison de l'épargne (taux d'épargne du modèle de croissance appliqué au revenu national) et du compte courant. Enfin, l'investissement total dépend de l'épargne, mais sa répartition est déterminée par son taux de rendement dans les diverses activités. Pour plus de simplicité et en raison du manque des données fiables sur l'investissement étranger direct au niveau du pays d'origine, du pays d'accueil et des secteurs, les flux internationaux de capitaux n'apparaissent qu'à travers les déséquilibres du compte courant et ne sont pas explicitement modélisés.

Du côté de la demande, un consommateur représentatif dans chaque pays/région maximise l'utilité instantanée sous contrainte budgétaire et épargne une partie de son revenu, déterminée par les taux d'épargne projetés dans la première étape de l'exercice. Les dépenses sont affectées aux produits et aux services selon une fonction LES-CES (Système de dépense linéaire – Élasticité de substitution constante). Cela signifie que, au-delà d'un niveau minimal de consommation de biens produits par chaque secteur, les choix de consommation des biens produits par différents secteurs sont faits selon une fonction CES. Cette représentation des préférences est suffisamment flexible pour tenir compte des pays à différents niveaux de développement. Dans chaque secteur, les biens sont différenciés par leur origine. Une fonction CES imbriquée tient compte d'un statut particulier pour les produits nationaux conformément à l'hypothèse d'Armington (Armington, 1969) : les choix des consommateurs et des entreprises sont biaisés en faveur de la production nationale, de sorte que les biens nationaux et étrangers sont imparfaitement substituables, au moyen d'une spécification CES. On utilise ici les élasticités d'Armington fournies par la base de données GTAP (« *Global Trade Analysis Project* ») et estimées par Hertel *et al.* (2007). La demande totale est construite à partir de la consommation finale, de la consommation intermédiaire et de l'investissement dans les biens d'équipement.

Encadré D.2 : Principaux éléments du modèle MIRAGE (suite)

Les dynamiques du modèle MIRAGE sont de deux types : la productivité totale des facteurs (PTF) est calibrée dans un exercice de référence, tandis que les dynamiques des facteurs de production sont fixées de manière exogène. Les deux sont incorporées dans le modèle MIRAGE au moyen de projections macroéconomiques provenant du modèle MaGE documenté dans Fouré *et al.* (2013).

La PTF est basée sur la combinaison de trois mécanismes. Premièrement, la productivité agricole est projetée séparément, comme l'expliquent Fontagné *et al.* (2013). Deuxièmement, on suppose une différence de croissance de 2 points de pourcentage entre la PTF dans le secteur manufacturier et dans le secteur des services (comme dans Van den Mensbrugghe, 2005). Troisièmement, la PTF agrégée au niveau des pays est calibrée dans l'exercice de référence, afin de correspondre aux projections des facteurs de production et du PIB du modèle de croissance agrégée, compte tenu de la productivité agricole exogène et de l'écart de productivité entre le secteur manufacturier et le secteur des services. La dynamique du modèle MIRAGE est appliquée d'une manière séquentiellement réursive, c'est-à-dire que l'équilibre peut être résolu avec succès pour chaque période compte tenu de la trajectoire exogène de la PTF sectorielle, si elle est calibrée comme indiqué ci-dessus, ainsi que de l'accumulation des facteurs de production – épargne, compte courant, population active et niveau de qualification – provenant du modèle de croissance. Les simulations vont jusqu'à 2030. Enfin, le modèle MIRAGE est calibré sur la version 8.1 de la base de données GTAP, 2007 étant l'année de référence.

Le tableau D.7 montre les principaux résultats des simulations macroéconomiques et commerciales combinées en termes de taux de croissance annuels moyens du PIB et des exportations dus à l'AFE, ce qui permet de comparer les résultats entre les scénarios malgré leurs horizons temporels différents. Selon le scénario de mise en œuvre (mise en œuvre complète, scénario libéral ou scénario prudent) et l'horizon temporel (immédiat, cinq ans ou dix ans), l'AFE ajoute entre 0,34 % et 0,54 % par an en moyenne à la croissance économique mondiale, le chiffre le plus élevé correspondant à une mise en œuvre immédiate et complète de l'AFE, et le chiffre le plus bas à un objectif de mise en œuvre prudent à réaliser au cours des 15 prochaines années.

Cet impact de l'AFE sur la croissance signifie que le PIB mondial aura augmenté de 5,4 % à 8,7 % en 2030, ce qui se traduira par un gain de 5 500 à 8 900 milliards de dollars EU (en dollars constants de 2007) pour l'ensemble du monde.¹⁶ L'effet prévu de l'AFE sur la croissance annuelle des exportations équivaut à au moins 2 % de croissance supplémentaire dans n'importe quel scénario, allant de 2,06 % pour le scénario de mise en œuvre lente, le plus prudent, à près de 2,75 % pour le scénario le plus ambitieux.

Des schémas intéressants apparaissent quand on répartit ces chiffres entre pays développés et pays en développement. En ce qui concerne la contribution de l'AFE à la croissance annuelle moyenne du PIB,

Tableau D.7 : Supplément de croissance annuelle des exportations et du PIB dû à la mise en œuvre de l'AFE, en fonction du scénario (Variation annuelle en %)

	Variation des exportations, %	Variation du PIB, %
Scénario « prudent »		
Immédiat	2,09	0,36
5 ans	2,08	0,35
10 ans	2,06	0,34
Scénario « libéral »		
Immédiat	2,33	0,43
5 ans	2,31	0,41
10 ans	2,29	0,40
Scénario « mise en œuvre complète »		
Immédiat	2,73	0,54
5 ans	2,71	0,52
10 ans	2,67	0,50

Source : Fontagné *et al.* (2015).

les gains des pays en développement dépasseraient ceux des pays développés, mais seulement dans un scénario de mise en œuvre complète ou relativement ambitieux (scénario «libéral»). En cas de mise en œuvre complète et immédiate, l'AFE augmenterait la croissance économique moyenne dans les pays en développement de près de 0,9 % par an, et ajouterait environ 0,25 % à la croissance du PIB des pays développés. Si, en revanche, la mise en œuvre est moins ambitieuse (scénario «prudent»), la situation s'inverse : la croissance des pays en développement n'augmente que de 0,25 %, et celle des pays développés de près de 0,5 %.

Pour les deux groupes de pays, la mise en œuvre rapide de l'AFE serait plus bénéfique en termes d'impact économique que la mise en œuvre sur plusieurs années, la différence représentant jusqu'à 0,1 % de croissance annuelle du PIB. En ce qui concerne les exportations, la situation est analogue, et même plus extrême. Les pays en développement retireraient des gains beaucoup plus importants à l'exportation, mais seulement avec un calendrier de mise en œuvre ambitieux. Dans ce scénario, ils verraient leurs exportations augmenter de plus de 3,5 % par an, tandis que celles des pays développés augmenteraient d'environ 1,8 % par an grâce à la mise en œuvre de l'AFE. Dans les scénarios moins ambitieux examinés ici, les exportations des pays développés augmenteraient plus que celles des pays en développement, les premiers enregistrant une progression de 2,7 % à plus de 3 % par an, et les seconds une progression de seulement 1 % à 2 %.

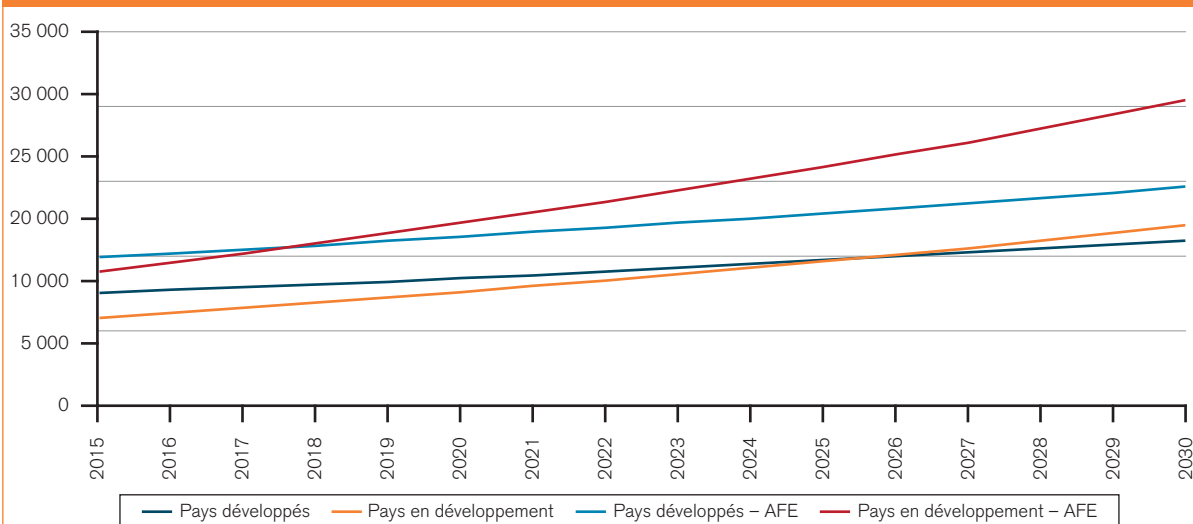
Dans des études antérieures, l'effet de la facilitation des échanges a aussi été exprimé en termes d'ajout

absolu de valeur au PIB mondial et aux exportations. Ayant adopté une approche similaire, le présent rapport constate que l'AFE pourrait ajouter entre 345 et 555 milliards de dollars EU (dollars constants de 2007) par an au PIB mondial, et plus de 200 milliards supplémentaires si l'AFE est mis en œuvre de façon plus rapide et plus complète.¹⁷ De même, les exportations augmenteraient de 750 milliards à 1 000 milliards de dollars EU.

Là encore, si l'on considère séparément les différents groupes de pays, ces chiffres soulignent l'enjeu important de la mise en œuvre de l'AFE pour les pays en développement : la figure D.8 montre les augmentations projetées des exportations au cours des 15 prochaines années dans le scénario macroéconomique de référence pour les pays développés et les pays en développement (lignes pleines). Les exportations des premiers sont actuellement supérieures à celles des seconds, mais la situation devrait s'inverser d'ici à 2026. La mise en œuvre ambitieuse de l'AFE pourrait avancer le point d'«intersection» à l'année 2018 (lignes pointillées), c'est-à-dire que les exportations des pays en développement représenteraient plus de la moitié du commerce mondial au bout de trois ans uniquement grâce à la mise en œuvre de l'AFE.

Comme le montre le tableau D.1 ci-dessus, les estimations de l'impact de l'AFE se situent à la limite supérieure des études existantes, ce qui confirme le chiffre souvent cité de «1 000 milliards de dollars EU» établi par Hufbauer et Schott (2013), même si l'on utilise des données plus précises sur les indicateurs de l'AFE et des scénarios de mise en œuvre ainsi qu'une méthode plus élaborée. Les résultats présentés

Figure D.8 : Projections des exportations, 2015-2030, par groupe de pays
(Milliards de \$EU constants de 2007)



Source: Fontagné et al. (2015).

ici dépassent, par exemple, ceux d'une autre étude récente du Forum économique mondial (WEF, 2013), qui estime que l'impact positif global de la facilitation des échanges serait une augmentation de plus 4,7 % du PIB dans son scénario le plus ambitieux, soit près de 1 % de moins que l'accroissement du PIB en 2030 que nous obtenons dans le scénario le plus prudent.¹⁸

Comme il est souvent difficile de comparer différentes études, un autre point de référence possible pour les résultats serait une réforme différente dans le cadre du même modèle EGC. On a donc simulé dans le rapport une situation hypothétique dans laquelle les droits de douane seraient entièrement éliminés. À l'horizon 2030, cela entraînerait une augmentation de 11 % des exportations et de 0,8 % du PIB. Alors que l'effet de la facilitation des échanges sur les exportations est plus important que celui de l'élimination des droits de douane (dans l'étude « statique » du WEF, ils sont en fait du même ordre de grandeur), la différence est particulièrement marquée pour le PIB, l'impact de l'AFE dépassant celui des droits de douane d'un facteur supérieur à 10 (environ 6,5 dans l'étude du WEF de 2013). Cela est lié, bien entendu, au fait que la facilitation des échanges réduit les pertes d'efficacité, c'est-à-dire qu'elle épargne des ressources économiques qui auraient été gaspillées sans cela. Par contre, la réduction ou l'élimination des droits de douane entraîne des gains d'efficacité plus faibles, car elle ne fait que redistribuer les recettes des pouvoirs publics aux consommateurs.¹⁹

Enfin, les simulations donnent un certain nombre d'indications aux niveaux sectoriel et régional. Les secteurs dans lesquels les CVM sont très présentes, comme l'électronique et les textiles et les vêtements, seraient parmi ceux où l'impact de l'AFE serait le plus fort, mais seulement si l'Accord était mis en œuvre rapidement et intégralement. Dans ce cas, les exportations dans ces secteurs augmenteraient de près de 4 % de plus par an. Au niveau régional, l'importance de la mise en œuvre ambitieuse de l'AFE pour les pays en développement est encore plus évidente, puisque l'Afrique subsaharienne et certaines régions de l'Asie n'enregistreraient une augmentation significative des exportations que dans un scénario de mise en œuvre très large. De même, certains pays développés pourraient enregistrer une croissance légèrement plus élevée dans certains secteurs d'exportation dans un scénario plus prudent, car ils seraient moins exposés à la concurrence des pays en développement si les réductions des coûts du commerce liées à l'AFE étaient moins élevées.

Globalement, les simulations confirment que les gains découlant de la mise en œuvre rapide et complète de l'AFE seraient probablement de l'ordre d'un milliard de milliards de dollars, ce qui ajouterait près de 1 %

à la croissance annuelle du PIB dans certains pays. Dans le même temps, l'enjeu est plus élevé pour certains pays que pour d'autres, notamment dans le monde en développement, et l'impact de l'AFE pourrait être le plus important dans certains des secteurs les plus dynamiques si l'Accord était mis en œuvre prochainement et de façon complète. Par rapport aux avantages substantiels que l'AFE pourrait procurer selon ces projections, les estimations existantes des coûts de mise en œuvre examinées dans la section E.2 semblent assez faibles, mais elles peuvent varier selon les pays et nécessiteraient différentes formes d'assistance et de soutien en matière de mise en œuvre, comme on l'expliquera plus en détail dans la section E.²⁰

3. Impact différencié de la facilitation des échanges

Alors que l'analyse précédente concernait essentiellement l'impact global de la mise en œuvre de l'AFE sur le commerce, il est possible d'apporter un éclairage supplémentaire sur les effets de l'Accord en examinant certains secteurs ou certains acteurs du commerce international. La facilitation des échanges peut favoriser le commerce bilatéral, la diversification des exportations et le bien-être économique. Bien qu'on puisse en attendre des effets positifs importants en termes agrégés, on peut se demander comment ces gains seraient répartis dans les pays et entre eux. Les questions soulevées dans cette sous-section sont notamment les suivantes : l'impact positif de la facilitation des échanges sera-t-il uniforme pour tous les produits ou sera-t-il plus important pour certains d'entre eux (produits frais, intrants intermédiaires utilisés dans les CVM, entre autres) ? La facilitation des échanges peut-elle élargir la participation des entreprises au commerce international en permettant l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) ? La mise en œuvre de l'AFE aurait-elle aussi des effets bénéfiques pour les pauvres dans les pays ?

(a) Effets sectoriels

Les délais d'exportation sont une dimension importante du coût des procédures complexes à la frontière. Toutes les transactions à la sortie ou à l'entrée d'un pays doivent être traitées par leur administration douanière, ce qui prend du temps. Les délais de dédouanement peuvent être longs et réduire notablement les échanges. Même quand les moyennes nationales sont faibles, les délais d'exportation peuvent varier considérablement d'une transaction à l'autre. Volpe *et al.* (2015) indiquent que le temps de traitement des exportations va de 1 à 31 jours en Uruguay.

De longs délais d'exportation ne sont pas nécessairement un problème si la demande est stable et le délai de livraison prévisible. Mais si la demande future est incertaine, de longs délais de livraison (temps écoulé entre la commande et l'exécution) sont coûteux, même si le client sait exactement quand la marchandise arrivera. Si la demande future a été sous-estimée, une rupture de stock coûte cher, car elle peut faire perdre des ventes et des clients. Si la demande future a été surestimée, les excédents devront être vendus au rabais. De même, plus les délais de livraison sont variables, plus il faut disposer de stocks importants. Par conséquent, même si le délai moyen est faible, une grande variabilité peut nuire à la compétitivité du fournisseur et peut être plus dommageable qu'un délai long mais prévisible.

Les longs délais d'exportation ou les délais de livraison incertains peuvent avoir des effets différents sur le commerce selon la nature des marchandises échangées. Les coûts liés au temps, par exemple, sont un obstacle important au commerce des produits intermédiaires. Le respect des délais est un facteur important pour le commerce des produits intermédiaires, car il est essentiel pour la gestion de la chaîne de production. Les retards de livraison augmentent le coût de la détention de stocks ; ils empêchent de répondre rapidement aux changements dans les commandes des clients et ils limitent la possibilité de détecter, réparer et remplacer rapidement les pièces défectueuses. À l'appui de cet argument, Hummels et Schaur (2013), utilisant des renseignements sur le choix des entreprises entre le transport aérien et le transport maritime des produits qu'elles exportent, estiment que le temps a un coût plus élevé pour le commerce des pièces et composants que pour le commerce total. Autrement dit, les entreprises sont plus disposées à payer un supplément pour le transport aérien des produits intermédiaires. Saslavsky et Shepherd (2014) montrent que les produits échangés à l'intérieur des CVM ont tendance à être plus sensibles aux améliorations liées à la facilitation des échanges que les autres types de produits. Utilisant un modèle de gravité dans lequel le commerce des pièces et composants de machines est pris comme variable de substitution du commerce des produits à l'intérieur des CVM et utilisant les indicateurs de performance logistique de la Banque mondiale, ils constatent que le commerce à l'intérieur des CVM est plus sensible aux améliorations de la performance logistique – autre aspect important de la facilitation des échanges – que le commerce des autres types de produits. En effet, le lien entre la performance logistique (facilitation des échanges) et le commerce des produits dans les CVM est plus fort d'environ 50 % que pour les autres produits. La facilitation des échanges est donc particulièrement importante dans le cas des CVM.

Les longs délais d'exportation ou les délais de livraison incertains peuvent constituer un obstacle important au commerce des produits sensibles au facteur temps (produits agricoles périssables et produits manufacturés ayant tendance à être exportés par avion).

Djankov *et al.* (2010) constatent que les retards ont une incidence relativement plus grande sur les exportations de produits agricoles et de produits manufacturés sensibles au facteur temps. Ils constatent qu'une augmentation de 10% du délai d'exportation réduit d'environ 3,5% les exportations de produits agricoles sensibles au facteur temps et de plus de 4% les exportations de produits manufacturés sensibles au facteur temps, toutes choses égales par ailleurs.

S'agissant des exportations africaines de produits agricoles, Freund et Rocha (2010) montrent que les coûts du commerce ont un effet différent sur les exportations de produits sensibles et de produits insensibles au facteur temps ; le temps est un facteur plus important dans le commerce des produits périssables que dans le commerce de conserves, notamment alimentaires. Mais surtout, les auteurs constatent que les délais de transit intérieur (temps nécessaire pour acheminer la marchandise de la ville principale jusqu'au point de sortie) a plus d'effet sur la composition des échanges que le délai de documentation (temps nécessaire à l'exportateur pour remplir tous les documents requis), que le délai en douane (temps nécessaire pour effectuer le contrôle technique de la marchandise) ou que le délai portuaire (temps de manutention au terminal), empêchant les pays d'exporter des produits agricoles sensibles au facteur temps. Ils expliquent cela par le fait que les temps de transit sont plus incertains.

Dans une étude récente sur les transactions en Uruguay, Volpe *et al.* (2015) constatent, à propos des délais en douane (temps nécessaire aux douanes pour procéder aux vérifications, à l'exclusion du temps requis pour les documents, le transport intérieur et la manutention au port ou à l'aéroport), qu'une augmentation de 10 % du délai en douane entraîne une baisse de 3,8 % des exportations. Mais le temps est particulièrement important pour les produits alimentaires et les textiles et les vêtements, qui perdent rapidement de la valeur parce qu'ils sont périssables ou soumis aux cycles rapides de la mode.

Dans un sens plus large, la facilitation des échanges comprend aussi l'amélioration des infrastructures de transport et de communication. Certaines études montrent que la fourniture de ces infrastructures influe également sur le volume et la composition des échanges. Yeaple et Golub (2007) montrent que l'accroissement de la fourniture d'infrastructures augmente la productivité totale des facteurs (PTF)

dans la plupart des secteurs, les réseaux routiers ayant un effet particulièrement marqué sur la PTF. Ils montrent en particulier que les liaisons routières augmentent la PTF de la plupart des industries (produits alimentaires, textiles, bois, papier, produits chimiques, métaux, machines, matériel électronique, transports), tandis que des lignes téléphoniques améliorées augmentent la PTF dans les secteurs des transports et des instruments scientifiques et qu'une capacité de production électrique renforcée augmente la PTF dans les secteurs de l'alimentation et des produits chimiques. Fink *et al.* (2005) montrent également que la bonne qualité de l'infrastructure de télécommunication favorise le commerce des produits différenciés. Ils constatent que les prix des télécommunications des pays importateurs ont beaucoup plus d'impact sur le commerce des produits différenciés que sur le commerce des produits ayant des prix de référence et des produits homogènes.

(b) Participation accrue des PME au commerce

Bien que la définition des PME diffère selon les pays et les institutions et que, de ce fait, il soit difficile d'en évaluer le nombre dans les différents pays, les estimations existantes laissent penser que leur contribution à l'économie mondiale est importante. Une étude estime que les PME représentent plus de 95 % des entreprises dans la plupart des économies et une part élevée de l'emploi total – entre 50 % et 85 % (Kuwayama *et al.*, 2005).

Pourtant, les PME représentent une part assez faible du commerce international. Cela tient au fait que, pour entrer sur un marché étranger, il y a des coûts fixes qui grèvent plus particulièrement les bénéfices des petites entreprises. Une entreprise décide d'entrer ou non sur un marché d'exportation avant de décider combien elle exportera. En raison des coûts du commerce transfrontières, le nombre d'entreprises exportatrices dans un pays est peu élevé. Les entreprises qui exportent sont généralement plus grandes et plus productives que celles qui n'exportent pas. Cela est dû au fait que seules les entreprises les plus productives peuvent réaliser des bénéfices nonobstant les coûts additionnels liés à l'exportation. Les entreprises moins productives ne le peuvent pas et ne produisent que pour le marché intérieur.

La pesanteur des procédures commerciales et des réglementations douanières et commerciales est souvent mentionnée comme un obstacle majeur à la participation des PME à l'exportation. Les grandes entreprises, en particulier les sociétés multinationales, sont mieux équipées pour affronter un environnement complexe, de sorte qu'elles le perçoivent moins comme

un obstacle au commerce. Le tableau D.8, établi à partir des données de la Banque mondiale provenant des enquêtes auprès des entreprises, montre que les entreprises qui considèrent que les réglementations douanières et commerciales comme un obstacle majeur ou très important au commerce sont surtout des PME.

La mise en œuvre de l'AFE peut favoriser la participation des PME au commerce. Avec la baisse des coûts du commerce, un nombre croissant d'entreprises ayant une productivité moindre commenceront à exporter. La facilitation des échanges peut donc promouvoir l'entrée des PME sur les marchés d'exportation. La corrélation simple entre la taille minimale des entreprises exportatrices par pays et le délai d'exportation étaye cette possibilité. Comme le montre la figure D.9, plus le délai d'exportation est court, plus les entreprises exportatrices sont de petite taille.

La littérature évoque cependant le risque que les petites entreprises ne puissent pas profiter concrètement des

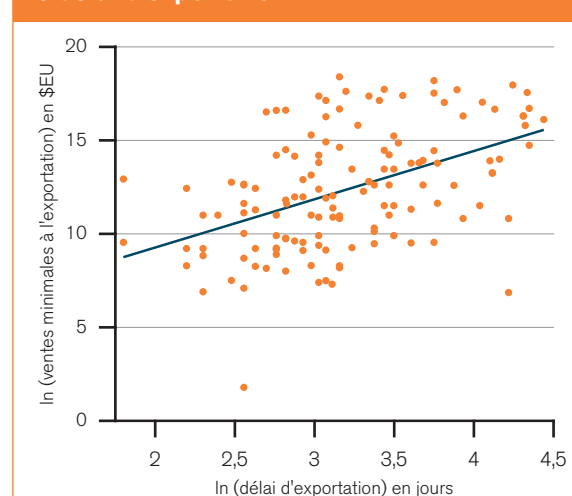
Tableau D.8 : Évaluation des réglementations douanières et commerciales comme obstacles au commerce, selon la taille de l'exportateur

Type d'entreprise	% de réponses
Grande entreprise (100+)	16,9
Moyenne entreprise (20-99)	18,4
Petite entreprise (5-20)	19,4

Note: Les chiffres indiquent le pourcentage d'entreprises ayant répondu que les réglementations douanières et commerciales constituent un obstacle majeur ou très important au commerce.

Source: Enquête de la Banque mondiale auprès des entreprises.

Figure D.9 : Relation entre les ventes minimales à l'exportation (par pays) et le délai d'exportation



Source: Banque mondiale, enquête auprès des entreprises, et Banque mondiale, indicateurs « Doing Business ».

avantages potentiels de la facilitation des échanges. Ce risque est lié à la façon dont les gains découlant des réformes destinées à faciliter les échanges sont répartis à l'intérieur des chaînes de valeur mondiales. On craint, par exemple, que ces gains ne soient accaparés par les grandes entreprises, c'est-à-dire généralement les grandes sociétés multinationales qui ont un pouvoir de marché sur leurs fournisseurs. La question de savoir si ce sont les petites ou les grandes entreprises qui y gagnent le plus est donc d'ordre empirique.

Les études économétriques existantes sur l'impact de la facilitation des échanges sur les exportations au niveau des entreprises corroborent l'idée que ce ne sont pas seulement les grandes entreprises qui profitent de la facilitation des échanges; les petites entreprises en profitent aussi. En outre, certains aspects de la facilitation des échanges peuvent profiter plus aux petites entreprises qu'aux grandes. Une étude pionnière sur les pays asiatiques constate que les PME (définies dans cette étude comme des entreprises employant moins de 100 personnes) profitent surtout des améliorations liées à l'élément «immatérielle» de la facilitation des échanges (défini dans l'étude comme étant une politique plus transparente et plus prévisible), tandis que les grandes entreprises profitent plus de l'amélioration de l'infrastructure de transport et des technologies de l'information (Li et Wilson, 2009). Une étude plus récente de Hoekman et Shepherd (2013) distingue quatre types d'entreprises: les microentreprises (moins de 10 employés), les petites entreprises (entre 10 et 50 employés), les moyennes entreprises (entre 50 et 250 employés) et les grandes entreprises (plus de 250 employés). Les auteurs constatent que les entreprises de toutes tailles profitent de la réduction du délai moyen d'exportation – enregistré par chaque entreprise – et que cet effet est indépendant de la taille de l'entreprise.

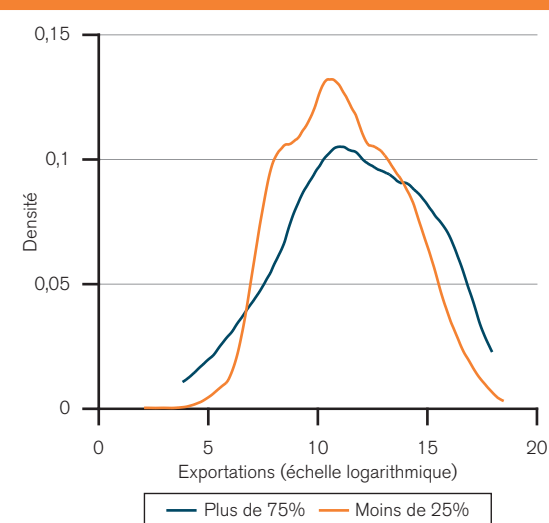
Ces études présentent toutefois plusieurs lacunes. Premièrement, la qualité des données pose un problème évident. Les études s'appuient sur les enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises (version normalisée de 2013), qui fournissent des données sur les entreprises de 119 pays en développement et 11 secteurs manufacturiers pour la période 2006-2011. Bien que la base de données couvre un large éventail de pays, les données présentent des fortes limitations importantes. Comme elles sont recueillies par des organismes privés qui n'ont aucun moyen d'agir en cas de déclaration inexacte, leur qualité peut laisser à désirer. En outre, leur portée dépend de la volonté des entreprises de répondre. Il n'en va pas de même lorsque les enquêtes au niveau des entreprises sont réalisées par les autorités nationales (comme pour les données douanières). Deuxièmement, la base de données ne concerne que les entreprises du secteur

formel ayant au moins cinq employés. Dans le cas des pays en développement, les grandes entreprises sont donc probablement suréchantillonnées. Troisièmement, bien que la base de données des enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises recueille des renseignements au niveau des entreprises sur plusieurs de leurs caractéristiques, telles que leur taille, leurs exportations et leur délai d'exportation déclaré, certaines caractéristiques propres à l'entreprise manquent lorsque celle-ci n'exporte pas. Par exemple, une entreprise qui n'exporte pas n'indique généralement pas de délai d'exportation. Il s'ensuit que l'analyse de l'impact du délai d'exportation sur le commerce exclut généralement les entreprises non exportatrices. Or des délais très longs peuvent être la raison même pour laquelle les entreprises n'exportent pas. Ainsi, le fait d'exclure de l'échantillon les entreprises non exportatrices fausse les résultats concernant l'impact du délai d'exportation sur le commerce.

Pour remédier à ces limitations, nous avons complété ici les analyses au niveau des entreprises par trois études supplémentaires. Il ressort généralement de ces études que certains types d'améliorations en matière de facilitation des échanges profitent plus aux petites entreprises qu'aux grandes. Une étude examine l'incidence du délai d'exportation sur les marges commerciales. Utilisant la base de données des enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises et la même spécification que Hoekman et Shepherd (2013), l'étude montre que, lorsqu'on prend en compte toutes les entreprises d'un pays (du moins toutes celles qui ont répondu à l'enquête), et pas seulement les entreprises exportatrices, l'effet de l'amélioration de la facilitation des échanges (mesuré par la diminution du nombre de jours nécessaires pour exporter) sur le commerce dépend bien de la taille de l'entreprise.²¹ Les micro, petites et moyennes entreprises sont plus avantagées que les grandes par la réduction du délai d'exportation. Les petites entreprises ont plus de chances d'exporter et augmenteront leur part des exportations plus que les grandes entreprises (Hyoungmin et Piermartini, 2015).

Une autre étude, qui utilise des données douanières sur les entreprises colombiennes dans le secteur agricole et des données sur les coûts du transport jusqu'au port au niveau régional, montre que la diminution des coûts de transport intérieur jusqu'au port profite tout particulièrement aux petites entreprises. La figure D.10 représente la taille des entreprises colombiennes exportatrices dans les régions où les coûts de transport sont élevés (supérieurs à 75 %) et faibles (inférieurs à 25 %), respectivement. Les coûts de transport faibles sont associés à un déplacement de la distribution vers la gauche. Cela veut dire que les entreprises exportatrices ont tendance à être plus petites quand

Figure D.10 : Distribution par taille des entreprises colombiennes exportatrices dans le secteur agricole, en fonction du niveau de coûts du transport jusqu'au port



Source: Espitia *et al.* (2015).

les coûts du transport jusqu'au port sont faibles. Étant donné l'importance du secteur agricole pour l'emploi et la réduction de la pauvreté, ce résultat souligne l'importance potentielle de la facilitation des échanges pour la réduction de la pauvreté (Espitia *et al.*, 2015).

La troisième étude examine comment l'effet différencié des réformes en matière de facilitation des échanges sur les petites et les grandes entreprises varie selon le type de réforme. Utilisant des données douanières au niveau des entreprises pour les exportations françaises, Fontagné *et al.* (2015) examinent les effets sur les exportations d'une entreprise de la facilitation des échanges dans le pays importateur plutôt que dans le pays exportateur. Ils montrent que même si, en général, toutes les entreprises exportatrices profitent de l'amélioration de la facilitation des échanges dans le pays importateur, l'effet relatif sur les petites et les grandes entreprises varie selon le type de mesure de facilitation. Les auteurs analysent l'effet de l'amélioration de la facilitation des échanges sur plusieurs aspects du commerce : le nombre de produits exportés, le volume des exportations au niveau des entreprises et le nombre d'entreprises exportatrices. Suivant la structure des IFE de l'OCDE, l'étude examine en particulier l'effet différencié de huit types de mesures de facilitation :

1. disponibilité des renseignements – indicateur de la transparence des réglementations gouvernementales ;
2. décisions anticipées – indicateur de la certitude des conditions commerciales ;

3. procédures d'appel – mesure de la qualité des institutions judiciaires ;
4. redevances et impositions – indicateur de la transparence et de son coût financier pour le commerce ;
5. formalités et documents – un indicateur de la complexité des prescriptions en matière de documents et des délais commerciaux ;
6. formalités et automatisation – indicateur de l'utilisation des technologies de l'information par l'administration publique ;
7. formalités et procédures – indicateur de l'efficacité et de la convivialité des contrôles à la frontière ;
8. coopération (interne et externe) entre les organismes présents aux frontières – indicateur de la coordination entre les différents organismes d'un pays qui participent au commerce et de l'intégration avec les pays voisins.

L'étude constate que les petites entreprises profitent plus des améliorations de la facilitation des échanges lorsque celles-ci concernent la disponibilité des renseignements, les décisions anticipées et les procédures d'appel. Les grandes entreprises en profitent plus lorsque les réformes des pays importateurs en matière de facilitation des échanges concernent les formalités (documents, automatisation et procédures).

(c) Les populations pauvres profitent aussi de la facilitation des échanges

On a montré jusqu'à présent que les mesures de facilitation des échanges pouvaient avoir des effets différents selon les pays. Les pays en développement ont potentiellement plus à gagner de l'amélioration de la facilitation des échanges parce qu'ils sont confrontés à des obstacles plus grands dans ce domaine, qu'ils ont tendance à avoir un avantage comparatif dans le secteur agricole et pour les produits périssables – souvent plus sensibles au facteur temps que les produits manufacturés²² – et que leurs entreprises sont généralement de petite taille.

La facilitation des échanges peut aussi avoir des effets de redistribution à l'intérieur d'un pays. Bien que la recherche sur les effets de la facilitation des échanges sur les populations pauvres soit limitée, les études existantes indiquent que la facilitation des échanges peut leur être particulièrement bénéfique. Nguyen (2013) constate que les pays qui exigent un grand nombre de documents d'importation et où les

délais d'importation et d'exportation sont plus longs ont tendance à avoir un taux de pauvreté plus élevé. Avec un seuil de pauvreté de 1,25 dollar EU par jour à parité de pouvoir d'achat (PPA), un seul document supplémentaire à l'importation est associé à une hausse de 0,77 point de pourcentage du taux de pauvreté. Un jour de plus pour exporter ou importer est associé à une hausse d'environ 0,5 point de pourcentage du taux de pauvreté.²³ Utilisant des données sur les ménages de la République de Moldova en 2002, Porto (2005) montre que la suppression des obstacles informels (y compris le coût de l'activité commerciale) dans ce pays augmenterait le revenu réel moyen des familles moldaves. Dans ses simulations, il modélise les obstacles informels au commerce en tant que taxes à l'exportation. La République de Moldova exporte principalement des produits agricoles transformés, et la majorité de sa population travaille dans l'agriculture, fournissant des intrants aux entreprises manufacturières, ou dans l'industrie agroalimentaire. La suppression des obstacles informels entraîne une hausse des prix intérieurs des produits alimentaires au profit de ceux qui travaillent dans l'industrie alimentaire. La pauvreté recule, ce qui permet de sortir de la pauvreté entre 100 000 et 180 000 habitants.

En général, on peut dire que des procédures douanières pesantes – retards et incertitude des délais de livraison – affectent surtout les pauvres des régions rurales en raison de la nature des produits qu'ils exportent, qui sont généralement des produits périssables. Par conséquent, les améliorations en matière de facilitation des échanges peuvent être un puissant moyen d'améliorer le niveau de vie des ménages pauvres qui produisent des produits agricoles sensibles au facteur temps et destinés à l'exportation dans les pays en développement. La facilitation des échanges entraîne par ailleurs une simplification réglementaire – par exemple en regroupant les multiples documents exigés pour le dédouanement à l'importation ou à l'exportation. Ces mesures peuvent réduire l'incidence de la corruption et améliorer sensiblement l'efficacité des contrôles à la frontière (par exemple grâce aux techniques de gestion des risques et à une meilleure coordination régionale aux frontières). Cela peut être un avantage important pour les petits commerçants, les commerçants informels et les femmes commerçantes, qui n'ont généralement pas les capacités ou les ressources nécessaires pour se conformer à des prescriptions complexes concernant les documents requis. Ils n'ont pas non plus les moyens financiers de payer les droits et impositions liés au commerce et peuvent être soumis à des inspections supplémentaires à la frontière (faute d'avoir de solides antécédents auprès des autorités douanières).²⁴

4. Effets induits de la mise en œuvre de la facilitation des échanges

(a) Augmentation des investissements étrangers directs (IED)

La relation entre la facilitation des échanges et l'IED est en principe ambiguë. La facilitation des échanges pourrait être considérée par les investisseurs étrangers comme un indicateur du climat de l'investissement dans un pays, qui signifierait qu'une amélioration de la facilitation des échanges entraînerait une augmentation de l'IED dans le pays (Dollar *et al.*, 2006). Selon Engman (2009), les procédures commerciales inefficaces entraînent des coûts commerciaux plus élevés qui sont pris en compte dans l'analyse coûts-avantages utilisée par les entreprises pour prendre la décision d'investir à l'étranger. Quelques données empiriques limitées (Olofsdotter et Persson, 2013; Portugal-Perez et Wilson, 2015) laissent penser que les pays qui ont des procédures commerciales plus inefficaces reçoivent moins d'investissements étrangers directs.

La taille de l'économie qui reçoit l'IED influe sur la nature de l'IED en question (horizontal ou vertical), ainsi que sur la relation entre la facilitation des échanges et l'IED. L'IED horizontal est influencé positivement par la taille du marché et, comme l'a montré Kinda (2014), par l'omniprésence de la réglementation commerciale. Dans ce cas, la facilitation des échanges, en réduisant le nombre de règles commerciales non nécessaires, réduirait la probabilité qu'une entreprise choisisse l'IED de préférence à l'exportation (Persson, 2012; Olofsdotter et Persson, 2013). L'IED vertical et le commerce sont des activités complémentaires, découlant (entre autres) de l'avantage comparatif. Dans la mesure où elle accroît le commerce, la facilitation des échanges accroîtrait la probabilité d'IED vertical (Persson, 2012).

Comme le type d'IED entrant dans les pays pauvres est essentiellement vertical, on pourrait s'attendre à trouver des signes d'une relation positive entre la facilitation des échanges et l'IED à des niveaux de PIB inférieurs.²⁵ La relation devrait ensuite s'affaiblir progressivement et pourrait même devenir négative pour les grandes économies, où une part significative de l'IED entrant est de type horizontal. Des données empiriques limitées indiquent que les pays ayant des procédures commerciales plus inefficaces reçoivent moins d'IED, l'effet étant plus faible dans les grandes économies (Olofsdotter et Persson, 2013). L'explication est que les grandes économies attirent plus d'investissements axés sur la recherche de marchés, qui sont en principe moins sensibles à l'effet des procédures commerciales.

Pour apporter un nouvel éclairage sur la question de savoir si la facilitation des échanges entraîne une augmentation des entrées d'IED et si cet effet dépend de la taille de l'économie qui reçoit les IED, un test formel ou économétrique a été réalisé. Les résultats indiqués dans l'encadré D.3 confirment que la relation entre la facilitation des échanges et l'IED dépend de la taille de l'économie. Les marchés de grande taille incitent les entreprises multinationales à contourner les coûts supplémentaires du commerce dus à une mauvaise facilitation des échanges et à investir directement dans un pays pour accéder à son marché. Autrement dit, les grands marchés peuvent attirer plus d'investissements étrangers si le manque de facilitation des échanges fait obstacle au commerce. En revanche, il est probable qu'une facilitation insuffisante des échanges découragera l'IED dans les petites économies. En effet, leur marché intérieur n'est pas suffisamment grand pour atténuer l'effet du coût additionnel lié au manque de facilitation des échanges.

Comme l'IED correspond à un investissement intérieur plus élevé dans les pays en développement et est résilient aux crises financières (Bosworth et Collins, 1999; Loungani et Razin, 2001), il semble particulièrement opportun d'améliorer la facilitation des échanges dans les petites économies. Par ailleurs, les résultats présentés ci-dessus devraient dissiper la crainte qu'une amélioration des systèmes douaniers inefficients n'obère davantage les ressources déjà limitées des pays en développement (OCDE, 2005).

Le fait que la facilitation des échanges peut accroître les ressources grâce à une augmentation des entrées de capitaux peut contribuer à atténuer le coût de l'investissement dans l'infrastructure douanière.

(b) Amélioration du recouvrement des recettes publiques

Les recettes perçues par les douanes et les autres organismes présents aux frontières restent une importante source de revenus pour les pays en développement et les PMA. Selon une étude de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) portant sur 34 PMA (OMD, 2014), le montant total des droits et autres taxes perçus à la frontière représente encore 45 % des recettes fiscales, dont 19 % pour les droits de douane.

Comme certains pays en développement dépendent beaucoup des recettes perçues à la frontière, la qualité de l'administration douanière est un objectif important. Selon l'OCDE (Moïse et Sorescu, 2013), les procédures inefficaces à la frontière peuvent entraîner d'importantes pertes de recettes dans les pays africains, représentant jusqu'à 5 % du PIB. Les réformes en matière de facilitation des échanges qui sont conçues et mises en œuvre conformément aux principes internationaux sont compatibles avec l'objectif de maximisation des recettes douanières. Engman (2009) cite des cas où la mise en place de

Encadré D.3 : Facilitation des échanges, IED et taille du marché

Pour déterminer si la facilitation des échanges entraîne une augmentation des entrées d'IED et si cet effet dépend de la taille de l'économie qui reçoit les IED, la spécification économétrique suivante a été estimée selon la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO).

$$\ln(\text{inward FDI}_{it}) = \alpha_i + \theta_t + \beta_1 \text{TF}_{it} + \beta_2 (\text{TF}_{it} * \ln \text{GDP}_{it}) + \beta_3 \ln \text{GDP}_{it} + \varepsilon_{it} \quad (1)$$

Les données utilisées pour l'estimation concernent 141 pays et portent sur une période de 10 ans (2004-2013). La variable dépendante est le log de l'IED entrant dans le pays i au moment t . La principale variable explicative d'intérêt est le terme d'interaction entre la facilitation des échanges et la taille du marché, représentée par le PIB. Deux mesures différentes de la facilitation des échanges sont utilisées : le nombre de documents requis à l'importation et le délai d'importation, provenant tous les deux de la base de données « *Doing Business* » de la Banque mondiale.²⁶ Les résultats sont présentés dans le tableau D.5 de l'appendice.

Pour un niveau donné de facilitation des échanges, la taille du marché est corrélée positivement avec l'IED entrant. Inversement, pour un niveau donné de taille du marché, la facilitation des échanges est corrélée négativement avec l'IED entrant. L'interaction entre les deux variables est positive et statistiquement significative. L'effet négatif de la facilitation des échanges sur l'IED entrant n'est observé qu'à des niveaux de PIB peu élevés. En particulier, pour l'estimation avec le nombre de documents requis à l'importation (colonne (1)), le niveau de PIB au-delà duquel un document supplémentaire commence à avoir un effet positif sur le PIB est estimé à 1,1 milliard de dollars EU – ce qui est légèrement en dessous du 25^{ème} centile de la distribution d'échantillonnage du PIB. Pour l'estimation avec le nombre de jours nécessaire pour importer, cette limite passe à 8,9 milliards de dollars EU – ce qui est proche du 70^{ème} centile de la distribution d'échantillonnage du PIB. Pour les tailles de marchés supérieures à ces limites, la facilitation des échanges est corrélée positivement avec l'IED entrant.

systèmes automatisés modernes de guichet unique (par exemple au Ghana et à Singapour) a contribué à une forte augmentation des recettes douanières. L'accroissement des recettes peut en fait être l'un des principaux motifs de la facilitation des échanges et de la réforme douanière. Les principes de «modernisation effective de l'administration douanière»²⁷ promus par l'OMD visent à favoriser la mise en conformité volontaire, la réduction des coûts de transaction et l'accroissement des recettes (Zaki, 2014 ; Yasui, 2010). Dans ce cadre, l'OMD (2014) estime que l'AFE pourrait améliorer les recettes douanières de trois manières : en augmentant les flux commerciaux, en améliorant la mise en conformité par les commerçants et en contribuant au recouvrement des recettes perdues à cause de la fraude douanière.

En ce qui concerne l'augmentation des flux commerciaux, à un niveau donné de taxes sur le commerce et de TVA, les recettes douanières ont tendance à augmenter avec l'augmentation du commerce transfrontières de marchandises – la principale variable étant l'augmentation effective du commerce due à la réforme dans le cadre de l'AFE. L'accroissement du commerce devrait donc élargir l'assiette fiscale pour les gouvernements concernés (voir la section D.2).

En ce qui concerne l'amélioration de la mise en conformité par les commerçants, pour un niveau donné d'importations, les réformes en matière de facilitation des échanges amélioreraient les recettes fiscales en permettant le recouvrement plus efficace des droits et taxes grâce à un meilleur respect des règles. Lesser et Moisé-Leeman (2009) montrent qu'en simplifiant les procédures douanières la facilitation des échanges encourage le respect des règles, réduit le commerce informel et accroît la probabilité que les droits seront payés. L'OMD donne des exemples de mesures de simplification qui ont un effet positif sur le respect des obligations administratives et fiscales, telles que le système des opérateurs agréés, qui fait confiance aux commerçants enregistrés et à leurs représentants pour se conformer volontairement à leurs obligations de déclaration mais renforce les sanctions en cas de fausse déclaration. Ce système semble avoir favorisé le respect des obligations fiscales (OMD, 2014). La Nouvelle-Zélande (2014) a indiqué que 97,3 % des transactions à l'importation réalisées en 2013 étaient considérées comme conformes et que les contrôles physiques ou documentaires avaient été très limités depuis la mise en place de ce système.

En ce qui concerne la contribution au recouvrement des recettes perdues à cause de la fraude douanière, la facilitation des échanges devrait améliorer le recouvrement des taxes sur le commerce grâce à

une meilleure détection de la fraude douanière et de la corruption. La fraude douanière peut prendre diverses formes telles que la fausse facturation, la non-présentation de déclarations, le classement volontairement erroné, la fraude en matière de transit et la fraude sur l'origine. Quelle que soit sa forme, la fraude douanière peut avoir des conséquences économiques importantes pour les pays en développement lorsque les recettes publiques dépendent des taxes à la frontière. Par exemple, Global Financial Integrity (Kar et Spanjers, 2014) a estimé que le manque à gagner annuel au titre des taxes douanières dû à la fausse facturation représentait entre 7 % et 13 % des recettes publiques dans cinq pays (Ghana, Kenya, Mozambique, Ouganda et Tanzanie). Le système de contrôle après dédouanement peut permettre de réduire l'évasion de droits de douane et de taxes. Ainsi, ce système a permis aux douanes du Taipei chinois de recouvrer plus de 26 millions de dollars EU de recettes sous la forme de droits et d'amendes impayés pendant l'exercice 2010/11, c'est-à-dire 10 fois le coût de mise en place du contrôle.²⁸ En outre, le manque de transparence des règles commerciales, voire l'absence de règles, crée des possibilités d'exercice inapproprié du pouvoir discrétionnaire des autorités et de collusion entre les fonctionnaires des douanes et les commerçants, quand les agents en tirent une rente (Banque asiatique de développement (BASD) et Commission économique et sociale de l'ONU pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), 2013).

Djankov et Sequeira (2009) ont montré qu'il y avait une corrélation négative entre le paiement de pots-de-vin et le recouvrement des recettes douanières. Les pertes de recettes dues à la corruption dans l'administration douanière devraient diminuer à mesure que les procédures et le processus de dédouanement deviennent plus transparents et plus simples (Ferreira *et al.*, 2007). Parmi les initiatives prises pour sanctionner la corruption et les mauvaises pratiques, il convient de mentionner le «plan d'action pour l'intégrité» adopté par les douanes du Cameroun. S'appuyant sur des réformes antérieures, les douanes camerounaises ont mis en place en 2010 un système de contrats de performance entre la direction et les fonctionnaires sur le terrain. Depuis, les recettes ont augmenté (les recettes par conteneur ont augmenté de 12 % entre 2009 et 2010) et les délais de dédouanement ont été raccourcis (Cantens, 2010).

Des craintes ont été exprimées au sujet des effets négatifs que les mesures de facilitation des échanges pourraient avoir sur les recettes des pays en développement. Selon l'OMD (2014), ces effets devraient être négligeables ou largement compensés par l'augmentation des recettes résultant de la mise en œuvre uniforme de l'AFE. Les pertes de recettes

potentielles pourraient être dues à l'introduction d'un système *de minimis* en vertu duquel aucun droit ou taxe ne serait perçu sur les expéditions dont la valeur est inférieure à un certain seuil. L'incidence sur les recettes dépendrait cependant de la valeur de seuil et de l'application de la mesure. Pour dissiper cette crainte, l'AFE permet aux signataires de déterminer leur propre valeur de seuil. Pour réduire encore les pertes de recettes potentielles, l'OMD (2014) recommande que les gouvernements des pays en développement commencent par appliquer les mesures d'accroissement des recettes prévues par l'AFE au titre de ses dispositions relatives au traitement spécial et différencié puis, une fois que l'assiette fiscale est bien établie, appliquent les

mesures qui pourraient représenter une menace pour les mécanismes de recouvrement des recettes ou nécessiter des dépenses supplémentaires pour une mise en œuvre adéquate. En conclusion, les réformes douanières, la facilitation des échanges et le recouvrement des recettes devraient être considérés comme des objectifs complémentaires. Cette « trinité possible » est illustrée dans l'encadré D.4 qui décrit le rôle du Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA), programme de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), dans la facilitation des échanges et son incidence sur le recouvrement des recettes douanières.

Encadré D.4 : Le système SYDONIA et l'incidence de la mesure des performances douanières

Les autorités douanières sont essentielles pour faciliter les flux commerciaux, améliorer la conformité et lutter contre la fraude. Toutefois, malgré leur rôle clé dans le recouvrement des recettes publiques, de nombreuses administrations douanières sont loin d'être efficaces et efficaces.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) et l'automatisation de la gestion douanière ont été et restent l'un des moyens les plus importants de faciliter les échanges et d'améliorer le respect des délais, les coûts, la fiabilité, la conformité et le recouvrement des recettes (OCDE, 2005). Le Système SYDONIA en est une illustration. Sa dernière version, SYDONIA Monde, permet aux commerçants de traiter la plupart des documents en ligne et d'interagir à tous les stades du processus, y compris pour les prescriptions avant expédition, le processus de dédouanement et l'inspection, jusqu'à la mainlevée. Pour les gouvernements, le recouvrement automatisé des recettes permet de comptabiliser en temps utile les droits de douane et autre taxes. Utilisé dans 94 pays – dont 40 PMA –, le système est devenu la référence pour l'informatisation des douanes dans les pays en développement.

Outre les avantages évidents des systèmes informatisés, les bases de données sur lesquelles ils reposent enregistrent chaque opération des agents des douanes et permettent une mesure détaillée des performances, afin d'accroître l'efficacité, la conformité et le recouvrement des recettes. L'une des premières à exploiter ce potentiel a été l'Administration des douanes du Cameroun, qui a décidé de diagnostiquer les inefficiences au moyen des données de SYDONIA, en coopération avec la Banque mondiale et l'OMD. La réforme des douanes camerounaises a d'abord visé à rechercher des données (par un processus informatique consistant à extraire des renseignements utiles d'un vaste ensemble de données) et à remédier aux problèmes de performance par la signature de contrats spécifiques entre la direction des douanes et les fonctionnaires se trouvant en première ligne (Cantens, 2010).

Plusieurs indicateurs quantifiables ont révélé un impact important sur les performances : un indicateur relatif au délai de traitement a montré que les inspecteurs commençaient par évaluer les déclarations, puis décidaient de différer le dédouanement pour procéder au contrôle des documents (« circuit jaune »). Après la mise en place des mesures de performance, les retards de liquidation ont diminué de 49 % en moyenne dans les bureaux de douane observés (voir le tableau D.9 de Bilangna et Djeuwo, 2012).

D'autres mesures ont révélé des améliorations similaires après la mise en place de mesures des performances : la proportion des déclarations enregistrées et liquidées le même jour a augmenté jusqu'à plus de 90 %, et les recettes provenant des déclarations contestées – domaine dans lequel la corruption était très répandue – ont augmenté de 17 % dans les grands bureaux de douane et de 322 % dans les petits bureaux (Cantens, 2010). L'exemple de la mesure des performances dans les douanes camerounaises montre comment la collecte et l'étalonnage d'indicateurs peuvent réduire l'asymétrie d'information entre la direction des douanes et les fonctionnaires sur le terrain et contribuer à lutter contre les mauvaises pratiques et la corruption.

Encadré D.4 : Le système SYDONIA et l'incidence de la mesure des performances douanières (suite)
Tableau D.9 : Retards de liquidation

Bureau de douane	Nombre d'entrées			Baisse entre 2009 et 2011	
	2009	2010	2011	Nombre	%
Aéroport international de Douala	2 605	2 469	2 162	-443	-17
Douala Port I	2 854	2 357	487	-2 367	-83
Douala Port V	1 876	1 519	751	-1 125	-60
Entrepôt extérieur de Douala	875	781	787	-88	-10
Total	8 210	7 126	4 187	-4 023	-49

Source : Bilangna and Djeuwo (2012).

Sur la base des expériences du Cameroun et afin de favoriser encore l'intégrité et la performance dans le domaine douanier, un module SYDONIA pour la mesure de la performance (ASYPM) a été élaboré en 2013 par la CNUCED et l'OMD. Ce module permet de mesurer et de suivre la performance des fonctionnaires et facilite la recherche de données pour les directeurs des douanes en fournissant 29 indicateurs basés sur des données empiriques et des mesures objectives (CNUCED, 2014). Ce système a été mis en place récemment par les douanes du Libéria; bien qu'il soit trop tôt pour présenter des résultats significatifs, les indicateurs de performance ont déjà permis d'identifier certaines pratiques inefficaces (Bolognesi *et al.*, 2014).

(c) Réduction de la corruption liée au commerce

Cette sous-section examine l'impact de la facilitation des échanges sur diverses formes de recherche de rente, notamment la corruption liée au commerce. La théorie économique indique deux mécanismes par lesquels la corruption affecte l'ensemble de l'économie. La théorie de la corruption comme «huile dans les rouages» soutient que, si les pots-de-vin sont fonction des préférences temporelles des agents privés, la corruption peut accroître l'efficacité en réduisant les délais dans les services publics (Leff, 1964; Lui, 1985). Selon un autre point de vue, les pots-de-vin sont fonction des préférences stratégiques des fonctionnaires, représentant une «taxe de transfert génératrice de distorsion» (Krueger, 1974; Shleifer et Vishny, 1997; Rose-Ackerman, 1978).

La littérature sur la corruption et le commerce explique que la corruption dans les réseaux commerciaux augmente le coût du commerce (Yang, 2008; Clarke et Xu, 2004; Abe et Wilson, 2008; Djankov et Sequeira, 2009). Toutefois, il est probable que l'effet de la corruption dépend du contexte institutionnel d'un pays. Dutt et Traca (2010) montrent, par exemple, que la corruption entrave le commerce dans les cas où les droits de douane sont faibles, mais peut accroître les échanges lorsque les droits de douane sont élevés.

La corruption et les autres activités illicites sont par nature difficiles à mesurer de manière fiable. Une

approche couramment utilisée dans la littérature sur le commerce (Fisman et Wei, 2004; Javorcik et Narciso, 2008; Rotunno et Vézina, 2012) consiste à examiner les différences entre les marchandises déclarées par les pays exportateurs («f.a.b.» ou franco à bord) et les mêmes marchandises déclarées par les pays importateurs («c.a.f.» ou coût, assurance, fret). Carrère et Grigoriou (2014) se demandent si cette méthode des «données miroir» peut réellement aider à mesurer le commerce international «informel». En particulier, leur stratégie empirique examine les importations orphelines, c'est-à-dire les flux entrants enregistrés par les pays importateurs qui ne correspondent pas à des flux d'exportation. Utilisant la notation CPIA (évaluation de la politique et des institutions nationales) «transparence, responsabilité et corruption dans le secteur public» de la Banque mondiale pour mesurer la corruption et neutralisant l'effet d'un certain nombre de caractéristiques nationales, ils constatent que la corruption augmente effectivement la probabilité d'observer des importations orphelines. Ils constatent aussi une corrélation entre une plus grande corruption et un ratio plus élevé entre les importations déclarées et les exportations déclarées (ratio c.a.f./f.a.b.), ce qui laisse penser que les importateurs peuvent effectivement avoir recours à la corruption pour sous-déclarer frauduleusement les flux entrants de marchandises.

La durée des procédures douanières influe positivement sur la corruption liée au commerce. Shepherd (2010) montre qu'une augmentation de 10 % des délais commerciaux entraîne une diminution de 14,5 % du commerce bilatéral dans un pays où la corruption est

faible et de 15,3% dans un pays où elle est élevée. Étant donné qu'elle réduit le temps de passage des frontières pour les marchandises, la facilitation des échanges est un moyen utile pour lutter contre la corruption à la frontière. La figure D.11 présente des données indiquant qu'il existe une corrélation positive entre la facilitation des échanges (mesurée par la moyenne des IFE de l'OCDE) et deux mesures de la transparence (transparence douanière et prévisibilité de la durée des procédures d'importation).²⁹ Cette corrélation positive est significative si l'on tient compte du PIB par habitant, comme le montre le tableau D.6 de l'appendice. Les données économétriques ne permettent cependant pas d'établir avec certitude que la facilitation des échanges a un effet sur la corruption.

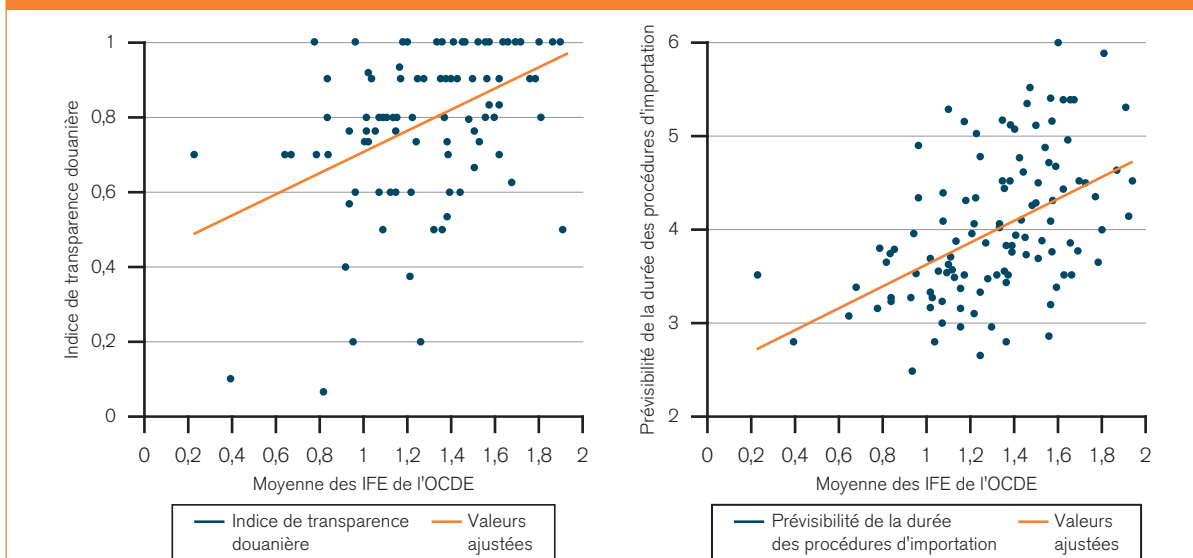
Jean et Mitaritonna (2010) mentionnent certains éléments montrant que les autorités douanières qui luttent contre la corruption sont mieux à même d'éviter la fraude à l'importation. Utilisant l'écart entre les déclarations des partenaires commerciaux comme indicateur supplétif de l'évasion des droits de douane, ils évaluent l'effet de trois mesures particulières de facilitation des échanges : l'inspection avant expédition, l'Accord de 1979 sur la mise en œuvre de l'article VII du GATT (aussi appelé Accord sur l'évaluation en douane) et le système SYDONIA. Ces mesures favorisant la transparence réduisent le pouvoir discrétionnaire des fonctionnaires des douanes lors de la déclaration des flux commerciaux. Les auteurs ne constatent aucun effet statistiquement significatif de l'inspection avant expédition sur la corruption dans l'échantillon global. Mais cette inspection a tendance à être plus efficace pour les pays qui ont de meilleures institutions.

Cet effet net ambigu de l'inspection avant expédition sur la fraude va dans le sens des constatations d'Anson *et al.* (2006), qui montrent des effets très différents selon le pays considéré. Dans le cas de l'Accord sur l'évaluation en douane, on constate que l'harmonisation des pratiques d'évaluation a réduit l'élasticité de l'évasion des droits de douane dans les pays analysés qui ont ratifié l'Accord (12 pays entre 2001 et 2004), encore que le résultat ne soit pas très robuste. Les faits sont plus encourageants dans le cas de SYDONIA. L'amélioration de la précision et de l'efficacité du dédouanement a entraîné une forte réduction de l'élasticité de l'évasion des droits de douane, les résultats de l'estimation étant assez robustes.

Selon une estimation, la corruption douanière ferait perdre 2 milliards de dollars EU de recettes d'importation au niveau mondial (Michael *et al.*, 2012). Une analyse approfondie de la manière dont la facilitation des échanges peut entraîner un meilleur recouvrement des recettes publiques est présentée dans la section D.4 b).

En résumé, la littérature a montré que les autorités douanières qui luttent contre la corruption sont mieux à même d'empêcher la fraude à l'importation. En outre, l'incitation à recourir à des pratiques frauduleuses à la frontière est d'autant plus grande que les délais commerciaux sont plus longs. La facilitation des échanges peut réduire la corruption liée au commerce à la fois directement (en réduisant les possibilités de fraude à l'importation) et indirectement (en réduisant les délais commerciaux).

Figure D.11 : Corrélation entre les IFE, la transparence douanière et la prévisibilité de la durée des procédures d'importation



Source : IFE de l'OCDE ; Forum économique mondial (2014).

5. Conclusions

Cette section a montré que les pays en développement ont beaucoup à gagner de la mise en œuvre de l'AFE.

Premièrement, l'amélioration de la facilitation des échanges peut accroître encore plus les exportations des pays en développement, car ces pays se heurtent à des coûts commerciaux élevés, dont beaucoup sont dus à l'absence de facilitation des échanges. Les délais en douane et les procédures pesantes sont bien plus fréquents dans les pays en développement et les PMA. C'est pourquoi les simulations basées sur le modèle de gravité et le modèle EGC présentées dans cette section indiquent que les réformes en matière de facilitation des échanges peuvent procurer des gains importants aux pays en développement et aux PMA en termes d'accroissement des flux d'exportation, de diversification des exportations et d'augmentation de la croissance du PIB.

L'impact de la facilitation des échanges peut dépendre de la composition sectorielle du commerce des marchandises. La longueur des procédures à l'exportation et à l'importation a un effet très négatif pour le commerce des produits sensibles au facteur temps. Certaines études montrent que les produits frais et les denrées périssables sont généralement plus sensibles au facteur temps. Cela signifie que les pays en développement (en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne) qui ont un avantage comparatif dans l'exportation de produits alimentaires sont ceux à qui la facilitation des échanges pourrait profiter le plus. D'autres études montrent que les secteurs caractérisés par une évolution rapide des goûts (mode), une innovation constante (produits électroniques) et une production en juste-à-temps (produits intermédiaires liés aux chaînes d'approvisionnement), sont également sensibles au facteur temps. Dans ce cas aussi, les pays en développement pourraient enregistrer des gains importants.

Un autre facteur important pour les commerçants est la certitude des délais de livraison. L'incertitude à cet égard, en particulier dans les chaînes de valeur, augmente les coûts du commerce. Comme cette incertitude est généralement plus grande dans les pays à faible revenu, notamment les pays de transit, c'est dans ces pays que les améliorations de la facilitation des échanges, qui rendent les délais de livraison plus sûrs, sont susceptibles d'avoir l'impact le plus important. Il est important de noter que c'est pour cette raison que la participation de bon nombre de pays à faible revenu aux chaînes de valeur mondiales devrait augmenter.

Un autre facteur qui fait que la facilitation des échanges peut avoir des effets différents sur les pays est la répartition des entreprises par taille. Comme on l'a vu dans cette section, les données empiriques indiquent que les exportations des petites entreprises sont plus sensibles à la facilitation des échanges. Par conséquent, les pays ayant une forte proportion de PME pourraient en retirer des gains relativement plus élevés.

Par ailleurs, deux autres facteurs, mentionnés dans cette section, permettraient aux pays en développement de retirer des gains relativement importants des réformes en matière de facilitation des échanges. Premièrement, la facilitation des échanges augmente l'IED dans les petites économies – qui sont relativement plus dépendantes que les grandes de ce type d'investissement. Deuxièmement, la facilitation des échanges aide à accroître les recettes publiques et à réduire la fraude douanière et la corruption. Cet aspect est important dans les pays en développement où les recettes douanières représentent une part assez élevée des recettes publiques et qui sont relativement plus vulnérables à la recherche de rente à la frontière.

Notes

- 1 Bien que le modèle de gravité soit bien antérieur à l'article fondateur d'Anderson et van Wincoop (2003), cet article en a fait l'outil moderne de l'économie empirique du commerce. Partant d'un modèle théorique des échanges intra-industriels, les auteurs ont pu appliquer le modèle de gravité au commerce bilatéral entre deux pays, celui-ci étant dépendant du produit intérieur brut (PIB) des pays et de leurs coûts relatifs du commerce. En particulier, ils ont montré que, pour deux pays A et B, les importations de A en provenance de B dépendent non seulement de leurs coûts du commerce bilatéraux, mais aussi du niveau global des obstacles que rencontrent les exportations du pays B dans le reste du monde et du niveau global des restrictions à l'importation que le pays A impose au reste du monde (ce que l'on appelle les termes de résistance multilatérale).
- 2 La base de données sur les coûts du commerce établie par Arvis *et al.* (2013) indique les coûts du commerce bilatéral pour chaque paire de pays de l'échantillon : l'un étant le pays déclarant et l'autre le pays partenaire. Les chiffres, calculés selon la méthode décrite dans l'encadré D.1, correspondent aux coûts moyens du commerce dans les deux sens. Pour calculer les coûts moyens du commerce pour les pays en développement en 2010, seul un sous-ensemble de données concernant des pays en développement déclarants a été utilisé. De cette façon, l'estimation indique le coût du commerce de chaque pays en développement avec tous les pays de l'échantillon. L'année 2010 a été choisie, plutôt qu'une année plus récente, parce qu'il y avait beaucoup plus d'observations pour cette année-là.
- 3 Dans ce cas, les coûts du commerce sont calculés selon la méthode décrite dans l'encadré D.1. Pour chaque pays, on entend par reste du monde tous les autres pays pour lesquels on dispose d'estimations des coûts du commerce bilatéral. Les pays en développement comprennent les pays en développement du G-20, les autres pays en développement et les pays les moins avancés.
- 4 La base de données d'Arvis *et al.* (2013) sur les coûts du commerce fournit des chiffres pour l'ensemble du commerce, le secteur manufacturier et le secteur agricole. Cependant, de nombreuses observations manquent. Pour comparer les coûts dans le secteur agricole et dans le secteur manufacturier, on n'a tenu compte que des observations pour lesquelles il existait des données pour les deux secteurs. Pour la présente analyse, l'année 2012 a été choisie parce que c'était une année récente pour laquelle il y avait un nombre relativement élevé d'observations.
- 5 Les calculs de Hufbauer et Schott (2013) utilisent les estimations de Portugal-Perez et Wilson (2012). À l'aide d'un modèle de gravité, Portugal-Perez et Wilson concluent que les réformes en matière de facilitation des échanges améliorent les résultats à l'exportation des pays en développement. Toutefois, ils ne donnent pas d'estimation de l'accroissement du commerce résultant de ces réformes. Ils calculent plutôt la libéralisation des droits *ad valorem* qui entraînerait le même accroissement du commerce que la facilitation des échanges.
- 6 Pour une description des IFE de l'OCDE et de leurs composantes, voir la section C.4 et le tableau C.4 en particulier.
- 7 On entend par « position à six chiffres du SH » un code du Système harmonisé. Le Système harmonisé (SH) établi par l'Organisation mondiale des douanes utilise des numéros de code pour définir les produits. Un numéro de code qui comporte un petit nombre de chiffres définit des produits par grandes catégories ; quand on ajoute des chiffres au numéro de code, on veut désigner des subdivisions correspondant à une définition plus détaillée. Les sous-positions à six chiffres constituent les définitions les plus détaillées qui servent de norme.
- 8 Aux termes de l'article 14 de l'AFE, « La catégorie A contient les dispositions qu'un pays en développement Membre ou un pays moins avancé Membre désignera pour mise en œuvre au moment de l'entrée en vigueur du présent accord, ou dans le cas d'un pays moins avancé Membre dans un délai d'un an après l'entrée en vigueur. »
- 9 Ces 52 économies en développement sont les suivantes : Albanie ; Botswana ; Brésil ; Brunéi Darussalam ; Chili ; Chine ; Colombie ; Congo ; Costa Rica ; Côte d'Ivoire ; Égypte ; El Salvador ; Équateur ; État du Koweït ; Gabon ; Guatemala ; Honduras ; Hong Kong, Chine ; Indonésie ; Israël ; Jordanie ; Macao, Chine ; Malaisie ; Maroc ; Maurice ; Mexique ; Mongolie ; Monténégro ; Nicaragua ; Nigéria ; Oman ; Panama ; Paraguay ; Pérou ; Philippines ; Qatar ; République de Corée ; République de Moldova ; République dominicaine ; République kirghize ; Royaume d'Arabie saoudite ; Sénégal ; Singapour ; Sri Lanka ; Tadjikistan ; Taipei chinois ; Thaïlande ; Tunisie ; Turquie ; Ukraine ; Uruguay ; et Viet Nam.
- 10 Le tableau D.1 de l'appendice présente les résultats d'une estimation de probabilité maximale pseudo-Poisson.
- 11 Premièrement, des régressions avec des splines ou, dans une autre spécification, avec des polynômes fractionnaires ont été estimées. Deuxièmement, le coefficient de facilitation des échanges a été estimé séparément pour les pays situés au-dessus de la moyenne régionale/mondiale. Ce coefficient a ensuite été appliqué aux pays « réformateurs » qui progressent vers la moyenne régionale/mondiale. Dans le premier cas, aucun résultat significatif n'a été obtenu. Dans le second, les résultats étaient analogues à ceux qui sont présentés dans le tableau D.1 de l'appendice avec des coefficients légèrement supérieurs.
- 12 Dans la base de données BACI du CEPII (base de données sur le commerce international du Centre d'études prospectives et d'informations internationales), le nombre maximal de sous-positions à six chiffres du SH est inférieur, à savoir 4 795.
- 13 Il est important de noter que les résultats de l'analyse contrefactuelle doivent être considérés avec prudence, car ils ne peuvent être meilleurs que le modèle économétrique sous-jacent. Bien que le rapport ait tenu compte des biais de variables omises et de causalité inverse, il ne peut pas neutraliser l'effet de chaque variable possible propre aux pays corrélée à la facilitation des échanges ni exclure entièrement la codétermination endogène des résultats commerciaux et de l'infrastructure de facilitation des échanges.
- 14 Les résultats agrégés par région sont disponibles dans les tableaux D.3 et D.4 de l'appendice.
- 15 Les estimations des coûts du commerce de l'OCDE s'appuient sur la méthode exposée dans Chen et Novy (2009) et les réductions des coûts du commerce dues à l'AFE sont ensuite bilatéralisées, comme l'expliquent plus en détail Fontagné *et al.* (2015).
- 16 Outre l'augmentation du PIB, qui peut être considérée comme un indicateur raisonnablement révélateur des gains

- économiques, les modèles EGC permettent de calculer les effets sur le bien-être. Dans le présent exercice, ces effets sont du même ordre, c'est-à-dire que les niveaux de bien-être augmenteraient de 4,6 % à 6,6 % pour l'ensemble du monde d'ici à 2030. Il faut noter, bien entendu, que la mesure du bien-être couramment utilisée dans ces modèles, à savoir la « variation équivalente » du revenu réel – c'est-à-dire l'augmentation du revenu des agents qui aurait été nécessaire pour parvenir au nouveau niveau d'utilité des agents, les prix restant inchangés –, est insuffisante en soi car elle ne tient pas compte d'une série d'autres facteurs qui influent sur le bien-être, tels que les externalités environnementales et les disparités de revenus.
- 17 L'augmentation annualisée, en valeur absolue, du PIB et du volume des exportations a été calculée en soustrayant le chiffre effectif pour 2014 du chiffre simulé pour l'année 2030 (horizon-temps de la simulation), en répartissant la différence en 16 tranches annuelles égales, puis en réduisant encore ce chiffre annualisé de l'augmentation annuelle moyenne du PIB (et, respectivement, des exportations) dans le scénario de référence, c'est-à-dire l'augmentation prévue même en l'absence d'un AFE.
 - 18 Les raisons de ces disparités sont liées à des différences dans les méthodes de modélisation, les scénarios et les données utilisées. L'étude du WEF s'appuie sur les sous-indices beaucoup plus larges de l'« *Enabling Trade Index* » (ETI) (voir la section C.4), incluant l'infrastructure de transport et de communication, et sur des scénarios de facilitation des échanges assez rudimentaires (mi-chemin par rapport à la meilleure pratique mondiale/régionale). Mais, en termes de méthodologie, seul le modèle statique (GTAP) est utilisé, modèle qui ne tient pas compte, par exemple, des gains dynamiques résultant de l'allocation plus efficiente des facteurs due à la facilitation des échanges. D'autres différences méthodologiques rendent aussi la comparaison difficile. Notamment, l'étude du WEF n'introduit aucun choc lié aux coûts de transaction effectifs contenus dans le modèle, mais impose des flux commerciaux exogènes provenant d'une estimation de gravité sur le cadre EGC, ce qui constitue un choix de modélisation très différent de celui adopté dans le présent rapport.
 - 19 Voir les sections C.2 et C.3, où il a été expliqué que les gains découlant de la facilitation des échanges ont la forme de « rectangles » et de « trapèzes » alors que les gains découlant des réductions tarifaires correspondent aux « triangles » de Harberger.
 - 20 Une analyse plus complète des résultats, réalisée aussi à un niveau plus désagrégé, ainsi que de nouveaux perfectionnements méthodologiques, notamment au sujet de certains aspects des coûts, seront présentés dans le document à paraître de Fontagné *et al.* (2015).
 - 21 Pour tenir compte de l'échantillon complet des entreprises, il a fallu faire des hypothèses concernant le délai d'exportation escompté des entreprises non exportatrices.
- Cette étude suppose que les entreprises d'un pays qui décident de ne pas exporter prennent cette décision en considérant comme délai d'exportation escompté le délai d'exportation moyen des entreprises du même secteur dans le même pays.
- 22 Freund et Rocha (2010) ; Djankov *et al.* (2010).
 - 23 L'auteur reconnaît que ces résultats doivent être pris avec prudence. Ils indiquent une corrélation conditionnelle plutôt qu'un effet de causalité de la facilitation des échanges.
 - 24 Pour une analyse détaillée de ces effets, voir Groupe de la Banque mondiale et OMC (2015).
 - 25 Dans le même ordre d'idées, Ndonga (2013) soutient que l'inefficacité des procédures à la frontière a un effet négatif sur les flux d'IED vertical en Afrique. La mise en place de systèmes de guichet unique serait donc un moyen de faciliter l'investissement.
 - 26 Dans cette sous-section, les données sur l'IED proviennent de la CNUCED et les données sur le PIB proviennent des Perspectives économiques mondiales du FMI. Les indicateurs IFE de l'OCDE ne sont pas utilisés dans ce contexte car ils ne varient pas au cours du temps. Ils ne permettraient donc pas d'estimer des régressions sur panel tenant compte des effets fixes pays. Comme on l'a expliqué dans la section D.1, le délai d'importation et le délai d'exportation provenant des indicateurs « *Doing Business* » de la Banque mondiale sont corrélés négativement avec les IFE de l'OCDE. Cela justifie leur utilisation dans cette analyse. Les résultats relatifs au coût d'importation ne sont pas mentionnés car ils ne sont pas statistiquement significatifs.
 - 27 Les principes directeurs de la Convention de Kyoto révisée sont considérés comme le modèle international pour des procédures de dédouanement efficaces et modernes, les principaux d'entre eux étant les suivants : application de procédures douanières de manière prévisible et transparente, adoption de techniques douanières modernes (telles que les systèmes de gestion des risques, les contrôles par audit et l'utilisation la plus large possible des technologies de l'information), partenariat effectif avec le secteur privé et les autres parties prenantes et voies de recours d'un accès facile (*Préambule du texte de la Convention de Kyoto révisée*, voir : http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/conventions/pf_revised_kyoto_conv/kyoto_new.aspx).
 - 28 « Contrôle après dédouanement », document présenté par le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu pour le Symposium sur la facilitation des échanges organisé par l'OMC en juillet 2012. Adresse consultée : https://www.wto.org/french/tratop_f/tradfa_f/case_studies_f/pca_tpk_m_f.doc
 - 29 L'indice de transparence douanière et la prévisibilité de la durée des procédures d'importation proviennent tous deux du Forum économique mondial (WEF, 2014). Les données concernent l'année 2013.

Tableaux de l'appendice

Tableau D.1 de l'appendice : Marge intensive : résultats des régressions

	(1)	(2) Commerce total _{ij}
Log (IFE _i)	0,254* [0,138]	
IFE _{ij}		0,399* [0,211]
Log (PIB _i)	0,858*** [0,023]	0,857*** [0,023]
Log (accès aux marchés)	-0,310*** [0,102]	-0,311*** [0,101]
Nombre d'ACPr _i	-0,006** [0,002]	-0,006** [0,002]
Log(superficie _i)	-0,069*** [0,016]	-0,068*** [0,016]
Sans littoral _i	-0,377*** [0,125]	-0,379*** [0,125]
ACPr _{ij}	0,336*** [0,083]	0,334*** [0,084]
Log (distance _{ij})	-0,715*** [0,054]	-0,715*** [0,055]
Frontière commune _{ij}	0,434*** [0,130]	0,434*** [0,130]
Langue commune _{ij}	0,017 [0,083]	0,016 [0,083]
Colonie _{ij}	0,413** [0,184]	0,412** [0,184]
Observations	16,238	16,238
Log pseudo probabilité	-2,760e+09	-2,760e+09
Effets fixes partenaire (j)	Oui	Oui
Nombre d'identifiants (j pays)	129	129

Notes : Erreurs types robustes (regroupées sur la variable de l'identifiant) entre crochets.

*** p < 0,01, ** p < 0,05, * p < 0,1, ou « p » indique un niveau statistiquement significatif. *** p est inférieur à 1 %, ** p est inférieur à 5 % et * p est inférieur à 10 %.

Effets fixes partenaire j et contrôles de la résistance multilatérale inclus dans les deux régressions.

Source : Secrétariat de l'OMC.

Tableau D.2 de l'appendice : Marge extensive : résultats des régressions

	(1)	(2)	(3)	(4)
	Nombre de produits exportés par destination (npd_{ij})		Nombre de destinations à l'exportation par produit (ndp_{ik})	
	Résultats de référence	Nouveaux produits du SH à 6 chiffres	Résultats de référence	Nouvelles destinations
IFE	0,236*** [0,026]	0,255*** [0,025]	0,281*** [0,006]	0,425*** [0,006]
Log (PIB par habitant)	0,171*** [0,014]	0,038*** [0,014]	0,372*** [0,002]	0,248*** [0,002]
Log (accès aux marchés)	0,311*** [0,008]	0,236*** [0,008]	0,471*** [0,003]	0,306*** [0,002]
Nombre d'ACPr	0,002*** [0,000]	0,001*** [0,000]	0,005*** [0,000]	0,005*** [0,000]
Log (superficie)	0,016** [0,007]	0,013** [0,006]	0,310*** [0,001]	0,211*** [0,001]
Sans littoral	-0,032* [0,018]	-0,152*** [0,014]	-0,371*** [0,004]	-0,353*** [0,004]
IFE pondéré des partenaires	-0,718*** [0,183]	-0,160 [0,151]		
Log (PIB bilatéral)	0,393*** [0,018]	0,376*** [0,013]		
Variable muette ACPr	0,069** [0,033]	0,035 [0,030]		
Log (distance)	-0,497*** [0,030]	-0,316*** [0,030]		
Contiguïté	-0,220*** [0,074]	-0,511*** [0,146]		
Langue commune	0,368*** [0,040]	0,326*** [0,036]		
Colonie	0,527*** [0,109]	0,333** [0,165]		
Log (éloignement)			-1,271*** [0,007]	-0,712*** [0,006]
Observations	22 910	22 910	667 776	667 904
Nombre d'identifiants (partenaires)	180	180		
Nombre d'identifiants (SH à 6 chiffres)			5 217	5 218

Notes: Erreurs types bootstrap (100 répétitions) entre crochets. La méthode « bootstrap » est une procédure statistique qui consiste à utiliser les données de l'échantillon disponible comme données « de substitution » pour la population réelle. En prenant des échantillons répétés avec cette population de substitution, on peut déterminer approximativement la distribution d'échantillonnage de la statistique d'intérêt, dans ce cas les estimations des coefficients. Voir Efron (1979) et Efron et Tibshirani (1993).

*** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$, où « p » indique un niveau statistiquement significatif : *** p est inférieure à 1 %, ** p est inférieure à 5 % et * p est inférieure à 10 %.

Effets fixes partenaire j , variables muettes région et contrôles de la résistance multilatérale inclus dans les colonnes (1)-(2).

Effets fixes produit (SH à 6 chiffres), variables muettes région et une mesure de l'éloignement inclus dans les colonnes (3)-(4).

La variable « IFE pondéré des partenaires » utilise la distance bilatérale inverse comme pondération.

Le tableau D.2 de l'appendice utilise des régressions binomiales négatives, comme l'indiquent en détail Beverelli *et al.* (2015).

Les colonnes (1) et (3) présentent des estimations « de référence », la variable dépendante étant construite au moyen des données commerciales pour 2009. Les colonnes (2) et (4) utilisent respectivement les « nouveaux produits du SH à 6 chiffres » et les « nouvelles destinations » dans la construction de la variable dépendante, afin de traiter les problèmes de causalité inverse. La procédure de calcul pour les « nouveaux produits du SH à 6 chiffres » est la suivante : pour calculer combien de produits le pays i a exportés vers le pays j en 2009, on inclut seulement le sous-ensemble de produits pour lequel : i) il n'y a pas eu d'exportations de i vers j (zéro ou données manquantes) enregistrées pendant l'une quelconque des années comprises entre 2003 et 2007 ; et ii) il y a eu des exportations de i vers j enregistrées pendant au moins une année comprise entre 2008 et 2010. Dans ce cas, npd_{ij} est le nombre de nouveaux produits du SH à 6 chiffres qui n'étaient pas échangés avant 2008. La procédure appliquée pour les « nouvelles destinations » est très semblable. Pour calculer le nombre de pays de destination desservis par le pays i exportant le produit k en 2009, on inclut seulement le sous-ensemble de destinations pour lequel : i) il n'y a pas eu d'exportations du produit k (zéro ou données manquantes) enregistrées pendant l'une quelconque des années comprises entre 2003 et 2007 ; et ii) il y a eu des exportations du produit k enregistrées pendant au moins une année comprise entre 2008 et 2010. Dans ce cas donc, ndp_{ik} devient le nombre de nouvelles destinations qui n'étaient pas desservies avant 2008. L'utilisation des « nouveaux produits » et des « nouvelles destinations » offre l'avantage supplémentaire qu'on n'exclut pas nécessairement des produits (respectivement, des destinations) dans le cas où le pays i a cessé d'exporter vers le pays j (respectivement, le produit k) pendant l'effondrement du commerce en 2009.

Source : Secrétariat de l'OMC.

II. ACCÉLÉRER LE COMMERCE : AVANTAGES ET DÉFIS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES

Tableau D.3 de l'appendice : Augmentation estimée du nombre de produits par destination due à la mise en œuvre de l'AFE, par région géographique (Variation en %)

	Résultats de référence	Nouveaux produits du SH à 6 chiffres
Scénario « prudent »		
Afrique	8,9	9,6
Asie	5,6	6,0
Communauté d'États indépendants	11,2	12,1
Europe	8,6	9,3
Moyen-Orient	6,5	7,0
Amérique du Nord	6,9	7,5
Amérique du Sud et centrale et Caraïbes	12,6	13,6
Scénario « libéral »		
Afrique	8,7	9,4
Asie	7,3	7,9
Communauté d'États indépendants	11,3	12,2
Europe	9,0	9,7
Moyen-Orient	10,0	10,9
Amérique du Nord	6,9	7,5
Amérique du Sud et centrale et Caraïbes	15,4	16,7
Scénario « mise en œuvre complète »		
Afrique	30,3	32,8
Asie	12,8	13,9
Communauté d'États indépendants	15,4	16,7
Europe	9,5	10,3
Moyen-Orient	19,6	21,2
Amérique du Nord	6,9	7,5
Amérique du Sud et centrale et Caraïbes	20,8	22,6

Notes : Les chiffres indiquent la variation en pourcentage de npd_{ij} (le nombre de produits exportés par destination) dans le scénario pertinent.

Les « résultats de référence » sont basés sur la colonne (1) du tableau D.2 de l'appendice.

Les « nouveaux produits du SH à 6 chiffres » sont basés sur la colonne (2) du tableau D.2 de l'appendice.

Source : Secrétariat de l'OMC.

Tableau D.4 de l'appendice : Augmentation estimée du nombre de destinations par produit due à la mise en œuvre de l'AFE, par région géographique (Variation en %)

	Résultats de référence	Nouvelles destinations
Scénario « prudent »		
Afrique	10,5	15,9
Asie	6,6	10,0
Communauté d'États indépendants	13,3	20,1
Europe	10,2	15,5
Moyen-Orient	7,7	11,7
Amérique du Nord	8,3	12,5
Amérique du Sud et centrale et Caraïbes	15,0	22,6
Scénario « libéral »		
Afrique	10,3	15,6
Asie	8,7	13,1
Communauté d'États indépendants	13,5	20,4
Europe	10,7	16,1
Moyen-Orient	12,0	18,1
Amérique du Nord	8,3	12,5
Amérique du Sud et centrale et Caraïbes	18,4	27,7
Scénario « mise en œuvre complète »		
Afrique	34,9	52,7
Asie	15,3	23,1
Communauté d'États indépendants	18,4	27,8
Europe	11,3	17,1
Moyen-Orient	23,4	35,4
Amérique du Nord	8,3	12,5
Amérique du Sud et centrale et Caraïbes	24,9	37,6

Notes: Les chiffres indiquent la variation en pourcentage de ndp_{ik} (le nombre de destinations à l'exportation par produit) dans le scénario pertinent.

Les « résultats de référence » sont basés sur la colonne (3) du tableau D.2 de l'appendice.

Les « nouvelles destinations » sont basées sur la colonne (4) du tableau D.2 de l'appendice.

Source: Secrétariat de l'OMC.

II. ACCÉLÉRER LE COMMERCE : AVANTAGES ET DÉFIS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES

Tableau D.5 de l'appendice : Investissement étranger direct et facilitation des échanges : résultats des régressions

	(1)	(2)
Documents requis à l'importation	-0,272*** (0,084)	
Documents requis à l'importation # log(PIB)	0,043*** (0,012)	
Délai d'importation		-0,085*** (0,031)
Délai d'importation # log(PIB)		0,012** (0,005)
Log(PIB)	1,545*** (0,314)	1,455*** (0,329)
Observations	1 048	1 048
R carré	0,160	0,160
Nombre de pays	141	141

Notes : Variable dépendante : log(IED entrant),
Erreurs types robustes entre parenthèses,
*** p<0,01, ** p<0,05, * p<0,1, où « p » indique un niveau statistiquement significatif : *** p est inférieur à 1 %, ** p est inférieur à 5 % et
* p est inférieur à 10 %,
Effets fixes pays et variables muettes temps inclus,

Source : Secrétariat de l'OMC.

Tableau D.6 de l'appendice : Résultats de régressions, IFE, transparence douanière et prévisibilité de la durée des procédures d'importation : résultats des régressions

	(1)	(2)	(3)	(4)
	Indice de transparence		Prévisibilité de la durée des procédures	
	MCO	MLG	MCO	Poisson
IFE	0,163** (0,066)	0,938** (0,419)	0,524** (0,231)	0,139** (0,056)
Log(PIB/hab.)	0,055*** (0,013)	0,340*** (0,082)	0,288*** (0,047)	0,073*** (0,011)
Observations	103	103	114	114
R carré	0,284		0,419	

Notes : Erreurs types robustes entre parenthèses.
*** p<0,01, ** p<0,05, * p<0,1, où « p » indique un niveau statistiquement significatif : *** p est inférieur à 1 %, ** p est inférieur à 5 % et
* p est inférieur à 10 %.

MCO = méthode des moindres carrés ordinaire ; MLG = modèle linéaire généralisé ; Poisson = modèle de régression de Poisson.

Source : Secrétariat de l'OMC.

E. Les défis de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges

Cette section du rapport examine les divers défis liés à la ratification et à la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE), en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA). Elle examine d'abord les besoins des pays en développement en matière de mise en œuvre, puis elle évalue les coûts associés à l'application des mesures prévues par l'Accord. Elle explique ensuite le rôle du Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges pour relever les défis de la mise en œuvre et analyser les principaux facteurs de réussite identifiés lors des précédentes réformes axées sur la facilitation des échanges. Enfin, elle souligne l'importance du suivi de la mise en œuvre de l'AFE et de ses effets économiques.

Sommaire

1	Aperçu des défis liés à la mise en œuvre	116
2	Évaluation des besoins des pays en développement en matière de mise en œuvre	116
3	Coûts de mise en œuvre des réformes axées sur la facilitation des échanges	124
4	Le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges (TFAF)	134
5	Quels enseignements tirer des expériences nationales réussies en matière de réformes ?	136
6	Suivi de la mise en œuvre de l'AFE	142
7	Conclusions	143

Faits saillants et principales constatations

- D'après des enquêtes menées auprès des Membres de l'OMC, la facilitation des échanges est une priorité majeure pour les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA). Mais il est difficile d'en quantifier le coût de mise en œuvre en l'absence de collecte systématique des données. Les données disponibles indiquent que ces coûts varient considérablement selon le type de mesure de facilitation des échanges considéré et les circonstances propres au pays. Les réformes en matière de facilitation des échanges sont, en moyenne, moins coûteuses que les initiatives plus larges, comme la modernisation des douanes et l'amélioration de l'infrastructure de transport.
- L'existence d'une forte volonté politique aux plus hauts niveaux et d'un engagement en faveur du processus de facilitation des échanges sont les principaux facteurs de succès d'une réforme dans ce domaine. Les autres facteurs clés sont la coopération et la coordination entre les ministères et les organismes de gestion des frontières, la participation des acteurs privés et l'existence de ressources financières, humaines et matérielles adéquates.
- Le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges jouera un rôle crucial pour affaiblir la demande de renforcement des capacités et d'assistance, émanant des pays en développement et des PMA et l'offre des donateurs dans ce domaine.
- Le suivi des progrès de l'AFE après son entrée en vigueur devrait comprendre à la fois une évaluation des coûts de sa mise en œuvre et une évaluation de ses effets économiques.

1. Aperçu des défis liés à la mise en œuvre

Premier accord commercial multilatéral adopté depuis la conclusion du Cycle d'Uruguay en 1994, l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) constitue un résultat remarquable pour l'Organisation. Mais pour réaliser les gains attendus de l'Accord, les Membres doivent maintenant s'atteler à la double tâche de la ratification et de la mise en œuvre. Tout d'abord, l'AFE n'entrera en vigueur que lorsque les deux tiers des Membres de l'OMC l'auront formellement accepté. Lorsque ce premier défi aura été relevé, et pour assurer le succès de la mise en œuvre, il sera important d'identifier les principales difficultés que les Membres pourraient rencontrer dans l'application pratique de l'Accord.

L'existence d'une ferme volonté politique de la part des pays développés, des pays en développement et des pays les moins avancés est essentielle pour assurer la ratification rapide de l'AFE et le succès de sa mise en œuvre, mais ce soutien ne peut être tenu pour acquis. D'après les résultats d'un exercice de suivi mené dans le cadre du cinquième Examen global de l'Aide pour le commerce, les pays en développement et les PMA accordent une priorité élevée à la mise en œuvre de la facilitation des échanges mais ils expriment une grande incertitude quant à ses bénéfices. En outre, ils ont des priorités différentes concernant la demande d'assistance technique pour mettre en œuvre des dispositions particulières de l'AFE. Les pays donateurs accordent eux aussi une priorité élevée à la facilitation des échanges, comme en témoigne l'accroissement de leurs engagements et décaissements au titre de l'aide, mais bon nombre d'entre eux craignent qu'une éventuelle absence de volonté politique dans les pays partenaires n'entrave la mise en œuvre complète des mesures prévues dans l'AFE. Des estimations crédibles des avantages probables de l'AFE, comme celles qui sont présentées dans la section D du rapport, devraient renforcer le soutien à l'Accord.

Les coûts associés à la mise en œuvre de projets et de mesures spécifiques de facilitation des échanges pourraient aussi être considérés comme un obstacle à la ratification rapide de l'AFE et à sa mise en œuvre. Les données empiriques indiquent que l'importance des coûts initiaux d'une mesure de facilitation des échanges peut varier considérablement d'un pays à l'autre en fonction des circonstances propres au pays en ce qui concerne sa situation initiale, ses besoins, ses priorités et son niveau d'ambition en matière de facilitation des échanges. Dans l'ensemble, les mesures relatives à la transparence et à la mainlevée et au dédouanement des marchandises entraînent des coûts de mise en œuvre moins élevés que les mesures relatives aux

prescriptions en matière de formalités, l'automatisation des procédures douanières et la coopération entre les douanes et entre les organismes présents aux frontières. Toutefois, les coûts de mise en œuvre des réformes axées sur la facilitation des échanges sont plus faibles que ceux qui sont associés à des initiatives de portée plus vaste, comme la modernisation des douanes et la facilitation des transports.

Les leçons importantes tirées des réformes déjà accomplies en matière de facilitation des échanges devraient faciliter la mise en œuvre de l'AFE. Les données empiriques indiquent que différents facteurs, souvent corrélés, jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre réussie des mesures de facilitation des échanges. La possibilité de disposer de ressources financières durables est certes un facteur essentiel, mais ce n'est pas une condition suffisante pour garantir le succès des initiatives de facilitation des échanges. D'autres facteurs jouent un rôle majeur dans la réussite des réformes, notamment un engagement fort au plus haut niveau, la coopération et la coordination entre les ministères et les organismes gouvernementaux, la participation du secteur privé, l'adéquation des ressources humaines et matérielles, et l'adoption d'une approche graduelle.

Les dispositions précises de l'AFE relatives au traitement spécial et différencié devraient éliminer bon nombre des obstacles potentiels à sa mise en œuvre. Dans le cadre de l'AFE, chaque pays en développement et chaque PMA Membre pourra établir son propre calendrier de mise en œuvre en fonction de ses capacités et de ses besoins. Dans ce contexte, l'OMC pourrait jouer un rôle unique grâce au nouveau Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges (TFAF), pour soutenir l'effort de mise en œuvre en mettant en correspondance et en coordonnant les pays qui demandent une assistance technique et les pays qui assurent un renforcement des capacités et une assistance technique.

Comme des difficultés peuvent survenir à tout moment au cours du processus de mise en œuvre de l'AFE, il est nécessaire de suivre en continu le fonctionnement de l'Accord. Pour assurer efficacement le suivi et l'évaluation des incidences économiques de l'AFE, il faut disposer de données, d'indicateurs et d'outils d'analyse fiables, notamment d'études d'impact.

2. Évaluation des besoins des pays en développement en matière de mise en œuvre

Dans la section D du présent rapport, on a identifié une série d'avantages pouvant résulter de la mise en œuvre de l'AFE. Outre la réduction des coûts du

II. ACCÉLÉRER LE COMMERCE : AVANTAGES ET DÉFIS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES

commerce et l'augmentation du volume des échanges entre les Membres de l'OMC, l'Accord devrait stimuler la croissance du PIB des Membres, promouvoir la création d'emplois, diversifier les exportations, accroître les recettes douanières et élargir les possibilités commerciales des petites et moyennes entreprises (PME). Les pays en développement, et en particulier les PMA, devraient être ceux qui profiteront le plus de l'AFE, surtout si celui-ci est mis en œuvre rapidement et complètement.

Cependant, si les bénéfices de la facilitation des échanges sont si importants et si évidents, on peut se demander pourquoi certains pays ont d'abord hésité à s'engager dans les négociations sur la facilitation des échanges et pourquoi certains pourraient tarder à ratifier l'AFE et à le mettre en œuvre. Cette frilosité peut s'expliquer en partie par l'incertitude des Membres quant à l'ampleur des gains qui résulteraient de l'Accord, mais aussi quant aux coûts et aux délais de mise en œuvre. Ce rapport devrait aider les Membres à estimer plus précisément leurs besoins en matière de mise en œuvre en les aidant à mieux appréhender les coûts et les avantages de l'AFE, faisant ainsi avancer le processus de ratification.

Les études existantes sur les réformes visant à faciliter les échanges dans les pays en développement, notamment (Moisé, 2013), ont montré que les coûts de mise en œuvre ont tendance à être très faibles par rapport aux avantages apportés par ces programmes. Cependant, même s'ils sont modestes, les coûts de mise en œuvre peuvent excéder la capacité de paiement des pays les moins avancés et des autres pays à faible revenu. Pour tenir compte des difficultés particulières des économies en développement, l'AFE renferme des dispositions relatives au traitement spécial et différencié qui permettent à ces pays de déterminer quand ils mettront en œuvre certaines dispositions de l'Accord et d'identifier celles qui ne seront mises en œuvre que lorsqu'ils auront acquis les capacités nécessaires. Comme on l'a déjà vu dans la section B, ces engagements entrent dans trois catégories :

- Catégorie A : «dispositions qu'un pays en développement Membre ou un pays moins avancé Membre désignera pour mise en œuvre au moment de l'entrée en vigueur d[e l']Accord, ou dans le cas d'un pays moins avancé Membre dans un délai de un an après l'entrée en vigueur [...]».
- Catégorie B : «dispositions qu'un pays en développement Membre ou un pays moins avancé Membre désignera pour mise en œuvre à une date postérieure à une période de transition suivant l'entrée en vigueur d[e l']Accord [...]».
- Catégorie C : «dispositions qu'un pays en développement Membre ou un pays moins avancé Membre désignera pour mise en œuvre à une date postérieure à une période de transition suivant l'entrée en vigueur d[e l']Accord et exigeant l'acquisition de la capacité de mise en œuvre grâce à la fourniture d'une assistance et d'un soutien pour le renforcement des capacités [...]».

Les engagements de la catégorie C justifient l'évaluation des besoins d'assistance technique des pays en développement et des pays les moins avancés pour mettre en œuvre l'AFE. Le Secrétariat de l'OMC a effectué à deux occasions une évaluation des besoins d'assistance technique pour aider ces pays à identifier leurs besoins et leurs priorités concernant la mise en œuvre de l'AFE. Les résultats de ces auto-évaluations sont confidentiels et ne peuvent pas être utilisés, mais d'autres sources d'information disponibles, quoique limitées, donnent des indications sur les priorités, les attentes et les besoins des pays en développement en matière d'aide.

a) Examen de la littérature portant sur la mise en œuvre de la facilitation des échanges

Quelques études ont tenté d'évaluer l'état des réformes axées sur la facilitation des échanges dans les pays en développement et les PMA, y compris leurs besoins d'assistance technique. Un récent Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2014b), a passé en revue 26 plans nationaux de mise en œuvre de la facilitation des échanges, pour évaluer, entre autres, l'état de la mise en œuvre de 39 mesures spécifiques de facilitation des échanges associées aux différentes versions du texte de négociation récapitulatif de l'AFE. Dans la majorité des 26 pays participants, comprenant des PMA, des pays en développement sans littoral et des petites économies insulaires, de nombreuses mesures de facilitation des échanges se trouvaient au milieu du processus de mise en œuvre ou presque.

D'autres études, portant sur un plus petit nombre de pays, confirment que la plupart des pays en développement examinés avaient déjà appliqué un certain nombre de mesures de facilitation des échanges et qu'aucun ne partirait de zéro dans la mise en œuvre de l'AFE (Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), 2014). En particulier, les auteurs d'un rapport de 2013 de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ont noté que les pays africains et les communautés économiques régionales s'employaient déjà à mettre en place des

mesures alignées sur l'AFE. Par exemple, la mise en place du poste-frontière à guichet unique de Chirundu, entre la Zambie et le Zimbabwe, a entraîné une économie annuelle de 486 millions de dollars EU (CEA, 2013). Toutefois, bien que de nombreux pays aient déjà entrepris quelques réformes, il subsiste des écarts importants entre les niveaux de mise en œuvre de la facilitation des échanges, la grande majorité des PMA étudiés (73 %) n'ayant appliqué qu'un petit nombre de mesures liées à l'AFE (CNUCED, 2014b).

b) La facilitation des échanges dans le contexte de l'Aide pour le commerce

Bien qu'il soit très difficile de déterminer précisément quelles mesures de l'AFE seront les plus difficiles à mettre en œuvre et nécessiteront une assistance tant que les pays en développement et les PMA n'auront pas présenté effectivement leurs engagements des catégories B et C, les informations partagées par les Membres de l'OMC peuvent donner des indications utiles à cet égard. Outre les notifications d'engagements de la catégorie A dans le cadre de l'AFE (voir l'encadré E.1), les réponses aux divers questionnaires OMC-OCDE établies dans le cadre de l'exercice de suivi et d'évaluation du cinquième Examen global de l'Aide pour le commerce, sont une autre source d'informations récentes sur les priorités et les difficultés liées à la mise en œuvre de l'AFE. En particulier, l'analyse des réponses fournies par 62 pays en développement et pays moins avancés Membres de plusieurs régions géographiques, et par 27 donateurs bilatéraux et 23 organismes de coopération met en lumière l'importance que les pays en développement accordent à l'AFE, la façon dont ils pensent qu'il influencera les coûts du commerce et les difficultés qu'ils s'attendent à rencontrer lors de sa mise en œuvre.¹

(i) *La facilitation des échanges est une priorité pour les pays en développement ...*

Les pays en développement semblent attribuer une priorité élevée à la facilitation des échanges. En effet, 65 % des pays étudiés classent la facilitation des échanges parmi leurs trois principales priorités en matière d'aide pour le commerce, au-dessus de tous les autres domaines, comme les négociations commerciales, l'accession à l'OMC, l'infrastructure de réseau, l'infrastructure de transport, l'infrastructure transfrontières, la compétitivité, la diversification des exportations, la connexion aux chaînes de valeur, les coûts d'ajustement et l'intégration régionale. Comme le montre la figure E.3, les pays sans littoral semblent accorder une priorité encore plus élevée à la facilitation des échanges, alors que les petits États insulaires en développement donnent la priorité à d'autres domaines de l'Aide pour le commerce. En

particulier, près de 85 % des pays en développement et des PMA d'Afrique et du Moyen-Orient ont classé la facilitation des échanges parmi leurs cinq principales priorités, contre 75 % des pays d'Amérique latine et 67 % des économies en développement d'Asie, comme le montre la figure E.4.

Il n'y avait pas de différence marquée dans la priorité assignée à la facilitation des échanges par les pays ayant des niveaux de revenu différents. D'après la figure E.5, les pays en développement à revenu élevé donnent un rang de priorité très élevé à la facilitation des échanges, 50 % la mettant à la première place et 50 % à la troisième place. Cependant, comme deux pays en développement seulement ont répondu au questionnaire, ces résultats ne sont pas très significatifs.

À la différence des questionnaires OMC-OCDE destinés aux partenaires dans le cadre du cinquième Examen global de l'Aide pour le commerce, une enquête menée par la (CNUCED, 2014) distinguait 39 mesures de facilitation des échanges et demandait aux participants de les classer par ordre de priorité. Les résultats confirment que la facilitation des échanges figure parmi les priorités les plus élevées des pays en développement.

Malgré des différences entre les pays, ces résultats corroborent le consensus général qui s'est dégagé dans des études précédentes indiquant que, dans les pays en développement, les fonctionnaires et les agents du secteur privé reconnaissent le potentiel de la facilitation des échanges (CESAP, 2014). En particulier, les pays en développement et les PMA ont tendance à accorder la plus haute importance aux réformes les plus vastes et les plus ambitieuses, comme le guichet unique ou la coopération entre les organismes présents aux frontières, mais aussi à des mesures de facilitation des échanges plus traditionnelles, comme la gestion des risques et la publication et la disponibilité des documents (CNUCED, 2014b).

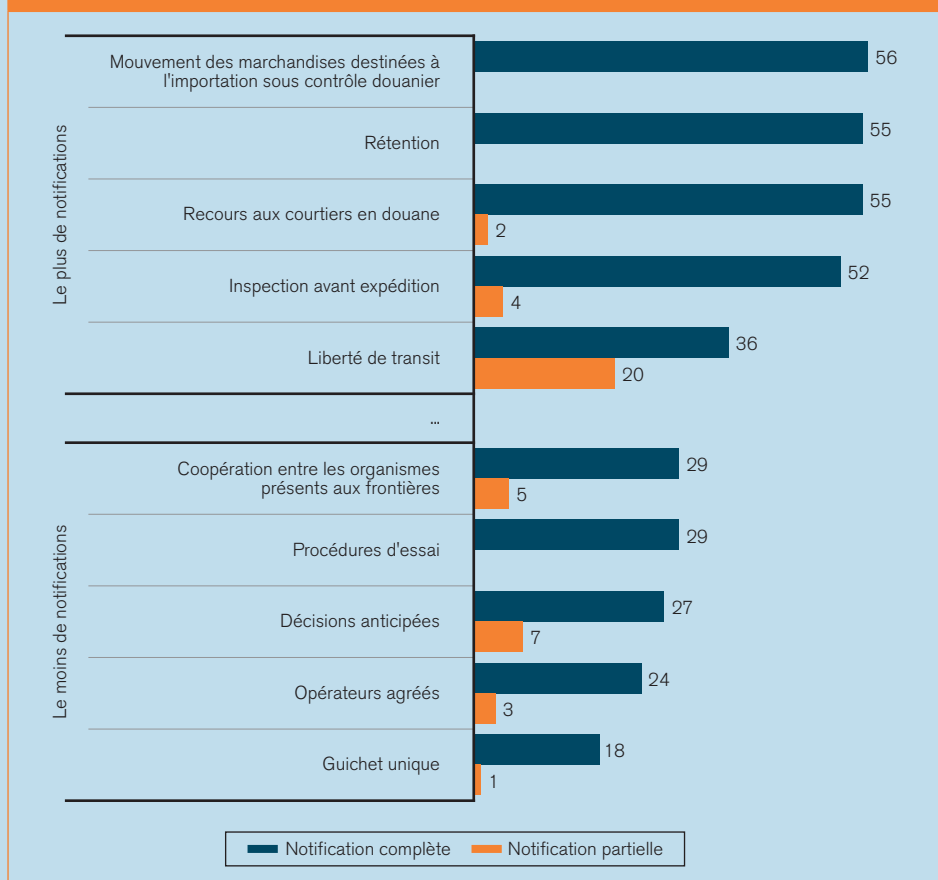
La facilitation des échanges continue aussi de figurer à l'ordre du jour des pays donateurs. Plus de la moitié (53 %) des donateurs indiquent une augmentation des dépenses au titre de l'Aide pour le commerce destinées à la facilitation des échanges depuis 2012, tandis que seule une petite partie des donateurs (8 %) signalent une réduction de ces dépenses. Le reste des pays participants indiquent soit qu'il n'y a pas eu de changement (24 %) ou qu'ils ne savent pas. La tendance à l'augmentation des flux d'aide est confirmée par la figure E.6 qui indique les engagements et les décaissements en faveur de la facilitation des échanges selon le Système de notification des pays créanciers de l'OCDE. Depuis 2005, les engagements des pays donateurs et des

Encadré E.1 : Engagements de la catégorie A dans le cadre de l'AFE

D'après la section II de l'AFE, chaque pays en développement Membre et PMA Membre est tenu de désigner lui-même, individuellement, les dispositions relevant de la catégorie A de l'AFE pour mise en œuvre au moment de l'entrée en vigueur de l'AFE, ou, dans le cas des PMA, dans un délai de un an après l'entrée en vigueur. En juin 2015, 60 pays en développement Membres et cinq pays moins avancés Membres avaient notifié leurs engagements de la catégorie A.

Alors que les dispositions de l'AFE pour lesquelles il y a eu le plus grand nombre de notifications correspondent en général aux mesures qui sont moins susceptibles d'être considérées comme difficiles et nécessitant une assistance technique, les dispositions pour lesquelles les notifications ont été les moins nombreuses pourraient correspondre à des mesures plus complexes, dont l'application est plus coûteuse. Dans cette hypothèse, les notifications d'engagements de la catégorie A renseignent indirectement sur les priorités et les besoins d'assistance technique prévus des pays en développement en termes de mesures de facilitation spécifiques. En particulier, les dispositions concernant le guichet unique (point d'entrée unique pour la présentation des documents commerciaux et la notification de la mainlevée des marchandises), les opérateurs agréés, les décisions anticipées, les procédures d'essai et la coopération entre les organismes présents aux frontières sont, en moyenne, moins souvent notifiées en tant qu'engagements de la catégorie A que les dispositions concernant le mouvement des marchandises, la rétention, le recours aux courtiers en douane, l'inspection avant expédition et la liberté de transit (voir la figure E.1). Parmi les autres mesures moins notifiées, il y a celles prévoyant la mise en place de points d'information, l'établissement et la publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée, et la mise en œuvre de certains éléments de la coopération douanière, comme l'échange de renseignements, la protection et la confidentialité. Bon nombre des mesures moins notifiées sont considérées comme relativement complexes et sont fréquemment identifiées comme des domaines prioritaires pour l'assistance technique.

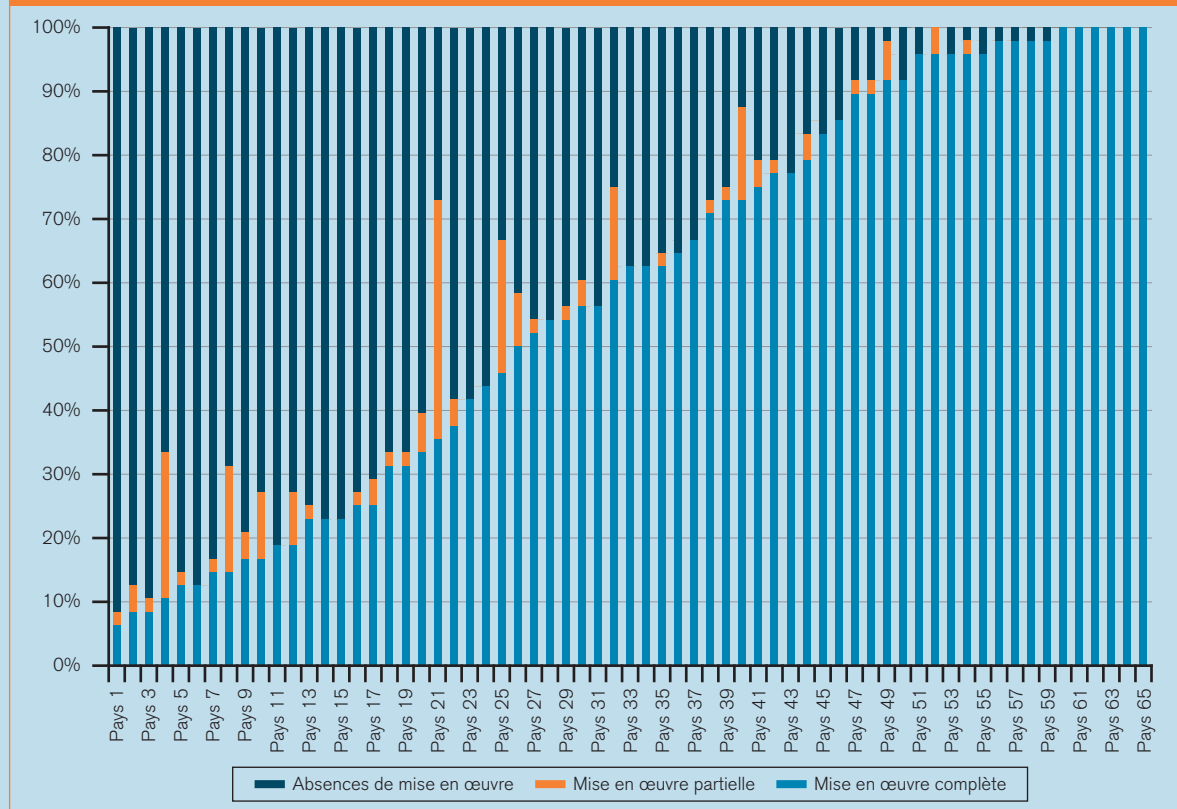
Figure E.1 : Les cinq dispositions de l'AFE pour lesquelles il y a eu le plus et le moins de notifications concernant les engagements de la catégorie A



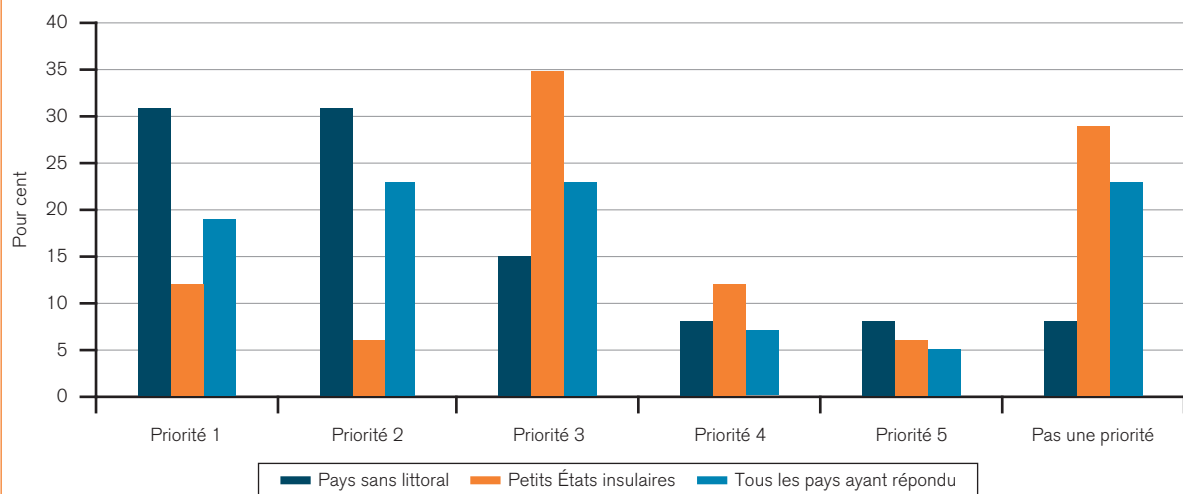
Source : Secrétariat de l'OMC

Encadré E.1 : Engagements de la catégorie A dans le cadre de l'AFE (suite)

La figure E.2 indique le niveau moyen de mise en œuvre de toutes les mesures prévues par l'AFE pour les pays ayant présenté des engagements de la catégorie A. Les pays sont classés par ordre croissant en fonction du pourcentage des mesures pleinement appliquées, ce qui donne une indication du pourcentage de mesures de facilitation qui sont déjà en place ou qui restent à appliquer.

Figure E.2 : Niveau de mise en œuvre de l'AFE d'après les engagements de la catégorie A

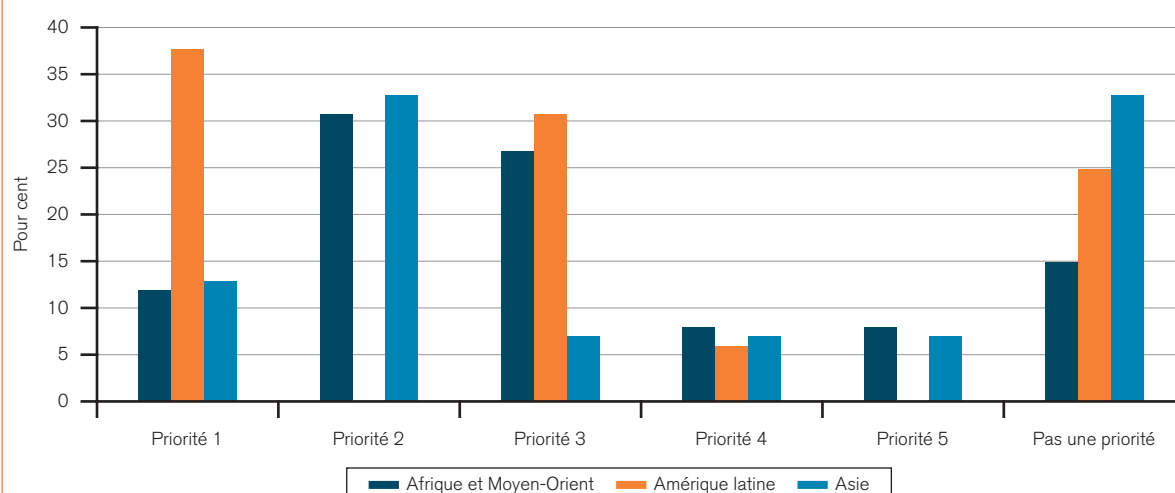
Source : Secrétariat de l'OMC

Figure E.3 : Classement de la facilitation des échanges parmi les priorités en matière d'Aide pour le commerce pour les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement, 2015

Note : La définition des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement est celle de l'ONU.

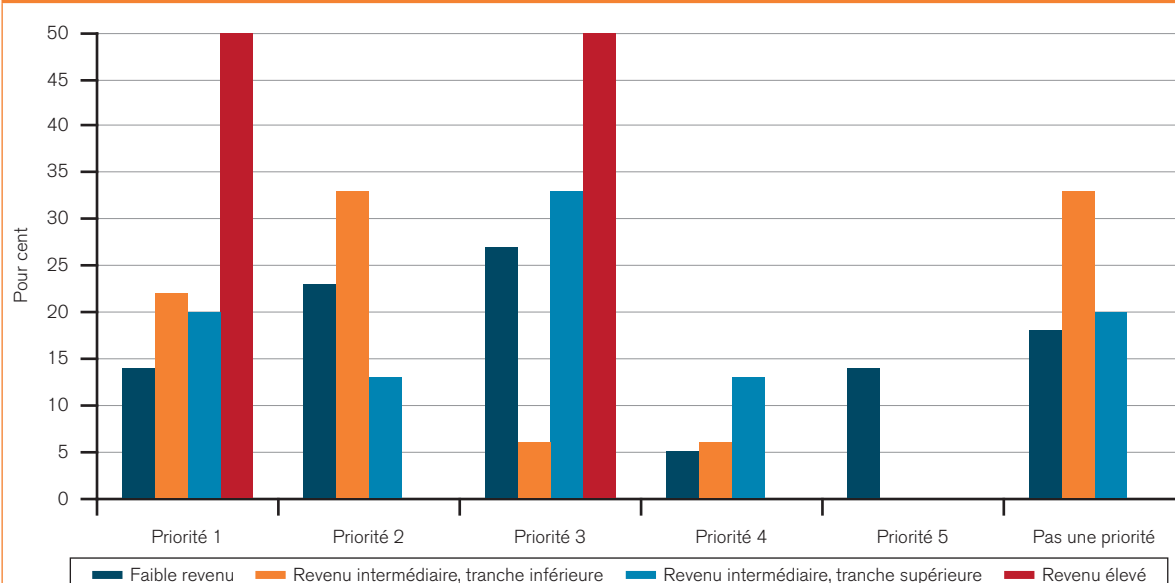
Source : Secrétariat de l'OMC.

Figure E.4 : Classement de la facilitation des échanges parmi les priorités en matière d'Aide pour le commerce pour les pays partenaires, par région géographique, 2015



Source : Secrétariat de l'OMC.

Figure E.5 : Classement de la facilitation des échanges parmi les priorités en matière d'Aide pour le commerce pour les pays partenaires, par groupe de revenu, 2015



Note : La définition des groupes de revenu est celle de la Banque mondiale.

Source : Secrétariat de l'OMC.

organismes multilatéraux destinés à la facilitation des échanges s'élèvent à 2,9 milliards de dollars EU et leurs décaissements à 2 milliards de dollars EU, en dollars EU constants de 2012. Seulement 3 % des donateurs s'attendent à une diminution de leurs dépenses au titre de l'Aide pour le commerce au cours des cinq prochaines années, et aucun n'anticipe une baisse des dépenses

destinées à la facilitation des échanges, ce qui est de bon augure pour la mise en œuvre de l'AFE. La part des engagements et des décaissements destinés aux PMA partenaires a augmenté. La part des engagements est passée de 9 % en 2005 à 39 % en 2014, et celle des décaissements de 20 % à 33 % pendant la même période.

Figure E.6 : Engagements et décaissements des donateurs en faveur de la facilitation des échanges par groupe de pays partenaire, 2005-2013 (Millions de \$EU constants de 2012)

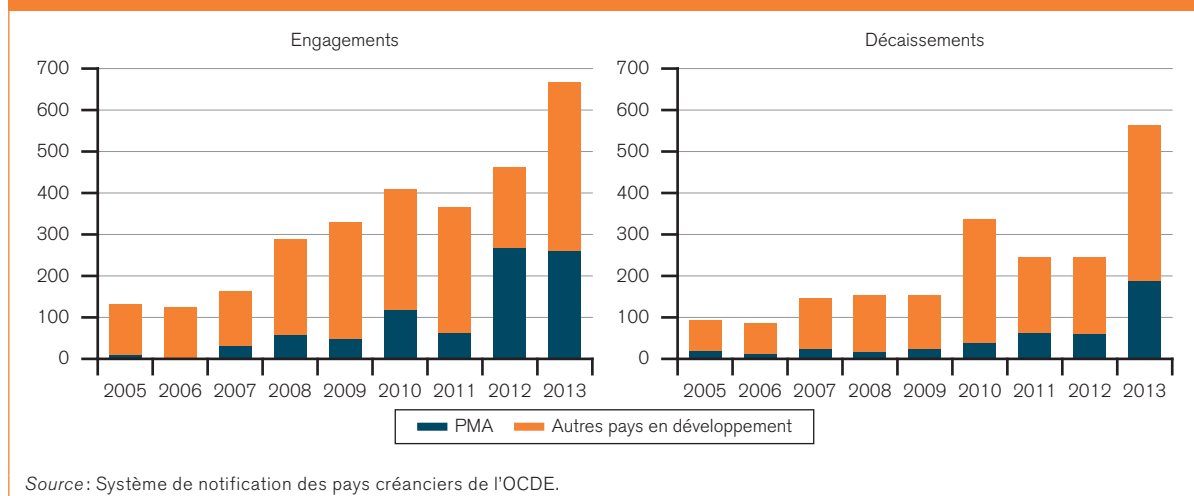
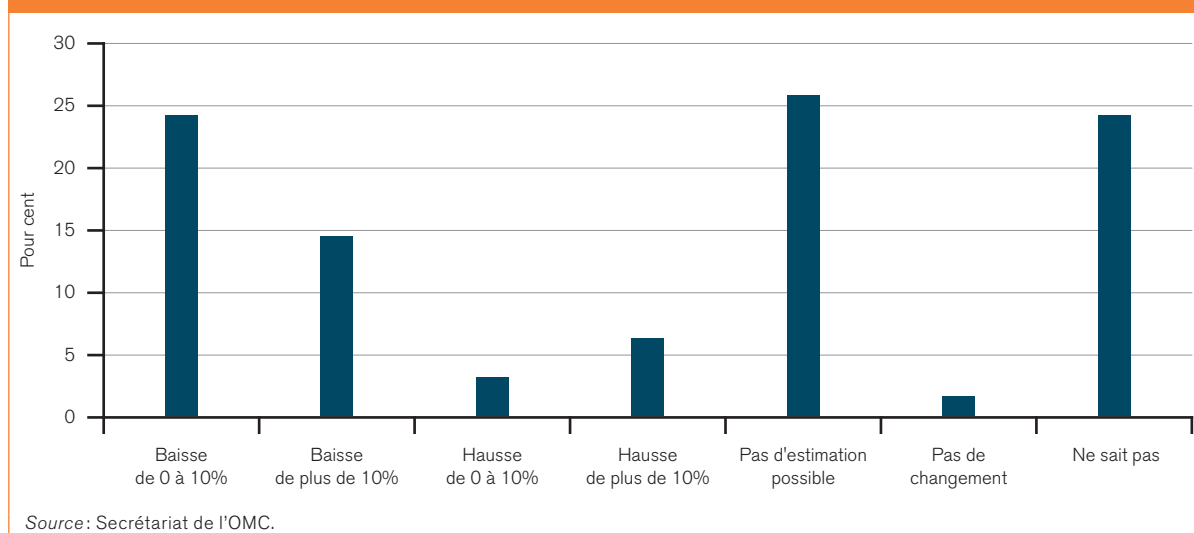


Figure E.7 : Incidence attendue de la mise en œuvre de l'AFE sur les coûts du commerce pour tous les pays en développement ayant répondu



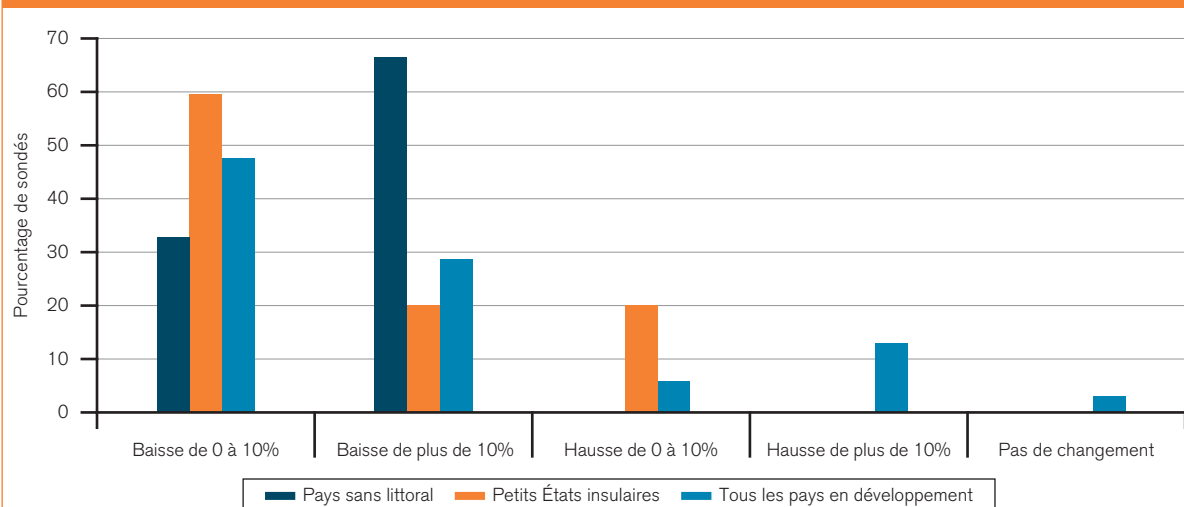
(ii) ... mais les pays en développement s'interrogent sur les avantages de l'AFE

Alors que la plupart des pays ayant participé à l'exercice de suivi semblent considérer que la facilitation des échanges est une priorité importante de l'Aide pour le commerce, la moitié de ces pays ont indiqué qu'il y avait une grande incertitude au sujet de l'influence de l'AFE sur les coûts du commerce, ou qu'ils étaient dans l'incapacité de la déterminer. Comme le montre la figure E.7, un petit nombre de pays, principalement des PMA, anticipent même une augmentation des coûts du commerce après la mise en œuvre de l'AFE, ce qui pourrait dénoter une confusion entre les coûts du commerce et les coûts de mise en œuvre. Il est concevable que, pour un petit pays qui a déjà investi

efficacement dans les procédures douanières avant l'AFE, les coûts du commerce augmentent s'il a pris de nouveaux engagements dans le cadre de l'Accord. Toutefois, le traitement spécial et différencié accordé aux pays en développement et aux PMA devrait réduire cette possibilité puisqu'il permet à ces pays d'adapter la portée et le calendrier de la mise en œuvre en fonction de leurs circonstances particulières.

Les autres pays étudiés s'attendent à ce que l'AFE réduise leurs coûts du commerce modérément (47 %), considérablement (39 %). Comme le montre la figure E.8, les pays sans littoral ont tendance à être relativement plus optimistes, 67 % espérant une diminution des coûts du commerce de plus de 10 %, alors que seulement 20 % des petits pays insulaires en

Figure E.8 : Incidence attendue de l'AFE sur les coûts du commerce pour les pays sans littoral et les petits États insulaires (réponses à un sondage)



Note: La définition des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement est celle de l'ONU.

Source: Secrétariat de l'OMC.

développement s'attendent à une baisse importante. De même, la majorité des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et de la tranche supérieure (58 % et 67 %, respectivement) prévoient une diminution modérée des coûts du commerce de l'ordre de 0 à 10 %, tandis que 38 % des pays à faible revenu s'attendent à ce que les coûts du commerce demeurent inchangés ou même augmentent.

(iii) *Obstacles à la mise en œuvre et besoins d'assistance technique*

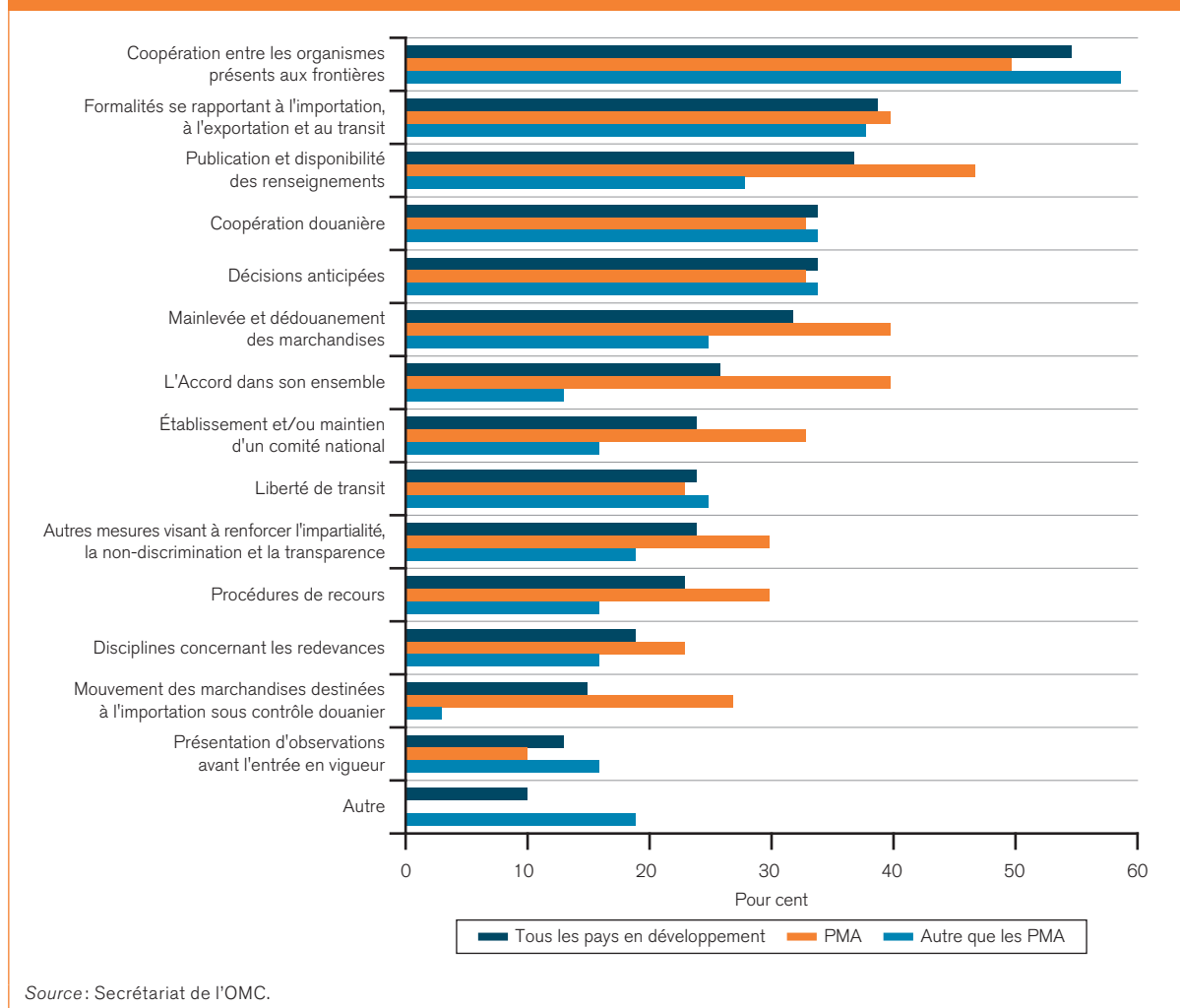
Comme on le verra dans les sous-sections suivantes, alors que certaines des mesures visées par l'AFE peuvent être relativement faciles à appliquer, d'autres peuvent être plus complexes et plus coûteuses. En particulier, comme l'indique la figure E.9, les pays en développement et les PMA considèrent que la coopération entre les organismes présents aux frontières, suivie par les formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit, et la publication et la disponibilité des renseignements sont les disciplines de l'AFE les plus difficiles à mettre en œuvre et celles pour lesquelles un soutien serait le plus nécessaire. La coopération douanière et les décisions anticipées font partie des autres mesures de facilitation des échanges considérées comme particulièrement difficiles à appliquer.

Le classement des dispositions de l'AFE selon la difficulté de leur mise en œuvre correspond en partie aux mesures ayant fait l'objet du plus petit nombre de notifications concernant les engagements de la catégorie A, à savoir les guichets uniques, les opérateurs agréés, les contrôles renforcés, les procédures d'essai,

les temps moyens nécessaires à la mainlevée, les points d'information, la coopération entre les organismes présents aux frontières et les décisions anticipées (voir l'encadré E.1). D'autres mesures, comme les disciplines concernant les redevances et la possibilité de présenter des observations avant l'entrée en vigueur des lois et règlements pertinents semblent présenter moins de difficultés pour les pays en développement et les PMA. Cependant, les pays à faible revenu et les pays africains semblent être plus préoccupés et s'attendent à plus de difficultés pour mettre en œuvre l'AFE dans son ensemble et la plupart des mesures spécifiques de facilitation des échanges.

Dans l'ensemble, ces classements des disciplines de l'AFE confirment que la mise en œuvre de certaines mesures de facilitation des échanges peut se heurter à des difficultés. D'après les pays donateurs et les organismes multilatéraux, le manque de coordination nationale et de volonté politique (70 %), et le caractère non prioritaire de la facilitation des échanges dans les plans de développement nationaux (68 %) sont parmi les principales difficultés qui seront rencontrées dans la mise en œuvre de l'AFE. Ces résultats correspondent aux évaluations qualitatives, par des pays et des experts, des obstacles à la mise en œuvre de la facilitation des échanges (Banque mondiale, 2006a).

Alors que les mesures exigeant le plus d'assistance technique sont souvent celles qui ont les plus faibles niveaux de mise en œuvre, plusieurs mesures de facilitation des échanges ont été identifiées par les pays et les experts comme des mesures nécessitant seulement plus de volonté politique pour être appliquées, sans assistance technique supplémentaire.

Figure E.9 : Quelles seront les disciplines de l'Accord sur la facilitation des échanges les plus difficiles à mettre en œuvre ?

Ces mesures comprennent la consultation préalable, l'élimination des droits consulaires, la liberté de transit et la suppression de l'obligation de mettre sous escorte les marchandises en transit (Banque mondiale, 2006a).

L'absence de cadre juridique est aussi considérée comme l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre de la facilitation des échanges (CNUCED, 2014b). En effet, sans un cadre juridique approprié, de nombreuses mesures de facilitation des échanges, y compris celles qui sont déjà appliquées de manière informelle, ne pourront pas produire tous leurs effets. Le manque de ressources ou de cadre organisationnel, le manque de connaissance et de compréhension des différentes mesures de facilitation des échanges, l'absence de coopération et de confiance entre les organismes gouvernementaux et l'absence de communication entre les parties prenantes privées et publiques font partie des autres obstacles importants identifiés dans les études qualitatives (Banque mondiale, 2006a; CNUCED, 2014b). Bon nombre de ces obstacles

peuvent être considérés comme l'envers des facteurs de réussite qui seront examinés plus loin en détail.

3. Coûts de mise en œuvre des réformes axées sur la facilitation des échanges

À la différence de la littérature qui évalue les avantages des réformes visant à faciliter les échanges, peu d'études ont analysé les coûts que pourrait induire la mise en œuvre des mesures prises à cette fin. Pourtant, les coûts liés à l'adoption et à l'application de mesures de facilitation des échanges sont un sujet de préoccupation pour beaucoup de pays en développement et de PMA, qui doivent déterminer, dans bien des cas, s'il faut allouer une partie de leurs ressources financières déjà limitées aux réformes dans ce domaine et, le cas échéant, dans quelle proportion. Ce genre de préoccupation prédomine souvent lorsque les gouvernements craignent que les coûts associés à

II. ACCÉLÉRER LE COMMERCE : AVANTAGES ET DÉFIS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES

ces réformes l'emportent sur les avantages escomptés de l'adoption et de l'application de mesures de facilitation des échanges.

Ces préoccupations apparaissent quand les avantages des réformes sont difficiles à quantifier et sont considérés à court terme. Alors que les avantages en termes d'augmentation des recettes et des échanges ne se concrétisent parfois qu'à moyen et long termes, les coûts de mise en œuvre doivent être supportés dans l'immédiat. Cela peut dissuader les décideurs des pays en développement et des PMA d'entreprendre des réformes, même si, au final, les avantages de la facilitation des échanges l'emportent sur les coûts de mise en œuvre et peuvent ensuite servir à poursuivre le processus de réforme. Il est donc particulièrement important de comprendre la nature, les caractéristiques et l'étendue des coûts de mise en œuvre des réformes visant à faciliter les échanges, non seulement pour les gouvernements, mais aussi pour les partenaires de développement et les partenaires du secteur privé qui participent au financement des initiatives dans ce domaine.

a) Difficultés pour estimer les coûts de mise en œuvre de la facilitation des échanges

La littérature sur la facilitation des échanges donne peu d'informations sur les coûts liés à la mise en œuvre de réformes dans ce domaine, car ces coûts sont souvent difficiles à évaluer, pour deux raisons principales. Premièrement, ces réformes sont par nature transversales et sont donc rarement mises en œuvre indépendamment d'autres objectifs plus larges comme l'augmentation des recettes, la réduction des coûts du commerce et la création d'un environnement commercial plus transparent, plus efficient et plus prévisible. Comme le montre la figure E.10, les mesures de facilitation des échanges sont souvent appliquées dans le cadre d'initiatives plus larges axées, par exemple, sur la réforme institutionnelle, la modernisation des douanes, la gouvernance électronique, l'intégration régionale, la promotion des exportations et la facilitation des transports.

électronique, l'intégration régionale, la promotion des exportations et le développement des infrastructures et des transports. En conséquence, dans bien des cas, aucun financement particulier n'est alloué pour l'adoption et la mise en œuvre de telles mesures, d'où la difficulté de déterminer les coûts y afférents.

Deuxièmement, les coûts de mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges peuvent prendre plusieurs formes selon le type de mesure envisagée. On distingue généralement les coûts initiaux liés à l'adoption de mesures de facilitation des échanges, les coûts de modernisation et d'extension, et les coûts opérationnels courants. La littérature identifie aussi huit autres types de coûts de mise en œuvre interdépendants : 1) coûts de diagnostic, 2) coûts liés à la réglementation, 3) coûts institutionnels, 4) coûts de formation, 5) coûts d'équipement et d'infrastructure, 6) coûts des activités de sensibilisation, 7) coûts politiques, et 8) coûts opérationnels. Certains de ces coûts peuvent être particulièrement difficiles à exprimer en termes monétaires et à identifier séparément (OCDE, 2005 ; Duval, 2006 ; Moisé, 2013).²

Les **coûts de diagnostic et d'évaluation des besoins** sont antérieurs à la mise en œuvre effective de mesures de facilitation des échanges. Ils sont liés à l'identification des besoins en matière de facilitation des échanges, à la fixation de priorités de réforme réalistes et à l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre concrète. Les coûts de diagnostic dépendent généralement du temps et des experts nationaux et/ou étrangers nécessaires pour consulter les parties prenantes concernées et élaborer des plans d'action concrets sur la base des renseignements recueillis.

Les **coûts liés à la réglementation et à la législation** peuvent résulter de la nécessité de modifier la législation nationale ou d'adopter de nouvelles lois pour appliquer certaines mesures de facilitation des échanges. Par exemple, en l'absence de lois reconnaissant le statut juridique des documents électroniques, tout document électronique doit encore être accompagné de son équivalent sur papier. Il est

Figure E.10 : Facilitation des échanges et politiques publiques plus larges



Source : Secrétariat de l'OMC.

donc souvent nécessaire de modifier la législation pour autoriser la transmission électronique de données entre les différents organismes et reconnaître la validité de ces données et des signatures numériques. Ces coûts dépendent généralement des délais (qui varient en fonction du cadre juridique du pays) et de la nécessité de recourir à des spécialistes des questions législatives et réglementaires et, parfois, à des experts extérieurs.

Les **coûts institutionnels et organisationnels** peuvent résulter de la nécessité d'établir de nouvelles unités ou de restructurer les unités existantes afin d'appliquer plus efficacement certaines mesures de facilitation des échanges, en redéployant le personnel existant ou en recrutant du personnel supplémentaire. Par exemple, la mise en place d'un contrôle après dédouanement, l'application de procédures de gestion des risques ou l'établissement d'un point d'information central peuvent nécessiter l'intervention d'une équipe spécialisée composée de personnel administratif, opérationnel et d'appui.

Les **coûts liés aux ressources humaines et à la formation** résultent de la nécessité, pour les organismes de gestion des frontières et la communauté commerciale, d'apprendre de nouvelles façons d'accomplir les formalités et les opérations liées à la facilitation des échanges. La formation est souvent considérée comme l'élément le plus important dans la mise en œuvre de mesures de facilitation des échanges, car les réformes en la matière consistent principalement à modifier les pratiques et les comportements des organismes présents aux frontières. Le fait de recruter du personnel spécialisé ou de former en cours d'emploi ou dans un centre de formation, du personnel interne ou transféré, influe sur le niveau des coûts de formation. Le recrutement de personnel spécialisé est généralement considéré comme étant l'option la plus coûteuse, car cela nécessite non seulement une augmentation du budget, mais aussi du personnel qualifié directement disponible sur le marché intérieur. Les données empiriques disponibles montrent que, pour appliquer les nouvelles mesures de facilitation des échanges, les pays ont tendance à opter pour la formation en cours d'emploi du personnel existant (Moïsé, 2013).

Les **coûts d'équipement et d'infrastructure** peuvent découler de la décision de construire ou acquérir des installations et des locaux et d'installer et mettre à niveau de nouveaux outils, faisant appel, notamment aux technologies de l'information et de la communication (TIC), tels que des réseaux virtuels, des solutions automatisées et des scanners. Comme cela est expliqué plus loin, plusieurs études de cas sur les mesures de facilitation des échanges présentent les TIC comme un des facteurs essentiels pour améliorer l'efficacité et l'efficience de certaines de ces mesures,

notamment l'utilisation de scanners à rayons X pour compléter les procédures de gestion des risques et de systèmes informatisés pour la présentation de documents par voie électronique et leur traitement avant l'arrivée des marchandises. Bien qu'ils ne soient pas toujours indispensables pour mettre en œuvre des mesures de facilitation des échanges, le matériel et l'infrastructure sont généralement considérés comme l'élément le plus coûteux des réformes dans ce domaine. L'existence de réseaux d'électricité et de télécommunication fiables, de fournisseurs de matériel informatique et de services de maintenance locaux, tous ces éléments étant nécessaires pour utiliser les technologies de l'information et de la communication, n'est généralement pas considérée comme entraînant des coûts de mise en œuvre spécifiques, car elle est nécessaire aussi pour d'autres activités qui ne sont pas liées à la facilitation des échanges (OCDE, 2009).

Les **coûts liés à la sensibilisation et à la gestion du changement** peuvent résulter de l'application de stratégies de transparence et de communication visant à accroître la participation de toutes les parties prenantes des secteurs public et privé, y compris grâce à une meilleure compréhension de l'élaboration des réformes et des progrès accomplis dans le domaine de la facilitation des échanges. Le soutien, la participation et l'appropriation par les parties prenantes facilitent l'introduction et le maintien d'un certain nombre de mesures de facilitation des échanges.

La littérature mentionne parfois des **coûts politiques** comme élément des coûts de mise en œuvre pouvant résulter d'une résistance et d'une opposition actives ou passives des parties prenantes, y compris les décideurs, les personnels et le secteur privé, à l'élaboration et à l'application de certaines mesures de facilitation des échanges (Duval, 2006). Ces coûts sont difficiles à quantifier parce qu'ils influent sur d'autres composantes des coûts de mise en œuvre de la facilitation des échanges, y compris les coûts opérationnels. Comme cela est expliqué plus loin, la volonté politique, l'appropriation nationale et la participation des parties prenantes sont parmi les principaux éléments permettant de limiter la résistance à la mise en œuvre réussie des réformes.

Les **coûts opérationnels et de maintenance** sont liés principalement à la rémunération du personnel ou des experts, et à la maintenance et au remplacement du matériel, notamment des logiciels ou des ordinateurs, une fois les mesures de facilitation des échanges mises en place. Ces coûts sont souvent couverts par le budget administratif, ce qui les rend d'autant plus difficiles à isoler et à évaluer. Les données empiriques montrent que les coûts opérationnels courants sont généralement moins élevés que les coûts initiaux

II. ACCÉLÉRER LE COMMERCE : AVANTAGES ET DÉFIS DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE L'OMC SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES

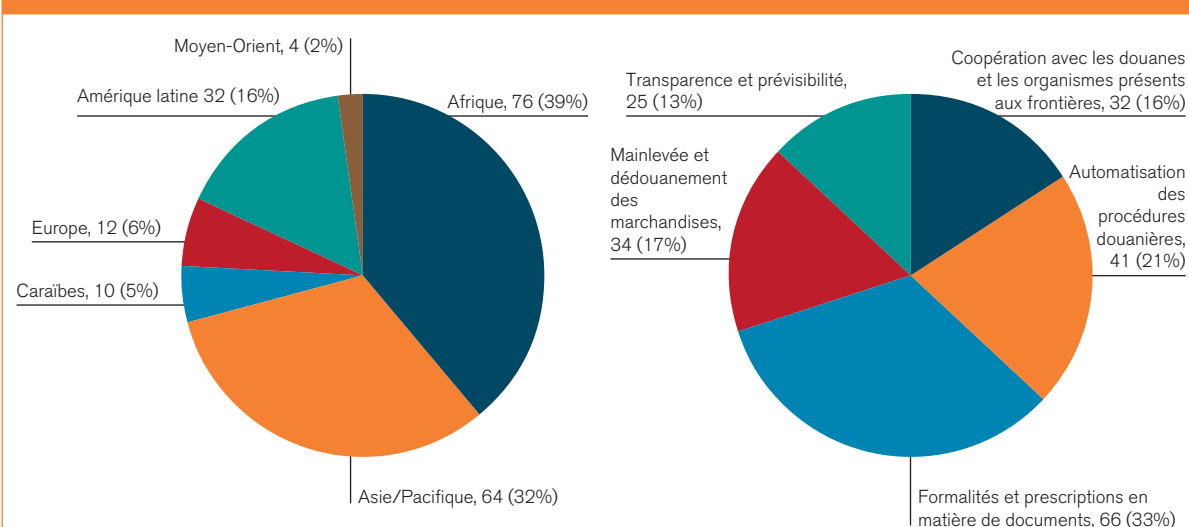
et que les coûts de modernisation, pour la plupart des mesures de facilitation, sauf les publications de renseignements en ligne et le fonctionnement des comités nationaux de facilitation des échanges. Les quelques renseignements disponibles indiquent que les coûts opérationnels annuels liés aux mesures de facilitation des échanges sont, en moyenne, jusqu'à 52% inférieurs aux coûts initiaux de ces mesures (Moisé, 2013). Dans le cas de certaines mesures, les coûts opérationnels sont entièrement ou partiellement répercutés sur les consommateurs, qui doivent payer des redevances pour les services fournis. De même, les coûts initiaux de certaines mesures peuvent être répercutés en partie sur les négociants qui doivent acquitter des frais. Plusieurs pays ont aussi décidé de laisser aux entreprises privées la responsabilité de la mise en œuvre effective de certaines mesures de facilitation des échanges.

b) Aperçu des coûts de mise en œuvre de la facilitation des échanges

Compte tenu du peu de renseignements disponibles dans la littérature, des données sur les coûts des projets et mesures de facilitation des échanges ont été rassemblées pour mieux cerner la nature et l'ampleur des coûts de mise en œuvre de l'AFE. Des chiffres ont été obtenus de diverses sources, notamment les cas d'expérience présentés à l'OMC, les troisième et cinquième examens de l'Aide pour le commerce, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), la CNUCED, la CEA et la CESAP ; les autres grandes sources de renseignements sur les coûts de mise en œuvre sont notamment les projets de prêt relatifs à la facilitation des échanges

entrepris par différents donateurs, par des banques multilatérales et régionales, comme la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et la Banque interaméricaine de développement, et par des organismes à but non lucratif, comme TradeMark East Africa. Au total, on a compilé les coûts de mise en œuvre de 198 mesures et projets de facilitation des échanges dans 4 pays développés (2% de l'étude), 122 pays en développement (60% de l'étude) et 77 pays moins avancés (38% de l'étude).³ Sur ce total, 76 mesures (39%) ont été adoptées en Afrique, 64 (32%) en Asie et dans le Pacifique, 32 (16%) en Amérique latine, 12 (6%) en Europe, 10 (5%) dans les Caraïbes et 4 (2%) au Moyen-Orient. La figure E.11, montre que les renseignements disponibles sur les coûts de mise en œuvre couvrent aussi un large éventail de domaines de facilitation des échanges, avec 66 mesures (33%) concernant les formalités et les prescriptions en matière de documents requis, comme les guichets uniques, 41 mesures (21%) concernant les systèmes douaniers automatisés, 34 mesures (17%) concernant la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris la gestion des risques et les opérateurs économiques agréés, 32 mesures (16%) concernant la coopération avec les douanes et les organismes présents aux frontières, par exemple les procédures de poste frontière uniques, et 25 mesures (13%) concernant la transparence et la prévisibilité, comme les décisions anticipées et les points d'information. Pour mettre en perspective les différents coûts de mise en œuvre de ces mesures, des données sur les coûts de la modernisation et de la réforme des douanes (57 projets) et des initiatives de facilitation des transports (197 projets) ont également été tirées de projets de prêt multilatéraux et régionaux.

Figure E.11 : Répartition des données sur les coûts de mise en œuvre de la facilitation des échanges, par région et par domaine (mesures de facilitation des échanges)



Source : Secrétariat de l'OMC, sur la base des données collectées sur les coûts de mise en œuvre de la facilitation des échanges.

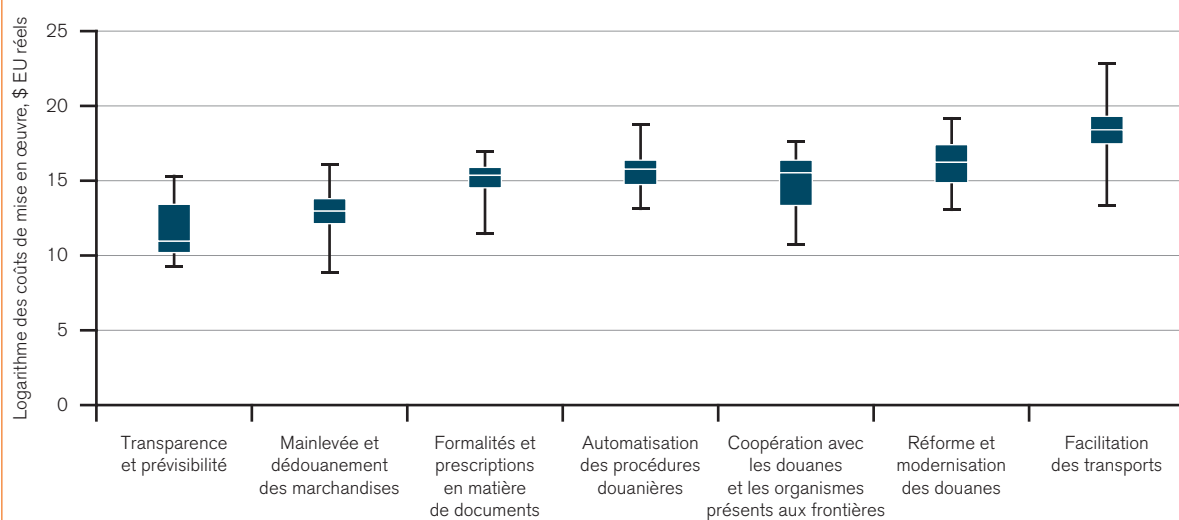
Avant d'examiner les données, il est important de noter que tous les chiffres se rapportant aux coûts doivent être interprétés et comparés avec prudence, pour plusieurs raisons.

Premièrement, les coûts de mise en œuvre varient selon les circonstances propres à chaque pays, y compris l'état initial de la réforme et les besoins, les priorités et le niveau d'ambition du pays concernant la facilitation des échanges. Par exemple, il se peut que certains pays aient déjà appliqué des mesures dans ce domaine, mais veuillent les améliorer ou les élargir avec des investissements additionnels. Deuxièmement, l'importance des coûts de mise en œuvre peut dépendre du rythme de la mise en œuvre et de l'utilisation des compétences nationales ou internationales. Les données empiriques indiquent que le coût de mise en œuvre de certaines mesures de facilitation des échanges dépend de leur échelonnement approprié (Moïsé, 2013), c'est-à-dire leur organisation suivant un plan de mise en œuvre ordonné et approprié (De Wulf et Sokol, 2005). En outre, une mise en œuvre rapide reposant entièrement sur des experts internationaux peut être plus coûteuse qu'une mise en œuvre progressive avec la participation croissante d'experts nationaux (CNUCED, 2014b). Troisièmement, il se peut que les données recueillies sur les coûts de mise en œuvre ne soient pas pleinement représentatives des coûts de mise en œuvre de certaines mesures pour lesquelles des renseignements ne sont disponibles

que pour quelques pays. Quatrièmement, les renseignements sur les coûts de mise en œuvre ne sont généralement pas assez détaillés pour permettre une comparaison adéquate entre pays sur la base des diverses composantes de ces coûts (coûts de diagnostic, coûts liés à la réglementation, coûts institutionnels, coûts de formation, coûts d'équipement et coûts des activités de sensibilisation).

Une analyse des renseignements disponibles sur les coûts de mise en œuvre de la facilitation des échanges met en évidence quatre caractéristiques importantes. Premièrement, comme le montre la figure E.12, les coûts de mise en œuvre diffèrent selon les mesures de facilitation des échanges. Deuxièmement, ces coûts sont très variables selon les pays. Troisièmement, les mesures de facilitation des échanges axées sur la transparence et sur la mainlevée et le dédouanement des marchandises ont généralement un coût plus faible que les mesures concernant les prescriptions en matière de formalités, l'automatisation des procédures douanières et la coopération avec les douanes et les organismes présents aux frontières, qui engendrent souvent un plus large éventail de coûts, définis plus haut. Cette catégorisation concorde avec les résultats des questionnaires établis pour le cinquième Examen global de l'Aide pour le commerce, qui sont analysés dans la section E.1, ainsi qu'avec les quelques études sur l'évaluation quantitative effectuée par un certain nombre de pays et d'experts concernant les coûts

Figure E.12 : Coûts de mise en œuvre des réformes axées sur la facilitation des échanges, les douanes et la facilitation des transports



Note: Chaque boîte représente l'éventail des coûts de mise en œuvre du premier quartile (25%) au troisième quartile (75%). La ligne horizontale à travers les boîtes correspond à la médiane. Les points situés aux deux extrémités des lignes verticales (« moustaches ») sortant des boîtes indiquent les valeurs minimales et maximales. Les données sont transformées sous forme de logarithme naturel pour faciliter la comparaison visuelle.

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des données collectées sur les coûts de mise en œuvre de la facilitation des échanges.

initiaux de plusieurs mesures de facilitation (Duval, 2006; CNUCED, 2014b; OCDE et OMC, 2015). Quatrièmement, il apparaît que les mesures de facilitation des échanges sont, en moyenne, moins coûteuses que les initiatives plus larges axées, par exemple, sur la modernisation des douanes, y compris la construction et la mise à niveau des installations aux frontières, et sur la modernisation des infrastructures de transport telles que les routes, les voies ferrées et les ports.

(i) *Transparence et prévisibilité*

Comme le montre la figure E.13, les coûts de mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges axées sur la transparence et la prévisibilité semblent relativement peu élevés par rapport à ceux des autres mesures, allant de 12 000 dollars EU à 3,6 millions de dollars EU. Bon nombre des mesures en matière de transparence, telles que la publication des lois et réglementations pertinentes et les décisions anticipées sur l'origine, sont déjà appliquées de longue date dans de nombreux pays en développement. Leur modification ou leur extension, notamment la publication des procédures et directives internationales, l'introduction d'un délai entre la publication et l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi, et la consultation préalable, ne devraient pas entraîner des coûts additionnels élevés pour les pays qui ont déjà des mécanismes de publication.

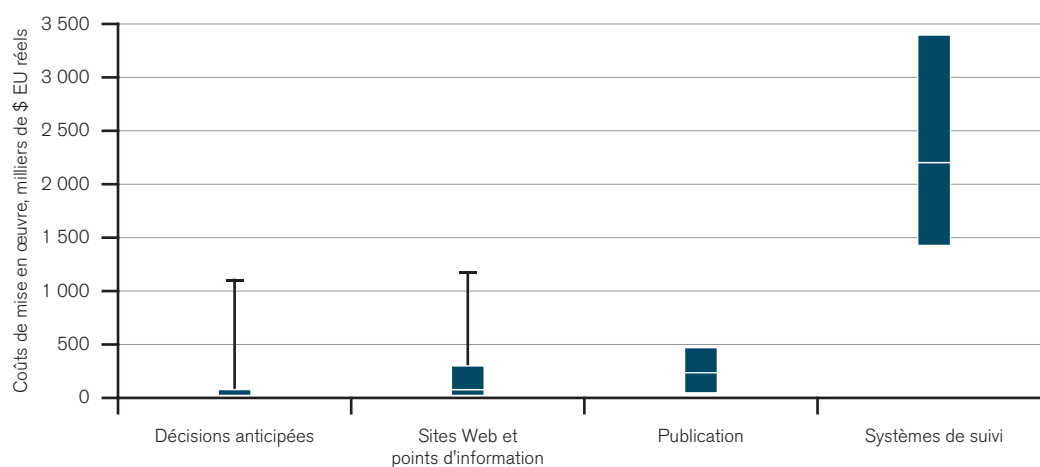
Il semble que les décisions anticipées sur la valeur en douane ne nécessitent pas non plus des ressources additionnelles importantes, mis à part le recrutement

et/ou la formation de personnel spécialisé. Les coûts de mise en œuvre des mesures de transparence fondées sur les TIC ont tendance à être relativement plus élevés. Par exemple, la création d'un site Web des douanes et de points d'information nécessitent généralement des installations, du matériel et une infrastructure spécifiques, ainsi que du personnel d'appui et des techniciens pleinement opérationnels. Dans plusieurs pays, le coût de la transmission électronique de renseignements est répercuté sur les utilisateurs sous la forme d'une redevance spécifique. D'autres mesures nécessitent souvent du matériel informatique neuf ou moderne, notamment les systèmes d'information exécutifs (EIS) et les systèmes de suivi électronique des marchandises, qui permettent, respectivement, de suivre les opérations douanières en temps réel et d'observer le mouvement des marchandises sous contrôle douanier.

(ii) *Mainlevée et dédouanement des marchandises*

Parmi les différentes mesures de facilitation des échanges concernant la mainlevée et le dédouanement des marchandises, le contrôle après dédouanement et les procédures d'évaluation des risques semblent être les mesures dont les coûts initiaux escomptés sont les plus élevés, allant de 20 000 dollars EU à 11,9 millions de dollars EU et de 54 000 dollars EU à 8,9 millions de dollars EU, respectivement. Certains de ces coûts sont dus à la complexité de ces mesures et à leur caractère technique. Alors que les procédures de contrôle après dédouanement consistent à vérifier l'exactitude

Figure E.13 : Coûts de mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges relatives à la transparence et à la prévisibilité



Note: Chaque boîte représente l'éventail des coûts de mise en œuvre du premier quartile (25%) au troisième quartile (75%). La ligne horizontale à travers les boîtes correspond à la médiane. Les points situés aux deux extrémités des lignes verticales («moustaches») sortant des boîtes indiquent les valeurs minimales et maximales.

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des données collectées sur les coûts de mise en œuvre de la facilitation des échanges.

et l'authenticité des déclarations par l'examen des livres, des registres, systèmes de gestion et des renseignements commerciaux, les systèmes de gestion des risques permettent de cibler les expéditions à haut risque et d'accélérer la mainlevée des expéditions présentant peu de risque selon des critères de sélection appropriés (par exemple, code du SH, pays d'origine et moyen de transport). En conséquence, les deux types de mesures nécessitent généralement le recrutement et la formation de personnel spécialisé et, dans certains cas, l'acquisition, ou la mise à niveau, du matériel et des systèmes informatiques nécessaires, comme des scanners. Bien que ce matériel et ces systèmes jouent un rôle important, l'expérience montre qu'ils ne peuvent être utilisés efficacement que si l'on dispose de personnel bien formé et qualifié.

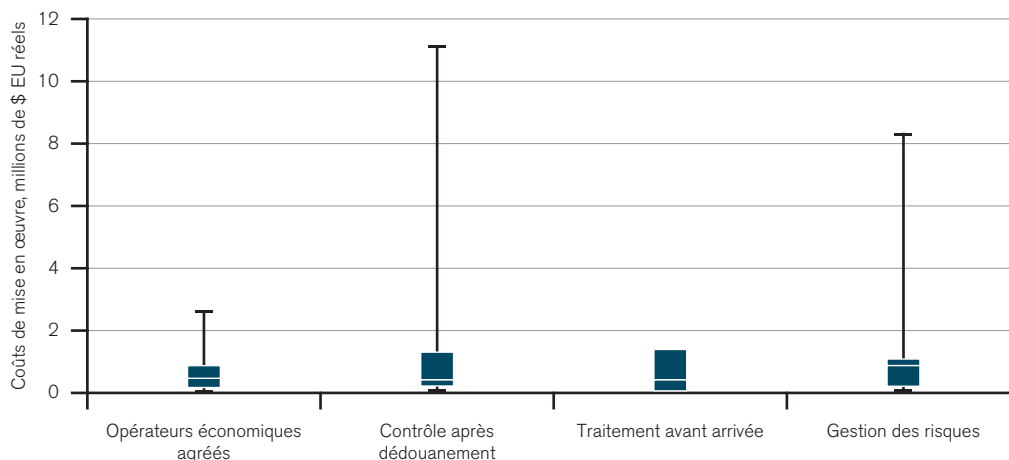
Les coûts de mise en œuvre des systèmes d'opérateurs économiques agréés et des procédures de traitement des données, qui permettent la présentation des documents requis à l'importation pour commencer le traitement des marchandises avant leur arrivée (De Wulf et Sokol, 2005), semblent relativement faibles, comme le montre la figure E.14. Dans les deux cas, les coûts sont essentiellement liés aux activités de formation et au matériel. Par ailleurs, la saisie et le traitement des données avant l'arrivée des marchandises exigent le recours aux TIC pour l'automatisation des systèmes douaniers. Comme on le verra plus loin, les TIC ne sont souvent que des outils permettant d'appliquer plus efficacement des mesures de facilitation des échanges, et leur coût doit, de toute façon, être assumé, même en l'absence de réforme en la matière. D'autres mesures, telles que l'application du principe

de la séparation de la mainlevée des marchandises et du dédouanement avant la détermination finale et le paiement des droits de douane ou des taxes, ne présentent pas de complexité particulière mais elles nécessitent l'augmentation ou la réaffectation des ressources pour la formation. Toutefois, ces mesures peuvent quand même être difficiles à appliquer dans certains pays en développement et PMA, où des efforts sont en cours pour accroître la confiance entre les autorités douanières et les négociants (Moisé, 2006).

(iii) *Formalités et prescriptions en matière de documents et automatisation des procédures douanières*

Comme le montre la figure E.15, l'établissement d'un système de guichet unique et de systèmes douaniers automatisés semble être parmi les mesures de facilitation des échanges les plus coûteuses, avec des coûts initiaux allant de 100 000 dollars EU à 27 millions de dollars EU et de 550 000 dollars EU à 57 millions de dollars EU, respectivement.⁴ Les coûts élevés de ces deux types de mesures tiennent à la nécessité relativement grande de supporter des coûts de matériel informatique en vue de l'acquisition d'équipements de réseau et de logiciels pour intégrer les systèmes informatiques des organismes participants. En outre, les deux types de mesures peuvent nécessiter des changements dans la réglementation, les institutions, l'infrastructure et/ou les ressources humaines. En particulier, il peut être nécessaire de renforcer ou de modifier les capacités administratives en recrutant du personnel supplémentaire et/ou en formant le personnel existant pour faire en sorte que le système

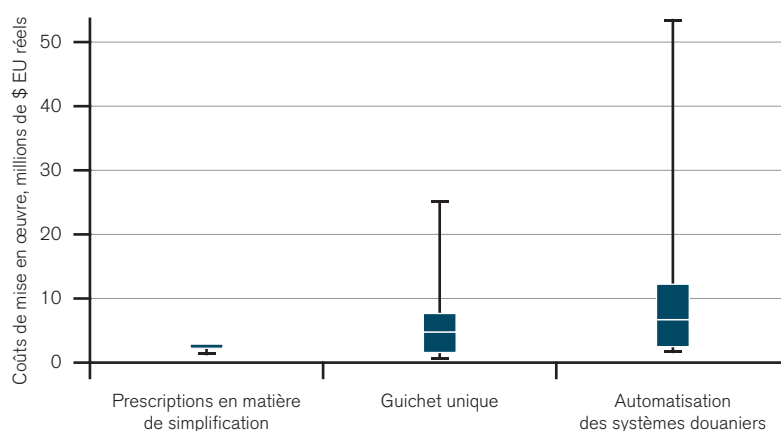
Figure E.14 : Coûts de mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges relatives à la mainlevée et au dédouanement des marchandises



Note: Chaque boîte représente l'éventail des coûts de mise en œuvre du premier quartile (25 %) au troisième quartile (75 %). La ligne horizontale à travers les boîtes correspond à la médiane. Les points situés aux deux extrémités des lignes verticales (« moustaches ») sortant des boîtes indiquent les valeurs minimales et maximales.

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des données collectées sur les coûts de mise en œuvre de la facilitation des échanges.

Figure E.15 : Coûts de mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges concernant les formalités et les prescriptions en matière de documents



Note: Chaque boîte représente l'éventail des coûts de mise en œuvre du premier quartile (25%) au troisième quartile (75%). La ligne horizontale à travers les boîtes correspond à la médiane. Les points situés aux deux extrémités des lignes verticales (« moustaches ») sortant des boîtes indiquent les valeurs minimales et maximales.

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des données collectées sur les coûts de mise en œuvre de la facilitation des échanges.

soit pleinement opérationnel. Il peut être nécessaire aussi d'élaborer un plan de commercialisation et de promotion pour mieux faire connaître le système de guichet unique et encourager son utilisation. Par rapport aux autres mesures de facilitation des échanges, ces deux mesures se caractérisent par des coûts de mise en œuvre relativement élevés et plus variables. L'hétérogénéité de ces coûts est due non seulement à la portée et au degré de sophistication des deux systèmes en termes de technologie et d'équipement, mais aussi aux conditions propres à chaque pays, comme la taille de l'économie, l'étendue des systèmes existants et les besoins de développement des réseaux.

Un système national de guichet unique permet aux négociants de présenter les documents et/ou les renseignements requis et d'être informés des décisions de procéder à la mainlevée des marchandises à un point d'entrée unique. Néanmoins, ces fonctions peuvent être exécutées de différentes façons, sans recourir nécessairement aux TIC. Dans certains cas, les systèmes de guichet unique nécessitent seulement la présentation des documents à un poste frontière particulier, alors que dans d'autres cas, les renseignements peuvent être présentés par voie électronique au moyen d'un système qui relie plusieurs organismes présents aux frontières ou l'ensemble de ces organismes. L'expérience montre que le coût de mise en œuvre d'un guichet unique électronique est plus faible en présence de systèmes douaniers automatisés perfectionnés. Cela concorde avec l'idée partagée par de nombreux pays en développement et PMA, selon laquelle une part importante des coûts

de mise en œuvre de la facilitation des échanges est imputable à l'installation, au fonctionnement et à la mise à niveau de systèmes douaniers automatisés.

Comme de nombreux investissements matériel et infrastructure TI, l'automatisation des procédures douanières peut servir à des fins autres que la facilitation des échanges, comme l'amélioration du respect des règlements par la lutte contre la corruption et la contrebande, l'augmentation de la productivité des opérations douanières et l'amélioration des méthodes d'évaluation et du recouvrement des recettes. Les données empiriques montrent que de nombreux pays en développement ont déjà automatisé les opérations de leurs principaux organismes de gestion des douanes et des frontières, tels que les aéroports et les ports maritimes (OCDE, 2005). Bien que les douanes disposent déjà d'un certain nombre d'outils informatiques, il est encore souvent possible de moderniser certaines opérations, comme l'échange de renseignements entre les organismes de gestion des frontières et avec le secteur privé, et d'en améliorer l'efficacité. Toutefois, le manque de fiabilité de l'approvisionnement en électricité et de l'infrastructure de télécommunication dans certains PMA peut empêcher le déploiement complet de système douaniers automatisés complexes à court ou moyen terme (Banque mondiale, 2006a). Comme pour d'autres mesures de facilitation des échanges, une partie des coûts de mise en œuvre et de fonctionnement des systèmes de guichet unique et d'automatisation des procédures douanières peut être répercutée sur les utilisateurs par le paiement de redevances et de frais. En 2014, environ 60% des projets d'automatisation

des douanes réalisés dans le cadre du Programme de système douanier automatisé (SYDONIA) de la CNUCED ont été financés par les administrations des douanes des pays en développement (CNUCED, 2014b).

Bien que l'automatisation soit utile pour normaliser et simplifier les formulaires et les documents, les enseignements tirés des projets de modernisation des douanes réalisés dans le passé confirment qu'à elle seule, l'automatisation ne permet pas de faciliter les échanges (OCDE, 2005). En d'autres termes, l'automatisation n'est pas une condition préalable ou suffisante pour mettre en œuvre la plupart des mesures de facilitation des échanges. Par exemple, les procédures de gestion des risques et les programmes d'opérateurs agréés ne nécessitent pas forcément un système automatisé, même si l'automatisation permettrait de les appliquer de manière plus efficace. Comme on le verra dans la section suivante, d'autres aspects institutionnels et réglementaires, tels que l'engagement politique et le personnel qualifié disponible, sont parmi les principaux facteurs associés à la mise en œuvre réussie des mesures de facilitation des échanges. En fin de compte, l'efficacité de tout système douanier automatisé dépend des compétences du personnel qui l'utilise.

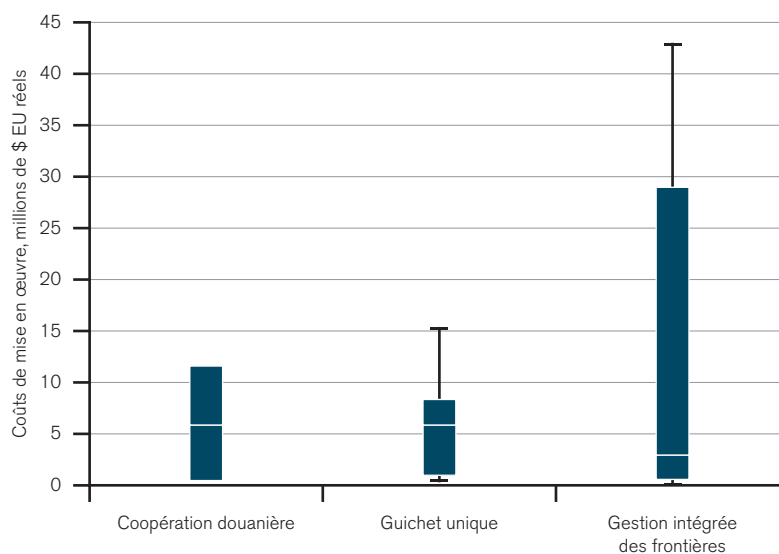
Bien que l'automatisation des systèmes douaniers soit souvent étroitement liée à la simplification des procédures, les mesures visant à simplifier les formalités

et les prescriptions en matière de documents ne sont pas toutes coûteuses. Par exemple, la simplification des prescriptions en matière de documents d'importation et d'exportation ne semble pas impliquer de coûts initiaux importants. Les mesures prévoyant l'utilisation des normes internationales pour les procédures douanières, le réexamen périodique des prescriptions en matière de documents d'importation/d'exportation, la suppression de l'obligation de recourir aux services de courtiers en douane et l'interdiction de l'inspection avant expédition sont aussi considérées comme relativement peu coûteuses en termes de coûts de formation et d'équipement par rapport à d'autres types de mesures de facilitation des échanges (Duval, 2006 ; CNUCED, 2014b).

(iv) *Coopération avec les douanes et les organismes présents aux frontières*

Comme le montre la figure E.16, les coûts initiaux des projets concernant la gestion intégrée des frontières et la création de postes-frontières à guichet unique se situent souvent dans la même fourchette que les coûts de mise en œuvre des systèmes de guichet unique et d'automatisation des douanes, allant de 840 000 dollars EU à 45,9 millions de dollars EU, et de 609 000 dollars EU à 16,3 millions de dollars EU, respectivement. Les programmes de gestion intégrée des frontières n'harmonisent, rationalisent et simplifient pas seulement les douanes, mais aussi l'ensemble des systèmes et procédures utilisés par tous les organismes de

Figure E.16 : Coûts de mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges relatives à la coopération entre les douanes et les organismes présents aux frontières



Note: Chaque boîte représente l'éventail des coûts de mise en œuvre du premier quartile (25 %) au troisième quartile (75 %). La ligne horizontale à travers les boîtes correspond à la médiane. Les points situés aux deux extrémités des lignes verticales (« moustaches ») sortant des boîtes indiquent les valeurs minimales et maximales.

Source: Secrétariat de l'OMC, sur la base des données collectées sur les coûts de mise en œuvre de la facilitation des échanges.

gestion des frontières, notamment en ce qui concerne l'immigration, les transports, la quarantaine, les questions sanitaires et phytosanitaires, l'environnement, les normes et la protection des consommateurs. Plusieurs initiatives encouragent la coordination de la gestion des frontières par le partage de l'information, l'utilisation conjointe de certaines installations, la délégation de pouvoirs administratifs ou la désignation réciproque de fonctionnaires (McLinden *et al.*, 2011).

Certaines initiatives de gestion intégrée des frontières ont une portée beaucoup plus vaste et prévoient l'établissement d'un ou plusieurs postes-frontières à guichet unique. Cela permet de coordonner les procédures d'importation, d'exportation et de transit de pays voisins afin d'éviter la duplication des formalités des deux côtés de la frontière.

L'équipement et l'infrastructure, y compris les TIC et la rénovation des postes-frontières sont parmi les éléments les plus coûteux des deux types de projets, ainsi que les activités de formation visant à donner au personnel des organismes de gestion des frontières les compétences appropriées et à lui apprendre à travailler dans un environnement non plus cloisonné, mais intégré et collaboratif.

L'importance de ces coûts de mise en œuvre donne une idée des difficultés que les pays en développement et les PMA peuvent rencontrer pour mettre en œuvre des mesures axées sur la coopération entre les organismes présents aux frontières, mais il y a d'autres formes de coopération qui sont moins coûteuses, notamment l'établissement de commissions frontalières mixtes pour associer toutes les parties prenantes publiques et privées des deux pays au processus de prise de décisions.

(v) *Autres domaines liés à la facilitation des échanges*

Comme on l'a dit plus haut, les renseignements sur les coûts de mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges sont limités et, souvent, disponibles uniquement à un niveau d'agrégation élevé, d'où la difficulté d'identifier les coûts initiaux de certaines des mesures prévues par l'AFE (voir l'encadré E.2). Dans ce contexte, l'absence de données sur certaines mesures de facilitation des échanges ne signifie pas forcément que leurs coûts initiaux sont faibles. Cela dit, les quelques études portant sur l'évaluation quantitative, par des pays et des experts, de diverses mesures ont permis d'identifier un certain nombre de domaines de facilitation des échanges dans lesquels les coûts initiaux peuvent être faibles. Par exemple, les mesures relatives aux redevances et impositions, telles que l'élimination ou la limitation de certaines impositions et la suppression des redevances consulaires, ne semblent pas nécessiter beaucoup de ressources ou de compétences supplémentaires.

D'autres mesures concernant le transit et l'admission temporaire, comme la garantie de la liberté de transit et la suppression de l'obligation de mettre sous escorte les marchandises en transit, ont aussi été identifiées comme des mesures qui ne nécessitent pas forcément des ressources importantes ou de nouvelles connaissances spécifiques (Duval, 2006; CNUCED, 2014b). Comme cela est indiqué dans la section E.1, bon nombre de ces mesures font partie de celles qui ont été le plus souvent notifiées au titre des engagements de la catégorie A dans le cadre de l'AFE, à savoir les mesures qui peuvent ou devraient être mises en œuvre immédiatement sans nécessiter une assistance technique particulière.

Encadré E.2 : Difficultés d'estimer les coûts de mise en œuvre de l'AFE

Idéalement, une étude visant à déterminer les avantages escomptés d'un projet de facilitation des échanges inclura une estimation des coûts de démarrage et de fonctionnement. De même, une étude qui tente de quantifier les avantages de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, comme le fait le présent rapport, doit aussi tenir compte, si possible, du coût de la mise en œuvre de l'Accord. Dans le présent rapport, nous avons tenté de le faire en recueillant des données – bien qu'éparses, limitées et incomplètes – sur le coût de la mise en œuvre de diverses réformes qui visent à faciliter les échanges et en présentant un certain nombre de graphiques et de statistiques descriptives établis à partir de ces données. Comme indiqué dans la sous-section E.2, les renseignements ainsi obtenus concernent 198 projets relatifs à 31 mesures de facilitation des échanges, regroupées en cinq grandes catégories : coopération entre les organismes présents aux frontières, automatisation des procédures douanières, formalités et prescriptions en matière de documents, mainlevée et dédouanement des marchandises, et transparence et prévisibilité.

Ces renseignements sont utiles, car ils nous donnent une idée de ce que coûte généralement les diverses mesures de facilitation des échanges, et de l'éventail des coûts supportés par les pays dans différentes circonstances. Malheureusement, le nombre d'observations est trop faible pour en tirer une estimation globale fiable du coût de la mise en œuvre de l'AFE. Dès le début, l'établissement d'une correspondance entre les données et l'AFE s'est fait au prix d'un nombre plus restreint d'observations utilisables, du fait de l'exclusion

Encadré E.2 : Difficultés d'estimer les coûts de mise en œuvre de l'AFE (suite)

de plus de 42 observations portant sur des mesures non visées par l'Accord réel, comme l'automatisation des procédures douanières. Pour bon nombre des mesures restantes, on n'avait qu'une ou deux observations, ce qui a empêché d'estimer le coût par mesure. Même en regroupant les mesures dans de grandes catégories, on n'avait très peu de points de données pour certaines d'entre elles (par exemple transparence et prévisibilité). L'inclusion d'autres variables dans les régressions pour tenir compte des caractéristiques des pays (revenu par habitant, volume des importations, région et niveau de mise en œuvre initial) a encore réduit le nombre d'observations utilisables, car il n'a pas été possible d'apparier les valeurs pour tous les pays. Enfin, même quand on avait des données suffisantes pour faire une estimation, les coefficients n'étaient pas statistiquement significatifs aux niveaux conventionnels et les statistiques R carré, qui indiquent dans quelle mesure les données concordent avec le modèle statistique, étaient extrêmement basses, de sorte que les résultats n'étaient pas fiables.

La difficulté d'estimer les coûts de mise en œuvre souligne qu'il est important d'assurer le suivi de l'AFE après son entrée en vigueur. Comme cela est indiqué dans la sous-section E.6, le suivi des accords est une fonction essentielle de l'OMC et il porte à la fois sur les coûts de mise en œuvre et de fonctionnement et sur les incidences économiques. Le fait de disposer de renseignements plus complets sur les coûts de la mise en œuvre de l'Accord aidera les pays en développement à mieux évaluer leurs besoins d'assistance technique et à obtenir le soutien nécessaire des donateurs.

4. Le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges (TFAF)

Les coûts prévus de la mise en œuvre de l'AFE semblent modestes par rapport aux avantages escomptés, mais ils peuvent tout de même être difficiles à supporter pour les pays pauvres qui disposent de ressources et de compétences limitées. Cette difficulté a été reconnue par les Membres de l'OMC lorsqu'ils ont formellement convenus d'engager des négociations sur la facilitation des échanges en juillet 2004. Ils ont décidé que le principe d'un traitement spécial et différencié (TSD) pour les pays en développement et les PMA «devrait aller au-delà de l'octroi des périodes de transition traditionnelles pour la mise en œuvre des engagements. En particulier, l'étendue des engagements et le moment auquel ils seront contractés seront liés aux capacités de mise en œuvre des Membres en développement et des Membres les moins avancés».⁵ Les dispositions de la section II («Dispositions relatives au traitement spécial et différencié pour les pays en développement Membres et les pays les moins avancés Membres») de l'AFE ont été examinées en détail dans la section B du présent rapport.

Les dispositions de l'AFE relatives au TSD prévoient une plus grande différenciation que les autres Accords de l'OMC. Chaque pays en développement ou pays moins avancé Membre peut avoir son propre calendrier de mise en œuvre dans la mesure où ce dernier dépend de l'acquisition de capacités. Cela serait compatible avec le principe selon lequel les engagements commerciaux doivent être adaptés à la situation économique spécifique du pays, idée soutenue dans la littérature économique (voir l'encadré E.3 sur la justification économique du TSD).

Les pays développés Membres sont incités à renforcer les capacités des pays en développement et des PMA pour leur permettre d'accélérer la mise en œuvre de l'AFE. Comme cela est expliqué dans la section C, des procédures commerciales inefficaces engendrent des pertes sèches pour toutes les parties participant au commerce international, qu'il s'agisse d'un Membre ou de ses partenaires commerciaux. De plus, en fournissant une assistance et un soutien en matière de renforcement des capacités aux pays en développement et aux PMA afin qu'ils puissent mettre pleinement en œuvre l'AFE, les pays développés réduisent ou éliminent aussi les pertes subies par leurs entreprises.

Pour faire en sorte que les engagements de la catégorie C⁶ soient mis en œuvre, il faudra que les demandes de renforcement des capacités des pays en développement et des PMA soient satisfaites et qu'une offre d'assistance puisse être assurée par les donateurs dans ce domaine. Comme il n'y a pas de «marché» pour apparier la demande et l'offre, l'OMC devra agir comme substitut en faisant office de centre d'échange d'informations et d'intermédiaire de dernier ressort.⁷ Pour jouer ce rôle, il faudra connaître précisément les demandes ou les besoins des Membres pour mettre en œuvre l'AFE et il faudra aussi connaître les capacités et l'avantage comparatif des donateurs et des organismes bilatéraux, régionaux et multilatéraux pour la fourniture d'assistance technique et de services d'experts en matière de facilitation des échanges (la section B du présent rapport indique bon nombre de ces organisations internationales ainsi que leurs avantages comparatifs dans le domaine de la facilitation des échanges).

Ces diverses fonctions de coordination ont été regroupées dans le nouveau Mécanisme pour l'Accord

Encadré E.3 : La justification économique du TSD

La théorie économique, et en particulier, la théorie des accords commerciaux justifient l'octroi d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement et aux PMA dans les accords commerciaux par le fait que ces pays sont souvent de petite taille, ont des ressources très limitées et font face à de nombreuses défaillances du marché.

Comme cela est indiqué dans la section B du présent rapport, plusieurs raisons expliquent pourquoi les pays concluent des accords commerciaux. La théorie des termes de l'échange affirme que les accords commerciaux permettent aux pays d'éviter une guerre tarifaire potentiellement ruineuse (Bagwell et Staiger, 1999). La théorie de l'engagement dit quant à elle que les accords commerciaux donnent une certaine crédibilité aux gouvernements faibles qui envisagent des réformes économiques pour surmonter l'opposition des groupes de pression organisés (Maggi et Rodriguez-Clare, 1998).

Horn *et al.* (2010) suggèrent que des flexibilités devraient être ménagées aux pays qui disposent d'instruments de politique interne plus limités ou moins efficaces, et qui ont moins de pouvoir pour manipuler leurs termes de l'échange. Ces conditions ont plus de chances de s'appliquer aux petits pays peu développés qu'aux grands pays plus avancés. Par ailleurs, des disciplines strictes devraient s'appliquer aux engagements portant sur des mesures à la frontière, comme les droits de douane, alors qu'une plus grande latitude devrait être laissée pour les engagements concernant les instruments de politique interne, comme les subventions.

Conconi et Perroni (2004 ; 2012) utilisent la théorie de l'engagement pour expliquer pourquoi un pays développé accepte des engagements asymétriques sous la forme de périodes de transition plus longues pour un partenaire commercial qui est un pays en développement ou un PMA. Dans ces pays, la capacité du secteur en concurrence avec les importations se déprécie lentement et le secteur fait pression pour profiter des quasi-rentes, ou rendements temporaires, qui peuvent être obtenues pendant cette période. Par conséquent, la transition vers l'équilibre coopératif à long terme assuré par l'ouverture du marché ne peut pas se faire en une seule fois. En laissant le secteur engranger ces rentes pendant une période de transition, le pays en développement ou le PMA répond à ses intérêts particuliers tout en s'engageant de façon crédible à ouvrir son marché ultérieurement d'une manière qui améliore le bien-être. Si le pays développé partenaire ne lui avait pas accordé de flexibilité, le pays en développement ou le PMA aurait maintenu des droits de douane élevés à cause de son problème de crédibilité interne. Plutôt que de n'obtenir aucune ouverture du marché, le pays développé accepte donc un bénéfice plus faible pendant la période de transition pour obtenir un gain à plus long terme.

Rosendorff et Milner (2001) et Bagwell et Staiger (2005) notent que l'efficacité de la flexibilité ou des « clauses d'exemption » augmente avec le degré d'incertitude. Si l'on suppose que les pays en développement ou les PMA sont systématiquement exposés à plus d'incertitudes quant à l'avenir, un niveau de flexibilité généralement plus élevé peut être approprié.

Enfin, la flexibilité permet aux pays de minimiser le coût de l'ajustement aux réformes commerciales. La mise en œuvre des obligations commerciales, même si elle est bénéfique à terme, peut entraîner initialement des coûts administratifs et d'infrastructure que les pays en développement ou les PMA peuvent avoir du mal à financer à court terme (Finger et Schuler, 1995 ; Maskus, 2000). Ces pays peuvent avoir besoin d'une assistance technique et financière et de délais plus longs pour mettre en œuvre progressivement leurs obligations et opérer la transition nécessaire.

sur la facilitation des échanges (TFAF), lancé en juillet 2014 par le Directeur général, Roberto Azevêdo (voir l'encadré E.4 pour une description des fonctions du Mécanisme). Le Mécanisme suit de près la situation des différents Membres pour faire en sorte qu'ils reçoivent les renseignements et le soutien nécessaires. En cas de besoin, le Mécanisme fournit une assistance technique et/ou aide les Membres à trouver un soutien par l'intermédiaire des Membres donateurs ou d'organisations internationales ou régionales.

Le rôle d'appariement ou de coordination de l'OMC est l'une des raisons identifiées dans la section C expliquant pourquoi il est économiquement justifié d'inclure la facilitation des échanges dans un accord commercial multilatéral. Outre l'appariement de la demande et de l'offre de renforcement des capacités, l'OMC assurera un autre aspect de la coordination. Bien que les pays puissent certainement élaborer eux-mêmes des procédures commerciales conformes aux prescriptions de l'AFE, il sera bien plus efficace de

Encadré E.4 : Fonctions du Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges

Les fonctions spécifiques du TFAF sont les suivantes :

- i) aider les PMA et les pays en développement à évaluer leurs besoins spécifiques et à identifier les partenaires de développement susceptibles de les aider à répondre à ces besoins ;
- ii) assurer les meilleures conditions possibles pour la circulation de l'information entre les donateurs et les bénéficiaires, grâce à la création d'une plate-forme d'échanges de renseignements sur la demande et l'offre d'assistance technique en matière de facilitation des échanges ;
- iii) diffuser les meilleures pratiques pour la mise en œuvre de mesures de facilitation des échanges ;
- iv) fournir un soutien afin de trouver des sources d'assistance pour la mise en œuvre, y compris en demandant formellement que le Directeur général joue le rôle de facilitateur afin d'obtenir des fonds pour l'exécution de projets spécifiques ;
- v) fournir des dons pour l'élaboration de projets dans les cas où un Membre a identifié un donateur potentiel mais n'a pas été en mesure d'élaborer un projet à lui soumettre, et n'a pas pu trouver d'autres sources de financement pour soutenir l'élaboration d'une proposition de projet ; et
- vi) fournir des dons pour l'exécution de projets liés à la mise en œuvre des dispositions de l'Accord sur la facilitation des échanges dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir des fonds d'autres sources. Ces dons seront limités aux projets d'infrastructure immatérielle, comme la modernisation des lois douanières grâce à des services de consultation, à des ateliers dans le pays et à la formation des fonctionnaires.

les élaborer conformément aux meilleures pratiques internationales. Cela permet de faire en sorte que les procédures commerciales suivent les mêmes pratiques dans le monde entier mais aussi que ces pratiques soient fondées sur les meilleures normes.

Le Mécanisme a mené diverses activités visant à sensibiliser et à mobiliser un soutien en faveur de la ratification et de l'entrée en vigueur de l'AFE. Ces activités s'adressent aux décideurs et aux parties prenantes à différents niveaux, notamment aux parlementaires, aux ministres, aux délégués en poste à Genève, aux fonctionnaires chargés des questions commerciales dans les capitales et à beaucoup d'autres parties intéressées.

Des fonctionnaires de l'OMC ont présenté des exposés sur l'AFE dans le cadre de nombreuses activités organisées par d'autres institutions, notamment lors d'une conférence internationale des membres de l'Union interparlementaire tenue au début de 2014.

Le Mécanisme a permis d'élargir le programme d'assistance technique de l'OMC pour amener les parlementaires à mettre davantage l'accent sur la facilitation des échanges. En 2014, plusieurs ateliers sur la facilitation des échanges destinés aux parlementaires ont été organisés pour les pays africains (en coopération avec le Maroc), la Communauté d'Afrique de l'Est, l'ASEAN (en coopération avec Singapour), l'ensemble

des pays d'Amérique latine et les îles du Pacifique (en coopération avec la Banque mondiale et le Forum des îles du Pacifique).⁸ Des ateliers seront organisés dans d'autres régions, selon les besoins.

Enfin, comme on le verra dans la sous-section suivante, de nombreux enseignements ont été tirés des réformes menées en vue de faciliter les échanges. Cette somme de connaissances est une ressource importante qui peut faciliter la tâche des pays qui entreprennent une réforme douanière pour la première fois. L'OMC pourrait aider à faire en sorte que ces connaissances soient transférées aux pays qui mettent en œuvre les réformes.

5. Quels enseignements tirer des expériences nationales réussies en matière de réformes ?

À l'instar de la littérature empirique sur les coûts de mise en œuvre des réformes en matière de facilitation des échanges, quelques études ont examiné de manière cohérente les aspects opérationnels de la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges. Les réformes visant à faciliter les échanges portent sur l'interface opérationnelle entre les pouvoirs publics et le secteur privé, et elles reposent donc souvent sur une approche interdisciplinaire qui associe des éléments juridiques, économiques, politiques, technologiques et de gestion. Mais les obstacles aux réformes, tels

que les intérêts antagoniques et les contraintes institutionnelles, ont été peu étudiés dans la littérature (Grainger, 2008 ; McLinden *et al.*, 2011).

Comme cela a été dit précédemment, un certain nombre de pays ont déjà mis en œuvre des réformes de facilitation des échanges dans le cadre d'initiatives multilatérales, régionales ou unilatérales. Ces expériences peuvent fournir de précieuses indications sur les enseignements tirés et sur les facteurs de réussite pour surmonter les obstacles et les difficultés rencontrés par les pays dans l'exécution de projets de facilitation des échanges. Ces enseignements doivent cependant être considérés avec prudence car la mise en œuvre de ces réformes ne consiste pas simplement à copier et transposer l'expérience d'autres pays et il n'existe pas de modèle de réforme unique. Une approche qui a réussi dans un pays pourrait fort bien échouer dans un autre. Enfin, les enseignements sur la facilitation des échanges dépendent de plusieurs facteurs, notamment du type de réforme, de la géographie du pays, du niveau de développement, du cadre juridique, de l'infrastructure, des ressources humaines, du type de commerce et du volume de ce commerce (De Wulf et Sokol, 2005).

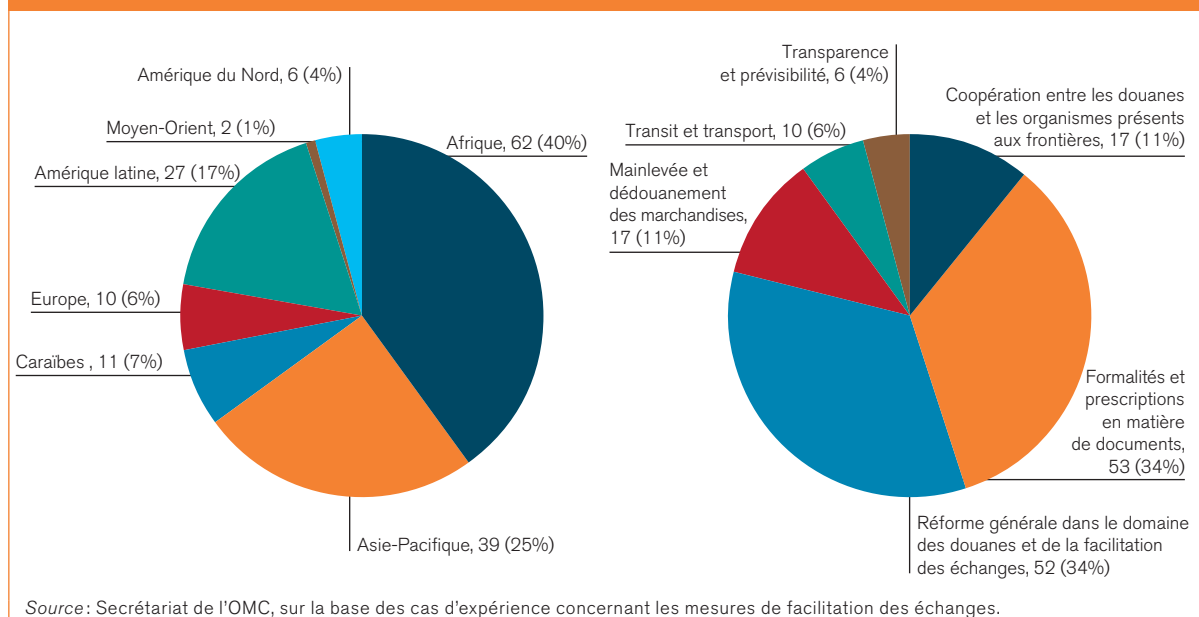
Il est difficile de tirer des enseignements universels des réformes visant à faciliter les échanges, mais les cas d'expérience qui identifient clairement les facteurs de réussite de ces réformes peuvent être une source d'information utile. Cent cinquante-cinq cas d'expérience⁹ ont été compilés par le Secrétariat de l'OMC à partir de diverses sources, parmi lesquelles les Symposiums 2011 et 2012 de l'OMC sur l'expérience pratique de la mise en œuvre des réformes en matière de facilitation des échanges, les troisième et cinquième examens globaux de l'Aide pour le commerce, le Guide pratique relatif à la facilitation du commerce de la CEE-ONU, le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie-Pacifique (UNNExT), la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, l'Organisation mondiale des douanes et le Forum de coopération économique Asie-Pacifique.

Sur ces 155 cas d'expérience, 105 (68 %) portent sur des initiatives de facilitation des échanges dans des pays en développement, 38 (24 %) sur des initiatives dans des PMA et 13 (8 %) sur des initiatives dans des pays développés. Ces cas d'expérience se répartissent aussi entre différentes régions géographiques, avec 62 cas d'expériences (40 %) portant sur des initiatives de facilitation des échanges en Afrique, 39 (25 %) en Asie-Pacifique, 27 (17 %) en Amérique latine, 11 (7 %) dans les Caraïbes, 10 (6 %) en Europe, 6 (4 %) en Amérique du Nord et 2 (1 %) au Moyen-Orient.¹⁰

Comme le montre la figure E.17, les cas d'expérience portent sur un large éventail de domaines liés aux réformes en matière de facilitation des échanges. Cinquante-deux cas d'expérience rendent compte de réformes générales et de large portée concernant les douanes et la facilitation des échanges, tandis que les 103 cas restants portent sur des mesures de facilitation des échanges plus spécifiques. En particulier, 53 cas (34 %) mettent l'accent sur les formalités et prescriptions en matière de documents, comme les guichets uniques, et 17 cas d'expérience (11 %) concernent les mesures liées à la mainlevée et au dédouanement des marchandises, comme la gestion des risques. Les autres domaines de la facilitation des échanges examinés dans les cas d'expérience comprennent la coopération entre les douanes et entre les organismes présents aux frontières, dont il est question dans 17 cas (11 %), le transit et le transport, dans 10 cas (6 %), et la transparence et la prévisibilité, par exemple les décisions anticipées, dans 6 cas (4 %).

Deux réserves doivent être faites en ce qui concerne ces cas d'expérience. Premièrement, ceux-ci ne sont probablement pas totalement représentatifs en raison d'un possible biais de sélection et de la tendance à ne publier que les initiatives de facilitation des échanges qui ont donné des résultats positifs. Deuxièmement, les cas d'expérience peuvent souffrir de l'omission de variables, dans la mesure où la plupart sont relatés par ceux qui financent les initiatives de facilitation des échanges et/ou y participent (gouvernements, donateurs ou experts), de sorte qu'ils sont probablement moins objectifs qu'une évaluation extérieure. Dans ce contexte, le fait qu'un facteur de réussite donné n'est pas mentionné n'implique pas nécessairement qu'il n'a pas été essentiel pour expliquer le résultat positif de l'initiative. Malgré ces inconvénients, ces cas d'expérience peuvent donner des indications sur les schémas et les nuances importantes de certains des facteurs ayant contribué aux expériences réussies en matière de facilitation des échanges aux niveaux national et régional.

Comme le montre la figure E.18, l'examen de ces 155 cas d'expérience met en lumière un certain nombre de facteurs de réussite convergents, malgré le nombre relativement élevé de facteurs de réussite identifiés. Bon nombre de ces facteurs sont souvent interdépendants, et sont parfois complémentaires. En outre, des mesures de facilitation différentes impliquent souvent différents types de facteurs de réussite. En gardant cela à l'esprit, les facteurs peuvent être groupés en six grandes catégories : 1) l'appropriation nationale ; 2) la participation des parties prenantes ; 3) les ressources financières, humaines et matérielles ; 4) l'approche échelonnée ; 5) la transparence et le suivi ; 6) les autres facteurs.

Figure E.17 : Répartition des cas d'expérience relatifs à la facilitation des échanges par région et par domaine

a) Appropriation nationale

La volonté et l'engagement politiques au plus haut niveau en faveur des réformes de facilitation des échanges sont le facteur de réussite le plus fréquemment cité (102 cas d'expérience sur 155). Comme cela est souligné dans la section E.1, cette constatation concorde avec le nombre relativement élevé de pays donateurs ayant participé à l'exercice de suivi mené dans le cadre du cinquième Examen de l'Aide pour le commerce et qui ont identifié le manque de « coordination et de volonté politique au niveau national » comme l'une des principales difficultés qui pourraient être rencontrées dans la mise en œuvre de l'AFE. L'implication politique, au niveau des ministres, du Premier Ministre ou du Président, est souvent considérée comme un signe de l'appropriation des réformes en matière de facilitation des échanges. L'appropriation et la responsabilité de la part du gouvernement, mais aussi du personnel participant à la mise en œuvre de l'initiative, sont mentionnées expressément comme facteur de réussite dans 59 cas d'expérience.

La volonté politique est souvent le facteur prépondérant dont dépendent la plupart des autres facteurs de réussite. En particulier, la participation active du gouvernement est souvent nécessaire pour résoudre les éventuels conflits entre les priorités politiques et pour allouer les ressources financières, matérielles et humaines appropriées pour mener à bien les réformes. En outre, un ferme engagement politique est souvent indispensable pour surmonter l'opposition et la résistance possibles de certaines

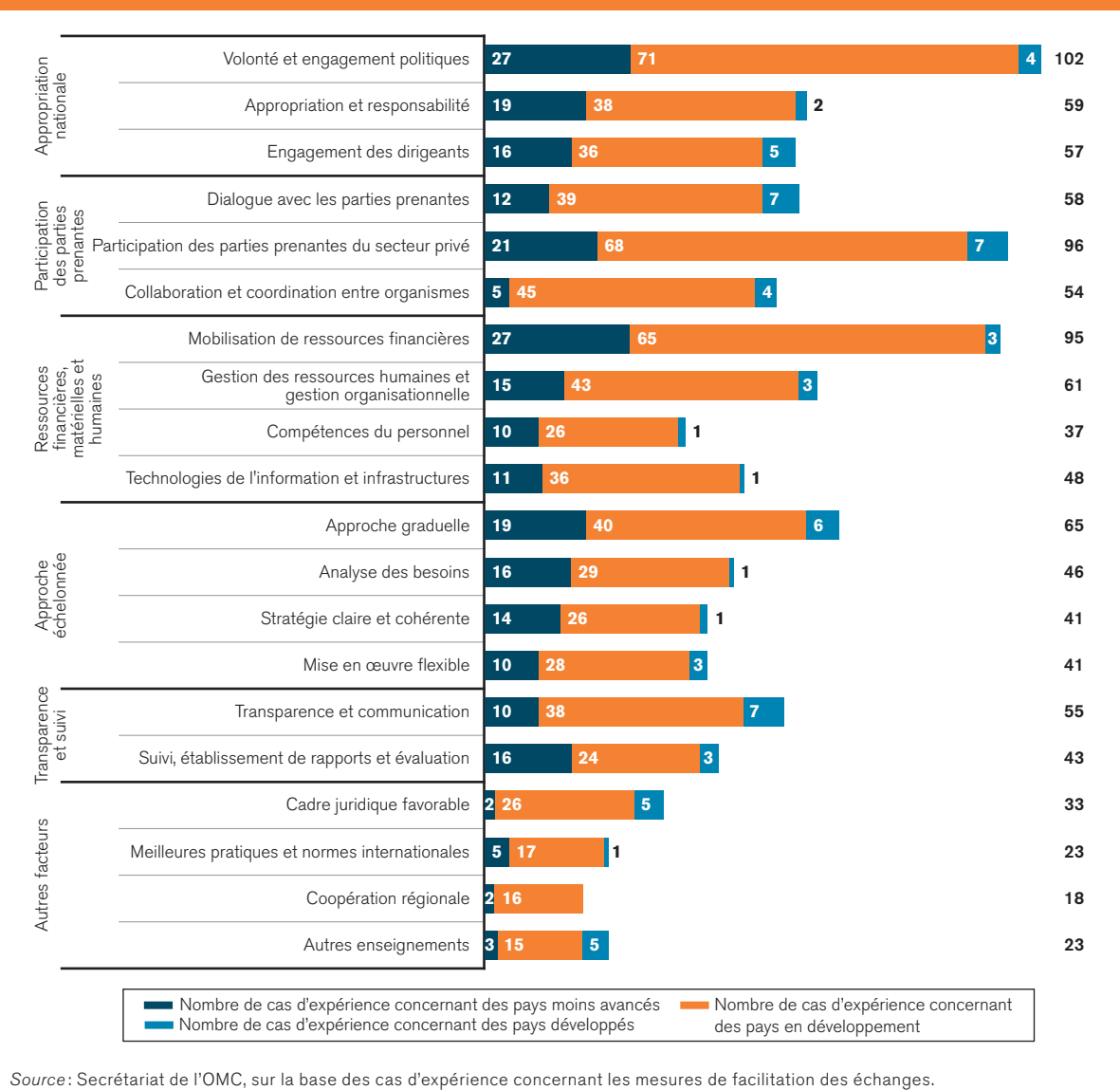
parties prenantes publiques ou privées qui tirent profit du système existant, y compris des inefficiences et des réseaux, et dont les intérêts particuliers pourraient être compromis par des réformes visant à faciliter les échanges (Banque mondiale, 2006b ; Brandi, 2013 ; Holler *et al.*, 2014).

Un engagement politique fort et continu est important aussi pour maintenir la dynamique des réformes au fil des ans et pour limiter, entre autres, les risques liés à une réorientation des politiques ou au manque de ressources financières et humaines. Cela pourrait expliquer pourquoi les cas d'expérience portant sur les formalités et les prescriptions en matière de documents, que l'on considère souvent comme un processus continu, mentionnent plus souvent la volonté politique comme facteur de réussite. Outre la volonté politique, il est important aussi qu'un organisme, une équipe ou un individu exerce un leadership actif pour assurer le lancement, la mise en œuvre et la supervision des réformes de facilitation des échanges, comme cela est indiqué dans 57 cas d'expérience. Un leadership fort et stable peut aider à faire en sorte que ces réformes restent au centre des préoccupations des différentes parties prenantes.

b) Participation des parties prenantes

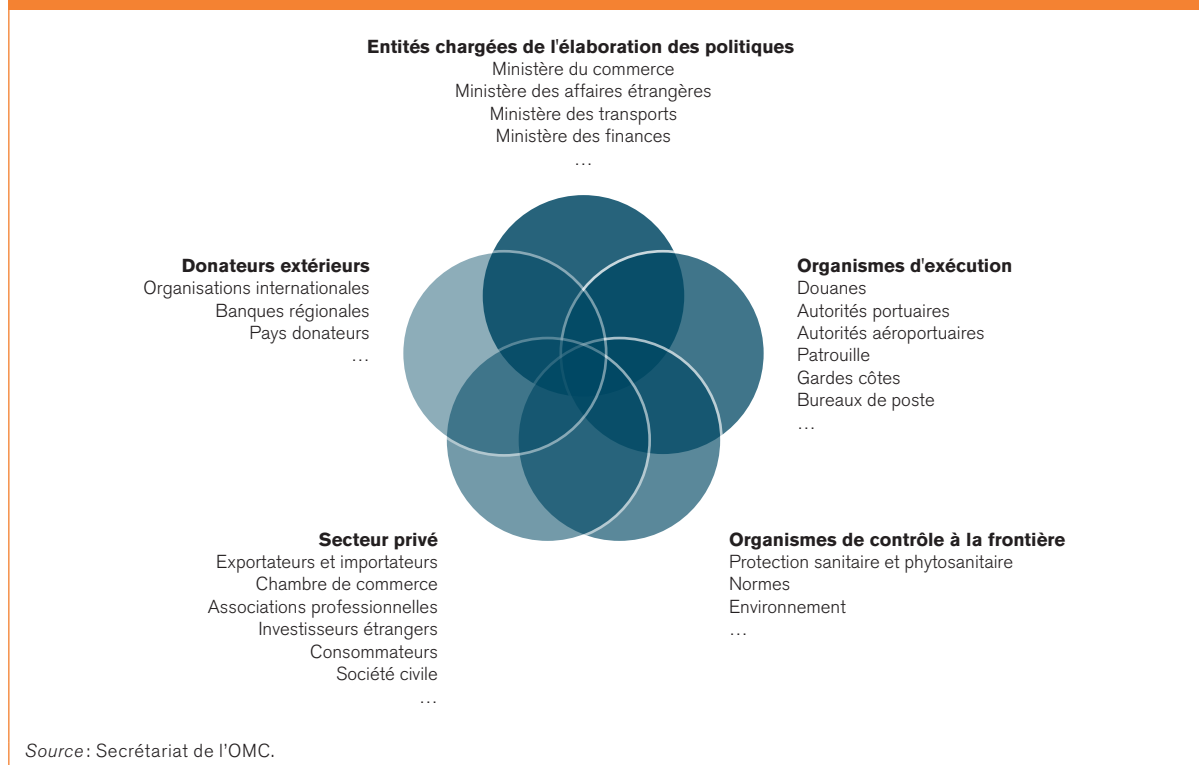
Un autre enseignement essentiel, mentionné dans 58 cas d'expérience, concerne la participation et l'engagement des parties prenantes à chaque étape de l'initiative de facilitation des échanges. Comme cela a été dit précédemment, la facilitation des échanges

Figure E.18 : Principaux facteurs de réussite mentionnés dans les cas d'expérience relatifs à la facilitation des échanges



est par nature une question transversale qui met en jeu les intérêts de diverses parties prenantes dans les secteurs public et privé. Comme le montre la figure E.19, les entités chargées de l'élaboration des politiques (ministères du commerce, des affaires étrangères, des finances, des transports), les organismes transfrontaliers (départements chargés de la protection sanitaire et phytosanitaire, de la santé, de l'environnement), les organismes d'exécution (autorités douanières, portuaires et aéroportuaires), le secteur privé (fournisseurs, – y compris les investisseurs étrangers –, consommateurs et intermédiaires) et les donateurs extérieurs figurent parmi les parties prenantes pouvant jouer un rôle dans la facilitation des échanges, non seulement au niveau national mais aussi, dans certains cas, aux niveaux régional et international.

Le deuxième facteur de réussite le plus cité, mentionné dans 96 cas d'expérience, est la participation active et l'adhésion des parties prenantes du secteur privé local, parmi lesquelles les chambres de commerce, les associations professionnelles et les membres de la société civile engagés dans des activités de commerce et de transport. Étant donné que les négociants et les entreprises sont parmi les principaux bénéficiaires des réformes en matière de facilitation des échanges, il est essentiel de leur donner la possibilité d'émettre des idées et des suggestions pendant l'évaluation des besoins, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des réformes pour faire en sorte que celles-ci procurent des avantages concrets et pratiques. Mais, il est rare que les différents secteurs et les différentes entreprises du secteur privé s'expriment naturellement

Figure E.19 : Parties prenantes dans les réformes en matière de facilitation des échanges

d'une seule voix. Leurs intérêts divergents voire opposés peuvent donc entraver la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges (Grainger, 2008). Quelques cas d'expérience soulignent à quel point il est important que le gouvernement reste neutre et ne favorise pas les intérêts de certaines entreprises ou de certains secteurs car il a besoin d'un large soutien des milieux d'affaires.

Il y a différentes façons de consulter et de faire participer le secteur privé : en établissant des organismes de facilitation des échanges, en envoyant des lettres de consultation invitant les parties intéressées à exprimer leurs vues, ou en commandant des études et des enquêtes (Grainger, 2014). En particulier, des organismes nationaux de facilitation des échanges peuvent être utiles pour aborder les questions de facilitation des échanges de manière coordonnée, répondre aux intérêts contradictoires et renforcer le dialogue et la coopération formels et informels entre les parties prenantes publiques et privées (CNUCED, 2006). Au cours des 15 dernières années, le nombre d'organismes – comités, commission ou groupes de travail – mis en place pour réunir les parties prenantes, y compris le secteur privé, a considérablement augmenté. Différents facteurs géographiques, économiques et culturels influent sur les fonctions, les résultats et la viabilité des organismes de facilitation des échanges, mais ces derniers considèrent que la participation du

secteur privé et la coordination entre les participants sont les facteurs les plus importants pour atteindre leurs objectifs et développer efficacement leurs activités (CNUCED, 2014a).

En fait, le succès des initiatives de facilitation des échanges dépend aussi, comme cela est indiqué dans 54 cas d'expérience, de l'implication, de l'engagement et de la volonté des différents ministères et des organismes opérant aux points de passage des frontières. Les douanes ne sont pas le seul organisme gouvernemental impliqué dans la facilitation des échanges. Il peut être important de délimiter et de coordonner les responsabilités des organismes d'exécution, parmi lesquels les autorités douanières, mais aussi les autorités portuaires et aéroportuaires, et des organismes de contrôle à la frontière, tels que les départements chargés de la protection sanitaire et phytosanitaire et de la protection de l'environnement, afin d'éliminer les procédures incompatibles, les doublons et les répétitions dans l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges.

Par exemple, il n'est pas rare que les organismes chargés des normes de sécurité, des normes phytosanitaires et des normes de qualité effectuent des inspections et des essais distincts pour s'assurer que les importations sont conformes aux normes pertinentes. Jusqu'à ce que ces organismes donnent leur approbation, les douanes

ne sont pas en mesure d'accorder la mainlevée des marchandises importées. En l'absence de coordination entre ces organismes, les mesures de facilitation des échanges liées à la mainlevée et au dédouanement des marchandises, comme le traitement avant arrivée et la gestion des risques, ne produiront pas pleinement leurs effets bénéfiques.

Comme cela a été dit précédemment, des mécanismes de consultation, tels que des organismes nationaux de facilitation des échanges et des groupes de travail multipartites, peuvent réunir les différents points de vue et intérêts afin de définir une stratégie commune et d'assigner des priorités. De même, la mise en place d'un mécanisme d'information en retour entre le gouvernement et les parties prenantes peut être utile pour permettre d'identifier et de résoudre les problèmes liés à la mise en œuvre des réformes de facilitation des échanges.

c) Ressources financières, humaines et matérielles

Un autre facteur de réussite récurrent, cité dans 95 cas d'expérience, est qu'il faut envisager et élaborer un mécanisme de financement réaliste et durable pour mettre en œuvre les initiatives de facilitation des échanges, qu'il s'agisse d'un financement national ou d'un soutien financier extérieur, ou d'une combinaison des deux.

En particulier, un nombre relativement élevé de cas d'expérience concernant des projets et programmes de facilitation des échanges dans les PMA soulignent le rôle clé d'un financement adéquat, prévisible et fiable des donateurs. Comme cela est indiqué dans la section E.1, des initiatives telles que l'Aide pour le commerce jouent un rôle important pour mobiliser le soutien des donateurs en faveur du renforcement des capacités et des infrastructures liées au commerce (OCDE et OMC, 2015).

Quelques cas d'expérience soulignent aussi l'importance des partenariats public-privé comme moyen de financer les réformes de facilitation des échanges et d'accroître la participation du secteur privé. Plus généralement, la viabilité à long terme des réformes exige l'octroi de crédits budgétaires annuels stables une fois que le financement externe et l'assistance technique ont pris fin, ce qui peut être difficile à obtenir sans une forte volonté politique.

Une bonne question des ressources humaines et une bonne gestion organisationnelle sont également citées dans 61 cas d'expérience comme un élément essentiel pour renforcer la qualité et l'intégrité du personnel dans le cadre des initiatives de facilitation des échanges

(Banque mondiale, 2006b). Comme cela est indiqué dans 37 cas d'expérience, la facilitation des échanges nécessite souvent une expertise technique spécifique. Dans ce contexte, une formation sur le tas, y compris par le biais d'une assistance technique et d'activités de renforcement des capacités, est indispensable pour que le personnel concerné acquière les qualifications requises et reste compétent.

Outre la formation et le perfectionnement professionnel, il peut être nécessaire d'envisager des mesures visant à faire en sorte que le personnel internalise les objectifs des réformes et accepte son (nouveau) rôle et ses (nouvelles) responsabilités (rémunération, incitations, promotion, rotation ou changement d'affectation) (Banque mondiale, 2006b). Dans certains cas, il faut aussi opérer des changements organisationnels en réaffectant des ressources pour améliorer la flexibilité, l'efficacité et l'efficience sur le plan opérationnel (McLinden *et al.*, 2011).

L'importance des technologies de l'information et des communications et des infrastructures, y compris l'équipement, pour réaliser les réformes de facilitation des échanges a aussi été soulignée dans 48 cas d'expérience. En particulier, l'utilisation des TIC peut aider grandement à rationaliser et simplifier les procédures douanières et les documents, comme cela est indiqué dans de nombreux cas d'expérience portant sur l'établissement d'un guichet unique et le commerce sans papier. Par conséquent, des carences dans le domaine des TIC peuvent empêcher la bonne application de certaines mesures de facilitation des échanges qui reposent sur les TIC, comme les guichets uniques. Quelques cas d'expérience soulignent par ailleurs qu'il est important de concevoir des réformes de facilitation des échanges adaptées aux capacités effectives des pays dans le domaine des TIC.

d) Approche échelonnée

Un autre facteur essentiel pour la mise en œuvre réussie des initiatives de facilitation des échanges, cité dans 65 cas d'expérience, consiste à établir et suivre un échelonnement approprié. Il est souvent nécessaire de prévoir un délai suffisant entre l'élaboration des mesures de facilitation des échanges et leur mise en œuvre effective afin de préparer le terrain, de réunir toutes les parties prenantes et de renforcer les capacités internes par des activités de communication et de formation et éventuellement au moyen d'investissements additionnels (par exemple infrastructures, modernisation des TI, etc.). Plus généralement, les réformes de facilitation des échanges sont souvent considérées comme un processus graduel et de longue haleine qui ne devrait être ni trop lent, afin de ne pas freiner l'élan

de l'initiative, ni trop rapide, pour ne pas exacerber la résistance ni nuire à la viabilité de la réforme. Dans ce contexte, un plan de mise en œuvre flexible, mentionné dans 41 cas d'expérience, peut être crucial pour s'adapter et répondre aux facteurs externes, tels que la récession mondiale, qui peuvent entraîner des retards et des changements de priorités. Plusieurs cas d'expérience mentionnent aussi la facilité d'utilisation comme un élément important pour la réussite des réformes de facilitation des échanges.

Comme cela est indiqué dans 46 cas d'expérience, le point de départ pour l'échelonnement des réformes consiste souvent en une évaluation précise et complète des besoins et des priorités en matière de facilitation des échanges dans la situation actuelle compte tenu, entre autres, de l'environnement opérationnel du pays, des compétences administratives, des ressources disponibles, du niveau technologique et du système politique, en vue d'identifier les lacunes existantes (De Wulf et Sokol, 2005). L'évaluation des besoins est souvent considérée comme une condition préalable pour pouvoir définir non seulement des objectifs réalistes mais aussi une stratégie claire et cohérente adaptée à la situation, comme cela est indiqué dans 41 cas d'expérience. Les faits semblent montrer que, comme la plupart des mesures de facilitation des échanges sont interdépendantes, elles risquent de ne pas produire pleinement leur effet si elles sont mises en œuvre partiellement ou séparément et en l'absence d'un échelonnement approprié des mesures (De Wulf et Sokol, 2005 ; Moisé, 2006).

e) Transparence et suivi

Le fait de tenir les décideurs et les parties prenantes, y compris le secteur privé, informés de l'élaboration des mesures de facilitation des échanges, des progrès accomplis, des difficultés rencontrées et surmontées et des mesures proposées pour remédier aux retards ou à tout changement de conditions peut aussi être un facteur de réussite, comme cela est indiqué dans 55 cas d'expérience. Par exemple, plusieurs organismes nationaux de facilitation des échanges ont adopté une stratégie de communication pour partager et diffuser les renseignements pertinents auprès des parties prenantes et du public (CNUCED, 2014a). Des mécanismes de transparence de ce type peuvent souvent susciter la confiance nécessaire pour convaincre toutes les parties prenantes concernées et obtenir leur soutien et leur participation et faire en sorte qu'elles s'approprient les mesures.

Plusieurs cas d'expérience soulignent en outre qu'il est utile de faire connaître et de promouvoir les mesures de facilitation des échanges afin de maintenir la dynamique et d'obtenir un plus large

soutien de la part de toutes les parties prenantes. À cet égard, comme cela est indiqué dans 43 cas d'expérience, le suivi, l'établissement de rapports et l'évaluation des initiatives de facilitation des échanges peuvent être un facteur de réussite important car cela permet d'informer les parties prenantes des résultats obtenus et de leur faire savoir si l'initiative est sur la bonne voie ou si des ajustements sont nécessaires. Un mécanisme de suivi efficace commence souvent par l'établissement d'indicateurs de performance clairs (Banque mondiale, 2006b). Le suivi peut aussi être essentiel pour obtenir un financement extérieur afin de pouvoir évaluer l'efficacité des projets des donateurs (Holler *et al.*, 2014).

f) Autres facteurs de réussite

Quelques autres facteurs de réussite ont été explicitement identifiés dans plusieurs cas d'expérience. Par exemple, 33 cas d'expérience soulignent l'importance d'un cadre juridique adéquat, favorable et clair. Comme cela a été dit dans la section E.2, certaines mesures de facilitation des échanges peuvent nécessiter une modification des lois, des règlements et des directives administratives pour soutenir pleinement la mise en œuvre des réformes notamment en autorisant la communication et l'échange de données par voie électronique entre les organismes. D'autres mesures peuvent être déjà appliquées de façon informelle par les douanes ou les organismes présents aux frontières dans certains pays en développement, mais pour se généraliser, cela nécessite un cadre juridique approprié et un soutien institutionnel (CNUCED, 2014b).

L'importance de l'adoption des meilleures pratiques internationales et/ou régionales et de l'alignement du cadre juridique et des procédures de facilitation des échanges, comme l'harmonisation des données et des documents, sur les normes, les directives et les recommandations internationales a aussi été soulignée dans 23 cas d'expérience. De même, la coopération et la coordination régionales, citées dans 18 cas d'expérience, peuvent être utiles pour tirer parti des expériences régionales et renforcer l'intégration régionale, et ainsi compléter la coopération et la coordination au niveau national.

6. Suivi de la mise en œuvre de l'AFE

Enfin, compte tenu des importants bénéfices escomptés de l'AFE pour l'économie mondiale, il est crucial d'assurer un suivi de sa mise en œuvre. Cela aidera à mesurer les progrès accomplis, à identifier les problèmes rencontrés par les Membres lors de la mise

en œuvre et à évaluer le fonctionnement des flexibilités prévues dans l'Accord pour les pays en développement et les PMA.

Le suivi de la mise en œuvre des Accords de l'OMC est l'une des principales responsabilités des Membres. Dans le cas de l'AFE, il est prévu d'établir un Comité de la facilitation des échanges, qui sera chargé d'examiner le fonctionnement et la mise en œuvre de l'Accord quatre ans après son entrée en vigueur et, par la suite, à intervalles réguliers. Le Secrétariat peut compléter les activités de suivi des Membres de l'OMC en procédant à la collecte de données économiques et à l'évaluation des résultats économiques. Même si les gouvernements des pays pauvres sont en mesure de transposer leurs engagements multilatéraux dans la législation et la pratique nationales, ils peuvent ne pas avoir la capacité administrative nécessaire pour les mettre en œuvre effectivement, créant ainsi une divergence entre les attentes et les résultats. Un suivi économique aidera à faire en sorte que ces problèmes soient repérés rapidement et que des solutions soient trouvées. Il permettra d'alerter la communauté internationale sur les obstacles qui empêchent les pays en développement et les PMA d'acquérir la capacité de mise en œuvre.

Des ressources seront nécessaires pour accroître la capacité des pays en développement de mettre en œuvre l'AFE. Pour qu'elles soient allouées efficacement, il faut savoir quels types d'initiatives de renforcement des capacités sont les plus efficaces et dans quelles circonstances. C'est typiquement le genre de questions auxquelles les études d'impact sont les mieux à même de répondre. Des travaux ont été faits pour définir des méthodes d'évaluation de l'impact des interventions liées au commerce, y compris les mesures de facilitation des échanges (voir, par exemple, Cadot *et al.* (2011) et Fernandes *et al.* (2015)). Ces travaux donnent à penser qu'une évaluation d'impact rigoureuse est possible même sans essais randomisés, qui sont généralement considérés comme la référence absolue.

Des données, des indicateurs et des outils d'analyse de qualité sont nécessaires pour suivre et évaluer efficacement l'impact économique de l'AFE. Une contrainte importante mentionnée dans le présent rapport est le manque de données sur les coûts de mise en œuvre malgré leur importance évidente pour les pays en développement et les PMA. Le présent rapport a aussi utilisé plusieurs indicateurs et outils économiques pour estimer les avantages probables de l'Accord. Leur fiabilité et leur utilité ne font aucun doute, mais ils ne sont pas parfaits notamment en raison de la couverture limitée des pays et des périodes. Cela devrait inciter l'OMC, d'autres organisations internationales et les banques régionales de développement à mettre

en commun leurs ressources et leur expertise afin de recueillir des données plus nombreuses et de meilleure qualité, d'améliorer les indicateurs et les outils d'analyse existants et, en cas de besoin, d'en élaborer de nouveaux afin de suivre et d'évaluer efficacement la mise en œuvre de l'AFE.

7. Conclusions

Cette section a montré que les pays en développement et les pays les moins avancés Membres de l'OMC accordent une priorité élevée à la facilitation des échanges, ce qui ressort de diverses enquêtes.

Ces pays appliquent des mesures de facilitation des échanges depuis plusieurs années et aucun ne part de zéro. En même temps, beaucoup se disent préoccupés par l'incertitude quant aux avantages et aux coûts associés à la mise en œuvre de l'AFE. Les mesures concernant la coopération entre les organismes présents aux frontières, les formalités liées au commerce et la publication et la disponibilité des renseignements ont été identifiées comme les mesures les plus difficiles à mettre en œuvre. Quoique limités, les renseignements recueillis sur les coûts de mise en œuvre des initiatives de facilitation des échanges montrent que l'ampleur de ces coûts dépend du pays et du type de mesure envisagée. Les mesures de facilitation des échanges concernant la transparence et la mainlevée et le dédouanement des marchandises entraînent généralement des coûts de mise en œuvre plus faibles que celles qui concernent la coopération douanière, la coopération entre les organismes présents aux frontières, l'automatisation des douanes et les formalités, mesures qui reposent souvent sur l'infrastructure et les équipements TIC. Toutefois, dans l'ensemble, les coûts prévus de la mise en œuvre de l'AFE paraissent modestes par rapport aux avantages escomptés.

Cette section a aussi souligné le rôle clé du TFAF pour mettre en rapport et coordonner les pays qui demandent une assistance technique et les pays qui fournissent un soutien pour le renforcement des capacités et une assistance technique.

L'analyse de nombreux cas d'expérience concernant des initiatives de facilitation des échanges confirme que la disponibilité et la durabilité des ressources financières sont essentielles, mais que ce n'est pas une condition suffisante pour garantir la réussite de ces initiatives. Un engagement politique fort au plus haut niveau semble être le principal facteur de réussite de la mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges. Les autres facteurs clés sont notamment la coopération et la coordination entre les ministères et les organismes gouvernementaux, la participation du

secteur privé, l'adéquation des ressources humaines et matérielles, l'adoption d'une approche échelonnée, la transparence et le suivi.

Dans l'avenir, il sera essentiel d'assurer le suivi de la mise en œuvre de l'AFE dès son entrée en vigueur. De bons indicateurs, notamment des données sur les besoins en matière de facilitation des échanges et les

coûts de mise en œuvre, et de bons outils d'analyse sont nécessaires pour évaluer efficacement l'impact économique de l'AFE. Dans ce contexte, la coopération entre les organisations internationales et les banques régionales de développement est essentielle pour mettre en commun les ressources et les compétences afin d'améliorer les indicateurs et les outils d'analyse existants.

Notes

- 1 Les statistiques récapitulatives pour les groupes de pays sont établies en mettant les réponses en correspondance avec les caractéristiques des pays (par exemple revenu par habitant, superficie, région géographique, statut de pays sans littoral, etc.). Les régions géographiques standards de l'OMC ont été modifiées en raison du manque de données pour certaines régions. L'Afrique et le Moyen-Orient, par exemple, ont été combinés, car un seul pays du Moyen-Orient a répondu au questionnaire. L'Amérique latine a été prise en compte plutôt que l'Amérique du Sud pour la même raison, car le Mexique a été le seul pays en développement d'Amérique du Nord qui a répondu au questionnaire.
- 2 Duval (2006) considère que la réduction des recettes publiques pouvant découler de la réduction du nombre et de la diversité des redevances et impositions liées à l'adoption de certaines mesures de facilitation des échanges constitue une autre composante des coûts de mise en œuvre.
- 3 À des fins de comparaison, les données sur les coûts ont dû être ajustées selon une unité de mesure commune. Les coûts exprimés en dollars nominaux ont été convertis en dollars EU constants de 2014 sur la base de l'indice des prix à la consommation établi par la Banque de la Réserve fédérale de Saint-Louis (États-Unis). De même, les coûts exprimés en devises autres que le dollar EU (euro, livre sterling, etc.) ont été convertis d'abord en dollars nominaux sur la base du taux de change annuel indiqué par l'OCDE, puis en dollars constants. Des moyennes par période (par exemple 1998-2002, 2008-2012) ont été utilisées pour les observations n'indiquant pas l'année de mise en œuvre. Le nombre total d'observations ne comprend pas les mesures de facilitation des échanges pour lesquelles seuls les coûts opérationnels sont disponibles (dix observations). Bien que la plupart des observations se rapportent à des mesures de facilitation des échanges prises par un seul pays, quelques projets dans ce domaine sont des initiatives régionales concernant deux pays ou plus, dont certains sont des pays en développement et d'autres, des pays moins avancés. En conséquence, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100 %.
- 4 Les données sur les coûts d'automatisation incluent deux cas extrêmes. Le premier est celui du Mozambique qui a chargé une entreprise privée d'installer un système douanier automatisé pour un montant symbolique de 4 dollars EU en 1997 (Moisé, 2004). Le second est celui de la Fédération de Russie où le coût de l'automatisation effectuée dans le cadre du Projet de développement des douanes (2003-2009) a été d'environ 133 millions de dollars EU (OCDE, 2005).
- 5 Voir l'Annexe D (Modalités pour les négociations sur la facilitation des échanges) dans «Programme de travail de Doha – Décision adoptée par le Conseil général le 1^{er} août 2004», document de l'OMC n° WT/L/579, 2 août 2004, et Moisé (2006).
- 6 Il s'agit des dispositions de l'AFE qu'un pays en développement ou un PMA désignera pour la mise en œuvre à une date postérieure à une période de transition suivant l'entrée en vigueur de l'Accord et exigeant l'acquisition de la capacité de mise en œuvre grâce à la fourniture d'une assistance et d'un soutien pour le renforcement des capacités.
- 7 La littérature économique a étudié la question de l'appariement de la demande et de l'offre en l'absence de marché et elle a identifié des principes de conception fondamentaux qui aideraient à obtenir des résultats optimaux voir Gale et Shapley (1962) et Roth (1984 ; 1985). Les demandeurs sont censés avoir un classement des donateurs avec lesquels ils souhaitent être appariés. On peut imaginer que ce classement reflète la perception par les demandeurs de leurs propres besoins techniques et de l'avantage comparatif des donateurs pour répondre à ces besoins. Les donateurs ont leur propre classement des pays qu'ils souhaitent aider. Un résultat stable est l'appariement des demandeurs et des donateurs de telle manière que chaque demandeur et chaque donateur préfère rester avec son partenaire actuel plutôt que d'être apparié avec d'autres partenaires. Cet appariement est optimal s'il n'existe pas d'autre paire possible. Si le nombre de demandeurs et de donateurs n'est pas trop élevé, l'appariement peut avoir lieu de façon décentralisée. Si le nombre de demandeurs ou de donateurs, ou des deux, est élevé, il y a un algorithme bien connu (l'algorithme de Gale-Shapley) qui permet de parvenir à une solution stable.
- 8 On trouvera sur le site Web du Mécanisme (<http://www.tfafacility.org/fr/>) les documents de ces ateliers et beaucoup d'autres renseignements.
- 9 Techniquement, 179 cas d'expérience ont été recueillis, mais plusieurs se rapportent à la même initiative de facilitation des échanges et, de ce fait, ils n'ont été pris en compte qu'une seule fois dans les statistiques.
- 10 Quelques cas d'expérience rendent compte d'initiatives de facilitation des échanges menées dans plusieurs pays et/ou régions. En conséquence, la somme des pourcentages n'est pas toujours égale à 100 %.

F. Conclusions

Malgré la disparition des obstacles traditionnels au commerce, tels que les droits de douane, et bien que les innovations dans les domaines des transports et des technologies de la communication aient réduit les distances entre les pays, les coûts du commerce restent élevés, en particulier dans les pays en développement, ce qui isole ces pays des marchés mondiaux et limite leurs possibilités commerciales tout en freinant leur croissance. Ces coûts élevés semblent aussi affecter de manière disproportionnée les petites et moyennes entreprises (PME), les produits sensibles au temps et les produits fabriqués dans les chaînes de valeur mondiales. Ils sont dus en grande partie à la pesanteur des procédures commerciales qui ralentissent le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises.

La facilitation des échanges vise à remédier à ces goulets d'étranglement aux frontières. L'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE) marque un tournant important car il crée un cadre multilatéral pour réduire les coûts du commerce. Bien que les procédures commerciales puissent être modifiées unilatéralement, un accord multilatéral sur la facilitation des échanges apporte une valeur ajoutée. Il confère une plus grande sécurité juridique aux réformes et il aide les gouvernements qui entreprennent des réformes à rallier le soutien des parties prenantes nationales. Enfin, il permet l'adoption d'approches analogues ou compatibles concernant les procédures commerciales et la coordination du soutien apporté par les donateurs aux pays en développement ayant des capacités limitées.

La pleine mise en œuvre de l'AFE pourrait réduire les coûts du commerce de 14,3% en moyenne. Selon les estimations effectuées en modèle d'équilibre général calculable (ECG), l'AFE entraînerait une augmentation des exportations mondiales de l'ordre de 750 milliards à 1 000 milliards de dollars EU, en fonction de la rapidité et de l'ampleur de la mise en œuvre. Plus la mise en œuvre sera rapide et étendue, plus les gains seront importants. Cette mise en œuvre aura également des répercussions sur la trajectoire future de l'économie mondiale. Le présent rapport estime que, à l'horizon 2015-2030, la mise en œuvre de l'AFE pourrait entraîner une augmentation de 2,7 % par an de la croissance des exportations mondiales et une augmentation de plus de un demi pour cent de la croissance du PIB mondial.

Les simulations fondées sur le modèle de gravité donnent lieu à des estimations plus élevées en ce qui concerne l'augmentation des exportations mondiales qui pourrait découler de la mise en œuvre de l'AFE. Ces estimations se situent entre 1 100 milliards et 3 600 milliards de dollars EU, en fonction du degré de mise en œuvre des dispositions de l'AFE. Comme pour les simulations en modèle EGC, ces résultats montrent que plus la mise en œuvre de l'AFE sera complète, plus les Membres en tireront des gains importants.

Les pays en développement contribueront largement à l'expansion du commerce et à la croissance du PIB. Selon le modèle de gravité, leurs exportations peuvent augmenter de pas moins de 1 900 milliards de dollars EU (représentant plus de 53% de la croissance du commerce mondial). Les PMA ont des chances de voir leurs exportations augmenter de 36 %, beaucoup plus que celles des pays développés ou en développement. En outre, les résultats des simulations en modèle EGC montrent que l'AFE pourrait entraîner une augmentation de 0,9 % par an de la croissance économique des pays en développement, contre un quart de pour cent par an pour la croissance économique des pays développés.

En outre, la mise en œuvre de l'AFE permettra aux pays en développement de diversifier leurs exportations, en entrant sur de nouveaux marchés et en vendant une plus large gamme de produits. Ainsi, grâce à la diversification, ils pourront réduire les risques liés à un ralentissement affectant un marché d'exportation ou un produit particulier. D'après le présent rapport, si l'AFE est pleinement mis en œuvre, les pays en développement augmenteront de pas moins de 20 % le nombre de nouveaux produits exportés et les PMA enregistreront probablement une augmentation encore plus importante, de 36 %. Le Rapport prévoit que l'accès aux marchés étrangers augmentera de 39 % pour les pays en développement et de 60 % pour les PMA.

De nombreux pays en développement ont profité de leur participation aux chaînes de valeur mondiales pour accroître leurs échanges, améliorer leur accès aux technologies et augmenter leur productivité. La rapidité et la prévisibilité des livraisons de produits intermédiaires sont essentielles pour la bonne gestion des chaînes de valeur mondiales. L'AFE réduira à la fois les retards et la variabilité des délais de livraison, ce qui

permettra aux pays en développement qui le mettent en œuvre de participer davantage aux chaînes de valeur mondiales.

Les charges administratives pèsent plus sur les PME que sur les grandes entreprises, en particulier dans les pays en développement. Par exemple, les exportations des PME sont plus sensibles aux retards à la frontière que les exportations des grandes entreprises. Comme l'AFE réduira les délais aux frontières, les PME pourront participer davantage au commerce international. Sur la base des données provenant de l'enquête de la Banque mondiale sur les entreprises, qui couvre près de 130 pays en développement, le présent rapport constate que, d'après les données statistiques, la mise en œuvre de l'AFE augmentera les possibilités d'exportation des PME, dont la part des ventes à l'exportation augmentera beaucoup plus que celle des grandes entreprises.

L'AFE aidera les pays en développement à attirer davantage d'investissements étrangers directs (IED). En général, les entreprises qui investissent à l'étranger tiennent compte de l'efficacité des procédures commerciales. Les investisseurs étrangers pourraient interpréter la mise en œuvre de l'AFE comme un signe d'amélioration du climat d'investissement global, ce qui induira des flux d'IED même dans les secteurs de l'économie nationale qui ne sont pas très dépendants du commerce. Le présent rapport trouve une corrélation positive et statistiquement significative entre la facilitation des échanges et les flux d'IED entrants en utilisant un ensemble de données portant sur 141 pays et sur une période de 10 ans (2004-2013).

Dans de nombreux PMA, les recettes publiques dépendent des droits de douane et des autres taxes perçues à la frontière, qui peuvent représenter jusqu'à 45% des recettes. Des procédures commerciales inefficaces réduisent le volume des marchandises passant par la douane, ce qui entraîne des pertes de recettes équivalant à 5% du PIB dans certains pays africains. Les données montrent en outre que la probabilité de pratiques frauduleuses à la frontière est d'autant plus grande que les délais de dédouanement sont importants. En simplifiant les procédures commerciales et en réduisant le temps de passage des marchandises aux frontières, l'AFE augmentera le volume des marchandises passant par la douane, il limitera les possibilités de corruption et il augmentera les recettes perçues.

Étant donné l'ampleur des gains estimés, il est probable que les avantages de l'AFE l'emporteront largement sur le coût de sa mise en œuvre. Celle-ci constitue cependant un défi pour les pays en développement qui manquent de ressources. L'AFE lui-même apporte en partie la solution dans la mesure où ses dispositions en matière de traitement spécial et différencié donnent aux pays en développement une grande latitude pour prendre des engagements différenciés en fonction de leurs capacités. La possibilité de bénéficier d'une assistance des donateurs internationaux aidera leurs gouvernements à renforcer leur capacité de mettre en œuvre l'AFE ainsi qu'à mobiliser un soutien interne en faveur de la mise en œuvre. On ne saurait trop souligner l'importance de ce soutien car, comme le montre l'expérience des pays ayant mené des réformes avec succès, les principaux facteurs de réussite sont l'appropriation nationale du processus, la volonté politique et l'engagement au plus haut niveau. L'OMC est particulièrement bien placée pour appairer les demandes de renforcement des capacités des pays en développement et l'offre d'une assistance dans ce domaine de la part des donateurs bilatéraux, régionaux et multilatéraux.

Outre ces avantages économiques quantifiables, il y a des effets systémiques qui sont de bon augure pour le système commercial mondial et pour les règles multilatérales qui le sous-tendent. L'AFE est le premier accord multilatéral négocié avec succès à l'OMC depuis sa création il y a 20 ans. Cela montre bien que l'élaboration de règles mondiales peut permettre de surmonter effectivement les obstacles au commerce qui concernent les entreprises d'aujourd'hui.

Enfin, le suivi de la mise en œuvre de l'AFE sera essentiel pour évaluer les progrès, identifier les problèmes et savoir si les dispositions de l'Accord relatives au traitement spécial et différencié fonctionnent bien. Ce suivi devrait comprendre une évaluation des résultats économiques pour donner une idée plus précise de la façon dont l'AFE contribue à la réduction des coûts du commerce et à l'augmentation des échanges. De concert avec d'autres organisations internationales et avec les banques régionales de développement, l'OMC devrait investir davantage de ressources dans la collecte de données, en particulier celles concernant les coûts de mise en œuvre, dans l'amélioration des indicateurs et des outils d'analyse existants et dans l'élaboration de nouveaux indicateurs et outils, afin de pouvoir mieux suivre et évaluer la mise en œuvre de l'AFE.

Bibliographie

Abe, K. et Wilson, J. S. (2008), « Governance, Corruption and Trade in the Asia Pacific Region », Washington DC : Banque mondiale, document de travail n° 4731.

Agnosteva, D. E., Anderson, J. E. et Yotov, Y. V. (2014), « Intra-National Trade Costs : Measurement and Aggregation », National Bureau of Economic Research, document de travail n° 19872.

Anderson, J. E. et van Wincoop, E. (2003), « Gravity With Gravitas : a Solution to the Border Puzzle », *American Economic Review* 93(1), pages 170-192.

Anderson, J. E. et van Wincoop, E. (2004), « Trade Costs », *Journal of Economic Literature* 42(3), pages 691-751.

Anderson, J. E., Larch, M. et Yotov, Y. V. (2014), « Growth and Trade : A Structural Approach », non publié.

Anson, J., Cadot, O., et Olarreaga, M. (2006), *Tariff Evasion and Customs Corruption : Does PSI Help ?*, Lausanne : Université de Lausanne.

Armington, P. (1969), *A Theory of Demand for Products Distinguished by Place of Production*, Fonds monétaire international, document de travail n°16(1), pages 159-178.

Arvis, J.-F., Duval, Y., Shepherd, B. et Utoktham, C. (2013), « Trade costs in the developing world : 1995-2010 », Washington DC : Banque mondiale, document de travail n° 6309.

Arvis, J.-F., Mustra, M. A., Panzer, J., Ojala, L., et Naula, T. (2007a), *Connecting to Compete 2007 : Trade Logistics in the Global Economy*, Washington DC : Banque mondiale.

Arvis, J.-F., Raballand, G. et Marteau, J.-F. (2007b), « The Cost of Being Landlocked : Logistics Costs and Supply Chain Reliability », Washington DC : Banque mondiale, document de travail n° 4258.

Arvis, J.-F., Saslavsky, D., Ojala, L., Shepherd, B., Busch, C., et Raj, A. (2014), *Connecting to Compete 2014 : Trade Logistics in the Global Economy*, Washington DC : Banque mondiale.

Atkin, D. G. et Donaldson, D. (2014), « Who's Getting Globalized ? The Size and Implications of Intranational Trade Costs », manuscrit non publié.

Bagwell, K. et Staiger, R. W. (1999), « An Economic Theory of GATT », *The American Economic Review* 89(1), pages 215-248.

Bagwell, K. et Staiger, R. W. (2002), *The Economics of the World Trading System*, Cambridge, MA : The MIT Press.

Bagwell, K. et Staiger, R. W. (2005), « Enforcement, Private Political Pressure and the GATT/WTO Escape Clause », *Journal of Legal Studies* 34(2), pages 471-513.

Baldwin, R. E. et Venables, A. (2013), « Spiders and Snakes : Offshoring and Agglomeration in the Global Economy », *Journal of International Economics* 90(2), pages 245-254.

Banque asiatique de développement (BASD) et Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) (2013), *Designing and Implementing Trade Facilitation in Asia and the Pacific*, Manille, Philippines : Banque asiatique de développement.

Banque mondiale (2006a), « Needs, Priorities and Costs Associated With Technical Assistance and Capacity Building for Implementation of a WTO Trade Facilitation Agreement. A Comparative Study Based on Six Developing Countries », Washington DC : Banque mondiale, document de travail n° 43009.

Banque mondiale (2006b), *Reforming the Regulatory Procedures for Import and Export : Guide for Practitioners*, Washington DC : Banque mondiale.

Banque mondiale (2014), *Doing Business 2015. Going Beyond Efficiency*, Washington DC : Banque mondiale.

Banque mondiale et Organisation mondiale du commerce (OMC) (2015), *The Role of Trade in Ending Poverty*, Genève : Organisation mondiale du commerce.

Bchir, M. H., Decreux, Y., Guerin, J.-L., et Jean, S. (2002), *MIRAGE, A Computable General Equilibrium Model*. Paris : CEPII, document de travail n° 2002-17.

Bernard, A. B., Redding, S. J. et Schott, P. K. (2007a), « Comparative Advantage and Heterogeneous Firms », *Review of Economic Studies* 74.

Bernard, A. B., Jensen, J. B., Redding, S. J. et Schott, P. K. (2007b), « Firms in International Trade », *Journal of Economic Perspectives* 21.

Beverelli, C., Neumueller, S. et Teh, R. (2015), « Export Diversification Effects of the WTO Trade Facilitation Agreement », document de travail FIW n° 137.

Bilangna, S. et Djeuwo, M. (2012), « The Figures Culture in Cameroon Customs », dans Cantens, T., Ireland, R., et Raballand, G. (éds), *Reform by Numbers : Measurement Applied to Customs and Tax Administrations in Developing Countries*, [2] Washington DC : Banque mondiale, pages 17-36.

Bolognesi, A., Di Capua, G., Djeuwo, M. et Revesz, P. (2014), « Integrity and Trade Facilitation Through Performance Measurement in the Liberia Customs Administration », document présenté en juin 2014 à la Fondation pour les études et recherches sur le développement international (FERDI) à Clermont-Ferrand (France).

Borchert, I., Gootiiz, B., Grover, A. et Mattoo, A. (2012), « Landlocked or Policy Locked ? How Services Trade Protection Deepens Economic Isolation », Washington DC : Banque mondiale, document de travail n° 5942.

Bosworth, B. P. et Collins, S. M. (1999), « Capital Flows to Developing Economies : Implications for Saving and Investment », *Brookings Papers on Economic Activity* 1.

Brandi, C. (2013), « Aiding Exports : Lessons From Emerging Economies », dans Razzaque, M. et Velde, D.W.t. (éds), *Assessing Aid for Trade. Effectiveness, Current Issues and Future Directions*, Londres : Commonwealth Secretariat.

Brown, D. (2009), « Good Practice Guidelines for Indicators Development and Reporting », Wellington/Busan, présentation à l'occasion du 3ème Forum Mondial « Statistiques, Connaissances et Politiques », 27-30 October 2009.

Cadot, O., Fernandes, A. M., Gourdon, J., et Mattoo Aaditya (2011), *Where to Spend the Next Million ? Applying Impact Evaluation to Trade Assistance*, Cadot, O., Fernandes, A.M., Gourdon, J., et Mattoo, A. Washington DC : Banque mondiale.

Cantens, T., Raballand, G. et Bilangna, S. (2010), « Reforming Customs by Measuring Performance : a Cameroon Case Study », *World Customs Journal* 4(2), pages 55-74.

Carrère, C. et Grigoriou, C. (2014), « Can Mirror Data Help to Capture Informal International Trade ? », Genève : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), document de travail de la série Policy Issues in International Trade and Commodities, n° 65.

- Chaney, T. (2006), «Distorted Gravity: Heterogeneous Firms, Market Structure and the Geography of International Trade», *American Economic Review* 98(4): 1707-1721.
- Chase, C., Yanovich, A., Crawford, J. A. et Ugaz, P. (2013), «Mapping of Dispute Settlement Mechanisms in Regional Trade Agreements – Innovative or Variations on a Theme?», Genève: OMC, document de travail n° ERSD-2013-07.
- Chen, N. et Novy, D. (2011), «Gravity, Trade Integration, and Heterogeneity Across Industries», *Journal of International Economics* 85(2), pages 206-221.
- Clarke, G. R. G. et Xu, C. L. (2004), «Privatization, Competition, and Corruption: How Characteristics of Bribe Takers and Payers Affect Bribes to Utilities», *Journal of Public Economics* 88, pages 2067-2097.
- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) (2014), «Trade Facilitation in the Asia-Pacific Region: a Bright Outlook», *Asia-Pacific Trade Investment Report 2014*, Bangkok: CESAP.
- Commission économique pour l'Afrique (CEA) (2013), *Trade Facilitation from an African Perspective*, Addis-Abeba: CEA.
- Conconi, P. et Perroni, C. (2004), «The Economics of Special and Differential Trade Regimes», London: Centre for Economic Policy Research.
- Conconi, P. et Perroni, C. (2012), «Conditional Versus Unconditional Trade Concessions for Developing Countries», *Canadian Journal of Economics* 45(2), pages 613-631.
- Conférence de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) sur les recettes (2014), «A Background Paper for a Panel Discussion: Revenue and WTO Agreement on Trade Facilitation», Session 4, OMD, Bruxelles.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2006), *Trade Facilitation Handbook Part I. National Facilitation Bodies: Lessons From Experience*, Genève: CNUCED.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2011), «Trade Facilitation in Regional Trade Agreements», Genève: CNUCED, série Transport and Trade Facilitation, n° 3.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2014a), *ASYCUDA System for Performance Management – Integrity and Trade Facilitation Through Customs Performance*, Genève: CNUCED.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2014b), «National Trade Facilitation Bodies in the World», Genève: CNUCED, série Transport and Trade Facilitation Series, n° 6.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) (2014c), «The New Frontier of Competitiveness in Developing Countries. Implementing Trade Facilitation», Genève: CNUCED, série Transport and Trade Facilitation, n° 5.
- Coopération économique pour l'Asie-Pacifique (APEC) (2007), *APEC's Second Trade Facilitation Plan*, Singapour: APEC Secretariat.
- Decreux, Y. et Fontagné, L. (2009), «Economic Impact of Potential Outcome of the DDA», Paris: CEPII Research Report N° 2009.
- Decreux, Y. et Fontagné, L. (2011), «Economic Impact of Potential Outcome of the DDA II», Paris: CEPII-CIREM.
- Decreux, Y. et Valin, H. (2007), *MIRAGE, Updated Version of the Model for Trade Policy Analysis. Focus on Agriculture and Dynamics*. Commission européenne TRADE AG document de travail n° 07/7, Bruxelles: Commission européenne.
- Dee, P. (2006), «Trade Facilitation: What, Why, How, Where and When?», préparé pour la troisième réunion annuelle LAEBA.
- Dennis, A. et Shepherd, B. (2011), «Trade Facilitation and Export Diversification», *The World Economy* 34(1), pages 101-122.
- De Wulf, L. et Sokol, J. B. (2005), *Customs Modernization Handbook*, Washington DC: Banque mondiale.
- Djankov, S., Freund, C. et Pham, C. S. (2010), «Trading on Time», *Review of Economics and Statistics* 92(1), pages 166-173.
- Djankov, S. et Sequeira, S. (2009), «On the Waterfront: An Empirical Study of Corruption in Ports», Washington DC: International Finance Corporation.
- Dollar, D., Hallward-Driemeier, M. et Mengistae, T. (2006), «Investment Climate and International Integration», *World Development* 34(9), pages 1498-1516.
- Dutt, P. et Traca, D. (2010), «Corruption and Bilateral Trade Flows: Extortion or Evasion?», *The Review of Economics and Statistics* 92(4), pages 843-860.
- Duval, Y. (2006), «Cost and Benefits of Implementing Trade Facilitation Measures Under Negotiations at the WTO: An Exploratory Survey», Bangkok: Asia-Pacific Research And Training Network on Trade (ARTNeT), document de travail n° 3.
- Duval, Y. (2007), «Trade Facilitation Beyond the Doha Round of Negotiations», Bangkok: Asia-Pacific Research and Training Network on Trade (ARTNeT), document de travail n° 50.
- Efron, B. (1979), *Bootstrap Methods: Another Look at the Jackknife*. *Annals of Statistics* 7(1), pages 1-26.
- Efron, B. et Tibshirani, R. J. (1993), *An Introduction to the Bootstrap*, New York: Chapman & Hall.
- Engman, M. (2009), «The Economic Impact of Trade Facilitation», dans Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (éd.), *Overcoming Border Bottlenecks*, Paris: OCDE.
- Feenstra, R. C. et Ma, H. (2014), «Trade Facilitation and the Extensive Margin of Exports», *Japanese Economic Review* 65(2), pages 158-177.
- Fernandes, A. M., Hillberry, R. et Alcantara, A. M. (2015), «Trade Effects of Customs Reform: Evidence From Albania», Washington DC: Banque mondiale, document de travail n° 7210.
- Ferrantino, M. J. et Tsigas, M. (2013), *Enabling Trade: Valuing Growth Opportunities*, Genève: Forum économique mondial.
- Ferreira, C., Engelschalk, M. et Mayville, W. (2007), «The Challenge of Combating Corruption in Customs Administrations», dans Campos, J. E. et Pradhan, S. (éds), *The Many Faces of Corruption*, [11] Washington DC: Banque mondiale, pages 367-386.
- Finger, J. M. et Schuler, P. (1995), «Implementation of Uruguay Round Commitments: The Development Challenge», *World Economy* 23(4), pages 511-526.
- Fink, C., Mattoo, A. et Neagu, I. C. (2005), «Assessing the Impact of Communication Costs on International Trade», *Journal of International Economics* 67, pages 428-445.
- Fisman, R. et Wei, S.-J. (2004), «Tax Rates and Tax Evasion: Evidence From 'Missing Imports' in China», *Journal of Political Economy* 112(21), pages 471-500.

- Fontagné, L., Fouré, J., Beverelli, C. et Keck, A. (2015), «Medium-Run Impacts of a Multilateral Trade Facilitation Agreement», Genève: OMC, document de travail.
- Fontagné, L., Orefice, G., Piermartini, R. (2015) «Making (Small) Firms Happy: The Heterogeneous Effect of Trade Facilitation Measures», Genève: OMC, document de travail à paraître.
- Forum économique mondial (FEM) (2014), *The Global Enabling Trade Report 2014*, Genève: FEM.
- Fouré, J., Bénassy-Quéré, A., et Fontagné, L. (2013), *Modelling the World Economy at the 2050 Transition*, Economics of Transition 21(4), pages 617-654.
- Francois, J. et Hoekman, B. (2010), «Services Trade and Policy», *Journal of Economic Literature* 48(3), pages 642-692.
- Freund, C. et Rocha, N. (2010), «What Constrains Africa's Exports?», *The World Bank Economic Review* 25(3), pages 361-386.
- Gale, D. et Shapley, L. S. (1962), «College Admissions and the Stability of Marriage», *The American Mathematical Monthly* 69(1), pages 9-15.
- Gogoneata, B. (2008), «An Analysis of Explanatory Factors of Logistics Performance of a Country», *The Amfiteatru Economic Journal* 10(24), pages 143-156.
- Grainger, A. (2008), «Customs and Trade Facilitation: From Concepts to Implementation», *World Customs Journal* 2(1), pages 17-30.
- Grainger, A. (2011), «Trade Facilitation: a Conceptual Review», *Journal of World Trade* 45(1), pages 36-62.
- Grainger, A. (2014), «The WTO Trade Facilitation Agreement: Consulting the Private Sector», *Journal of World Trade* 48(6), pages 1167-1188.
- Head, K. et Mayer, T. (2014), «Gravity Equations: Workhorse, Toolkit and Cookbook», dans Gopinath, G., Helpman, E., et Rogoff, K. (éds), *Handbook of International Economics, Volume 4*, [3] Oxford et Amsterdam: North Holland, pages 131-195.
- Heckscher, E. (1949), «The Effect of Foreign Trade on the Distribution of Income 1919», dans American Economic Association (ed), *Readings in the Theory of International Trade*, Philadelphie: Blakiston.
- Heink, U. et Kowarik, I. (2010), «What Are Indicators? On the Definition of Indicators in Ecology and Environmental Planning», *Ecological Indicators* 10, pages 584-593.
- Hertel, T., Hummels, D. L., Ivanic, M., et Keeney, R. (2007), *How Confident Can We Be in CGE-Based Assessments of Free Trade Agreements?* Economic Modelling 24(4), pages 611-635.
- Hillberry, R. et Zhang, X. (2015), «Policy and Performance in Customs: Evaluating the Trade Facilitation Agreement», Washington DC: Banque mondiale, document de travail n° 7211.
- Hoekman, B. (2014), *The WTO Trade Facilitation Agreement: Milestone, Mirage, or Mistake?*, conférence sur le système commercial mondial organisée par Columbia University/John Hopkins University.
- Hoekman, B. et Nicita, A. (2011), «Trade Policy, Trade Costs, and Developing Country Trade», *World Development* 39(12), pages 2069-2079.
- Hoekman, B. et Shepherd, B. (2013), «Who Profits From Trade Facilitation Initiatives?», San Domenico di Fiesole: Institut universitaire européen, document de travail RSCAS 2013/49.
- Holler, R., Endean, P., Fekete, P. J., et Brown, V. (2014), *A Comprehensive Approach to Trade Facilitation and Capacity Building: Connecting Developing Countries to Supply Chains*, Washington DC: United States Agency for International Development (USAID).
- Horn, H., Maggi, G. et Staiger, R. W. (2010), «Trade Agreements As Endogenously Incomplete Contracts», *American Economic Review* 100(1), pages 394-419.
- Hufbauer, G. C. et Schott, J. J. (2013), *Payoff From the World Trade Agenda 2013*, Washington DC: Peterson Institute for International Economics Report to the ICC Research Foundation.
- Hufbauer, G. C., Schott, J. J., Adler, M., Brunel, C. et Foong, W. (2010), «Figuring Out the Doha Round», Washington DC: Peterson Institute for International Economics, Policy Analyses in International Economics 91.
- Hummels, D. L. (2001), «Towards a Geography of Trade Costs», West Lafayette: Purdue University, document de travail.
- Hummels, D. L. et Schaur, G. (2013), «Time As a Trade Barrier», *American Economic Review* 103(7), pages 2935-2959.
- Iwanow, T. et Kirkpatrick, C. (2007), «Trade Facilitation, Regulatory Quality and Export Performance», *Journal of International Development* 19(6), pages 735-753.
- Iwanow, T. et Kirkpatrick, C. (2009), «Trade Facilitation and Manufactured Exports: Is Africa Different?», *World Development* 37(6), pages 1039-1050.
- Javorcik, B. S. et Narciso, G. (2008), «Differentiated Products and Evasion of Import Tariffs», *Journal of International Economics* 76, pages 208-222.
- Jean, S. et Mitaritonna, C. (2010), «Determinants and Pervasiveness of the Evasion of Customs Duties», Paris: Centre d'Études Prospectives et d'Information Internationales (CEPII), document de travail n° 26.
- Kar, D. et Spanjers, J. (2014), *Illicit Financial Flows From Developing Countries: 2003-2012*, Washington DC: Global Financial Integrity.
- Kimberlin, C. L. et Winterstein, A. G. (2008), «Validity and Reliability of Measurement Instruments Used in Research», *Am J Health-Syst Pharm* 65(23), pages 2276-2278.
- Kinda, T. (2014), «The Quest for Non-Resource-Based FDI: Do Taxes Matter?», Washington DC: FMI, document de travail n° WP/14/15.
- Krueger, A. (1974), «The Political Economy of the Rent-Seeking Society», *The American Economic Review* 64(3), pages 291-303.
- Krugman, P. (1979), «Increasing Returns, Monopolistic Competition and International Trade», *Journal of International Economics* 9(4), pages 469-479.
- Krugman, P. (1980), «Scale Economies, Product Differentiation and Pattern of Trade», *American Economic Review* 70(5), pages 950-959.
- Kuwayama, M., Ueki, Y., et Tsuji, M. (2005), *Information Technology for Development of Small and Medium-Sized Exporters in Latin America and East Asia*, Santiago de Chile: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).
- Leff, N. (1964), «Economic Development Through Bureaucratic Corruption», *American Behavioural Scientist* 8(3), pages 8-14.

- Lesser, C. et Moïsé-Leeman, E. (2009), « Informal Cross-Border Trade and Trade Facilitation Reform in Sub-Saharan Africa », Paris : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), document de travail n° 86.
- Li, Y. et Wilson, J. S. (2009), « Trade Facilitation and Expanding the Benefits of Trade : Evidence From Firm Level Data », Bangkok : Asia-Pacific Research and Training Network on Trade (ARTNeT), document de travail n° 71.
- Loungani, P. et Razin, A. (2001), « How Beneficial Is Foreign Direct Investment for Developing Countries ? », *Finance and Development* 38(2), pages 6-9.
- Lui, F. T. (1985), « An Equilibrium Queuing Model of Bribery », *Journal of Political Economy* 93(4), pages 760-781.
- Maggi, G. et Rodriguez-Clare, A. (1998), « The Value of Trade Agreements in the Presence of Political Pressures », *The Journal of Political Economy* 106(3), pages 574-601.
- Maggi, G. et Rodriguez-Clare, A. (2007), « A Political Economy Theory of Trade Agreements », *American Economic Review* 97(4), pages 1374-1406.
- Mainguet, C. et Baye, A. (2006), « Defining a Framework of Indicators to Measure the Social Outcome of Learning », dans Desjardins, R. et Schuller, T. (eds), *Measuring the Effects of Education on Health and Civic Engagement : Proceedings of the Copenhagen Symposium*, Paris : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- Markusen, J. R., Melvin, J. R., Kaempfer, W. H. et Maskus, K. E. (1995), *International Trade, Theory and Evidence*, New York : McGraw-Hill.
- Maskus, K. E. (2000), *Intellectual Property Rights in the Global Economy*, Washington DC : Institute for International Economics.
- Matsuyama, K. (1990), « Perfect Equilibria in a Trade Liberalization Game », *American Economic Review* 80(3), pages 480-492.
- McLinden, G., Fanta, E., Widdowson, D., et Doyle, T. (2011), *Border Management Modernization*, Washington DC : Banque mondiale.
- Melitz, M. J. (2003), « The Impact of Trade on Intra-Industry Reallocations and Aggregate Industry Productivity », *Econometrica* 71(6), pages 1695-1725.
- Michael, B., Ferguson, F. et Karimov, A. (2012), « Do Customs Trade Facilitation Programmes Help Reduce Customs-Related Corruption ? », *International Journal of Public Administration* 35(2), pages 81-97.
- Minor, P. et Tsigas, M. (2008), *Impacts of Better Trade Facilitation in Developing Countries. Analysis With a New GTAP Database for the Value of Time in Trade.*, Helsinki : Nathan Associates Inc.
- Moïsé, E. (2004), « The Cost of Introducing and Implementing Trade Facilitation Measures : Interim Report », Paris : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), document de travail n° 8.
- Moïsé, E. (2006), « Special and Differential Treatment in the Area of Trade Facilitation », Paris : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), document de travail n° 32.
- Moïsé, E. (2013), « The Costs and Challenges Implementing Trade Facilitation Measures », Paris : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), document de travail n° 157.
- Moïsé, E., Orliac, T. et Minor, P. (2011), « Trade Facilitation Indicators : the Impact on Trade Costs », Paris : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), document de travail n° 118.
- Moïsé, E. et Sorescu, S. (2013), « Trade Facilitation Indicators : the Potential Impact of Trade Facilitation on Developing Countries' Trade », Paris : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), document de travail n° 144.
- Ndonga, D. (2013), « Increasing Africa's Share of Vertical Investments Through Single Window Systems », *The Law and Development Review* 6(2), pages 181-215.
- Neufeld, N. (2014), « Trade Facilitation Provisions in Regional Trade Agreements. Traits and Trends », Genève : OMC, document de travail n° ERSD-2014-01.
- New Zealand Customs Service (2014), *New Zealand Customs Service. Annual Report 2013/2014*, Wellington : New Zealand Customs Service.
- Nguyen, C. (2013), « Poverty, Inequality and Trade Facilitation in Low and Middle Income Countries », Munich : Munich Personal RePEc Archive, document n° 50312.
- Nordås, H. K., Pinali, E. et Geloso Grosso, M. (2006), « Logistics and Time As a Trade Barrier », Paris : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), document de travail n° 35.
- Novy, D. (2011), « Gravity Redux : Measuring International Trade Costs With Panel Data », *Economic Inquiry* 51(1), pages 101-121.
- Ohlin, B. (1934), « Interregional and International Trade », *Political Science Quarterly* 49(1), pages 126-128.
- Olofsdotter, K. et Persson, M. (2013), « Trade Facilitation and Foreign Direct Investment », non publié. Repris de : <http://www.etsg.org/ETSG2013/Papers/392.pdf>
- Chambre de commerce internationale (CCI) (2007), *Updated ICC Recommendations for a WTO Agreement on Trade Facilitation*, Paris : Chambre de commerce internationale.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2005), « The Costs and Benefits of Trade Facilitation », Paris : Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (2009), *Surmonter les obstacles à la frontière : Coûts et bénéfices de la facilitation des échanges*, Paris : OCDE.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Organisation mondiale du commerce (OMC) (2015), *L'Aide pour le commerce – Panorama 2015 : Réduire les coûts du commerce pour une croissance durable et inclusive*, Paris, Genève : OCDE, OMC.
- Organisation mondiale du commerce (OMC) (2011), *Rapport sur le commerce mondial 2011 : L'OMC et les accords commerciaux préférentiels*, Genève : OMC.
- Organisation mondiale du commerce (OMC) (2012), *Rapport sur le commerce mondial 2012 : Commerce et politiques publiques*, Genève : OMC.
- Organisation mondiale du commerce (OMC) (2014), *Commerce et développement : tendances récentes et rôle de l'OMC*, Genève : OMC.
- Organisation mondiale du commerce (OMC) et Nations Unies (2012), *A Practical Guide to Trade Policy Analysis*, Genève : OMC.

- Orliac, T. (2012), « The Economics of Trade Facilitation », Paris : Institut d'Études Politiques de Paris – École Doctorale de Sciences Po, thèse de doctorat.
- Persson, M. (2012), « From Trade Preferences to Trade Facilitation : Taking Stock of the Issues », *Economics : The Open- Access, Open-Assessment E-Journal* 6(2012-17), pages 1-33.
- Persson, M. (2013), « Trade Facilitation and the Extensive Margin », *The Journal of International Trade & Economic Development* 22(5), pages 658-693.
- Pierce, R. (2008), « Evaluating Information : Validity, Reliability, Accuracy, Triangulation », dans Pierce, R. (éd), *Research Methods in Politics*, Londres : Sage.
- Piermartini, R. et Teh, R. (2005), « Demystifying Modelling Methods for Trade Policy », OMC document de travail n° 10.
- Porto, G. G. (2005), « Informal Export Barriers and Poverty », *Journal of International Economics* 66, pages 447-470.
- Portugal-Perez, A. et Wilson, J. (2015), « Foreign Direct Investment, Regulation, and Trade Costs : a Focus on Landlocked Developing Countries », non publié. Repris de : <http://www.researchgate.net/publication/265072436>
- Portugal-Perez, A. et Wilson, J. S. (2012), « Export Performance and Trade Facilitation Reform : Hard and Soft Infrastructure », *World Development* 40(7), pages 1295-1307.
- Ricardo, D. (1817), *On the Principles of Political Economy and Taxation*, Londres : John Murray.
- Rose-Ackerman, S. (1978), *Corruption : A Study in Political Economy*, New York : Academic Press New York.
- Rosendorff, B. P. et Milner, H. V. (2001), « The Optimal Design of International Trade Institutions : Uncertainty and Escape », *International Organization* 55(4), pages 829-857.
- Roth, A. E. (1984), *The Evolution of the Labor Market for Medical Interns and Residents : A Case Study in Game Theory*, *Journal of Political Economy* 92(6), pages 991-1016.
- Roth, A. E. (1985), « The College Admissions Problem Is Not Equivalent to the Marriage Problem », *Journal of Economic Theory* 36(2), pages 277-288.
- Rotunno, L. et Vézina, P.-L. (2012), « Chinese Network and Tariff Evasion », *The World Economy* 35(12), pages 1772-1794.
- Samuelson, P. (1954), « The Transfer Problem and Transport Costs, II : Analysis of Effects of Trade Impediments », *Economic Journal* 64.
- Saslavsky, D. et Shepherd, B. (2014), « Facilitating International Production Networks : the Role of Trade Logistics », *Journal of International Trade and Economic Development* 23(7), pages 979-999.
- Shepherd, B. (2010), « Speed Money : Time, Corruption and Trade », New York : Developing Trade Consultants, document de travail n° DTC-2010-1.
- Shleifer, A. et Vishny, R. (1997), « Limits of Arbitrage », *Journal of Finance* 52, pages 35-55.
- Snidal, D. (1985), « Coordination Versus Prisoners' Dilemma : Implications for International Cooperation and Regimes », *American Political Science Review* 79(4), pages 923-942.
- Staiger, R. W. et Tabellini, G. (1987), « Discretionary Trade Policy and Excessive Protection », *American Economic Review* 77(5), pages 823-837.
- Van den Mensbrughe, D. (2005), *LINKAGE : Technical Reference Document Version 6.0*, Washington, DC : Banque mondiale.
- Walz, R. (2000), « Development of Environmental Indicator Systems : Experiences From Germany », *Environmental Management* 25(6), pages 613-623.
- Wilson, J. S., Mann, C. L. et Otsuki, T. (2005), « Assessing the Benefits of Trade Facilitation : A Global Perspective », *The World Economy* 28.
- Yang, D. (2008), « Integrity for Hire : an Analysis of a Widespread Customs Reform », *Journal of Law and Economics* 51(1), pages 25-57.
- Yasui, T. (2010), « Benefits of the Revised Kyoto Convention », Bruxelles : Organisation Mondiale des Douanes (OMD), document de travail n° 6.
- Yeaple, S. R. et Golub, S. S. (2007), « International Productivity Differences, Infrastructure, and Comparative Advantage », *Review of International Economics* 15(2), pages 223-242.
- Yi, K.-M. (2003), « Can Vertical Specialization Explain the Growth of World Trade ? », *Journal of Political Economy* 111(1), pages 52-102.
- Yi, K.-M. (2010), « Can Multistage Production Explain the Home Bias in Trade ? », *American Economic Review* 100(1), pages 364-393.
- Zaki, C. (2014), « An Empirical Assessment of the Trade Facilitation Initiative : Econometric Evidence and Global Economic Effects », *World Trade Review* 13(1), pages 103-130.

Notes techniques

Composition des régions et autres groupements économiques

Régions

Amérique du Nord

Bermudes	Canada*	États-Unis d'Amérique*	Mexique*	
----------	---------	------------------------	----------	--

Autres territoires de la région non dénommés ailleurs (n.d.a.)

Amérique du Sud, Amérique centrale et Caraïbes

Antigua-et-Barbuda*	Chili*	Grenade*	Paraguay*	Suriname*
Argentine*	Colombie*	Guatemala*	Pérou*	Trinité-et-Tobago*
Aruba (Pays-Bas pour le compte de)*	Costa Rica*	Guyana*	Rép. bolivarienne du Venezuela*	Uruguay*
Bahamas**	Cuba*	Haïti*	République dominicaine*	
Barbade*	Curaçao*	Honduras*	Sainte-Lucie*	
Belize*	Dominique*	Jamaïque*	Saint-Kitts-et-Nevis*	
Bolivie, État Plurinational de*	El Salvador*	Nicaragua*	Saint-Martin*	
Brésil*	Équateur*	Panama*	Saint-Vincent-et-les Grenadines*	

Autres territoires de la région n.d.a.

Europe

Albanie*	Chypre*	Hongrie*	Malte*	Roumanie*
Allemagne*	Danemark*	Irlande*	Monténégro*	Royaume-Uni*
Andorre**	ERY Macédoine*	Islande*	Norvège*	Serbie**
Autriche*	Espagne*	Italie*	Pays-Bas*	Slovénie*
Belgique*	Estonie*	Lettonie*	Pologne*	Suède*
Bosnie-Herzégovine**	Finlande*	Liechtenstein*	Portugal*	Suisse*
Bulgarie*	France*	Lituanie*	République slovaque*	Turquie*
Croatie*	Grèce*	Luxembourg*	République tchèque*	

Other territories in the region n.e.s.

Communauté d'États indépendants (CEI)^a

Arménie*	Fédération de Russie*	République de Moldova*	Tadjikistan*	
Azerbaïdjan**	Géorgie ^a	Ouzbékistan**	Turkménistan	
Bélarus**	Kazakhstan***	République kirghize*	Ukraine*	

Autres territoires de la région n.d.a.

Afrique

Afrique du Sud*	Côte d'Ivoire*	Kenya*	Niger*	Somalie
Algérie**	Djibouti*	Lesotho*	Nigéria*	Soudan**
Angola*	Égypte*	Libye**	Ouganda*	Swaziland*
Bénin*	Érythrée	Madagascar*	République centrafricaine*	Tanzanie*
Botswana*	Éthiopie**	Malawi*	Rép. dém. du Congo*	Tchad*
Burkina Faso*	Gabon*	Mali*	République du Libéria**	Togo*
Burundi*	Gambie*	Maroc*	Rwanda*	Tunisie*
Cameroun*	Ghana*	Maurice*	Sao Tomé-et-Principe**	Zambie*
Cabo Verde*	Guinée*	Mauritanie*	Sénégal*	Zimbabwe*
Comores**	Guinée-Bissau*	Mozambique*	Seychelles*	
Congo*	Guinée équatoriale**	Namibie*	Sierra Leone*	

Autres territoires de la région n.d.a.

* Membres de l'OMC

** Gouvernements observateurs

*** Les Membres de l'OMC ont formellement adopté les modalités d'accession du Kazakhstan en juillet 2015. Le Kazakhstan deviendra Membre 30 jours après avoir notifié sa ratification à l'OMC.

^a La Géorgie n'est pas membre de la Communauté d'États indépendants mais elle est classée dans ce groupe pour des raisons de géographie et de similarité des structures économiques.

Moyen-Orient				
Arabie saoudite, Royaume d**	Iran**	Jordanie*	Oman*	Yémen**
Bahreïn, Royaume de*	Iraq**	Koweït, État du*	Qatar*	
Émirats arabes unis*	Israël*	République libanaise**	République arabe syrienne**	
Other territories in the region n.e.s.				
Asie				
Afghanistan**	Fidji*	Malaisie*	Papouasie-Nouvelle-Guinée*	Timor-Leste
Australie*	Hong Kong, Chine*	Maldives*	Philippines*	Tonga*
Bangladesh*	Îles Salomon*	Mongolie*	Rép. dém. populaire Lao*	Tuvalu
Bhoutan**	Inde*	Myanmar*	Samoa*	Vanuatu*
Brunéi Darussalam*	Indonésie*	Népal*	Singapour*	Viet Nam*
Cambodge*	Japon*	Nouvelle-Zélande*	Sri Lanka*	
Chine*	Kiribati	Pakistan*	Taipei chinois*	
Corée, République de*	Macao, Chine*	Palau	Thaïlande*	
Autres territoires de la région n.d.a.				
Autres groupements				
ACP (pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique)				
Afrique du Sud	Djibouti	Îles Salomon	Niue	Sierra Leone
Angola	Dominique	Jamaïque	Ouganda	Somalie
Antigua-et-Barbuda	Érythrée	Kenya	Palau	Soudan
Bahamas	Éthiopie	Kiribati	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Suriname
Barbade	Fidji	Lesotho	République centrafricaine	Swaziland
Belize	Gabon	Madagascar	Rép. dém. du Congo	Tanzanie
Bénin	Gambie	Malawi	République dominicaine	Tchad
Botswana	Ghana	Mali	République du Libéria	Timor-Leste
Burkina Faso	Grenade	Mauritanie	Rwanda	Togo
Burundi	Guinée	Maurice	Sainte-Lucie	Tonga
Cabo Verde	Guinée-Bissau	Micronésie	Saint-Kitts-et-Nevis	Trinité-et-Tobago
Cameroun	Guinée équatoriale	Mozambique	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Tuvalu
Comores	Guyana	Namibie	Samoa	Vanuatu
Congo	Haïti	Nauru	Sao Tomé-et-Principe	Zambie
Côte d'Ivoire	Îles Cook	Niger	Sénégal	Zimbabwe
Cuba	Îles Marshall	Nigéria	Seychelles	
Afrique				
Afrique du Nord				
Algérie	Égypte	Libye	Maroc	Tunisie
Afrique subsaharienne				
Afrique occidentale				
Bénin	Gambie	Guinée-Bissau	Niger	Sénégal
Burkina Faso	Ghana	Mali	Nigéria	Sierra Leone
Cabo Verde	Guinée	Mauritanie	République du Libéria	Togo
Côte d'Ivoire				
Afrique centrale				
Burundi	Congo	Guinée équatoriale	Rép. dém. du Congo	Sao Tomé-et-Principe
Cameroun	Gabon	République centrafricaine	Rwanda	Tchad
Afrique orientale				
Comores	Éthiopie	Maurice	Seychelles	Soudan
Djibouti	Kenya	Ouganda	Somalie	Tanzanie
Érythrée	Madagascar			

<i>Afrique australe</i>				
Afrique du Sud	Botswana	Malawi	Namibie	Zambie
Angola	Lesotho	Mozambique	Swaziland	Zimbabwe
Territoires d'Afrique n.d.a.				
Asie				
<i>Asie de l'Est (Océanie comprise):</i>				
Australie	Hong Kong, Chine	Malaisie	Rép. dém. populaire Lao	Tuvalu
Brunéi Darussalam	Îles Salomon	Mongolie	Samoa	Vanuatu
Cambodge	Indonésie	Myanmar	Singapour	Viet Nam
Chine	Japon	Nouvelle-Zélande	Taipei chinois	
Corée, République de	Kiribati	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Thaïlande	
Fidji	Macao, Chine	Philippines	Tonga	
<i>Asie de l'Ouest:</i>				
Afghanistan	Bhoutan	Maldives	Pakistan	Sri Lanka
Bangladesh	Inde	Népal		
Autres territoires d'Asie et du Pacifique n.d.a.				
PMA (pays les moins avancés)				
Afghanistan	Érythrée	Madagascar	République centrafricaine	Tanzanie
Angola	Éthiopie	Malawi	Rép. dém. du Congo	Tchad
Bangladesh	Gambie	Maldives	Rép. dém. populaire Lao	Timor-Leste
Bénin	Guinée	Mali	République du Libéria	Togo
Bhoutan	Guinée-Bissau	Mauritanie	Rwanda	Tuvalu
Burkina Faso	Guinée équatoriale	Mozambique	Sao Tomé-et-Principe	Vanuatu
Burundi	Haïti	Myanmar	Sénégal	Yémen
Cambodge	Îles Salomon	Népal	Sierra Leone	Zambie
Comores	Kiribati	Niger	Somalie	
Djibouti	Lesotho	Ouganda	Soudan	
Six pays ou territoires commerçants de l'Asie de l'Est				
Corée, République de	Malaisie	Singapour	Thaïlande	Taipei chinois
Hong Kong, Chine				
Accords d'intégration régionale				
Communauté andine (CAN)				
Bolivie, État Plurinational de	Colombie	Équateur	Pérou	
ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est)/AFTA (Zone de libre-échange de l'ASEAN)				
Brunéi Darussalam	Indonésie	Myanmar	Rép. dém. populaire Lao	Thaïlande
Cambodge	Malaisie	Philippines	Singapour	Viet Nam
MCCA (Marché commun centraméricain)				
Costa Rica	El Salvador	Guatemala	Honduras	Nicaragua
CARICOM (Communauté et Marché commun des Caraïbes)				
Antigua-et-Barbuda	Belize	Guyana	Montserrat	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Bahamas	Dominique	Haïti	Sainte-Lucie	Suriname
Barbade	Grenade	Jamaïque	Saint-Kitts-et-Nevis	Trinité-et-Tobago
CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale)				
Cameroun	Gabon	Guinée équatoriale	République centrafricaine	Tchad
Congo				
COMESA (Marché commun d'Afrique orientale et australe)				
Burundi	Érythrée	Madagascar	Rép. dém. du Congo	Swaziland
Comores	Éthiopie	Malawi	Rwanda	Zambie
Djibouti	Kenya	Maurice	Seychelles	Zimbabwe
Égypte	Libye	Ouganda	Soudan	

CEEAC (Communauté économique des États d'Afrique centrale)				
Angola	Congo	Guinée équatoriale	Rép. dém. du Congo	Sao Tomé-et-Principe
Burundi	Gabon	République centrafricaine	Rwanda	Tchad
Cameroun				
CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest)				
Bénin	Côte d'Ivoire	Guinée	Niger	Sénégal
Burkina Faso	Gambie	Guinée-Bissau	Nigéria	Sierra Leone
Cabo Verde	Ghana	Mali	République du Libéria	Togo
AELE (Association européenne de libre-échange)				
Islande	Liechtenstein	Norvège	Suisse	
Union européenne (28)				
Allemagne	Danemark	Hongrie	Malte	Slovénie
Autriche	Espagne	Irlande	Pays-Bas	Roumanie
Belgique	Estonie	Italie	Pologne	Royaume-Uni
Bulgarie	Finlande	Lettonie	Portugal	Suède
Chypre	France	Lituanie	République slovaque	
Croatie	Grèce	Luxembourg	République tchèque	
CCG (Conseil de coopération du Golfe)				
Arabie saoudite, Royaume d'	Émirats arabes unis	Koweït, État du	Oman	Qatar
Bahreïn, Royaume de				
MERCOSUR (Marché commun du Sud)				
Argentine	Brésil	Paraguay	Uruguay	République bolivarienne du Venezuela
ALENA (Accord de libre-échange nord-américain)				
Canada	États-Unis	Mexique		
ACPSA (Arrangement commercial préférentiel sud-asiatique)				
Bangladesh	Inde	Népal	Pakistan	Sri Lanka
Bhoutan	Maldives			
CDAA (Communauté de développement de l'Afrique australe)				
Afrique du Sud	Lesotho	Maurice	Rép. dém. du Congo	Tanzanie
Angola	Madagascar	Mozambique	Seychelles	Zambie
Botswana	Malawi	Namibie	Swaziland	Zimbabwe
UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine)				
Bénin	Côte d'Ivoire	Mali	Sénégal	Togo
Burkina Faso	Guinée-Bissau	Niger		

Les Membres de l'OMC sont souvent désignés sous le nom de «pays», bien que certains ne soient pas des pays au sens habituel du terme mais, officiellement, des «territoires douaniers». La définition des groupements géographiques ou autres, dans le présent rapport, n'implique de la part du Secrétariat aucune prise de position quant au statut d'un pays ou territoire, au tracé de ses frontières ou aux droits et obligations des Membres de l'OMC dans le cadre des Accords de l'OMC. Les couleurs, tracés de frontières, dénominations et classifications figurant dans les cartes n'impliquent, de la part de l'OMC, aucun jugement quant au statut juridique ou autre d'un territoire, ni la reconnaissance ou l'acceptation d'un tracé de frontières.

Dans le présent rapport, l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes sont désignées sous le nom d'«Amérique du Sud et Amérique centrale». Aruba; la République bolivarienne du Venezuela; la région administrative spéciale de Hong Kong, Chine; la République de Corée; et le Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu sont désignés sous les noms de «Aruba (Pays-Bas pour le compte de)»; «Rép. bolivarienne du Venezuela»; «Hong Kong, Chine»; «Corée, Rép. de»; et «Taïpei chinois», respectivement.

La date de clôture pour les données utilisées dans le présent rapport est le 31 juillet 2015. Les données statistiques contenues dans la présente publication ont été communiquées par les autorités statistiques compétentes sous leur propre responsabilité. L'utilisation de ces données par l'OMC est sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté sur tout territoire ou du tracé des frontières internationales. Les données de 2014 pour la Fédération de Russie sont provisoires.

Abréviations et symboles

ACP	Analyse en composantes principales
ACPr	Accord commercial préférentiel
ACR	Accords commerciaux régionaux
AFT	Accord sur la facilitation des échanges
AGCS	Accord général sur le commerce des services
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
APEC	Forum de Coopération économique Asie-Pacifique
APTFF	Forum annuel de l'Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce
BAfD	Banque africaine de développement
BAfD	Banque asiatique de développement
BID	Banque interaméricaine de développement
CAREC	Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEE-ONU	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
CEI	Communauté d'États indépendants
CESAP	Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CVM	Chaînes de valeur mondiales
DB	« <i>Doing Business</i> » (indicateur)
EDIFACT	Règles des Nations Unies concernant l'échange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport
EPIN	Évaluation de la politique et des institutions nationales
ETI	« <i>Enabling Trade Index</i> » (indicateur)
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
GTAP	« <i>Global Trade Analysis Project</i> »
IED	Investissement étranger direct
IFE	Indicateurs de facilitation des échanges
IPL	Indice de performance logistique
IRU	Union internationale des transports routiers
ITC	Centre du commerce international
MTEC	Communauté économique et commerciale micronésienne
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OECD	Organisation des États des Caraïbes orientales
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMI	Organisation maritime internationale
ONU	Organisation des Nations Unies
OTC	Obstacles techniques au commerce
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PPA	Parité de pouvoir d'achat

PTF	Productivité totale des facteurs
SH	Système harmonisé
SME	state-owned enterprises
SNPC	Système de notification des pays créanciers
SPS	Sanitaire et phytosanitaire
SYDONIA	Système douanier automatisé
TIACA	Association internationale de fret aérien
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TSD	Traitement spécial et différencié
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNNExT	Réseau d'Experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique
WEF	Forum économique mondial

Les signes suivants ont été utilisés dans la présente publication :

...	chiffre non disponible
0	zéro ou chiffre arrondi à zéro
-	sans objet
\$EU	dollar des États-Unis
£	livre sterling

Liste des figures, tableaux et encadrés

Partie I L'économie mondiale et le commerce mondial en 2014 et au début de 2015

Figures

Figure 1 :	Croissance du commerce mondial des marchandises, en volume, et du PIB réel, 2007-2014	14
Figure 2 :	Volume des exportations et des importations de marchandises selon le niveau de développement, 2010T1-2014T4	16
Figure 3 :	Volume des exportations et des importations de marchandises de l'Union européenne, 2010T1-2014T4	17
Figure 4 :	Volume des exportations et des importations de marchandises par région, 2010T1-2014T4	18
Figure 5 :	Exportations mondiales trimestrielles de produits manufacturés, par produit, 2012T1-2014T4	19
Figure 6 :	Indice du dollar EU pondéré en fonction des échanges (indice large), janvier 2012 – juin 2015	19
Figure 7 :	Croissance des exportations de services commerciaux en valeur par région, 2011-2014	20
Figure 8 :	Prix des produits primaires, janvier 2012 – mai 2015	22
Figure 9 :	Élasticité du volume du commerce mondial des marchandises par rapport au PIB mondial aux taux de change du marché, 1980-2014	23

Tableaux

Tableau 1 :	Volume du commerce des marchandises et PIB réel aux taux de change du marché, 2010-2014	22
-------------	---	----

Figure de l'appendice

Figure 1 de l'appendice :	Exportations et importations de marchandises de certaines économies, janvier 2010 – avril 2015	24
---------------------------	--	----

Tableaux de l'appendice

Tableau 1 de l'appendice :	Commerce mondial des marchandises par région et pour certaines économies, 2014	26
Tableau 2 de l'appendice :	Commerce mondial des services commerciaux par région et pour certains pays, 2014	27
Tableau 3 de l'appendice :	Principaux exportateurs et importateurs de marchandises, 2014	28
Tableau 4 de l'appendice :	Principaux exportateurs et importateurs de marchandises (non compris les échanges intra-UE28), 2014	29
Tableau 5 de l'appendice :	Principaux exportateurs et importateurs de services commerciaux, 2014	30
Tableau 6 de l'appendice :	Principaux exportateurs et importateurs de services commerciaux (non compris les échanges intra-UE28), 2014	31

Partie II Accélérer le commerce : avantages et défis de la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges

A Introduction

Figures

Figure A.1 :	Définitions de la facilitation des échanges	38
--------------	---	----

B La facilitation des échanges : contexte

Figures

Figure B.1 :	Nombre total d'ACR et d'ACR contenant des dispositions relatives à la facilitation des échanges	49
Figure B.2 :	Pourcentage d'ACR contenant des dispositions relatives à la facilitation des échanges	50
Figure B.3 :	Évolution du nombre de dispositions relatives à la facilitation des échanges dans les ACR	50
Figure B.4 :	Nombre total d'accords Nord-Nord, Nord-Sud et Sud-Sud couvrant la facilitation des échanges	51
Figure B.5 :	Histogramme de distribution de la portée	51

Tableaux

Tableau B.1 :	Aperçu des disciplines de l'Accord sur la facilitation des échanges	43
Tableau B.2 :	Mesures de facilitation des échanges contenues dans les ACR classées selon la fréquence d'occurrence	48

C Théorie et mesure de la facilitation des échanges

Figures

Figure C.1 :	Modèle d'équilibre partiel de type « iceberg »	62
Figure C.2 :	Impact des procédures douanières inefficaces sur le bien-être	67
Figure C.3 :	Moyenne des IFE, « <i>Enabling Trade Index</i> » et Indice de performance logistique	74

Tableaux

Tableau C.1 :	Problème de coordination entre Michel et Lucie	68
Tableau C.2 :	Problème de coordination entre les pays 1 et 2	69
Tableau C.3 :	Liste des indicateurs et des indices	71
Tableau C.4 :	IFE et articles de l'AFE	72
Tableau C.5 :	Corrélation entre les Indicateurs « <i>Doing Business</i> », l'Indice de performance logistique, l'« <i>Enabling Trade Index</i> » et les Indicateurs de facilitation des échanges	73

Encadrés

Encadré C.1 :	Le modèle de type « iceberg »	62
Encadré C.2 :	Effets des coûts du commerce dans les modèles classiques du commerce	63
Encadré C.3 :	Effet des procédures douanières inefficaces sur une économie	67

Encadré C.4 :	Explication des problèmes de coordination	68
Encadré C.5 :	Qu'est-ce qu'un indicateur et qu'est-ce qui fait un bon indicateur?	69

D Estimation des avantages de l'Accord sur la facilitation des échanges

Figures

Figure D.1 :	Composition des coûts du commerce dans les pays en développement	79
Figure D.2 :	Dimensions du temps dans les chaînes de valeur	80
Figure D.3 :	Équivalents tarifaires <i>ad valorem</i> des délais d'exportation et d'importation	80
Figure D.4 :	Équivalents tarifaires <i>ad valorem</i> des coûts du commerce avec les principaux importateurs mondiaux, 2010 ou dernière année pour laquelle on dispose de données	81
Figure D.5 :	Équivalents tarifaires <i>ad valorem</i> des coûts du commerce, par région et par niveau de développement, 2008	81
Figure D.6 :	Réduction estimée des coûts du commerce, en équivalents tarifaires <i>ad valorem</i> , résultant de la mise en oeuvre de l'AFE	83
Figure D.7 :	Réduction estimée des coûts du commerce, en équivalents tarifaires <i>ad valorem</i> , résultant de la mise en oeuvre de l'AFE, par région et par niveau de revenu	83
Figure D.8 :	Projections des exportations, 2015-2030, par groupe de pays	94
Figure D.9 :	Relation entre les ventes minimales à l'exportation (par pays) et le délai d'exportation	97
Figure D.10 :	Distribution par taille des entreprises colombiennes exportatrices dans le secteur agricole, en fonction du niveau de coûts du transport jusqu'au port	99
Figure D.11 :	Corrélation entre les IFE, la transparence douanière et la prévisibilité de la durée des procédures d'importation	105

Tableaux

Tableau D.1 :	Études sur l'effet de la facilitation des échanges sur les flux commerciaux	85
Tableau D.2 :	Impact estimé de la mise en oeuvre de l'AFE sur le commerce et le PIB	87
Tableau D.3 :	Estimation de l'augmentation des exportations, selon le niveau de développement, dans différents scénarios de mise en œuvre de l'AFE, au moyen de simulations basées sur des régressions	88
Tableau D.4 :	Statistiques descriptives sur la diversification des exportations, par niveau de développement	89
Tableau D.5 :	Estimation de l'augmentation du nombre de produits par destination due à la mise en oeuvre de l'AFE, par niveau de développement	90
Tableau D.6 :	Estimation de l'augmentation du nombre de destinations par produit due à la mise en œuvre de l'AFE, par niveau de développement	91
Tableau D.7 :	Supplément de croissance annuelle des exportations et du PIB dû à la mise en œuvre de l'AFE, en fonction du scénario	93
Tableau D.8 :	Évaluation des réglementations douanières et commerciales comme obstacles au commerce, selon la taille de l'exportateur	97
Tableau D.9 :	Retards de liquidation	104

Encadrés

Encadré D.1 :	Déduction des coûts du commerce à partir des flux commerciaux	78
Encadré D.2 :	Principaux éléments du modèle MIRAGE	92

Encadré D.3 :	Facilitation des échanges, IED et taille du marché	101
Encadré D.4 :	Le système SYDONIA et l'incidence de la mesure des performances douanières	103

Tableaux de l'appendice

Tableau D.1 de l'appendice :	Marge intensive : résultats des régressions	109
Tableau D.2 de l'appendice :	Marge extensive : résultats des régressions	110
Tableau D.3 de l'appendice :	Augmentation estimée du nombre de produits par destination due à la mise en œuvre de l'AFE, par région géographique	111
Tableau D.4 de l'appendice :	Augmentation estimée du nombre de destinations par produit due à la mise en œuvre de l'AFE, par région géographique	112
Tableau D.5 de l'appendice :	Investissement étranger direct et facilitation des échanges : résultats des régressions	113
Tableau D.6 de l'appendice :	Résultats de régressions, IFE, transparence douanière et prévisibilité de la durée des procédures d'importation : résultats des régressions	113

E Les défis de la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges

Figures

Figure E.1 :	Les cinq dispositions de l'AFE pour lesquelles il y a eu le plus et le moins de notifications concernant les engagements de la catégorie A	119
Figure E.2 :	Niveau de mise en œuvre de l'AFE d'après les engagements de la catégorie A	120
Figure E.3 :	Classement de la facilitation des échanges parmi les priorités en matière d'Aide pour le commerce pour les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement, 2015	120
Figure E.4 :	Classement de la facilitation des échanges parmi les priorités en matière d'Aide pour le commerce pour les pays partenaires, par région géographique, 2015	121
Figure E.5 :	Classement de la facilitation des échanges parmi les priorités en matière d'Aide pour le commerce pour les pays partenaires, par groupe de revenu, 2015	121
Figure E.6 :	Engagements et décaissements des donateurs en faveur de la facilitation des échanges par groupe de pays partenaire, 2005-2013	122
Figure E.7 :	Incidence attendue de la mise en œuvre de l'AFE sur les coûts du commerce pour tous les pays en développement ayant répondu	122
Figure E.8 :	Incidence attendue de l'AFE sur les coûts du commerce pour les pays sans littoral et les petits États insulaires (réponses à un sondage)	123
Figure E.9 :	Quelles seront les disciplines de l'Accord sur la facilitation des échanges les plus difficiles à mettre en œuvre ?	124
Figure E.10 :	Facilitation des échanges et politiques publiques plus larges	125
Figure E.11 :	Répartition des données sur les coûts de mise en œuvre de la facilitation des échanges, par région et par domaine	127
Figure E.12 :	Coûts de mise en œuvre des réformes axées sur la facilitation des échanges, les douanes et la facilitation des transports	128
Figure E.13 :	Coûts de mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges relatives à la transparence et à la prévisibilité	129
Figure E.14 :	Coûts de mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges relatives à la mainlevée et au dédouanement des marchandises	130
Figure E.15 :	Coûts de mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges concernant les formalités et les prescriptions en matière de documents	131

Figure E.16 :	Coûts de mise en œuvre des mesures de facilitation des échanges relatives à la coopération entre les douanes et les organismes présents aux frontières	132
Figure E.17 :	Répartition des cas d'expérience relatifs à la facilitation des échanges par région et par domaine	138
Figure E.18 :	Principaux facteurs de réussite mentionnés dans les cas d'expérience relatifs à la facilitation des échanges	139
Figure E.19 :	Parties prenantes dans les réformes en matière de facilitation des échanges	140

Encadrés

Encadré E.1 :	Engagements de la catégorie A dans le cadre de l'AFE	119
Encadré E.2 :	Difficultés d'estimer les coûts de mise en œuvre de l'AFE	133
Encadré E.3 :	La justification économique du TSD	135
Encadré E.4 :	Fonctions du Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges	136

Membres de L'OMC*

(Au 7 août 2015)

Afrique du Sud	Géorgie	Panama
Albanie	Ghana	Papouasie-Nouvelle-Guinée
Allemagne	Grèce	Paraguay
Angola	Grenade	Pays-Bas
Antigua-et-Barbuda	Guatemala	Pérou
Arabie saoudite, Royaume d'	Guinée	Philippines
Argentine	Guinée-Bissau	Pologne
Arménie	Guyana	Portugal
Australie	Haïti	Qatar
Autriche	Honduras	République centrafricaine
Bahreïn, Royaume de	Hong Kong, Chine	République démocratique du Congo
Bangladesh	Hongrie	République démocratique populaire Lao
Barbade	Îles Salomon	République dominicaine
Belgique	Inde	République kirghize
Belize	Indonésie	République slovaque
Bénin	Irlande	République tchèque
Bolivie, État Plurinational de	Islande	Roumanie
Botswana	Israël	Royaume-Uni
Brésil	Italie	Rwanda
Brunéi Darussalam	Jamaïque	Sainte-Lucie
Bulgarie	Japon	Saint-Kitts-et-Nevis
Burkina Faso	Jordanie	Saint-Vincent-et-les-Grenadines
Burundi	Kenya	Samoa
Cabo Verde	Koweït, État du	Sénégal
Cambodge	Lesotho	Seychelles
Cameroun	Lettonie	Sierra Leone
Canada	Liechtenstein	Singapour
Chili	Lituanie	Slovénie
Chine	Luxembourg	Sri Lanka
Chypre	Macao, Chine	Suède
Colombie	Madagascar	Suisse
Congo	Malaisie	Suriname
Corée, République de	Malawi	Swaziland
Costa Rica	Maldives	Tadjikistan
Côte d'Ivoire	Mali	Taipei chinois
Croatie	Malte	Tanzanie
Cuba	Maroc	Tchad
Danemark	Maurice	Thaïlande
Djibouti	Mauritanie	Togo
Dominique	Mexique	Tonga
Égypte	Moldova, République de	Trinité-et-Tobago
El Salvador	Mongolie	Tunisie
Émirats arabes unis	Monténégro	Turquie
Équateur	Mozambique	Ukraine
Espagne	Myanmar	Union européenne
Estonie	Namibie	Uruguay
États-Unis d'Amérique	Népal	Vanuatu
Ex-République yougoslave de Macédoine (ERYM)	Nicaragua	Venezuela, République bolivarienne du
Fédération de Russie	Niger	Viet Nam
Fidji	Nigéria	Yémen
Finlande	Norvège	Zambie
France	Nouvelle-Zélande	Zimbabwe
Gabon	Oman	
Gambie	Ouganda	
	Pakistan	

* Les Membres de l'OMC ont formellement adopté les modalités d'accession du Kazakhstan en juillet 2015. Le Kazakhstan deviendra Membre 30 jours après avoir notifié sa ratification à l'OMC.

Précédents rapports sur le commerce mondial

Commerce et développement : tendances récentes et rôle de l'OMC

2014



Le *Rapport sur le commerce mondial 2014* examine quatre grandes tendances qui ont modifié la relation entre le commerce et le développement depuis le début du millénaire: l'essor des économies en développement, l'intégration croissante de la production mondiale à travers les chaînes d'approvisionnement, la hausse des prix des produits agricoles et des ressources naturelles et l'interdépendance grandissante de l'économie mondiale.

Facteurs déterminant l'avenir du commerce mondial

2013



Le *Rapport sur le commerce mondial 2013* analyse ce qui a déterminé le commerce mondial dans le passé et examine comment l'évolution démographique, l'investissement, les progrès technologiques, les changements dans les secteurs des transports, de l'énergie et des ressources naturelles ainsi que les politiques et institutions liées au commerce influenceront sur le commerce international.

Commerce et politiques publiques : gros plan sur les mesures non tarifaires au XXI^e siècle

2012



Les mesures réglementaires concernant le commerce des marchandises et des services posent de nouveaux défis urgents pour la coopération internationale au XXI^e siècle. Le *Rapport sur le commerce mondial 2012* analyse les raisons pour lesquelles les gouvernements ont recours aux mesures non tarifaires (MNT) et aux mesures relatives aux services et examine dans quelle mesure elles peuvent fausser les échanges internationaux.

L'OMC et les accords commerciaux préférentiels : de la coexistence à la cohérence

2011



L'augmentation constante du nombre d'accords commerciaux préférentiels (ACPr) est un trait dominant de la politique commerciale internationale. Le rapport décrit l'évolution historique des ACPr et le paysage actuel des accords. Il examine les raisons pour lesquelles les ACPr sont établis, leurs effets économiques et leur teneur, ainsi que l'interaction entre les ACPr et le système commercial multilatéral.

Le commerce des ressources naturelles

2010



Le *Rapport sur le commerce mondial 2010* traite du commerce des ressources naturelles, comme les combustibles, les produits de la sylviculture, les produits miniers et les ressources halieutiques. Il examine les caractéristiques du commerce des ressources naturelles, les choix qui s'offrent aux gouvernements et la manière dont la coopération internationale, notamment dans le cadre de l'OMC, peut contribuer à la bonne gestion du commerce dans ce secteur.

Les engagements en matière de politique commerciale et les mesures contingentes

2009



Le rapport 2009 examine les différentes mesures contingentes prévues dans les accords commerciaux et leur rôle. L'un des principaux objectifs du rapport est de déterminer si les dispositions de l'OMC établissent un équilibre entre la flexibilité dont doivent disposer les gouvernements pour faire face à des difficultés économiques et la définition adéquate des mesures pour éviter leur utilisation à des fins protectionnistes.

Le commerce à l'heure de la mondialisation

2008



Le rapport 2008 rappelle ce que nous savons des gains tirés du commerce international et des défis liés à une intégration plus poussée. Il examine ce qui constitue la mondialisation, ce qui en est le moteur, les avantages qu'elle apporte, les défis qu'elle pose et le rôle du commerce dans un monde de plus en plus interdépendant.

Soixante ans de coopération commerciale multilatérale: qu'avons nous appris ?

2007



Le 1^{er} janvier 2008, le système commercial multilatéral a eu 60 ans. Le *Rapport sur le commerce mondial 2007* marque cet anniversaire en présentant une analyse approfondie de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui lui a succédé – leurs origines, leurs réalisations, les défis passés et ce que l'avenir réserve.

Analyse des liens entre les subventions, le commerce et l'OMC

2006



Le *Rapport sur le commerce mondial 2006* examine comment les subventions sont définies, ce que la théorie économique peut nous dire d'elles, pourquoi les gouvernements y ont recours, quels secteurs en sont les principaux bénéficiaires et quel est le rôle de l'Accord de l'OMC dans la réglementation des subventions dans le contexte du commerce international. On trouvera aussi dans ce rapport de brefs commentaires analytiques sur certaines questions commerciales d'actualité.

Le commerce, les normes et l'OMC

2005



Le *Rapport sur le commerce mondial 2005* vise à mettre en lumière les fonctions et les effets des normes, en s'intéressant plus particulièrement à l'économie des normes dans le commerce international, au cadre institutionnel de l'élaboration des normes et de l'évaluation de la conformité et au rôle des Accords de l'OMC comme moyen de concilier les utilisations légitimes des normes par les gouvernements avec un système commercial ouvert et non discriminatoire.

La cohérence

2004



Le *Rapport sur le commerce mondial 2004* examine la notion de cohérence dans l'analyse des politiques interdépendantes: interaction de la politique commerciale et de la politique macro économique, rôle de l'infrastructure dans le commerce et le développement économique, structures du marché intérieur, gouvernance et institutions, et rôle de la coopération internationale dans la promotion de la cohérence des politiques.

Le commerce et le développement

2003



Le *Rapport sur le commerce mondial 2003* est centré sur le développement. Il explique l'origine du problème et propose un cadre pour analyser la question de la relation entre commerce et développement, apportant ainsi une contribution à un débat plus éclairé.

Organisation mondiale du commerce
154, rue de Lausanne
CH-1211 Genève 21
Suisse
Téléphone : +41 (0)22 739 51 11
Télécopie : +41 (0)22 739 42 06
www.wto.org/fr

Publications de l'OMC
Courriel : publications@wto.org

Librairie en ligne de l'OMC
<http://onlinebookshop.wto.org>

Couverture conçue par triptik
Maquette conçue par Services Concept
Imprimé par l'Organisation mondiale du commerce

Crédit de l'image (couverture) :
© Chris Stowers/Panos

© Organisation mondiale du commerce 2015
ISBN 978-92-870-3986-6
Publié par l'Organisation mondiale du commerce.

Rapport sur le commerce mondial 2015

L'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE), approuvé par les Membres de l'OMC à la Conférence ministérielle de Bali en décembre 2013, est le premier accord commercial multilatéral conclu depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce en 1995. L'AFE constitue un résultat remarquable pour l'OMC qui pourrait entraîner une augmentation du commerce mondial atteignant 1 000 milliards de dollars par an.

Le Rapport sur le commerce mondial 2015 est la première étude détaillée sur les effets potentiels de l'AFE fondée sur une analyse complète du texte final de l'Accord. Selon le Rapport, les pays en développement bénéficieront grandement de l'AFE, récoltant une grande partie des gains potentiels.

Les conclusions du Rapport sont conformes aux résultats des études existantes sur l'importance des avantages potentiels de la facilitation des échanges, mais le Rapport va plus loin en identifiant et en examinant en détail divers autres avantages de l'AFE. Ces avantages sont notamment la diversification des exportations des pays en développement et des pays les moins avancés en termes de produits et de partenaires, l'engagement accru de ces pays dans les chaînes de valeur mondiales, la participation plus large des petites et moyennes entreprises au commerce international, l'augmentation de l'investissement étranger direct, la collecte de recettes plus importantes et la diminution de l'incidence de la corruption.

En outre, l'AFE est un accord très novateur car il permet à chaque pays en développement ou pays moins avancé de déterminer lui-même quand et comment il mettra en œuvre les dispositions de l'Accord et de quel soutien il aura besoin à cette fin en matière de renforcement des capacités. Pour faire en sorte que les pays en développement et les pays les moins avancés reçoivent le soutien nécessaire pour mettre en œuvre l'Accord, le Directeur général de l'OMC, Roberto Azevêdo, a lancé en 2014 le Mécanisme pour l'Accord sur la facilitation des échanges.

ISBN 978-92-870-3986-6

